TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11 539 — VENDREDI 5 MARS 1982

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr. Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 65 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 18

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Vive polémique après le suicide de M. Lucet à Marseille

LIRE PAGE 32

M. Mitterrand devant le Parlement de Jérusalem

L'irréductible droit de vivre

C'est un important discours qu'a prononcé M. François Mitterrand à la Knesset. Faute de satisfaire les protagonistes du conflit israélo-arabe et de permettre un rapide déblocage de la crise — mais qui pourrait prétendre le faire ? — M. Mitterrand a le mérite de la franchise et de la clarté. Ce n'est pas rien dans une région et à propos d'un affrontement qui nous ont trop accoutumés au double langage, au non-dit, aux pires ambiguïtés et aux hypocrisies en tous genres.

« L'irréductible droit de vivre » qu'a proclamé haut et fort le président de la République s'applique bien sûr, pour lui, au peuple juif, ce peuple « noble et fier dans sa plénitude et sa diversité » — formule qui constitue une sorte de réparation pour le « sûr de soi et dominateur » utilisé naguère par le général de Gaulle. Mais ce droit, a aussitôt ajouté M. Mitterrand, est aussi « celui des peuples » qui entourent Israël, à commencer par les Palestiniens de Gaza et ceux de Cisjordanie. L'exercice logique de ce droit débouche donc pour eux sur l'idée de « patrie » et même d'« Etat ». En prononçant ces deux mots, le président est allé plus loin qu'il ne l'avait fait jusqu'à présent. De même, en citant Gaza et la Cisjordanie, a-t-il paru écarter la solution « jordanienne » du problème palestinien, solution qui avait paru un temps avoir ses préférences.

Ferme au niveau des principes, M. Mitterrand a aussi clairement indiqué à l'O.L.P. que, si elle est représentative des combattants palestiniens, elle ne pourra participer à des discussions que si « elle inscrit son droit dans le respect du droit des autres », c'est-à-dire si elle accepte de reconnaître le droit à l'existence d'Israël. Cette restriction majeure entraînera sans aucun doute la désapprobation de bon nombre d'Etats arabes, sans compter celle des dirigeants de l'O.L.P. Mais, en la formulant, M. Mitterrand est logique avec lui-même puisqu'il a affirmé : « Nous ne ménagerons pas nos efforts pour le droit à l'existence sans équivoque d'Israël et pour qu'il lui soit reconnu le droit aux moyens de l'existence. »

Autre restriction qui devrait être mal accueillie dans le camp arabe : l'affirmation par M. Mitterrand que « tout doit être négociable », notamment les frontières d'un futur Etat palestinien. Le président n'a pas été plus explicite, mais il songe sans doute, ayant à l'esprit les problèmes de sécurité d'Israël, à certaines rectifications de frontières et surtout au statut de Jérusalem, à propos duquel on sait qu'il n'est pas favorable à une nouvelle division.

Pas plus que par les Arabes, le président de la République n'a de chances — à court terme en tout cas — d'être entendu par les dirigeants israélieins ou même par la plupart des travaillistes. M. Begin s'est d'ailleurs empressé de réaffirmer son opposition à la création d'un Etat palestinien. Il est vrai que le président n'attendait pas un miracle, même sur cette Terre sainte. C'est un long déblocage psychologique qu'il voudrait provoquer. Reste à savoir si l'amitié, le langage de la raison et de la justice pourront y parvenir. A condition encore que M. Begin, par une de ces actions spectaculaires dont il a le secret, ne vienne pas bientôt infliger un camouflet au président de la République.

« Le dialogue suppose que chaque partie peut aller au bout de son droit ce qui pour les Palestiniens peut, le moment venu, signifier un État »

M. Begin : un vingt-deuxième État arabe se proposerait de « détruire Israël »

M. Mitterrand a prononcé, ce jeudi 4 mars en fin de matinée devant la Knesset, un discours adressé, au-delà de ses représentants, au *« peuple israélien, noble et fier dans sa diversité »*. Rappelant *« le besoin qu'ont l'un de l'autre nos deux peuples après une longue, trop longue absence »*, le président de la République s'est défendu de toute intention de *« donner des leçons »* ou se poser en *« arbitre »* ou *« médiateur »*; car *« la paix, la liberté et la justice ne se traitent pas par procuration »*.

A propos de la crise du Proche-Orient, M. Mitterrand a évoqué *« l'irréductible droit de vivre qui est le votre et celui des peuples qui vous entourent »*, mentionnant Gaza, la Cisjordanie et le cas particulier du Liban. Sur la question palestinienne, il estime *« qu'il appartient au peuple palestinien, comme aux autres de quelque origine qu'ils soient de décider lui-même de son sort à l'unique condition qu'ils inscrivent leurs droits dans le respect du droit des autres »*.

Appelant à un dialogue qui *« suppose le renoncement préalable et mutuel à la guerre directe ou indirecte »*, M. Mitterrand s'est écrié *« comment l'O.L.P. qui parle au nom des combattants peut-elle espérer s'asseoir à la table de négociations tant qu'elle déniera le principal, le droit d'exister et les moyens de sa sécurité à Israël »* ?

Le président de la République a ajouté : *« Le dialogue suppose que chaque partie peut aller au bout de son droit, ce qui, pour les Palestiniens comme pour les autres, peut le moment venu, signifier un Etat. »*

Dans sa réponse, M. Menahem Begin a dénoncé à nouveau toute création d'un Etat palestinien *« dont le seul but serait de détruire l'Etat juif »*. Prenant ensuite la parole, M. Shimon Pérès, chef de l'opposition travailliste, s'est félicité que M. Mitterrand ait appuyé les accords de Camp David et a à nouveau préconisé une solution *« jordanienne »* du problème palestinien.

Jeudi matin, le président de la Réoublique avait eu une rencontre amicale avec le chef de l'opposition. Il s'était ensuite rendu à Yad Vashem, le mémorial des martyrs juifs, puis avait déposé une gerbe au mont Herzl. Après la séance de la Knesset, il devait être l'hôte pour un déjeuner de travail de M. Begin. Dans l'après-midi il devait se rendre à l'université hébraïque de Givat Ram, pour recevoir le diplôme de docteur honoris causa. Le second entretien avec M. Begin devait avoir lieu un peu plus tard. Une première rencontre a eu lieu mercredi ; elle a porté essentiellement sur le problème palestinien et n'a pas permis un rapprochement de points de vue.

Dans la soirée de jeudi M. Mitterrand offre un dîner à l'hôtel King David en l'honneur du président israélien M. Navon. Auparavant il doit tenir une conférence de presse conjointe avec M. Begin.

Parallèlement à ce programme très chargé, M. Cheysson devait recevoir jeudi après-midi quatre ou cinq personnalités arabes des territoires occupés au Consulat général de France.

C'est vendredi en début d'après-midi que M. Mitterrand quittera Israël après une brève visite le matin à Saint-Jean-d'Acre et à un kibboutz voisin. Avant de quitter le pays, le président offrira une réception à Tel-Aviv pour environ mille cinq cents membres de la communauté française.

Accueillant avec chaleur son hôte, le président de la Knesset a, dans une brève allocution, assuré que M. Mitterrand « avait une occasion d'assurer sa place dans l'histoire » *et déclaré notamment :* « Si la force s'accompagne d'une vision et d'une morale, la France rayonnera dans le monde entier. »

Le président de la République a alors pris la parole pour un discours d'une demi-heure dont voici le texte intégral :

« Pour cette première visite d'un chef de l'Etat français au peuple d'Israël, sur sa terre et chez lui, je veux vous dire, mesdames, messieurs les députés, l'honneur que je ressens d'être votre hôte, et du haut de la tribune qui symbolise votre démocratie, de pouvoir ici saluer en vous les représentants de ce peuple noble et fier dans sa plénitude et sa diversité.

» Je vous remercie, monsieur le président, des paroles que vous venez de prononcer ; vous avez eu raison de rappeler que nos pays n'avaient pas eu besoin d'attendre les fastes officiels pour s'estimer et se comprendre, pour se reconnaître, et pour se rencontrer. Que de fois, en effet, l'histoire n'a-t-elle pas associé nos efforts, assemblé nos espoirs, réuni nos destins. Au cours du dernier tiers de siècle, des liens personnels innombrables se sont tissés entre la France et Israël. Mais aussi des liens organiques et publics.

» C'est ainsi que la France s'est affirmée, dès le point de départ, comme l'un des plus constants défenseurs de votre entrée, en tant que peuple indépendant et maître de ses choix, dans la communauté des nations. C'est ainsi qu'elle a été l'une des premières à établir des relations diplomatiques avec votre jeune Etat, devancé, je crois de justesse, comme on s'empressait à l'époque, par l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique.

» Elle a contribué par la suite, comme elle devait le faire, mais en y ajoutant cette inestimable valeur qui se nomme l'amitié, à affermir votre présence sur la scène du monde et à garantir votre sécurité. Je rappelle ces faits non pour en tirer gloire, ou pour solliciter je ne sais quelle gratitude. Israël doit d'abord d'exister à la vaillance de ses fils, au labeur de son peuple, à la fidélité d'une indéracinable expérience. Mais quand il lui fallut dénombrer ses forces et ses amis pour accomplir l'ultime étape, celle du droit reconnu sur son sol retrouvé, la France, mesdames, messieurs, la France était à ses côtés.

» Oui, le peuple français est l'ami du peuple d'Israël. Encore marqué du souvenir des années noires et des cruelles épreuves des communautés juives, le peuple français, d'un seul cœur, a vibré lors de la création de l'Etat d'Israël. L'holocauste est dans son esprit indissociable de votre renaissance. Il n'a pas cessé depuis lors d'admirer les travaux qui ont été autant de signes de votre vitalité, de votre foi dans l'avenir.

(Lire la suite page 4.)

Page 28

Un entretien avec M. Jean Le Garrec sur l'organisation du secteur public

La loi de nationalisation promulguée, la tâche de M. Jean Le Garrec n'en est pas pour autant terminée. Le secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public doit élaborer les textes qui préciseront l'organisation de ce secteur et les moyens à mettre en service pour le « démocratiser ». Sur ces deux points la réflexion est largement engagée.

Ainsi, M. Le Garrec précise-t-il dans l'entretien qu'il nous a accordé que « les entreprises qui sont entrées dans le secteur public par la loi ne pourront en sortir que par la loi », rappelant que l'emploi dans les firmes nationalisées « ne sera pas garanti par un statut ».

Page 29

Chômage et société

le début d'une étude de PHILIPPE D'IRIBARNE

POINT

Le nucléaire en douceur

« La procédure de mise en œuvre du projet de stockage de déchets radioactifs de Saint-Priest-la-Prugne est abandonnée, le ministre chargé de l'énergie a demandé l'établissement d'un programme général de gestion des déchets. C'est dans ce cadre que les décisions concernant les différents sites envisageables seront prises. »

En adoptant cette attitude le gouvernement respecte les engagements réitérés pris par différents candidats socialistes — y compris par M. François Mitterrand — lors de la campagne électorale d'avril 1981. Il donne satisfaction aux élus et aux populations des communes rurales de la montagne bourbonnaise qui, sans être systématiquement anti-nucléaires, ne veulent, à aucun prix, d'une « poubelle nucléaire » chez eux. En même temps il réserve l'avenir puisque la question des déchets radioactifs, notamment celle des sites de stockage, va être réexaminée, dans son ensemble, dans un délai de dix-huit mois.

Une fois de plus, dans l'épineux domaine nucléaire, le pouvoir fait preuve d'habileté. A l'automne dernier, il a réussi à faire passer sans douleur un programme nucléaire légèrement allégé. Récemment, les élus socialistes de la région Midi-Pyrénées, qui s'étaient toujours opposés à la construction de la centrale de Golfech, l'ont finalement acceptée après avoir obtenue d'E.D.F. de substantiels avantages financiers dont certains sont jusqu'ici restés secrets.

Pour la centrale de Chooz, dans les Ardennes, où l'opposition ne désarme pas, il manie la carotte et le bâton. Carotte pour nos voisins belges, dont il essaie de faire tomber les préventions en les associant à la réalisation du projet. Bâton contre les anti-nucléaires français, dont il réprime les manifestations avec excès.

S'appuyant sur une majorité qui a désormais accepté l'inévitable, convaincu que les écologistes ont perdu leur force électorale, le gouvernement manœuvre pour doter la France d'un équipement nucléaire de première importance sans pour autant choquer ceux qui restent méfiants. Il faut reconnaître que jusqu'à présent il y a réussi.

(Lire page 12.)

L'insécurité dans l'abondance

par PIERRE DROUIN

Dans la famille européenne, la France ne joue pas le rôle de Cendrillon. Selon les chiffres publiés par la Commission de Bruxelles, c'est elle au contraire qui tient le premier rang du peloton des Dix pour la hausse du pouvoir d'achat en 1981 : la rémunération réelle des salariés par tête aurait augmenté de 2,3 % (1), alors qu'elle a baissé partout ailleurs et parfois fortement (— 3 % aux Pays-Bas) sauf en Grande-Bretagne (+ 0,3).

Sans doute faudra-t-il corriger un peu la performance française en se rappelant qu'elle a été écornée par le rétablissement du 1 % de la cotisation « Sécurité sociale ». Mais l'effet de freinage n'a joué que sur les derniers mois de l'année.

Les Français ne se défendent donc pas mal si l'on regarde à l'entour. C'est peut-être ce qui a conduit le gouvernement à s'intéresser d'abord aux grandes réformes de structure.

Attention ! C'est rarement parce que les autres sont plus mal lotis que l'on trouve son sort enviable. A ce compte-là, il n'y aurait jamais de grèves dans les pays industrialisés. En outre, les moyennes n'ont pas grand sens : ce ne sont pas elles qui règlent les factures du chômeur. Surtout, la pauvreté n'a pas disparu de France le 10 mai 1981.

L'ancienne majorité n'avait pas ignoré la question. Courageusement, M. René Lenoir avait publié *« Les Exclus »* en 1974, où il estimait qu'un Français sur dix était un inadapté social. La même année, M. Lionel Stoléru proposait dans son livre *Vaincre la pauvreté dans les pays riches* l'instauration d'un « impôt négatif ». Quatre ans plus tard, le professeur Henri Pecquignot présentait au Conseil économique et social un excellent rapport sur les conditions de la lutte contre la pauvreté.

(Lire la suite page 26.)

(1) Il existe différents modes de computations, mais pour les comparaisons internationales, il est évidemment indispensable de garder le même. Signalons toutefois que, selon les calculs de l'INSEE, le « salaire horaire brut des ouvriers » français aurait augmenté seulement, en pouvoir d'achat, de 1 % d'octobre 1980 à octobre 1981. Ce qui ne change rien à notre situation par rapport aux voisins européens.

AU JOUR LE JOUR

MODÈLE

Mai 1981 : *« Pourquoi dites-vous que le socialisme à visage humain n'a fait nulle part la preuve de son efficacité ? Voyez l'Autriche.*

— Ne mélangez pas tout, Nous sommes en France. »

Mars 1982 : *« La situation économique de l'Autriche se dégrade sérieusement. Votre « modèle » a du plomb dans l'aile.*

— Nous devenons un modèle pour l'Autriche. »

BRUNO FRAPPAT.

L'écrivain Georges Pérec est mort

Un bricoleur de génie

L'écrivain Georges Perec est morts, le mercredi 3 mars, d'un cancer du poumon.

C'est un bricoleur de génie qui qui a disparu à quarante-six ans. On s'apercevra très vite qu'avec lui s'est prolongée et amplifiée la tradition humoristique, en réalité très sérieuse, ouverte par Raymond Queneau.

Pérec avait en commun avec l'auteur de *Zazie* la passion des mathématiques et des mots croisés. Il avait appartenu à l' « OULIPO », l'Ouvroir de littérature potentielle.

Dès *les Choses*, Prix Renaudot 1965, sa formation de sociologue et son don d'écrivain s'imposaient dans l'inventaire minutieux, narquois et attendri, des objets de consommation et des mœurs d'un petit couple d'enseignants.

C'est avec *la Vie mode d'emploi*, prix Médicis 1978, que Pérec a porté à la perfection, et rendu pleinement convaincants, ses donc d'expérimentateur et d'observateur. Le rêve d'Asmodée de soulever le toit d'une maison s'y réalise.

La Vie mode d'emploi devrait rester un classique du deuxième demi-siècle, et Pérec une figure exceptionnelle, éclatante de talent et de malice généreuse.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

idées

LA CRISE DE L'AUDIOVISUEL

L'audiovisuel, une fois de plus, est en crise. Pierre-Louis Mallen se prononce pour une télévision sans « chaînes », qui sépare les genres en les confiant à des unités séparées. Gérald Antoine voudrait que la TV serve l'éducation et la culture au lieu de les concurrencer.

Pour une télévision « déchaînée »

par PIERRE-LOUIS MALLEN (*)

UNITAIRE, la télévision n'était tolérable par l'État que parce qu'une *anarchie* féodale tempérait sa puissance.

La réforme de 1974 s'est bornée à transformer en rivales institutionnelles les chaînes sournoisement concurrentes.

Loin de profiter de cette guérilla, le public en pâtit : il paie pour deux séries d'émissions de même nature, mais, souvent, ne peut en regarder qu'une parce qu'elles sont simultanées ; il souhaite avoir à chaque instant *le choix entre des spectacles* différents, mais l'un et l'autre réseau transmettent en même temps tel événement jugé par les deux digne d'être couvert en direct ou diffusent le même après-midi, parce que les écoliers ont congé, des émissions enfantines.

Cette lutte stérile se traduit aussi par des fourberies : une chaîne travaille de longs mois à préparer une série sur Marie-Antoinette, l'autre lui coupe l'herbe sous les pieds en programmant, la veille de la diffusion, une reprise du film *l'Affaire du collier de la reine.*

Il n'y a rien à reprocher aux sociétés de programme. On a institué des entités artificielles et l'on voudrait que naissent des esprits de clocher. Le public se moque de savoir si telle chaîne a meilleure cote que telle autre. Il va chercher là où elles se trouvent les émissions qui l'intéressent, pestant contre les doublons et les chevauchements, ignorant ce « patriotisme de chaîne » qu'on cherche à répandre alors que nul n'ose plus prononcer le mot de patrie.

La rupture de l'O.R.T.F. a été si mal opérée qu'aujourd'hui on parle de recoller les morceaux. Faire, défaire, refaire, c'est toujours travailler. Est-ce, aussi, réaliser le changement ?

Séparer les genres

C'est la notion même de chaîne qu'il faut abandonner. Pourquoi placer sous une même autorité des activités qui n'ont rien de commun, *sauf le support* ? On ne groupe pas les journaux selon l'origine du papier sur lequel ils sont imprimés ou selon la messagerie qui les distribue. La télévision est universelle : pour faire une comparaison avec son organisation actuelle, il faudrait *imaginer, sous un même patron, une* « chaîne » groupant *le Figaro,* la Michodière, le Parc des Princes, l'Olympia, Carnavalet, le Marignan, le Lido, Europe 1, Plon et le Collège de France et, sous un autre chef, une « chaîne » *France-Soir,* Marigny, Colombes, Bobino, l'Orangerie, le Paramount, les Folies-Bergère, R.T.L., Grasset et la Sorbonne. Sans parler d'une troisième...

Aucun homme ne serait capable de commander un de ces ensembles disparates. Pour la même raison, les successifs directeurs de chaîne de télévision, quels que fussent leurs mérites, n'ont jamais réussi à s'imposer à leur personnel. Ce n'est *pas une question de dimension mais de disparité.*

La télévision est, à l'échelle de la nation, une sorte de salle des fêtes. Le gérant d'un tel établissement est chargé de l'entretenir et d'en répartir judicieusement l'emploi entre les divers organisateurs de réunions. Il n'est pas responsable des pièces qu'on y joue, des conférences qu'on y prononce, des bals et des banquets qu'on y organise, des congrès qu'on y tient.

Séparons les genres. Confions-les à des unités indépendantes, souveraines dans leur spécialité. Donnons à chacune une mission, un nom, un chef, des crédits et les créneaux voulus sur l'ensemble des moyens de *diffusion dont nous disposons.*

On créera ainsi un certain nombre d'organismes absolument distincts, chargés, respectivement, par exemple, des diverses disciplines du spectacle : théâtre dramatique, *théâtre lyrique, théâtre de* recherche, café-théâtre, music-hall, cirque, concert symphonique, musique de chambre, musique populaire, cinéma, ciné-club, etc.

Pour diriger chacune de ces unités, on choisira un homme à qui l'on dira : « Vous êtes nommé pour telle durée. Voici votre cahier des charges, votre budget, vos créneaux. Vous devez donner tant d'émissions dans telle catégorie. A l'expiration de votre mandat, nous jugerons s'il faut le renouveler ou vous trouver un successeur. Jusque-là, vous êtes le patron. » Agit-on autrement pour désigner le directeur de l'Opéra ou l'administrateur général de la Comédie Française ?

En matière d'information, l'avantage du système sera encore plus grand. Il apportera la clarté, la responsabilité, la disparition des doublons, l'addition des moyens au lieu de leur mise en conflit ; en outre, il permettra d'affiner l'instrument.

Nous avons actuellement trois journaux télévisés. Alors que la presse imprimée est profondément différenciée, ils sont à peu près semblables.

Il faut donner à chaque journal une mission particulière. C'est impossible tant que la télévision est « enchaînée ».

Trois unités indépendantes

Une fois « déchaînée », elle s'adaptera très bien à cet impératif. Nous aurons trois journaux : non pas parce qu'il existe trois réseaux, mais parce que dans la presse imprimée on trouve, en fin d'analyse, trois types de quotidiens.

On créera donc trois unités indépendantes chargées de produire chacune un journal spécifique (avec, au moins pour deux d'entre eux, plusieurs éditions par jour).

L'un s'attachera surtout aux faits, les accompagnant de brefs commentaires et développant les récits. L'autre s'intéressera prioritairement aux idées et mettra en valeur les événements réellement importants, les analysant à fond. Le troisième se consacrera aux sports (sujet que les *précédents n'auront traité que brièvement*).

Chacun de ces journaux — et lui seul — sera chargé, quand il y aura lieu, de transmettre en direct les événements relevant de sa discipline *— et eux seuls : par exemple,* ce dernier, un match, le précédent, une séance à l'Assemblée nationale, le premier, la revue du 14 juillet (dont le second ne donnera, dans son édition normale, que quelques images, mais en examinant, à cette occasion, l'état de l'armée).

Dans la situation actuelle où chacun veut tout faire et pour tout le monde, on exaspère beaucoup de clients. Les uns sont frustrés, les autres submergés. Pour les grands événements, c'est soit le doublon, soit l'arrangement discret (« Ta chaîne diffusera, seule, tel sujet, mais la mienne donnera, seule, tel autre. OK ? ») comme entre les trusts qui se partagent le marché.

Une fois dressée la liste des hebdomadaires et autres périodiques nécessaires pour couvrir toutes les disciplines, toutes les activités, les magazines seront, comme les quotidiens, confiés chacun à une unité distincte et indépendante, à qui on attribuera aussi les crédits et les créneaux voulus.

Les délégations à l'étranger formeront, avec leur service administratif à Paris, une unité, constituant une sorte d'agence de presse ayant pour seuls clients les unités ci-dessus décrites. Une équipe lointaine peut réaliser sur un événement deux sujets foncièrement différents, l'un insistant sur les faits, l'autre sur leur commentaire, alors qu'elle trouve difficilement d'autres mots pour dire la même chose sur deux chaînes aux besoins semblables. En outre, l'esprit de concurrence donne le goût du mystère. Pour ces deux *motifs, les chaînes sont conduites* à entretenir des correspondants distincts. Cet accroissement de dépenses nécessite des économies : on double ici les postes mais on les supprime là... (1).

Le problème de la régionalisation mériterait à lui seul une longue étude, car les solutions qu'on a prétendu successivement lui donner n'ont fait que l'effleurer. On se bornera à observer que le remplace*ment des chaînes artificielles* et rigides par le souple système des « unités spécialisées » facilitera, quand on voudra la faire, l'intégration, dans notre ensemble télévisuel, de véritables activités régionales — ou, mieux, locales.

De même la télévision « déchaînée » s'adaptera plus aisément aux mutations que prépare le progrès technique (satellites de diffusion) et que semble annoncer l'évolution de notre société (éventuelles « TV libres »).

Supprimée, l'absurde division verticale sera remplacée dans les programmes par une division horizontale : les tranches horaires. Ce qui importe au téléspectateur, c'est de savoir, à chaque moment, sur quel bouton il doit appuyer pour obtenir ce qu'il choisit. L'éventail des principales émissions qui vont être diffusées simultanément lui sera annoncé sur l'ensemble du triple réseau. Ni cachotteries ni minauderies, trois exposés brefs et clairs, illustrés, si possible, de quelques extraits significatifs des émissions annoncées.

***

« Déchaînée », la télévision sera essentiellement composée d'un certain nombre d'unités indépendantes, souveraines — chacune dans le domaine qui lui est confié, — et dotées de moyens proportionnés à la nature et au nombre de productions qu'elles doivent fournir.

Constitueront également des *unités les services déjà actuellement* autonomes (T.D.F., S.F.P., INA) et ceux qu'on pourra juger utile de créer (souvent par simple regroupement).

L'activité de toutes ces unités sera coordonnée par un organisme dont la description précise n'entre pas dans le cadre de cette étude limitée aux principes. Sa composition, le mode de désignation de ses membres, constituent une question d'ordre politique. On souhaite qu'il comprenne des hommes parfaite*ment représentatifs des divers* intérêts concernés, hautement qualifiés, de caractère serein et d'esprit indépendant.

Son rôle sera très important, mais strictement limité :

— dresser la liste des disciplines, puis y apporter les modifications qu'imposera l'évolution des choses ;

— créer, pour assurer la couverture de chacune, une unité, définir sa mission, lui donner un nom, un chef, un cahier des charges, un budget, des créneaux ;

— déterminer ces créneaux sur l'ensemble des moyens de diffusion existants et les répartir judicieuse*ment entre les unités* (2) ;

— veiller à l'harmonieux fonctionnement de l'ensemble.

Cet organisme ne ressemblera en rien à ce que, jadis, était censé être la direction générale de l'O.R.T.F. ni à ce que s'efforcent d'être les présidences des actuelles sociétés de programme. Il n'aura aucune autorité sur le travail de chaque unité. Sa responsabilité se limitera à la définition des missions, à la répartition des budgets et créneaux et au choix des chefs — toutes décisions que, s'il y a lieu, il pourra corriger en fin d'exercice ou à l'expiration du mandat.

Au moment où l'on veut repenser l'organisation de la télévision, écoutons la leçon du passé pour éviter de retomber dans les mêmes erreurs.

Chaînes concurrentes ? C'est le règne du doublon, accidentel ou même volontaire (par respect humain ou pour nuire au rival).

Chaînes réunies ? C'est un Etat dans l'Etat, supportable seulement parce qu'une anarchie féodale le réduit à l'impuissance.

Sortons du dilemme. Osons innover : au lieu de trois restaurants à menus fixes, ouvrons un libre-service (avec de la bonne cuisine). Vive la télévision déchaînée !

(*) Ancien chef de service à l'O.R.T.F., correspondant de l'Institut.

(1) *Ainsi, TF 1* vient de supprimer le bureau de Montréal, trop lourd pour une chaîne seule, qu'elle avait hérité de l'O.R.T.F. Cette délégation avait été créée, en 1963, sur l'ordre du général de Gaulle. Il y voyait — et la suite le confirma — un élément nécessaire du rapprochement *franco-québécois* qu'il amorçait dès cette époque, antérieure de quatre ans à celle du « *Vive le Québec libre !* ».

(2) Rien ne l'empêchera — ce que ne peuvent oser faire des chaînes concurrentes — de mettre à une heure de très grande écoute une émission culturelle puisque, sur les autres canaux, il placera des émissions de distraction. Les couche-tôt ne seront plus privés de « productions de haut niveau ». Quant aux couche-tard, ils profiteront aussi de la télévision déchaînée qui pourra rediffuser, après ladite émission culturelle, la production distractive passée sur l'autre canal, à 20 h 30, afin de permettre à ceux qui peuvent prolonger la soirée de voir les deux.

La médiatrice rêvée

par GÉRALD ANTOINE (*)

QUEL collégien ne s'attira cette remontrance en marge d'une copie : « Vous n'avez pas traité *le* sujet » ? — Les participants français au « Droit de réponse » sur la crise de la télévision se le sont entendu dire l'autre soir par leurs voisins étrangers. Mais, l'a-t-on remarqué ? Les membres de la commission Moinot n'y échappent pas non plus.

Sans doute le premier ministre les invitait-il surtout à « *formuler des propositions pour l'organisation des systèmes de communication* », à partir de deux principes : autonomie, décentralisation. A quoi ils ont répondu ; mais en escamotant ou à peu près le troisième impératif : « *le développement des missions de culture, d'éducation et d'information* ». Celui-ci a juste droit à cinq pages parmi plus de cent. Pas un mot sur l'éducation, ni sur ceux qui la dispensent, ni sur ceux à qui elle est prioritairement destinée, pourtant consommateurs avides, sinon avisés de télévision : les enfants et les adolescents. Par voie de conséquence, l'analyse du mauvais emploi des médias, de leurs risques et leurs manques n'est même pas abordée, et pas davantage, en regard, celle des remèdes à inventer et des moyens de les appliquer.

Un article ne saurait prétendre combler de pareils vides ; mais il peut, pendant qu'il en est encore temps, indiquer des objectifs, ouvrir des voies.

Un problème d'abord éducatif

Première information à fournir aux agents et usagers des médias télévisuels : l'essence et l'effet des images sont autres que ceux du discours. Telle publicité touche au but d'un trait : « le poids des mots — le choc des images ». Mais Valéry, déjà : « *Adieu, perfections du langage. Nous voici,* dans l'instant, *voués aux effets de choc et de contraste* ». Seconde rencontre portant leçon : la revue *Autrement* titre : « *Arrête la télé, j'écoute les gosses* », tandis que le *Développement culturel* de janvier cite ce rappel à l'ordre familial lancé par un garçon et une fille à leurs parents captifs du « poste » : « *Bon, y en a marre, écoutez-nous* ».

Troisième couple en difficulté, solidaire des précédents : les médias et l'institution scolaire. Il fait beaucoup parler de lui, jusqu'ici presque en vain.

On ne peut s'y tromper : qu'il s'agisse des rapports image-signe, médias-famille, médias-école, le problème est d'abord de l'ordre éducatif.

A la sémiologie du discours qui ne cesse de s'approfondir doit répondre un des messages télévisuels. En d'autres termes, nous sommes presque tous des analphabètes face au petit écran, pour la simple raison que personne ne nous a appris à lire autre chose que des mots et des phrases. Passe encore pour les adultes nés avant les nouveaux médias ; mais l'école se doit d'ouvrir maintenant *aux plus jeunes* un double chemin de lecture.

Quant aux périls inhérents à la submersion croissante de l'écrit sous un déluge incontrôlé d'images, il nous appartient de rééquilibrer la part faite à chacun. Il n'y a pas lieu de s'attrister, mais au contraire de se réjouir s'il est vrai que le public regarde moins « sa » télévision et revient au cinéma. Quand il ira de surcroît au concert, dans les musées, *dans les bibliothèques,* à *toutes* les formes d'initiatives sociales et conviviales, alors sera près d'être globalement gagnée la cause de la culture. Mais il y a plus : celle de la télévision le sera du même coup. Qui ne comprend en effet qu'il est irréaliste de demander à nos producteurs d'émissions d'avoir du génie, ou même seulement une constante qualité de savoir-faire au rythme des programmes actuels ? Allier en permanence la qualité à la quantité est *une ambition angélique, et* l'humaine nature nous impose de choisir. Ayons donc assez de raison pour préférer l'excellence à la pléthore.

Ces deux conditions étant remplies — d'*une part une soigneuse initiation* des jeunes à leur tâche de « téléspectateur actif », de l'autre un plus juste équilibre entre le temps offert aux médias et le loisir réservé à toutes les autres composantes de la vie de l'esprit, — il reste à dire le principal : quel visage prendra la télévision, dès lors qu'elle entend se faire autre chose que pourvoyeuse d'informations et de distractions — rôles dont il ne s'agit aucunement de réduire la difficulté ni le prix : mais, là-dessus, critiques et suggestions ne nous manquent guère.

Poussons cette fois à l'extrême de l'audace et disons : avec la famille, l'école et tous les organismes ayant en charge un aspect ou une étape de l'éducation, les téléastes seront désormais tenus pour coresponsables de la formation intellectuelle, culturelle, morale, civique de leurs contemporains, d'un bout à l'autre de la vie et du bas en haut de *l'échelle sociale.*

Notre pays tend, depuis toujours, à dissocier l'enseignement de la culture ; au sein même de l'entreprise éducative il n'arrive pas plus à abattre les frontières entre les différentes disciplines qu'entre celles-ci et la vie. Le résultat, c'est que l'enseignement conserve pour beaucoup d'entre nous un arrière-goût de restriction punitive (« *au mot de pédagogie, qui n'a envie de tirer son revolver ?* », interrogeait ici même Philippe Boucher). Par comble, et selon la même pente, nous avons trouvé le moyen de mettre en vase clos la « *radio-télévision scolaire* ». Il n'est que temps de la soustraire à son pâle ghetto pour la restituer à ceux dont c'est l'art et la vocation de faire voir l'homme et ses œuvres à travers un incessant échange d'êtres, d'objets et d'horizons.

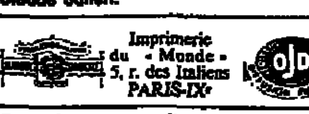
En retour, les artisans des médias auront souci de faire équipe avec les maîtres des divers savoirs, garants de l'exactitude et de la valeur des contenus. A en croire l'écho de récents colloques, ce serait plus facile à dire qu'à faire : il faudra bien pourtant que les meilleurs, chez les uns et les autres, apprennent à conjuguer l'expression « travailler ensemble » au présent quotidien.

Les champs d'application sont nombreux. J'en retiendrai trois à titre d'exemples. La télévision pourrait devenir notre première maîtresse de langue. De langue maternelle d'abord, pour peu que les programmes soient harmonieusement conçus et répartis à travers une concertation entre l'école et les médias ; de langues étrangères ensuite, suivant des modalités analogues. Elle pourrait être de même (elle l'est déjà parfois) une incomparable maîtresse d'histoire — des grands événements, des sociétés, des idées, des cultures et des arts. A ce titre enfin, elle rendrait un signalé service non seulement à notre pays, mais à l'ensemble du monde, si elle acceptait, en liaison avec les télévi*sions d'autres nations libres, d'enseigner* (mais oui ! pourvu que ce soit sans attirail didactique ou moralisateur mais avec talent) les droits de l'homme et ses devoirs correspondants. Nul pays en vérité, mieux que celui qui vit naître Voltaire et donna *le grand signal de 1789,* n'est mieux placé pour prendre une telle initiative.

N'affirmons point que ces missions soient simples ni aisées. On ne parle pas de la même manière aux *enfants des villes, aux ruraux perdus* dans leur lointain dépeuplé, aux banlieusards en dérive, aux immigrants à l'abandon. Du moins peuvent-elles devenir accessibles, voire passionnantes, si l'on consent à les partager en faisant taire une bonne fois les querelles de bornage — entre les administrations, comme entre la famille, l'école et les médias. Insistons encore sur un dernier point : la télévision, médiatrice rêvée entre l'enseignement et la vie, n'a pas à prendre l'école en remorque ; l'école, incarnée dans ses maîtres, n'a pas à traiter la télévision en servante. Mais l'une et l'autre, soutenues par de multiples concours, sont appelées à se mettre conjointement au service de l'éducation pour répondre à l'espérance, latente ou impatiente, d'un peuple en son entier.

(*) Président du Centre d'information et de documentation jeunesse, ancien recteur de l'académie d'Orléans.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

Le Monde

étranger

LA VISITE DE M. FRANÇOIS MITTERRAND EN ISRAËL

Le premier entretien avec M. Begin a porté essentiellement sur le problème palestinien

De nos envoyés spéciaux

Jérusalem. — La visite du président de la République en Israël a commencé mercredi 3 mars par la discrète évocation, à l'aéroport Ben-Gourion, des divergences politiques entre Paris et Jérusalem. C'est sous une pluie battante que le président français avait été accueilli au milieu de mesures de sécurité extrêmement strictes par le président Navon, le premier ministre, M. Begin (toujours immobilisé sur sa chaise roulante) et le ministre des affaires étrangères, M. Shamir. Après les cérémonies d'usage, M. Navon a souhaité la bienvenue au président français (*nos dernières éditions du 4 mars*), « *du fond du cœur* » car « *vous n'êtes pas un étranger (...), vous êtes à nos yeux un véritable ami, fidèle à ses principes et à la parole donnée* ». Le président israélien, évoquant ensuite la prochaine évacuation du Sinaï, chercha ainsi à prévenir les critiques de son hôte : « *Vous savez combien ce sujet éveille chez nous de discussions orageuses*, expliqua-t-il ; *il implique d'arracher des êtres humains à leurs maisons et de déraciner des agglomérations. C'est l'un des sacrifices qu'Israël consent parce qu'il aspire profondément à la paix, parce qu'il respecte les engagements pris lors de la signature de l'accord de paix avec l'Egypte, et parce qu'il espère que la paix sera durable et attirera d'autres nations de la région.* »

Le chef de l'Etat israélien conclut : « *Nous souhaitons ardemment qu'avec vous, d'autres pages heureuses s'inscrivent dans l'histoire de nos deux pays et que se dissipent finalement les nuages qui ont parfois obscurci nos relations. Je suis persuadé, où que vous vous rendiez au cours de votre visite, que vous ressentirez les sentiments profonds de respect, d'estime et d'affection que notre peuple éprouve pour vous et pour votre grande nation.* »

Dans sa réponse, M. Mitterrand, après avoir exalté l'amitié franco-israélienne « *revivifiée* » et, « *s'il ne tient qu'à moi, irréversible* », fit l'éloge de la recherche de la paix. « *Je veux croire*, a-t-il dit, *que cette recherche à laquelle aspirent tous les peuples — dont le peuple juif si éprouvé au cours des millénaires — fera, grâce à nos efforts communs et à ceux d'autres nations, les progrès que nous attendons — progrès que je souhaite rapides, progrès qui doivent être décisifs car la paix, même si elle progresse par étapes, forme un tout. Nul d'entre nous ne pourra se dire satisfait tant que des peuples qui souffrent encore de conflits prolongés une génération durant et davantage n'auront pas la paix et la pleine dignité.*

» *Formons des vœux ensemble pour que cette visite permette à nos deux nations d'élargir les perspectives qui s'ouvrent devant elles, de parfaire la connaissance qu'elles ont mutuellement d'elles-mêmes et d'ébaucher de justes solutions.* (...)

» *Nous avons, je le crois, quelque chose à nous dire. Ma visite contribuera, je l'espère, à revivifier les sentiments d'amitié et de considération que se portent le peuple français et le peuple israélien, renouveau durable et, s'il ne tient qu'à moi et à mon pays, irréversible.* »

Pas de déplacement à Jérusalem-Est

Dès la fin des cérémonies, le cortège officiel partit pour Jérusalem, distant d'une cinquantaine de kilomètres. Après la pluie de la plaine, c'est par un rayon de soleil que le président fut accueilli à l'entrée de la Ville sainte pour l'offrande traditionnelle du pain, du vin et du sel présentés par les deux grands rabbins de Jérusalem — un ashkenase et un sépharade (1). Une foule modeste composée surtout d'enfants des écoles fit fête au président. Cette relative indifférence de la population de Jérusalem — n'est pas Sadate qui veut ! — devait se vérifier tout au long de la journée.

La réception du maire de la ville, M. Teddy Kollek, personnalité chaleureuse, l'une des grandes et immuables figures d'Israël, était teintée de reproche. Remontrances habituelles : M. Kollek a redit ce qu'il dit toujours aux rares chefs d'Etat ou de gouvernement qu'il reçoit : « *Je regrette que vous ne puissiez visiter toute la ville.* » Il avait précisé auparavant : « *Bienvenue dans la capitale d'Israël.* » Mais M. Mitterrand ne peut pas reconnaître l'annexion du secteur oriental et arabe de la cité. Ses déplacements seront donc limités à la partie ouest de Jérusalem.

Plus tard, en aparté, M. Kollek devait déclarer que M. Mitterrand avait « refusé » de visiter avec lui les lieux saints et historiques « *dans la partie se trouvant avant même 1967 sous occupation jordanienne* ». Si le refus de M. Mitterrand est politique, le regret de M. Kollek ne l'est pas moins. Le président de la République ne doit se rendre ni à Jérusalem-Est ni dans les territoires occupés ; ses services ont même pris soin de demander que l'hélicoptère, qui doit le transporter vendredi à Saint-Jean-d'Acre ne prenne pas de raccourci en survolant la Cisjordanie. M. Mitterrand, sans doute sans le savoir, a pourtant fait une entorse à cette règle à son arrivée ; la nouvelle route qu'il a empruntée entre l'aéroport international et Jérusalem traverse en effet les « territoires » sur près de 2 kilomètres.

Dans sa réponse au discours de M. Kollek, le chef de l'Etat a esquissé une réplique : « *Quelle cité ! Un haut lieu de la spiritualité des hommes, le lieu sacré de trois religions, la ville au nom de paix, d'une paix qui encore inlassablement doit se construire et se parfaire.* »

Après un rapide arrêt à l'hôtel King-David où il réside, M. Mitterrand, a eu tout d'abord un entretien à la fois amical et protocolaire avec M. Navon. Plus tard, dans l'après-midi, il avait sa première entrevue politique avec M. Begin. La discussion a porté essentiellement sur le problème palestinien, M. Begin s'efforçant de persuader son interlocuteur du « *danger mortel* » qu'il y aurait à créer un Etat palestinien en Cisjordanie, et M. Mitterrand exprimant les doutes les plus sérieux sur les chances de réussite du processus d'autonomie.

Le premier ministre, qui a reçu le chef de l'Etat dans sa résidence proche de la Knesset, a même demandé au général Yeohshua Saguy, le chef des services de renseignement de l'armée, de faire un exposé de la situation, cartes à l'appui. M. Mitterrand aurait surtout écouté le premier ministre au cours de cette rencontre, qui a été qualifiée par M. Vauzelle, porte-parole de l'Elysée, d'« *amicale et directe* ». De source israélienne, on ajoute que M. Mitterrand a confirmé à son interlocuteur, qu'il considère la déclaration européenne de Venise (1980) comme totalement dépassée et qu'il n'envisage pas de favoriser une nouvelle initiative européenne dans le conflit du Proche-Orient.

Une seconde rencontre Mitterrand-Begin devait avoir lieu jeudi après-midi. Elle porterait sur les problèmes bilatéraux, y compris l'éventualité d'une reprise de la coopération militaire franco-israélienne. M. Begin voudrait aussi soulever le problème de la coopération nucléaire franco-irakienne. Bien qu'on se montre très discret du côté français, il est évident que cette dernière question préoccupe fort les Israéliens et qu'ils entendent demander à M. Mitterrand où en est ce dossier au lendemain de la visite de M. Cheysson, ministre des relations extérieures, à Bagdad. Du côté français, on se contente d'affirmer que le principe d'une coopération nucléaire avec l'Irak n'est pas abandonné mais qu'il appartient maintenant aux experts de définir une formule n'impliquant pas de retombées militaires, ce qui « *prendra un certain temps* ». Rappelons que c'est le raid israélien sur la centrale de Tamuz dans la banlieue de Bagdad qui avait amené M. Mitterrand à reporter une première fois, en juin dernier, son voyage en Israël.

JACQUES AMALRIC et FRANCIS CORNU.

(1) Juifs d'Occident et d'Orient.

L'hommage au mémorial de Yad Vashem

« LA MAIN ET LE NOM »

M. Mitterrand s'est rendu, ce jeudi matin 4 mars, à l'institut Yad-Vashem consacré aux six millions de juifs victimes du nazisme. Il s'est notamment recueilli dans la crypte du souvenir, un mausolée de pierre noire où brûle en permanence une flamme, et sur le sol duquel sont gravés les noms des vingt et un principaux camps de la mort.

Yad-Vashem, « *la main et le nom* », est une expression tirée de la Bible signifiant l'attachement au souvenir (Isaïe LVI, 5). L'Etat d'Israël a créé ce mémorial pour marquer l'indissolubilité des liens entre les communautés juives de la Diaspora et le pays retrouvé. Fondé en 1953, l'institut a pour fonction de perpétuer la mémoire des victimes de l'Holocauste, mais aussi des communautés disparues. L'institut Yad-Vashem rassemble et examine tous les documents concernant la période des persécutions nazies de 1933 à 1945. C'est un immense registre. Il s'agit des archives les plus complètes au monde et elles donnent lieu à de multiples publications.

M. Mitterrand a, d'autre part, inauguré un nouvel auditorium dédié au souvenir de la résistance juive en France. Dans un bâtiment voisin, il a également visité le nouveau Musée d'art de l'Holocauste, qui abrite des œuvres réalisées dans les camps et les ghettos, de même que celles d'artistes qui ont survécu.

Le gouvernement israélien a, d'autre part, tenu — au prix de longues discussions — à prévoir au programme de la visite du président de la République une cérémonie devant la tombe de Theodor Herzl, le fondateur du sionisme, qui est située près de Yad-Vashem, sur la même colline boisée dominant toute la ville de Jérusalem. — F. C.

LE DINER A LA KNESSET

Les retrouvailles de deux « frères d'armes » évoquées par M. Begin

De notre envoyé spécial

Jérusalem. — Le président Yitzhak Navon avait bien fait les choses, mercredi 3 mars, pour un dîner qu'il offrait à la Knesset en l'honneur de M. et Mme Mitterrand : Pour déguster le foie gras façon Périgord mais originaire de Galilée et les fraises de saison, plus de quatre cents personnes avaient été conviées à fêter ce que M. Begin devait appeler « *l'amitié renouvelée entre la France et Israël, entre le peuple français et le peuple juif* ».

La soirée fut d'une longueur inusitée pour ces couche-tôt que sont les Israéliens. Ce n'est que vers 22 heures que les invités purent enfin passer à table. MM. Navon et Mitterrand durent auparavant serrer très exactement quatre cent trente-six mains et certains des hommes politiques présents avaient manifestement envie de s'attarder auprès d'un homme qu'ils avaient déjà rencontré ici, au cours des cinq ou six voyages qu'il y a déjà effectués. Mauvais moment pour M. Begin, arrivé sur sa chaise roulante et qui paraissait comme abandonné dans un coin de l'immense salle décorée de tapisseries de Chagall et où avaient été dressées quarante-quatre tables.

Il était près de minuit lorsque vint l'heure de prononcer les discours traditionnels. Le général Eytant, chef d'état-major, choisit de se retirer, pendant que le président Navon, déjà à la tribune, cherchait en vain le texte de son allocution dans sa poche. Un aide de camp obligeant le lui apporta et M. Navon prouva que la fonction présidentielle est essentiellement honorifique en Israël ; un développement émouvant sur « *notre mémoire particulièrement aiguisée* », un enchaînement sur « *la paix avec l'Egypte qui constitue une brèche historique* », et peut servir la voie à une « *réalité différente* », et c'était au tour de M. Begin de prendre la parole.

Le vieux dirigeant, particulièrement préoccupé par la santé de sa femme, hospitalisée il y a quelques jours, retrouva en un instant toute sa vigueur pour rappeler, en français, sa première rencontre avec le héros du jour : c'était à Paris le 4 février 1955 au matin. Dans la nuit, le gouvernement Mendès France avait été renversé. Ce matin-là, un certain François Mitterrand, ex-ministre de l'intérieur depuis quelques heures, le reçut pourtant... et M. Begin, qui manie aussi bien le souvenir émouvant que l'humour à double sens, d'ajouter : « *J'ai alors offert mon livre* la Révolte d'Israël *à M. Mitterand avec cette dédicace:* « A mon frère d'armes », *car la liberté ne connaît pas de frontière et un fil unit les cœur de tous les combattants de la liberté où qu'ils soient.* »

Un ami véritable

Après avoir qualifié M. Mitterrand d'« *ami véritable* » et de « *grand ami* », M. Begin affirma qu'il que c'est avec « *une joie profonde* » qu'il avait accueilli son élection à la présidence de la République. Après un éloge de la Révolution de 1789, « *qui a fait tomber les murailles des ghettos où nos ancêtres avaient vécu pendant des siècles* », il se lança dans un vibrant éloge du sionisme : « *Eretz Israël, notre patrie où nous retournerons, où nous vivrons, où nous serons libres à jamais. Et la paix et la fraternité sins* ». M. Mitterrand ne releva pas le défi que constituait cette dernière phrase. Il se pose des questions à propos d'Israël, devait-il confier, mais il es abordera plus tard, dans son discours de ce jeudi, devant la Knesset...

Improvisant, il rappela rapidement son initiation à la culture biblique, évoquant ce mot de sa mère, « *Juifs nous ne le sommes pas et pourtant cette histoire est un peu la nôtre.* » Pourquoi ? Pour les lignes directrices qu'elle donne et qu'il résuma dans les mots de « *liberté et identité* ». Puis il évoqua l'holocauste d'un peuple « *élu pour connaître le drame de comme je l'ai été, comment n'aurais-je pas reçu au cœur le drame du peuple juif* » marqué « *du signe du malheur et du signe de l'espérance qui le distinguaient à mes yeux ?* » Il rendit hommage au passage à un de ses amis que le nazisme avait convaincu de sa judaïté et dont, dit-il, le fils était présent dans cette salle.

Tout restait à dire

La soirée était, certes, placée sous le signe de l'amitié retrouvée. Mais l'amitié, justement, ne permet-elle pas à l'ami « *de dire ce qu'il pense plutôt que le contraire ?* » M. Mitterrand, pourtant, ne fit qu'effleurer les divergences qui opposent Paris à Jérusalem, sans vraiment les nommer. « *Que nous ne soyons pas d'accord en toutes choses, c'est évident* », dit-il avant de préciser : « *Vous n'êtes pas en question en tant qu'Etat, en tant que peuple* », laissant cependant entendre que la politique actuelle d'Israël n'est pas entièrement « *conforme* » aux valeurs dont la civilisation juive est porteuse. « *Il n'est pas question pour la France de se substituer à ceux qui vivent ici, mais je me pose des questions sans toujours apporter de réponses*, poursuivit-il. (...) *Bien vaniteux serait celui qui apporte au peuple juif et aux autres des réponses.* (...) *Aucune question ne passe, cependant, avant celle-ci : peut-il y avoir existence d'un Etat sans que cet Etat dispose des moyens de cette existence ?* (...) *Vous avez bien le droit de vivre et d'assurer la vie de votre peuple.* »

Cette manifestation d'amitié sans complaisance toucha l'assistance. Les applaudissements furent nourris, chaleureux. Tout avait été dit, mais rien n'avait été dit et tout restait à dire. — J. A.

PAS D'« OISEAU IMPOSSIBLE » POUR M. BEGIN

Contrairement à ce qui avait été annoncé initialement (*le Monde* du 3 mars), ce n'est pas la sculpture de Szekely, *l'Oiseau Impossible*, qui a été offerte à M. Begin à l'occasion de la visite du président de la République en Israël. Le choix de M. Mitterrand s'est porté finalement sur *Jardin d'agate*, une sculpture en agate de France et en pierre bleue du même artiste.

PROCHE-ORIENT

LA VISITE DE M. FRANÇOIS MITTERRAND EN ISRAËL

Le discours du président de la République devant la Knesset

(Suite de la première page.)

Désormais, Israël vit, et nous, la France, nous ne ménagerons plus guère nos efforts pour que son droit à l'existence soit universellement admis sans équivoque et pour que soit reconnu du même coup son droit à obtenir les moyens de cette existence.

» Dirai-je maintenant, par souci d'équilibre, ce que la France, ce que l'Europe, ce que la civilisation d'Occident, dont nous nous réclamons et qui nous a formés, doivent à la large trace du peuple juif au travers de trois millénaires et davantage encore jusqu'à ce jour entre les jours où dans la nuit des temps apparut la lumière qui nous éclaire encore. Alors ne faisons pas le compte de nos mérites respectifs. Je retiendrai de tout cela que nos relations sont fondées sur l'échange : histoire, culture, recherche de toutes explications dans l'unité du monde et de soi, façon d'être et de vivre, société organisée autour de l'homme et faite pour lui, primauté enfin de la raison, qui, parce qu'elle est raison, sait où s'arrête son pouvoir, voilà qui justifie le besoin qu'ont l'un de l'autre nos deux peuples.

« Une trop longue absence »

» C'est ce besoin qui leur a permis d'étendre de proche en proche leurs communs domaines, qu'ils touchent aux arts, aux lettres, aux sciences, aux techniques, aux rapports sociaux, ou qui atteignent ces dimensions culturelles ou spirituelles dont le meilleur de notre action s'est inspiré.

» Il y avait, vous le voyez, de multiples raisons pour que je réponde à votre invitation. Mais j'ajouterai celle-ci : signe des temps, après une longue, trop longue absence, la France, en la personne de ses plus hauts représentants, reprit sa place parmi vous. Soixante-dix mille Français vivent en Israël, notre langue y est largement comprise et pratiquée, nos ambassades entretiennent un dialogue permanent, nos gouvernements se consultent, et pourtant nos discours, qui se nourrissaient de plus en plus d'aimables références au passé, finissaient par ressembler à des tics de langage ou à des clauses de style. Nous nous abritions derrière notre amitié tout en faisant semblant de ne plus nous comprendre, bref il devenait urgent de parler au présent, ce que je fais maintenant.

» Qu'il soit bien clair pour commencer que lorsque je m'adresse à vos compatriotes dont l'hospitalité me flatte, c'est pour leur dire qu'il appartient à ceux qui vivent dans cette région du monde de débattre et, si possible, de régler les affaires qui les concernent. La France a prouvé qu'elle ne cherchait pas à se substituer aux peuples intéressés et, lorsqu'elle sont à s'exprimer, aux institutions internationales. C'est pour elle une question de principe. La paix, la liberté, la justice ne se traitent pas par procuration. Pas davantage la France ne cherche à donner des leçons ou à distribuer du blâme ou de l'éloge. Enfin elle ne se pose pas — je l'ai plusieurs fois répété — ni en arbitre ni en médiateur entre les peuples et les Etats, qui restent libres avant tout de leurs propres démarches.

» Seulement la France est du petit nombre des pays qui, par leur position, leur poids historique, leurs amitiés, leurs intérêts, ont de longue date été désignés comme les interlocuteurs traditionnels des peuples du Proche-Orient : elle entretient avec la plupart d'entre eux d'actives et bonnes relations ; appelée en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies à exar r les causes et la nature des conflits qui les opposent, elle est aussi comptable de la paix. »
Dyguelan5ldé

« On m'a objecté... »

» On m'a objecté, lorsque j'ai décidé de venir chez vous, que j'approuvais par là l'ensemble des aspects de votre politique, mais vous ne m'en demandez pas tant et je me suis étonné de mon côté de cette curieuse façon de mêler ce qui est distinct. De quel pays oserais-je dire que j'approuve tout ce qu'il fait, de quel pays exigerais-je qu'il se déclarât en accord sur toutes choses avec moi. Ayons de nos échanges, mesdames, messieurs, une conception plus simple et plus saine. Une visite d'Etat a généralement pour objet de rapprocher les points de vue, ce qui suppose qu'ils étaient différents, et, quand il s'agit d'alliés ou d'amis, cette visite doit permettre d'accroître le champs des convergences jugées plus importantes et toujours préférables aux inévitables divergences.

» Il est donc normal que j'aie, au nom de la France, une opinion sur les problèmes majeurs de votre région et que je la fasse connaître étant admis une fois pour toutes que j'exprime cette opinion dans le respect des droits fondamentaux qui s'imposent à moi comme aux autres et dont le premier, me semble-t-il, est pour chacun l'irréductible droit de vivre. Ce droit, mesdames et messieurs, est le vôtre. Il est celui des peuples qui vous entourent, et je pense bien entendu, prononçant ces mots, aux Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie, comme je pense, bien que les réalités politiques et juridiques ne soient pas les mêmes, au peuple du Liban.

» Mais avant de m'engager plus avant dans cette réflexion, je voudrais exposer les raisons pour lesquelles j'ai pris à l'égard d'Israël les positions dont nul n'ignore qu'elles ont été contestées soit par les uns, soit par les autres.

» Pourquoi, en 1947, membre du gouvernement de mon pays, ai-je été, vous le rappeliez, monsieur le premier ministre, hier, ai-je été avec Edouard Depreux, l'un des deux ministres de l'époque à plaider et obtenir asile pour l'*Exodus* parce que je ne supportais pas que ces hommes et ces femmes en quête de liberté fussent chassés de partout, rejetés du droit d'être eux-mêmes par ceux qui avaient plein la bouche de grands mots et de grands principes.

» Pourquoi en 1978 ai-je approuvé, seul des grands responsables politiques français, l'accord de Camp David, parce que je pensais que ceux qui se faisaient la guerre avaient aussi le droit de se faire la paix et de se rapprocher pour tenter d'apporter une réponse au problème palestinien.

Aller jusqu'au bout de son droit

» Pourquoi, en 1980, ai-je regretté que la conférence de Venise ait implicitement écarté au bénéfice d'une négociation globale la procédure de Camp David ? Parce que je préférais une paix qui se fait peu à peu à une paix qui ne se fait pas du tout, une négociation réelle à une négociation incertaine, sans récuser pour autant bien entendu l'accord global, en fin de compte. Pourquoi, président de la République française, ai-je en 1981 refusé d'associer plus longtemps la France au boycottage commercial qui frappait Israël ? Parce que ma règle est de ne consentir en aucune circonstance à quelque discrimination que ce soit contre un peuple honorable. Pourquoi ai-je consenti à ce que la France participât à la force neutre du Sinaï ? Parce que nous sommes volontaires chaque fois qu'il convient d'aider un processus de paix. Pourquoi enfin ai-je accepté l'invitation de MM. Navon et Begin de me rendre en 1982 en Israël ? Nous voici revenus à mon point de départ. Il n'y a pas d'interdit pour la France. Son devoir est de tenir et toujours, et partout, un seul et même langage. Ce développement vous indique la direction qu'il prend. Pourquoi ai-je souhaité que les habitants arabes de Cisjordanie et de Gaza disposent d'une patrie, parce qu'on ne peut demander à quiconque de renoncer à son identité ni de répondre à sa place. identi

» Il appartient, je le redis, aux Palestiniens comme aux autres, de quelque origine qu'ils soient, de décider eux-mêmes de leur sort, à l'unique condition qu'ils inscrivent leur droit dans le respect du droit des autres, dans le respect de la loi internationale et dans le dialogue substitué à la violence.

» Je n'ai pas plus qu'un autre à trancher qui représente ce peuple et qui ne le représente pas. Comment l'O.L.P., par exemple, qui parle au nom des combattants, peut-elle espérer s'asseoir à la table de négociation tant qu'elle déniera le principal : et le droit d'exister et les moyens de sa sécurité, à Israël ? Le dialogue suppose la reconnaissance préalable et mutuelle du droit de l'autre à l'existence, le renoncement préalable et mutuel à la guerre directe ou indirecte, étant entendu que chacun retrouvera sa liberté d'agir en cas d'échec. Le dialogue suppose que chaque partie puisse aller jusqu'au bout de son droit, ce qui, pour les Palestiniens comme pour les autres, peut le moment venu signifier un Etat. La France approuvera ce qui sera dialogue ou approche du dialogue, comme elle observera avec inquiétude toute action unilatérale qui, de part et d'autre, retarderait l'heure de la paix.

» De même, nul ne peut décider des frontières et des conditions qui, à partir de la résolution 242 de l'ONU (votée par le Conseil de sécurité après la guerre de six jours en 1967), s'imposeront aux parties en cause. Ce sera l'affaire des négociateurs, et d'eux seuls. N'excluez de la négociation aucun sujet, quel qu'il soit. Je propose, au nom de l'immense majorité des membres du Parlement, que tout soit négociable, disiez-vous ici même Monsieur le président vous adressant au président Sadate le 20 novembre 1977. Je ne sais s'il y a une réponse acceptable par tous au problème palestinien. Mais nul doute qu'il y a problème et que, non résolu, il pèsera d'un poids tragique et il posera sur cette région du monde. Je parle non seulement parce que j'obéis à ce que je crois être mon devoir, mais aussi parce que la paix mondial déjà si compromise, voit s'accumuler de nouvelles menaces dans les secousses de l'Europe, dans les conflits multiples et du Proche-Orient et du Moyen-Orient.

» Toute crise locale, au demeurant, mesdames et messieurs, toute crise régionale qui dure, attire comme un aimant les puissants de ce monde, qui cherchent toute occasion d'exercer leur rapport de forces. Toute crise locale ou régionale qui dure échappe un jour à ses protagonistes au bénéfice de plus fort qu'eux.

Les relations bilatérales

» Mais nous ne devons pas oublier non plus les relations bilatérales entre nos deux pays. Ces relations, les ministres qui m'ont accompagné ont pu en discuter avec leurs homologues. Et ce qui s'est passé depuis hier m'a démontré que la chaleur de votre accueil, la clarté de nos débats, la franchise de nos discussions, le ton même de notre langage, que ces relations bilatérales doivent se resserrer. Pas davantage je ne veux taire, m'adressant à ce Parlement, puisque je m'exprime au nom de mon pays, ce que sont les priorités de la France : une unité plus grande de la communauté d'Europe dont elle est membre, une alliance défensive de l'Atlantique plus cohérente, l'indépendance de ses décisions lorsque sa vie est en case, les vœux qu'elle forme pour qu'aboutisse la négociation de Genève sur le désarmement, sa volonté de dire haut à l'Est ce qu'elle pense d'un système et d'action qui nuisent aux droits de l'homme, qui nuisent au droit des peuples et cependant, notre volonté de préserver toutes ses chances au dialogue qui, à travers les siècles, nous a toujours permis de parler à cette partie orientale de l'Europe.

» Je ne veux pas oublier davantage la préoccupation qui est mienne, devant les freins qui aujourd'hui se joignent, pour empêcher que se dégage une audacieuse et réaliste politique dans les relations du Nord industriel et du tiers-monde. Si l'on refuse plus longtemps à la fois de réformer le système monétaire, si l'on refuse de rechercher les moyens de développer les capacités d'énergie des pays pauvres qui n'ont pas de pétrole, si l'on refuse plus longtemps de définir une politique de soutien des matières premières pour les pays qui en vivent et ne se développent que sur l'une d'entre elles, de telle sorte que dans l'impossibilité où ils se trouvent, ces pays, de dominer la spéculation qui s'abat sur eux, impossible de mettre en ordre les pays de codéveloppement d'une année sur l'autre entre pays, ceux dont je parle, tiers-monde pauvre, et les pays industriels. »

« Et je m'aperçois avant de conclure, mesdames et messieurs, que je n'ai pas parlé de Jérusalem où nous sommes pourtant. La *Bible*, ai-je dit hier soir, a nourri mon enfance. A sa lecture j'avais appris que Jérusalem, Jérusalem, n'est-ce pas dans votre c'est Ir Shalom, terre de l'unité et de contradiction, éternelle je l'espère, universelle assurément, apparaîtrait fatalement un jour comme le lieu où se rassembleraient les frères séparés. Dans sa volonté farouche de survivre, votre peuple, j'en suis sûr, saura tirer de son génie les ressources d'intelligence et de courage qui changeront pour lui et pour d'autres, la peine en joie et l'angoisse en espoir.

» Je connais nombre d'entre vous, nos chemins se sont souvent croisés, des amitiés se sont créées, mais je m'adresse en cet instant au Parlement dans son entier, au Parlement, à la Knesset de l'Etat d'Israël et au nom de la France, je fais confiance aux représentants de ce peuple pour qu'ils assurent, selon leur idéal, le devenir d'Israël. Mais aussi, permettez-moi de vous le dire, confiance, parce que nul ne sait mieux de quoi je parle, nul n'a plus vécu que vous les siècles du passé, nul n'éprouve davantage les luttes d'aujourd'hui, que se rassemblent enfin les fils dispersés. Qu'à la culture et à l'histoire du peuple juif sache répondre encore, et vous devez le faire. cette réponse apportée par le grand peuple arabe, héritier de la grande civilisation qui elle aussi vous a formés. Je voudrais, même si je lis avec quelque attention ce dernier document, avant de rejoindre la place qui me fut un moment prêtée, vous dire ces simples mots (après une citation en hébreu, M. Mitterrand conclut) : Shalom, ami, longue vie. »

LES « DEUX JÉRUSALEM »

En 1967, les Israéliens, qui n'occupaient depuis 1948 que la partie ouest de la ville, construite *extra-muros* à partir de 1860 à l'initiative du juif anglais Sir Moses Montefiore, conquirent la partie est, jusque-là incorporée à la Jordanie. En août 1980, la Knesset a proclamé « *Jérusalem réunifiée capitale éternelle d'Israël* », en dépit de la très vive opposition étrangère à cette mesure.

Jérusalem-Ouest comprend le secteur moderne et les quartiers juifs ainsi que les principaux édifices gouvernementaux israéliens, les ambassades étrangères restant à Tel-Aviv puisque les Etats reconnaissant Israël n'en font pas autant pour sa capitale. Les Lieux saints des trois religions abrahamiques se trouvent tous, à l'exception du mont Sion, à Jérusalem-Est — appelée encore la *Vieille Ville* ou *Jérusalem arabe*, — notamment le mur des Lamentations, le Saint-Sépulcre, et le dôme du Rocher. Jérusalem réunifiée compte aujourd'hui quelque quatre cent mille habitants, dont approximativement cent mille Arabes musulmans ou chrétiens.

Les visiteurs officiels étrangers évitent généralement de se rendre à l'est de la ville, mais Anouar el Sadate, en novembre 1977, n'avait pas hésité à le faire pour aller prier à la mosquée El-Aksa, et sans pour autant que ce geste constitue une reconnaissance de l'occupation israélienne de la partie arabe de la cité.

M. BEGIN : pourquoi créer un vingt-deuxième Etat arabe ?

Dans le discours qu'il a prononcé ensuite, M. Begin a pris une nouvelle fois position contre la création d'un Etat palestinien. Faisant appel « *au sentiment de la justice des Français* », il a déclaré en substance : les Arabes ont déjà vingt et un Etats et les juifs un seul ; pourquoi faudrait-il créer un vingt-deuxième Etat arabe dont le seul but serait de détruire le seul Etat juif existant ?

Auparavant, le premier ministre avait fait un parallèle entre la Révolution française, authentique révolution de la liberté, et la révolution bolchevique, révolution du totalitarisme. Il s'était aussi longuement étendue sur l'affaire Dreyfus et ses conséquences, y voyant un symbole du sens de la justice des Français.

Au nom de l'opposition travailliste, M. Peres a brossé de son côté une longue fresque des années « *dorées* » de la coopération franco-israélienen et qui s'étend du drame de l'*Exodus* à la guerre des six jours en 1967.

Après un éloge du socialisme français, B. Peres a rendu hommage à M. Mitterrand qui « *a restitué à la France l'esprit de liberté et de fraternité (...), nouvelle aube souhaitée par les citoyens* ».

A propos du Proche-Orient, M. Peres a fait état de divergences qui l'opposent à M. Mitterrand, notamment à propos de l'O.L.P., mais il s'est aussi félicité que le président de la République « *appuie ouvertement les accords de Camp David* » et qu'il « *évite de parler de Jérusalem comme d'une ville arabe ou comme d'une ville qui doit s'attendre à une division* ». En conclusion, M. Peres s'est prononcé une fois de plus pour une solution « *jordanienne* » du problème palestinen. « *Une Jordanie*, a-t-il dit, *qui tendrait vers la paix, découvrirait dans la longue frontière qui nous sépare, des possibilités surprenantes de coopération, de promotion de l'économie, des solutions au problème des Palestiniens.* »

Six cent mille francophones

Le goût des intellectuels ashkénazes européens émigrés en Israël pour les formes françaises d'esprit, l'afflux vers la Terre promise de commerçants sépharades formés dans les écoles françaises d'Afrique du Nord, la présence ancienne à Jérusalem d'ordres chrétiens francophones ne sont que quelques-uns des éléments qui firent croire un moment que l'Etat hébreu serait, au Levant, un nouveau Liban.

Aujourd'hui, bien qu'il y ait en Israël 600 000 francophones (dont *60 000 d'origine française*) sur 3 700 000 habitants, les perspectives sont au mieux, de voir *l'impact linguistique français* se maintenir comme en Egypte ou en Syrie, c'est-à-dire en tant qu'apanage de *groupes sociaux* ou culturels relativement restreints. Au reste, ce n'est pas l'anglais qui est le principal rival du *français* en Israël, mais l'arabe, celui-ci étant devenu première langue étrangère dans l'enseignement israélien, ce qui est somme toute normal dans la perspective d'une insertion socio-politique de l'Etat juif dans l'ensemble proche-oriental.

Il est clair cependant que si la France et Israël avaient continué à être les « amis et alliés » qu'ils étaient avant que Charles de Gaulle n'inaugure sa politique arabe, les liens culturels franco-israéliens seraient restés plus étroits. Ce qui s'est maintenu paraît néanmoins solide, notamment grâce aux deux lycées *de l'Alliance israélite universelle* (2 500 élèves), aux écoles chrétiennes (2 500 élèves également) parmi *lesquelles celle, fameuse*, des Frères de Jaffa et grâce aussi aux trois centres culturels français existant en Israël (3 000 inscrits).

L'apport proprement israélien n'est pas négligeable non plus avec ses quelque 600 étudiants présents dans *les départements* de français des universités nationales, et sa pléiade d'enseignants, de chercheurs et d'écrivains s'exprimant en français, avec ses cinq publications francophones (dont deux nouvelles revues culturelles, *Sillages* et *Keschet*) et surtout ses programmes radiophoniques quotidiens en français, très écoutés au Proche-Orient, compte tenu de la qualité de leurs informations. A la veille du voyage en Israël du président Mitterrand, les heures en français à la radio sont passées, selon l'ambassade israélienne à Paris, de trois à six par jour, signe de bienvenue supplémentaire à l'égard du chef de l'Etat français.

La télévision d'Israël restant, en revanche, avare d'émissions d'origine française, de nombreux francophones israéliens captent les programmes *quotidiens* en *français*, souvent très attrayants, de la télévision jordanienne voisine. Le nombre des personnes *en mesure, linguistiquement*, d'apprécier ces émissions étant assez peu élevé dans le Royaume *hachémite, il est notoire que* celui-ci les diffuse surtout dans l'espoir de toucher une partie du public israélien, particulièrement parmi les juifs originaires du Maghreb ou d'Egypte, traditionnellement francophones, et souvent réputés plus hostiles aux pays arabes que les juifs venus d'Occident. Le sort de la langue française, décidément, est bien sur les deux rives du Jourdain une affaire politique...

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

LES RÉACTIONS

M. Jacques Chirac : quel est le fil directeur de notre politique étrangère ?

M. Jacques Chirac a déclaré mercredi 3 mars lors de l'émission « Face au public » de France-Inter à propos du voyage de M. Mitterrand en Israël : « *Si le président de la République a quelque chose de nouveau à dire, s'il a des propositions concrètes qui permettent de faire un pas supplémentaire en direction de la paix dans cette région du monde, si, par là même, la France a les moyens d'influencer dans le bon sens le cours des événements, alors, M. Mitterrand aura eu raison d'aller en Israël. Si, au contraire, il s'agit d'un voyage qui n'apporte rien, si nous n'avons ni la possibilité ni les moyens d'influencer le cours des choses, alors je m'interroge sur son opportunité au lendemain de l'annexion par Israël du Golan, c'est-à-dire d'un acte contraire à la morale et aux droits internationaux et que, par ce fait, nous cautionnons, ce qui n'est pas dans la vocation de la France. Je n'y verrais alors plutôt qu'un geste davantage de politique intérieure que de politique internationale.* »

Evoquant l'ensemble de la politique étrangère du gouvernement, le président du R.P.R. a dit :

« *Je voudrais bien savoir quel est le fil directeur de notre politique étrangère. En effet, nous voyons l'affirmation par le gouvernement de la nécessité de renforcer la solidarité atlantique. C'est ce que nous dit le chef de l'Etat. Et, parallèlement, un certain nombre d'initiatives sont prises, notamment en Amérique centrale, qui vont tout à fait à l'encontre de cet objectif. Un geste spectaculaire est fait en direction d'Israël, c'est vrai et, parallèlement, nous constatons un renforcement très sérieux par la diplomatie française de la reconnaissance de l'O.L.P. Nous affirmons notre solidarité avec les travailleurs polonais et, parallèlement, nous signons le contrat de gaz soviétique dans des conditions qui sont techniquement mauvaises et qui, politiquement, sont tout à fait contraires à la réaction que nous aurions dû avoir avec un pays — l'Union soviétique — qui s'est comporté comme il s'est comporté. M. Mitterrand a beaucoup parlé, c'est vrai, mais très peu agi. C'est ce qui fait toute la différence avec le général de Gaulle. (...) Tout cela me paraît improvisé et pas très cohérent.* »

Le maire de Paris a poursuivi :

« *La présence des communistes au gouvernement ne donne pas au président de la République la liberté de choix, d'initiative, et l'appréciation nécessaire pour conduire la politique étrangère de la France.*

» *Je constate que le gouvernement français n'a pris aucune initiative qui soit conforme à son discours, et qu'il a cédé sur tous les plans à la pression soviétique. J'imagine que la présence des communistes au gouvernement n'est pas étrangère à cette absence totale d'action et d'initiatives du gouvernement français face au problème polonais.* »

RADIO-RYAD : les Européens doivent définir une politique claire.

Tout en relevant qu'il est « *trop tôt pour porter un jugement utile sur cette visite* », et qu'il convient d'attendre les diverses déclarations qui seront faites à l'issue des entretiens, un commentateur de Radio-Ryad a déclaré mercredi 3 mars :

« *Tous les Arabes pourraient accueillir favorablement la visite de M. Mitterrand en Israël si celle-ci devait représenter un progrès sur la voie de l'adoption et de la proclamation par les Européens d'une position juste et courageuse sur la question palestinienne. Ce que veulent les Arabes, c'est que les Européens acquièrent le pouvoir de définir une politique claire sur le Proche-Orient, exprimant les intérêts réels de l'Europe et de la France dans la région, au lieu de leur politique faible et obscure qui permet à un terroriste comme Begin d'insulter ses dirigeants dans les termes les plus vils.* »

« AL CHARK » (Beyrouth, pro-syrien) : la France est libre de ses décisions.

« *La France, en sa qualité de grande puissance, est libre de prendre ses propres décisions, et le chef de l'Etat français est également libre de se rendre en Israël ou de s'abstenir d'y aller. Mais tout comme les Arabes avaient accordé à la France, au lendemain de la guerre de 1967, la clause de la nation la plus favorisée, ils devraient aujourd'hui revoir leur attitude à la lumière de la nouvelle position française vis-à-vis de la cause arabe.* »

● *Le Comité pour la paix au Proche-Orient* « souhaite que le voyage de M. Mitterrand en Israël soit l'occasion d'une clarification de la politique du gouvernement français au Proche-Orient... Le Comité pour la paix au Proche-Orient rappelle que la voix de la France ne peut être que celle de la justice, c'est-à-dire qu'elle doit s'exprimer pour la reconnaissance officielle de l'O.L.P. et la réalisation des aspirations nationales légitimes du peuple palestinien.

Le souci d'équilibre manifesté par le président de la République doit d'autre part le conduire à inviter officiellement à Paris le président de l'O.L.P., M. Yasser Arafat. »

★ 30, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris, Tél. : 260-02-92.

AMÉRIQUES

États-Unis

De nouvelles armes soviétiques inquiètent les dirigeants américains

De notre correspondant

Washington. — A quelques jours d'intervalle, le Pentagone a révélé deux améliorations dans l'armement soviétique : le déploiement prochain de lasers dans l'espace et l'existence d'un bombardier stratégique similaire au B-1 américain. L'une et l'autre de ces nouveautés font l'objet de remarques alarmistes sur le déséquilibre des forces entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis. Il faut cependant tenir compte des auditions qui ont commencé au Congrès sur le budget militaire 1983. Comme toujours, les responsables de la défense cherchent à grossir la menace extérieure pour obtenir plus de crédits. Et c'est particulièrement le cas cette année, car de nombreux élus, démocrates et républicains, exigent une réduction des dépenses projetées.

Sur les lasers, aucune révélation publique n'était prévue. M. Richard DeLauer, directeur de la recherche au Pentagone, en a fait part confidentiellement jeudi dernier à la commission des forces armées de la *Chambre des représentants*. Mais un élu distrait, M. Ken Kramer (républicain du Colorado) devait lire ce texte au cours d'une séance publique. Ce qui permit à un journaliste d'une revue spécialisée, *Army Times*, de l'enregistrer et de le publier.

L'U.R.S.S. en avance

Selon ce responsable du Pentagone, les satellites américains (chargés de l'espionnage, de l'alerte et de la communication) pourraient être menacés par des lasers *soviétiques placés sur* orbite « *dès 1983-1988* ». Et à partir de 1990, on peut s'attendre à la mise en place d'un « *grand et permanent complexe spatial (...) capable d'attaquer efficacement des objectifs terrestres, maritimes et aériens* ».

Les Etats-Unis et l'Union soviétique n'ont conclu aucun accord sur les armes antisatellites. Ils se sont seulement engagés en 1967, à ne pas installer sur la Lune et à ne pas placer sur orbite autour de la Terre des armes nucléaires ou « *de destruction massive* ». Chacun des Deux Grands fait des efforts pour développer les lasers *(light amplification by stimulated emission of radiations)*. Le Pentagon réclame plus *de 213 millions de dollars à cette* fin, pour l'année budgétaire 1983.

On soupçonnait l'U.R.S.S. d'être en avance sur les chercheurs américains, mais pas au point de déployer *prochainement de telles* armes. La fourchette indiquée par M. DeLauer (1983-1988) est d'ailleurs assez large. A Washington, la plupart des spécialistes refusent de croire que les lasers soviétiques seraient prêts dès l'an procham.

L'autre révélation concernant le bombardier soviétique est faite par le secrétaire à la défense, M. Caspar Weinberger, dans un entretien publié ce jeudi 4 mars. Nul n'ignorait qu'un nouvel avion était à l'étude en U.R.S.S. Le Pentagone avait lui-même révélé l'an dernier que les Russes, ne voulant plus se contenter de leur Backfire à moyenne portée, mettaient en chantier un autre bombardier, à long rayon d'action celui-là.

M. Weinberger précise maintenant que le nouvel appareil aura « *beaucoup de caractéristiques* » du futur B-1 américain. Il pourrait notamment voler à basse altitude pour éviter d'être repéré. Ce qui nécessiterait des équipements coûteux aux Etats-Unis pour se défendre : nouveaux radars, avions d'interception, etc. Jusqu'à présent, les Américains pensaient que l'armée *rouge se* reposait entièrement sur les missiles.

Le nouveau bombardier soviétique existe-t-il à l'état de prototype ou est-il déjà en fabrication ? M. Weinberger ne le précise pas. Il y voit en tout cas une illustration supplémentaire « *de l'accroissement énorme et continu de la puissance militaire soviétique* », et insiste sur sur les mesures à prendre, c'est-à-dire sur les crédits nécessaires.

La Maison Blanche demande au Congrès 690 millions de dollars pour la défense aérienne en 1983. Ce montant serait doublé l'année suivante. L'ensemble du budget militaire proposé est de 216 milliards de dollars, soit 29 % de l'ensemble des dépenses fédérales (contre 24 % en 1980).

« *Ce programme est trop ambitieux* », a déclaré mercredi M. Pete Domenici, président de la commission budgétaire du Sénat, qui appartient pourtant au parti républicain. On constate, en effet, contrairement à l'année dernière, qu'une majorité d'élus des deux bords est favorable à une réduction des dépenses militaires envisagées. Le déficit ne sera-t-il pas proche des 100 milliards de dollars ? Mais M. Reagan ne veut toujours rien entendre. « *Quoique détestant l'idée d'un déficit*, déclarait-il mercredi, *je dois l'accepter s'il permet d'acheter la paix pour le restant du siècle.* »

ROBERT SOLÉ.

LES LASERS : UNE VIVE COMPÉTITION

Les armes laser sont-elles pour demain ? La réalité va-t-elle bientôt dépasser la fiction ? Il serait illusoire *de croire que les pays qui* travaillent sur les lasers de puissance se désintéressent du sujet. Soviétiques et Américains rivalisent, en effet, d'audace avec des budgets que certains évaluent à 1 milliard de dollars pour le premier et 250 millions de dollars pour le second, suivis en cela plus modestement par la France et quelques autres : un tel système, baptisé Armel, est, par exemple, en cours de développement dans les laboratoires français.

Si, dans ce domaine, les spécialistes américains organisent parfois des fuites sur les travaux soviétiques — construction, par exemple, d'une installation équipée d'un laser à iode à Saryshaghan, — ils ne ménagent pas non plus leurs efforts dans ce secteur, comme en témoignent nombre d'articles de la revue spécialisée *Aviation Week and Space Technology*.

Le budget alloué, en 1982, à la seule Defence Advanced Research Projects Agency (DARPA) pour ses *activités sur* les lasers spatiaux de haute puissance — programme connu sous le nom de code de Triad — atteint les 120 millions de dollars. Son objectif : développer un laser *chimique hydrogène-fluor* d'une puissance de 5,5 mégawatts, constituant une première étape vers la réalisation d'un système d'arme capable de contrer le lancement de missiles *intercontinentaux*.

Parallèlement, les trois armées américaines travaillent aussi sur ces sujets avec des budgets importants : 25 millions de dollars en 1982 pour l'armée de terre, 61 millions de dollars pour la marine et 95 millions de dollars pour l'armée de l'air, si l'on en croit *Aviation Week and Space Technoogy*.

Recherches, essais et tirs réels sur cibles, comme cela a encore été fait récemment avec un laser de *400 kilowatts monté sur un avion* Boeing KC-135, se succèdent. Mais, pour aboutir vraiment, il faudra encore que les spécialistes résolvent les problèment inhérents à la mise au point d'optiques capables de supporter les énormes puissances envisagées et ceux posés par le pointage et l'alimentation en énergie de ces systèmes d'arme, l'atténuation de ces faisceaux de lumière au cours de leur passage dans l'atmosphère et les inévitables casse-tête soulevés par les contre-mesures que tout système d'arme génère automatiquement. — J.-F. A.

EUROPE

Turquie

Ankara refuse de polémiquer avec M. Papandréou sur le sort de Chypre

De notre correspondant

Ankara. — La presse turque n'a témoigné qu'un intérêt limité à la visite à Chypre du premier ministre grec, M. Papandréou, qui, selon elle, relevait autant d'un « *show politique* » destiné à la consommation intérieure grecque. Les milieux officiels de la capitale se sont gardés du moindre commentaire sur « *l'appel aux croisades* » lancé par le chef du gouvernement d'Athènes. Les dirigeants turcs chypriotes ont pour leur part qualifié de « *provocation* » la venue de M. Papandréou dans l'île, *tout* en soulignant leur détermination à poursuivre les négociations inter-communautaires en vue d'un « *règlement réaliste* » du conflit.

Dans une interview qu'il a donnée au quotidien *Cumhuriet* du mercredi 3 mars, M. Turkmen, ministre turc des affaires étrangères, s'est contenté de qualifier le premier ministre grec de « *maître de rhétorique* », ajoutant toutefois qu'une « *force d'imagination riche ne mène en général qu'au désappointement* ». Ankara, a-t-il dit, ne croit pas à l'utilité d'« *entamer une polémique avec M. Papandréou, désireux de saboter les pourparlers inter-communautaires*.

Le quotidien d'Istanbul *Hurriyet* publie ce jeudi 4 mars une dépêche de son correspondant à Nicosie *(secteur turc) selon* lequel les représentants des deux communautés dans les pourparlers se seraient d'ores et déjà entendus sur quelque quatorze articles du projet de la future Constitution de la « République fédérale chypriote », et cela contrairement aux affirmations de M. Papandréou estimant qu'on ne saurait rien obtenir par la voie des pourparlers intercommunautaires.

En marge de l'affaire chypriote, la presse publie des articles relatifs aux « déboires » de la minorité turque en Thrace occidentale, ignorée selon elle par l'opinion occidentale. Des sources proches du ministère turc des affaires étrangères affirment qu'Athènes, en reprenant la prospection pétrolière dans certaines zones litigieuses de la mer Egée, vient de violer l'accord de Berne de 1976, en vertu duquel les deux pays s'engagent à suspendre toute prospection dans les dites zones jusqu'à un *règlement définitif de* leur contentieux sur le plateau continental égéen.

Ankara, hostile à l'extension des eaux territoriales grecques à 12 milles, aurait déjà protesté auprès d'Athènes contre les travaux de prospection dans les zones qui se trouvent à l'est de l'île de Tachos

ARTUN UNSAL.

Belgique

DEUX TUÉS DANS UN ATTENTAT CONTRE UN CENTRE CULTUREL YOUGOSLAVE

Bruxelles *(A.F.P.)* — Un attentat à la mitraillette a été commis, le 3 mars, à 17 heures, à Bruxelles, contre un centre culturel et sportif belgo-yougoslave. Il a fait deux tués et trois blessés graves. Un homme masqué a ouvert le feu sur des supporters locaux de l'équipe de football l'Etoile rouge de Belgrade, réunis dans le centre culturel belgo-yougoslave, situé dans un quartier central de Bruxelles. Les supporters devaient ensuite aller applaudir leur équipe opposée, en nocturne, à l'équipe belge de Anderlecht dans la Coupe d'Europe des clubs champions.

[*Deux attentats ont été commis* en moins d'un an contre des Yougoslaves à Bruxelles : le 14 juillet 1981, un diplomate et un employé avaient été blessés dans l'ambassade ; le 4 août, un autre diplomate était tué dans un café. Le 5 août, des cocktails Molotov étaient lancés contre un magasin yougoslave.

Un « mouvement indépendantiste albanais » avait revendiqué ce dernier attentat, et plusieurs de ceux commis à la bombe depuis mars 1981 à Bruxelles contre des bureaux et services yougoslaves.]

● *Mort du général Nicolas Troufanov.* — Celui qui fut le principal conseiller soviétique de l'armée chinoise de 1957 à 1960 est mort, vendredi 26 février, à l'âge de quatre-vingt un ans, des *suites* d'une longue maladie.

EUROPE

Pologne

Des footballeurs soviétiques ont été conspués à Varsovie

La visite du général Jaruzelski à Moscou a ouvert un « *chapitre nouveau* » dans les relations entre la Pologne et l'U.R.S.S., estime la presse polonaise. Ainsi, *Trybuna Ludu* va jusqu'à redemander « *si l'histoire des relations internationales pourrait fournir un autre exemple d'attitudes aussi honnêtes et véritablement amicales que celles qui ont prévalu au cours des derniers mois dans les relations polono-soviétiques* ».

Les autorités polonaises n'en redoutaient pas moins des incidents pendant le match de football entre l'équipe *Dynamo* de Tbilissi et la Legia de Varsovie, qui a eu lieu, mercredi 3 mars, dans la capitale polonaise. De mémoire de sportif, on n'avait jamais vu autant d'uniformes et de treillis militaires dans le stade, situé un peu à l'écart du centre-ville. Près de la moitié des quelque vingt-cinq mille spectateurs qui suivirent la rencontre étaient des soldats. De plus, des policiers militaires casqués et armés de matraques scrutaient le comportement des jeunes « fans » de Legia dont quelques-uns ont été expulsés du stade pour avoir manifesté leur enthousiasme de façon trop bruyante. Une voiture radio, toutes antennes dehors, avait établi ses quartiers tout près de l'ambassade de France, qui se trouve sur le chemin conduisant au stade. Une multitude de miliciens, dont beaucoup portaient la kalachnikov en bandoulière, arpentaient toutes les voies donnant accès au stade.

Malgré les appels de la presse de la capitale à faire montre de sagesse durant la rencontre, les *footballeurs soviétiques ont* été copieusement conspués dès leur apparition sur la pelouse. Aucun incident n'a cependant été enregistré par la suite. Le *match*, âprement disputé, a été remporté par l'équipe soviétique, 1 à 0.

La porte ouverte aux candidats à l'exil

Les personnes « *qui séjournent actuellement dans des centres d'internement* » en Pologne et qui « *veulent quitter définitivement* » le pays pourront en faire la demande à partir du 15 mars, a annoncé un communiqué du bureau des passeports publié mercredi par l'agence PAP.

Ces demandes, ajoute le communiqué, seront « *examinées conformément aux principes en vigueur, et à la lumière de la loi* ».

Cette proposition d'exil ne concerne que ceux qui n'ont pas été arrêtés ou jugés pour violation de la loi martiale. Elle pourrait, par exemple, s'appliquer à M. Lech Walesa, le président du syndicat indépendant Solidarité. Actuellement, plus de 4 000 personnes sont « isolées » parce que, de l'avis des autorités, elles « *pourraient* » présenter un danger pour la paix sociale si elles étaient en liberté.

Le général Jaruzelski avait évoqué le premier, en recevant, après l'instauration de l'état de guerre, les ambassadeurs des pays occidentaux à Varsovie, la possibilité de permettre aux dirigeants et *sympathisants de Solidarité qui* en exprimeraient le désir de choisir l'exil. Cette offre avait été renouvelée dimanche par le ministre de l'intérieur, le général Czeslaw Kiszczak, dans une déclaration à l'agence PAP.

D'autre part, à partir du 15 mars, les Polonais pourront se rendre à l'Ouest en voyage organisé à l'occasion d'événements *sportifs ou de festivals internationaux*. Ils pourront aussi se rendre dans les pays de l'Est européen en voiture à l'invitation d'amis ou de parents.

Selon l'office du tourisme polonais en France, les échanges touristiques reprendront le 1er avril, *mais seuls les voyages de groupe* seront autorisés. Or en 1981, sur les quarante mille Français qui se sont rendus en Pologne, 80 % *l'ont fait à titre individuel*, plus de la moitié de ces visiteurs étant d'origine polonaise. C'est pourquoi les agences de voyage *occidentales ont entrepris de « contourner l'obstacle »* en organisant des « *voyages spéciaux* », permettant à des particuliers de se rendre en groupe en Pologne, avec la possibilité, dans le cours d'un programme touristique « *classique* », de rendre des visites *privées à des proches ou des parents* résidant en Pologne. De plus, pour permettre à ces *touristes* d'emporter davantage de colis, ces *voyages spéciaux s'effectueront* par le train.

VARSOVIE ATTRIBUE A DES « PROBLÈMES TECHNIQUES » LE RETARD DU PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Francfort (*A.F.P.*) — La partie de poker que les cinq cent une banques occidentales créancières de Varsovie ont engagée avec les autorités polonaises pour obtenir sinon le remboursement de leurs *crédits, du moins le paiement des* intérêts échus, a connu de nouveaux rebondissements dans les derniers jours.

Vendredi 26 février, un *groupe* de huit banques agissant pour le compte des « 501 » a adressé un télex à la banque polonaise du commerce extérieur Handlowy pour exprimer « *sa déception* », cette dernière n'ayant pas fini de verser au 15 février, comme elle s'y était engagée, les arrérages d'intérêts dus sur sa dette non garantie de 1981 (*le Monde* du 4 mars). Ces banques accusent Varsovie d'avoir ainsi abusé de la « confiance » de ses créanciers privés, apprend-on de très bonne source à Francfort.

La Handlowy a répondu au début de cette semaine, indique-t-on, que le retard pris dans le versement des intérêts était dû à « *des problèmes techniques* », notamment à la nécessité de vérifier les arriérés pour chacun des établissements concernés.

Les créanciers privés de la Handlowy ont fait du règlement total des arriérés d'intérêts la *condition de la signature* d'un accord de rééchelonnement élaboré par les deux parties, le 4 décembre. La signature de l'accord, *prévue à l'origine fin décembre*, puis reportée au 4 mars, est maintenant envisagée pour la fin mars ou le début avril, mais aucune *date* précise n'a été *fixée*.

Pour les banques occidentales, le problème de l'amortissement de leurs créances polonaises se *pose de manière cruciale, leurs* bilans de 1981 devant être arrêtés définitivement fin mars, ce qui explique le sévère avertissement *adressé vendredi à la Handlowy* par les « 501 ». En principe, si Varsovie ne paie pas les intérêts d'une créance, cette dernière *devrait être passée pour profits* et pertes, diminuant d'autant le bénéfice dans les comptes de l'établissement concerné.

● *Un boulevard « Solidarité » à Metz.* Le conseil municipal de Metz, dirigé par M. Rausch (U.D.F.) a décidé de débaptiser le boulevard de la Défense de la ville pour l'appeler boulevard « Solidarité » en hommage au peuple polonais.

Le Bureau international du travail a ouvert un débat sur la répression

De notre correspondante

Genève. — Le conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT) composé de vingt-huit membres, qui siège depuis le 2 mars sous la présidence de M. Vantejol (France), a ouvert le 3 mars un débat *sur le* rapport de son « *comité de la liberté syndicale* ». Ce texte comprend entre autres les plaintes déposées par la Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.) et la Confédération mondiale du travail (C.M.T.) portant *sur la suppression de toute* liberté syndicale en Pologne. Le directeur général du BIT, M. Francis Blanchard, qui avait *souhaité recueillir des informations* sur place, n'a toujours pas obtenu l'autorisation d'envoyer une mission en Pologne. En revanche, *une délégation officielle* de Varsovie, dirigée par le vice-ministre du travail, a été reçue par M. Blanchard les 18 et *19 février au siège du BIT*, elle a tenté de justifier la loi martiale par des motifs politiques et économiques. Il semble aller de soi *que la persécution syndicale* et la suppression de son activité ne peuvent, selon le BIT, constituer une solution aux problèmes économiques et *sociaux d'une* nation.

Le rapport du comité de la liberté syndicale déplore entre autres que *le gouvernement n'ait* pas fourni des informations sur les motifs des arrestations, sur la santé des détenus et leur lieu de détention. Ses auteurs réclament la libération des syndicalistes détenus sans motifs et en fournissent une liste précise (environ sept cents noms, parmi lesquels de nombreux journalistes).

M. Leonid Kostine, délégué de l'U.R.S.S., a exigé purement et simplement le retrait des plaintes, estimant que Solidarité est une organisation non pas syndicale mais politique, composée *d'extrémistes et dont* l'activité anticonstitutionnelle menaçait l'équilibre social en Pologne. Il a également accusé les délégués du dernier congrès de Gdansk d'avoir évoqué l'éventualité d'un retrait de la Pologne du pacte de Varsovie. Pour tous les autres représentants des pays de l'Est, la chose est jugée : Solidarité ne pouvant pas être considéré comme un syndicat, il n'y a pas lieu d'en parler au conseil d'administration du BIT.

L'ensemble des délégués des pays occidentaux ont rejeté catégoriquement cette argumentation. M. Robert Searly, délégué des Etats-Unis, s'est écrié : « *Si Solidarité n'a pas une activité syndicale, qui au monde mériterait d'être considéré comme un syndicat ?* ». Pour sa part, M. Marc Blondel, délégué des travailleurs *français*, a *souligné que tous* les gouvernements accusés de violer les libertés syndicales avançaient toujours les mêmes arguments, *traitant les syndicats plaignants d'« éléments subversifs »*. Il a rappelé en *outre* que lors de la dernière conférence internationale du *travail, en juin dernier à Genève*, M. Lech Walesa, qui représentait au BIT les travailleurs de son pays, avait souligné que le *problème de la Pologne devait* être résolu par la Pologne elle-même. Le point de vue exprimé par les délégués occidentaux semble refléter celui du *BIT*.

ISABELLE VICHNIAC.

Italie

L'acquittement des auteurs présumés de l'attentat de Brescia soulève l'indignation

De notre correspondant

Rome. — Après cent quatre-vingt-treize heures de délibération, le jury populaire de la cour d'appel de Brescia a conclu à l'innocence des huit inculpés de l'attentat à la bombe de Piazza della Loggia, le 28 mai 1974, qui fit huit morts et plus de cent blessés. Le jugement a suscité la surprise, l'amertume et l'indignation. A Brescia, trois mille personnes ont manifesté devant le monument élevé aux victimes, dénonçant un « *jugement honteux et inacceptable* ». La presse du mercredi 3 mars a commenté en général avec sévérité un jugement qui, comme l'écrit *Repubblica*, signifie que « *la justice prend acte d'une défaite* ».

Cette sentence semble confirmer la paralysie de la justice face au *terrorisme « noir »*. Depuis l'attentat à la bombe de Piazza Fontana à Milan le 12 décembre 1969, en passant par celui contre le train *Italicus* (4 août 1974 : 12 morts, 48 blessés) jusqu'au massacre de la *gare de Bologne* (2 août 1980 : 85 morts, 200 blessés), la justice n'a trouvé aucun coupable.

« *Ainsi s'effrite la confiance en la justice* », titre l'*Unita* en première page. Le quotidien du parti communiste exige dans son éditorial que toute la lumière soit faite sur les couvertures et les protections éventuelles qui « *à divers niveaux ont consenti la plus vaste impunité au terrorisme noir* ». « *Sentence après sentence, nous découvrons que ce sont les organisations terroristes noires, et non les rouges qui sont invulnérables* », écrit *Repubblica*. « *Le fruit amer de l'inertie* » titre pour sa part la *Stampa*, commentant le jugement de Brescia.

Ph. P.

République fédérale d'Allemagne

Les « révélations » d'une revue d'extrême gauche sur les services secrets provoquent un nouveau scandale

De notre correspondant

Bonn. — Après l'affaire de la « *Neue Heimat* », *mettant* en cause d'importants leaders syndicaux, et celle des subventions occultes aux partis politiques, un *nouveau scandale* vient d'éclater en République fédérale. Cette fois-ci, ce sont les services de renseignements de la R.F.A. qui *sont l'objet de quelques graves* accusations.

A l'origine de l'affaire se trouve M. Hans Langemann, principal fonctionnaire bavarois responsable des services de sécurité du Land. Pendant bien des années, de 1957 à 1970, M. Langemann a aussi exercé des *fonctions* au sein du B.N.D., c'est-à-dire des services de renseignements de la République fédérale. La revue d'extrême gauche *Konkret*, dont Ulrike Meinhof (1) fut autrefois le rédacteur en chef, prétend révéler aujourd'hui, grâce à des indiscrétions de M. Langemann, toute une série d'activités.

C'est ainsi que le B.N.D. aurait placé un de ses agents dans l'entourage du président Nixon, un autre auprès du cardinal Koenig à Vienne, et espionné le Vatican. Le B.N.D. aurait même voulu concurrencer les services américains au Vietnam. Par ailleurs, le responsable de l'espionnage ouest-allemand se voit reprocher de s'être intéressé aux contacts entre le S.P.D. et le Parti communiste italien, tandis que M. Egon Bahr, le négociateur des traités avec l'Est, aurait été surveillé lors de ses rencontres avec des fonctionnaires soviétiques.

Les *révélations de Konkret* touchent aussi certaines affaires purement intérieures, domaine en principe interdit au B.N.D. C'est ainsi que les agents ouest-allemands se seraient procurés à Washington des documents qui se rapporteraient au rôle joué *sous* le nazisme par l'ancien chancelier Kiesinger. Le texte publié par la revue revient également sur l'« *affaire du Spiegel* », qui entraîna, en 1962 la chute du ministre fédéral de la défense, M. Franz-Josef Strauss. A en croire ces nouvelles révélations, le B.N.D. avait prévenu les responsables de l'hebdomadaire avant de procéder chez eux à une perquisition. M. Strauss n'avait d'ailleurs jamais caché ses soupçons à ce sujet, pensant avoir été trahi par certains membres des services de renseignements.

M. Langemann assure que les informations et les documents publiés par *Konkret* n'émanent pas de lui. Il a *néanmoins* entrepris une action judiciaire pour interdire à la revue gauchiste de publier d'autres révélations qui lui seraient attribuées. Avant même l'ouverture d'une enquête par le parquet fédéral, il a demandé sa propre suspension et sa comparution devant une commission de discipline.

JEAN WETZ.

(1) Ulrike Meinhof, alors personnalité connue de la gauche « mondaine », était rédactrice en chef de la revue dans les années soixante, avant que la tentative d'assassinat perpétrée contre le dirigeant de la contestation étudiante Rudi Dutschke ne la précipite, par réaction, dans le terrorisme le plus violent. Après avoir fait évader Baader de prison en 1970, subi un entraînement dans des camps palestiniens et participé à la « semaine rouge » de mai 1972, durant laquelle la Fraction armée rouge devait tuer cinq personnes, elle fut finalement arrêtée. Son suicide en prison, en mai 1976, est toujours resté controversé, et avait donné lieu, à l'époque, à de violentes manifestations.

ASIE

Chine

La réforme des administrations va renforcer la centralisation

De notre correspondant

Pékin. — M. Zhao Ziyang, le chef du gouvernement chinois, a dévoilé, mardi 2 mars, devant le comité permanent de l'Assemblée nationale populaire, qui siège à Pékin depuis le 22 février, une partie de ses projets concernant la réorganisation des administrations centrales relevant de son autorité.

Le plan qu'il a présenté dénote, de sa part, la volonté de tailler dans le vif. Qu'on en juge plutôt : le nombre des ministères, commissions et agences dépendant du conseil des affaires d'Etat (appellation en Chine du gouvernement) va passer de quatre-vingt-dix-huit à cinquante-deux. Certains fusionneront entre eux, d'autres seront purement et simplement supprimés.

Le nombre de vice-premiers ministres, qui est actuellement de treize, devra être limité — on a avancé ces derniers temps le chiffre de deux ou trois, — et ceux qui perdront leurs fonctions pourront accéder à la dignité de conseillers d'Etat.

En ce qui concerne les ministères eux-mêmes et les commissions d'Etat, le chef du gouvernement a annoncé son intention de commencer son travail de restructuration à partir de douze d'entre eux. Il ne les a pas nommés, mais récemment le *Ta Kung Pao*, un journal procommuniste de Hongkong ayant accès aux meilleures sources pékinoises, avait indiqué que les secteurs touchés en priorité seraient ceux des constructions de base, de l'agriculture, de l'énergie, *de l'industrie mécanique*, de la culture et du commerce extérieur.

De douze au départ, ces instances, *après fusion* et écrémage, ne seront plus que six. Elles auront rang de ministères.

A l'échelon inférieur, celui des départements, le personnel doit être réduit d'un tiers, et le nombre des unités doit passer de cent quatre-vingts actuellement à cent douze. Dans ces nouveaux organismes, le nombre des ministres et vice-ministres *ne devra pas être supérieur*, au total, à vingt-sept au lieu de cent dix-sept aujourd'hui.

Paradoxalement, le gouvernement, pour mener à bien cette tâche, a jugé nécessaire de créer une commission d'Etat qui aura pour mission de suivre la restructuration envisagée dans le *domaine économique*. Une fois celle-ci achevée à l'échelon central, le mouvement descendra vers les provinces, municipalités et régions autonomes, mais, selon le premier ministre, cela ne se fera pas avant l'année prochaine, sauf là où les conditions le permettront plus tôt.

Le premier ministre n'a pas caché que cette réforme, dont la finalité est de créer de meilleures conditions pour réaliser la « *modernisation socialiste* » du pays, allait conduire à un renforcement de la centralisation et de l'unification des instances *de décision*. Ce faisant, M. Zhao Ziyang s'écarte assez nettement des intentions qui lui avaient été prêtées lors de sa désignation à la tête du gouvernement, en septembre 1980 au vu de son expérience dans la province de Sichuan. En même temps, il a énoncé quelques *règles élémentaires* qui devront être observées dans la conduite de la réforme : les tâches et responsabilités. Des départements devront désormais être très explicites, la sélection et la nomination des responsables devra se faire sur la base *de leur compétence « idéologique, politique et professionnelle »*, des arrangements appropriés devront *être trouvés pour les vétérans qui* se retirent — allusion au maintien du salaire et de divers privilèges (automobile), ainsi qu'au versement *d'une indemnité*, — enfin la formation des futurs cadres devra être plus efficace, afin de relever la qualité de l'ensemble.

Une « révolution en profondeur »

M. Zhao Ziyang a assuré que depuis le démarrage du mouvement dans l'appareil administratif il y a deux mois — toute une série de réunions d'explications se sont tenues *ces derniers temps* dans les ministères centraux — aucun « *désordre* » particulier n'avait été noté. Reprenant une expression précédemment utilisée par M. Deng Xiaoping, le chef du gouvernement a déclaré que la tâche à laquelle le pays s'attelait était une « *révolution en profondeur* ». Précisant sa pensée, il a ajouté : « *Notre intention est de réformer la partie de la structure administrative de l'Etat qui est incompatible avec les exigences du travail économique, culturel et politique. Mais cette révolution n'est pas dirigée contre les hommes.* »

On n'exclut pas que certains limogeages et nominations puissent être annoncés à l'issue de la présente session du Comité permanent. Il est possible aussi que le Comité donne le feu vert à la publication du code civil. Le projet (deux cent huit articles répartis en vingt-trois chapitres) en avait été adopté en décembre par l'assemblée populaire, qui avait chargé le Comité permanent de mettre un dernier point à sa rédaction finale.

MANUEL LUCBERT.

Inde

Mme Gandhi souligne la relative libéralisation de l'économie

De notre correspondant

New-Delhi. — Intervenant devant les deux *chambres* du Parlement indien, au terme d'un débat de politique générale de plusieurs jours, le premier ministre, Mme Gandhi, a consacré, au début de la semaine, de longs développements à la situation économique. Elle s'est attachée particulièrement à démontrer que son gouvernement n'avait nullement modifié sa politique industrielle, le secteur public continuant d'occuper une place privilégiée. Toutefois, Mme Gandhi a reconnu, arguant d'une volonté de progresser rapidement, que *s'opérait* actuellement une libéralisation de l'économie indienne, mais seulement dans les domaines où le secteur public se révélait inefficace.

Justifiant les décisions du gouvernement tendant à alléger et relâcher contrôles et restrictions, *elle a fait remarquer : « Des réglementations qui ne servent qu'à limiter la production ne font pas de nous de meilleurs socialistes. » « Aujourd'hui*, a-t-elle poursuivi, *les grandes firmes privées peuvent opérer dans les secteurs-clés de l'économie et les investissements étrangers sont les bienvenus dans les domaines de haute technologie* » (*le Monde* du 14 novembre 1981).

Evoquant les critiques émises par l'opposition au sujet du prêt massif accordé à l'Inde par le *F.M.I. et des conditions* qui l'auraient accompagné, le premier ministre a estimé insultante l'accusation selon laquelle le budget du *pays* aurait *été dicté* par l'organisme international. « *Notre gouvernement et notre système politique sont assez forts*, a-t-elle déclaré, *pour ne pas permettre que notre autonomie soit hypothéquée par des capitaux ou des technologies de l'extérieur.* »

Faisant allusion aux menaces qui, selon l'opposition, pèseraient sur le régime parlementaire, Mme Gandhi a affirmé n'avoir jamais cessé de respecter le Parlement, y compris lorsqu'elle en avait été expulsée ou lorsque son parti n'était plus au pouvoir.

Quant à la corruption, tout en reprochant à l'opposition d'essayer de faire croire qu'il s'agit d'un phénomène nouveau ne touchant que les sphères gouvernementales, Mme Gandhi a réaffirmé sa volonté de la combattre sans relâche « *sur tous les fronts et à tous les niveaux* ».

D'autre part, s'adressant récemment aux deux Chambres du Parlement réunies à l'occasion de l'ouverture de la session budgétaire, le président de la République, M. Reddy, a relevé les résultats obtenus dans la lutte contre l'inflation. Il a aussi souligné les performances enregistrées dans les secteurs de la production d'énergie, de charbon, d'acier, de ciment, d'engrais, de pétrole (la production pourrait atteindre plus de *16 millions* de tonnes en 1981-1982 contre 10,5 millions seulement en 1980-1981) et de produits raffinés.

Après *avoir indiqué que les* chemins de fer allaient enregistrer cette année un trafic de marchandises record (plus de 220 *millions de tonnes*), le chef de l'Etat a estimé « *encourageante* » les perspectives agricoles (la production de céréales alimentaires *pourrait dépasser* 132 millions de tonnes) et insisté sur les progrès accomplis dans le domaine de l'irrigation. Toutefois, il a évoqué la *détérioration* de la balance des paiements du déficit commercial (55 milliards de roupies en 1980-1981), soit *environ 33,5 milliards de francs*), détérioration qui explique le recours massif au F.M.I., et la nécessité de contrôler la croissance *démographique*, l'objectif est de ramener le taux de natalité à vingt et un pour mille et celui de la mortalité à neuf, d'ici la fin du siècle, étant entendu que l'accent est désormais mis sur une planification *familiale « volontaire »*.

PATRICK FRANCÈS.





AFRIQUE

Maroc

Tout en adressant un avertissement à l'O.U.A.

Le roi Hassan II maintient son projet de référendum au Sahara

De notre correspondant

Rabat. — Le roi Hassan II a prononcé le mercredi 3 mars, à l'occasion du 21e anniversaire de son accession au trône, un discours qui contenait un grave avertissement à l'adresse de l'O.U.A. C'était la première fois que le souverain prenait la parole depuis la rentrée parlementaire de l'automne 1981.

Le roi a affirmé à propos du Sahara, qui reste « *notre préoccupation majeure et fondamentale* », que les forces armées marocaines avaient « *une maîtrise totale du terrain* ». Sur le plan diplomatique, il s'était rendu deux fois personnellement à Nairobi pour y participer aux conférences de l'O.U.A. Le souverain a dit qu'une première fois il avait accepté l'organisation d'un référendum « *pour confirmer l'attachement et l'allégeance des populations des provinces sahariennes* » et qu'il avait profité de son voyage à Nairobi « *pour dire leurs vilaines vérités aux mercenaires et à ceux qui les manipulaient* ».

Une deuxième fois, a-t-il dit « *j'ai participé à l'organisation du comité de mise en œuvre pour le référendum.* » Tout paraissait réglé aussi. « *Quelle ne fut pas,* s'écria-t-il, *notre stupéfaction en apprenant que des représentants des mercenaires avaient participé à une séance de travail de l'O.U.A. à Addis-Abeba.* » « *Si le cap,* a-t-il ajouté, *n'est pas redressé et si la légalité et la légitimité ne sont pas rétablies, nous risquons très vite d'exposer l'O.U.A. à l'éclatement. Cet avertissement,* a-t-il continué, à l'adresse des pays qui appuient les manœuvres en vue de l'admission d'une délégation de la R.A.S.D., *mérite d'être entendu dans toute sa gravité, car l'intérêt de notre continent réside évidemment dans l'unité et dans l'homogénéité et non dans le déchirement.* » « *Quant au Maroc,* a-t-il encore dit, *il ne saurait jamais renoncer à ses engagements concernant le comité de mise en œuvre et l'organisation du référendum au Sahara.* »

A propos de sa récente visite en France, le souverain marocain a rappelé qu'il avait « *tenu à répondre à l'invitation de M. Mitterrand et qualifié ses entretiens avec le président de « francs et loyaux ». « Aucun contentieux particulier,* a-t-il affirmé, *n'oppose le Maroc à la France.* »

Dans son discours-bilan, le roi a aussi rappelé les effets dramatiques de la sécheresse de 1981 sur la vie du peuple marocain, rendant hommage aux efforts des paysans.

Hassan II a terminé son allocution par un vibrant éloge des forces armées qui font face « *à une guerre sournoise et à des attaques perfides* » montées par un ennemi doté, ces derniers temps, « *d'un armement sophistiqué* ».

ROLAND DELCOUR.

La crise franco-éthiopienne

DIX DIPLOMATES FRANCAIS ONT QUITTÉ ADDIS-ABEBA

Dix diplomates français et leurs familles ont quitté Addis-Abeba, jeudi 4 mars, pour Rome et Paris, à la suite de la demande éthiopienne à la France de réduire le personnel de son ambassade. Deux autres diplomates, absents d'Ethiopie, ne reprendront pas leur poste.

D'autre part, à Paris, M. Mesfin Batta, chargé d'affaires éthiopien, a été convoqué, mercredi matin 3 mars, au ministère des relations extérieures. On indique, au Quai d'Orsay, que l'entretien, *au ministère*, avait pour but un « *échange d'explications* ». « *Nous espérons,* ajoute-t-on de même source, *que le malentendu prendra fin.* »

Dans la corne de l'Afrique, souligne-t-on au Quai d'Orsay, le gouvernement français a « *fait le choix d'une diplomatie discrète et s'appuie sur les principes inscrits dans la charte des Nations unies et sur les résolutions de l'O.U.A.* »

Centrafrique

Le général Kolingba a déjoué une tentative de coup d'État des partisans de M. Patasse

De notre envoyé spécial

Bangui. — Les quartiers périphériques de la capitale centrafricaine ont été le théâtre, dans la nuit du mercredi 3 au jeudi 4 mars, de violentes émeutes à la suite d'une tentative avortée de coup d'Etat des partisans de M. Patasse qui apparemment n'a pas fait de victimes. On en savait pas davantage sur d'éventuelles arrestations. Les forces de l'ordre n'avaient pris que très tard dans la nuit position face aux « *gosses de Patasse* », qui se sont livrés au pillage en plusieurs endroits. Peu avant l'aube, alors que le calme semblait rétabli sans qu'aucun coup de feu ait été entendu, l'armée commençait à déblayer les artères coupées par des barrières de branches d'arbres et de pierres.

Mercredi, vers 23 heures, la radio a diffusé un message du général Bozize, ministre de l'information, aujourd'hui en fuite, accusant le chef de l'Etat, le général Kolingba, de « trahison » et annonçant la confiscation du pouvoir. Ce message devait provoquer des manifestations de sympathie dans les quartiers africains de Fou, Bongondo et Boy-Rabe, le général Bozize étant connu pour ses liens avec M. Patasse, chef de file de l'opposition, rentré à Bangui samedi dernier après cinq mois d'absence passés en France.

Cette émission devait être suivie, dans l'intervalle d'une demi-heure, d'une allocution du colonel Diallo, chef d'état-major général adjoint, démentant les propos du ministre de l'information. Aux environs de minuit, la radio diffusait un message du général Kolingba lui-même. Le président du comité militaire de redressement national au pouvoir devait rappeler les raisons de la prise du pouvoir par l'armée et appeler au calme.

Au même moment, dans le centre de la ville, aux alentours du marché central, de la présidence et de l'état-major général — le camp de Roux, qui domine le Chari et où réside le chef de l'Etat — régnait le calme le plus complet, mais, au kilomètre 5, une foule de manifestants élevaient des barricades, coupant pendant plusieurs heures la route de l'aéroport, et commençaient à piller les magasins. Plusieurs voitures d'Européens étaient alors contraintes de rebrousser chemin sous des jets de pierres.

Mercredi à midi, nous recevant dans sa concession du kilomètre 10, M. Patasse nous avait déclaré que, depuis l'accueil populaire qui lui avait été réservé samedi — de sept mille à dix mille personnes s'étaient amassées sur le parcours de sa voiture, selon plusieurs témoignages, — il se considérait comme « *le président de la République* ». « *Le peuple n'a plus peur des fusils, le général Kolingba a trahi, je représente la légitimité constitutionnelle, il y a vacance du pouvoir, je suis le chef de l'Etat, je n'attends plus que le moment où le général Kolingba procédera à une passation de pouvoirs* », nous avait-il notamment dit.

Personne ne prévoyait que l'épreuve de force s'engagerait si vite entre les « *patassistes* », qui comptent des amis au sein de l'armée, et la présidence. Dans l'entourage du général Kolingba, on ne pensait pas que les événements se précipiteraient de cette façon. Le chef de l'Etat avait en effet, par tempérament dit-on, préféré laisser M. Patasse libre de ses mouvements, en attendant sans doute de le voir commettre un faux-pas, plutôt que de prendre le risque d'en faire un « *martyr* ».

Des efforts pour assainir la gestion

Sur les mille deux cents soldats français stationnés au Centrafrique, environ trois cents se trouvent au « *cantonnement des deux cents villas* », à proximité du lieu des émeutes. Ils disposent d'une unité en alerte permanente, capable de gagner le centre de la ville en l'espace de quelques minutes. Les ressortissants français, au nombre de deux mille huit cents à Bangui, ont reçu instruction de gagner, s'il y a lieu, des points de regroupement. De toute façon, ce plan n'a pas été mis en application, et les militaires centrafricains ont même organisé, seuls, un convoi entre l'aéroport et les hôtels.

M. Patasse, qui avait obtenu 38 % des suffrages lors de l'élection présidentielle de 1980 — contre un peu plus de 50 % à l'ancien président Dacko, — a toujours contesté la validité de ce scrutin. Il estime que l'armée, qui a pris le pouvoir le 1er septembre dernier, n'a pas rempli sa mission. Il nous avait déclaré mercredi renoncer à la tenue de nouvelles élections — « *car le peuple juge cette solution dépassée* » — et attendre une « *passation de service* » en sa faveur. Il avait mis en cause non pas le régime mais « un homme ».

En six mois d'exercice du pouvoir, les militaires avaient donné l'impression d'être parvenus à calmer tant soit peu les passions. En outre, ils ont, de l'avis général, entrepris des efforts pour assainir une gestion qui ne s'est toujours pas remise, tant s'en faut, du régime Bokassa. Enfin, ils ont réussi, semble-t-il, à faire accepter par Paris la nécessité d'une étroite coopération franco-centrafricaine, y compris dans le domaine militaire.

On ignorait encore, jeudi en début de matinée, la situation dans le secteur de la concession de M. Patasse, apparemment peu défendue la veille. Un sujet supplémentaire d'inquiétude pour les autorités vient des deux cents à trois cents anciens combattants de la « légion islamique », *formés en Libye, et qui pourraient* semer le désordre, notamment en perpétrant des attentats.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

● *M. Jean-Pierre Cot,* ministre de la coopération et du développement, devait quitter Paris jeudi 4 mars pour un voyage d'une semaine en Afrique qui le mènera au Mali et en Côte-d'Ivoire. A Bamako, M. Cot participera aux travaux de la *commission mixte franco-malienne.*

République d'Afrique du Sud

Le parti gouvernemental a subi une sérieuse défaite aux élections municipales du Transvaal

De notre correspondant

Johannesburg. — Ebranlé lors des élections législatives d'avril 1981, le parti national au pouvoir depuis 1948 a subi aux municipales du Transvaal, la province la plus peuplée et la plus industrielle de la République, une importante défaite. Sur les quatre grands centres urbains, dont ils contrôlaient la gestion, le parti et les alliés de M. Pieter Botha en ont cédé trois.

La seule grande ville dont ils conservent le contrôle est Pretoria, capitale administrative peuplée de fonctionnaires et haut lieu du conservatisme afrikaaner dans la région. De fait, c'est dans cette ville que le parti d'extrême droite afrikaner (H.N.P.) a réussi sa percée la plus spectaculaire, en remportant six des trente-six sièges municipaux, contre un seul précédemment. Le parti libéral d'opposition (P.S.P.) fait également son entrée dans le conseil de la capitale avec trois sièges.

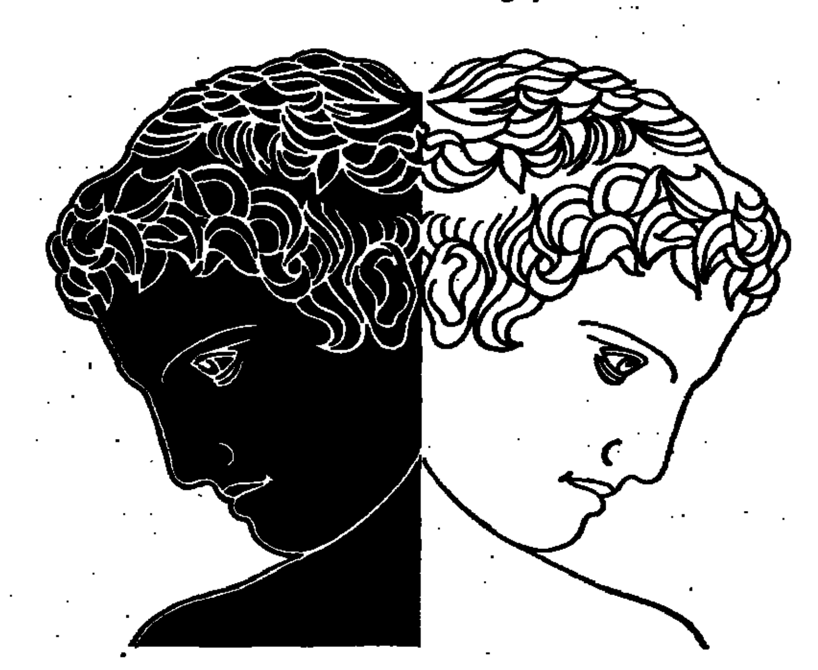
A Johannesburg, principale métropole économique, le parti national, qui, avec un groupe d'indépendants, contrôlait la municipalité depuis une bonne trentaine d'années, a remporté seize sièges, auxquels s'ajoutent les cinq sièges conservés par son allié, l'Association indépendante des contribuables. Le parti fédéral progressiste (P.F.P.) a obtenu vingt-trois sièges à lui seul, les trois derniers postes de conseillers allant à des indépendants authentiques, qui devront décider, au cours des prochains jours, qui, des nationalistes ou des libéraux, présidera effectivement aux destinées de la ville. Le P.F.P. a promis, durant sa campagne, de mettre fin à toute discrimination raciale dans les endroits publics relevant de l'autorité municipale.

Intervenue trop tard, ou encore mal comprise, la scission nationaliste, dont il a beaucoup été question dans les derniers jours de la campagne, ne parait pas avoir joué le rôle déterminant dans une consultation réellement politisée pour la première fois. Comme en avril 1981, le parti au pouvoir a subi un effritement sur sa droite et perdu un sérieux terrain sur sa gauche.

Mercredi après-midi au Cap, le chef des rebelles nationalistes, M. Andries Treurnitch, définitivement exclu du parti avec les quinze parlementaires qui lui sont restés fidèles jusqu'au bout, a annoncé qu'ils constituaient désormais un groupe de nationalistes « *indépendants* ». Il n'a pas exclu, à terme, la création d'un nouveau parti mais cherche, en attendant, à démontrer au public que les nationalistes authentiques, décidés à protéger à tout prix la suprématie blanche, siègent désormais à ses côtés et non sur les bancs gouvernementaux.

PATRICE CLAUDE.





politique

LA PRÉPARATION

La situation dans les DOM

L'ASSOCIATION « RÉUNION - DÉPARTEMENT FRANÇAIS » SE DÉCLARE « RASSURÉE » PAR LES PROPOS DE M. DEFFERRE.

(De notre correspondant)

Saint-Denis-de-la-Réunion. — Avant de quitter la Réunion M. Gaston Defferre a lancé, mardi 2 mars, au cours d'une conférence de presse, un nouvel appel aux principales forces politiques de l'île : « *L'avenir de la Réunion, le développement de l'action économique et sociale, les bonnes relations entre le gouvernement et les représentants des Réunionnais, passent par un ensemble de formations politiques, qui ne comprennent ni les indépendantistes ni les ultras* », a-t-il déclaré. « *Car les ultras et indépendantistes en s'associant, comme ils l'ont fait très souvent, pratiquent une politique du pire qui ne peut être que maléfique pour la Réunion.* »

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a précisé qu'à ses yeux les communistes réunionnais, que les élus de droite accusent ici de visées séparatistes, ne sont pas des indépendantistes, et qu'ils font partie comme les comunistes français, de la majorité présidentielle.

Après avoir affirmé que « *la Réunion est un département français et le restera* », M. Defferre a indiqué, d'autre part, que le gouvernement n'avait pas arrêté sa position à propos du système de scrutin proportionnel qui doit être instauré pour les prochaines élections municipales en 1983. Son objectif est de trouver un mode de scrutin qui permette à une majorité de se dégager et aux minorités d'être représentées.

L'Association Réunion département français (A.R.D.F.), qui avait appelé à manifester contre les projets du gouvernement en matière de décentralisation au mois de décembre et, la semaine dernière avant l'arrivée dans l'île de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, s'est déclarée « *rassurée* » par les paroles du ministre de l'intérieur. Elle estime que les intentions du gouvernement sont désormais « *un peu plus claires* » mais ses responsables attendent des textes officiels qu'ils confirment ces propos publics.

HUBERT BRUYÈRE.

LES SÉNATEURS POURRONT POSER CHAQUE MOIS DES « QUESTIONS D'ACTUALITÉ » SELON LA MÊME PROCÉDURE QU'A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

La procédure des « questions d'actualité » sera désormais utilisée chaque mois le jeudi après-midi, au Sénat, pendant les sessions ordinaires.

Le débat, qui sera télévisé, durera deux heures. Un échange de lettres entre M. Alain Poher, président du Sénat et M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, vient de sceller cet accord, qui répond à une ancienne revendication sénatoriale.

Ces questions seront déposées par les groupes au service de la séance une heure avant la tenue de la conférence des présidents. A l'issue de celle-ci, les ministres pourront alors en prendre connaissance comme à l'Assemblée nationale, qui connaît depuis juin 1974 ce genre d'interpellation au gouvernement, que M. Giscard d'Estaing avait proposée dans son message au Parlement du 30 mai 1974.

La conférence des présidents, *prévue fin mars, fixera la date de* la première séance de ces « questions au gouvernement ».

Dans son allocution de clôture de la session ordinaire d'automne, M. Alain Poher avait évoqué la possibilité d'introduction de cette procédure et indiqué que le bureau du Sénat, reçu le 15 décembre à l'Elysée, en avait saisi le président de la République, et avait trouvé en M. François Mitterrand un interlocuteur « compréhensif ».

● *Au cabinet de M. Anicet Le Pors*, ministre délégué chargé de la fonction publique et des réformes administratives, M. Michel Volle, administrateur de l'INSEE, est nommé conseiller technique, en remplacement de M. Jean-Jacques Philippe, administrateur civil, appelé à d'autres fonctions.

● *Au cabinet de M. Edouard Hervé*, ministre délégué chargé de l'énergie, M. Gilles Darmois, ingénieur civil des ponts et chaussées, est nommé chargé de mission en remplacement de M. Michel Cremieux, nommé directeur adjoint de l'agence pour les économies d'énergie.

● *Au nom du Mouvement social et démocrate* crée et présidé par le doyen Debbasch depuis 1980, son secrétaire général, M. Jean Guelt, proteste contre le titre choisi par M. Olivier Stirn, pour le parti qu'il préside : le Mouvement social-démocrate.

M. MAUROY PART EN CAMPAGNE

M. Pierre Mauroy s'engagera personnellement dans la campagne électorale en participant à plusieurs meetings. Dès la fin de son voyage officiel en Belgique, il se rendra vendredi soir 5 mars dans le Pas-de-Calais où il prendra la parole au cours d'une réunion au Touquet. Le lendemain, le premier ministre se rendra dans le Nord, successivement à Rexpoede, Estaires et Orchies.

Après avoir été l'invité, dimanche, du Club de la presse d'Europe 1, M. Mauroy mènera campagne, la semaine prochaine, dans une ville différente chaque soir ; il sera le lundi 8 mars à Charleville-Mézières (Ardennes), le mardi 9 à Privas (Ardèche), le mercredi 10 à Grenoble (Isère), le jeudi 11 à Marseille (Bouches-du-Rhône), et le vendredi 12 à Perpignan (Pyrénées-Orientales). Entre les deux tours de scrutin, le chef du gouvernement fera campagne dans les départements de l'Ile-de-France.

● *A la suite du communiqué publié par la section du S.N.J. de FR 3 Auvergne*, s'indignant de l'attitude de M. Valéry Giscard d'Estaing (*le Monde* du 26 février) M. Claude Wolff, député U.D.F. du Puy-de-Dôme, maire de Chamalières, tient à préciser : « *Une invitation a été adressée aux journalistes de FR 3 Auvergne le vendredi 19 février et confirmée le lundi 22 février, afin de les convier à assister à la présentation officielle, à l'aéroport d'Aulnat, des candidats de l'opposition U.D.F.-R.P.R. aux prochaines élections cantonales. Les journalistes de FR 3 Auvergne ont décliné cette invitation aux motifs qu'ils ne « couvraient pas » ce type d'événement.* » Selon M. Wolff, le communiqué du S.N.J. relève « *davantage d'une volonté de procès d'intention que d'information objective* ».

● PRECISION. — M. Jean-Louis Berthet, président du parti républicain des Yvelines, qui avait déclaré : « *Si nous attendons que nos états-majors s'entendent, nous ne pouvons espérer que des compromis tardifs, douloureux et décevants...* » (*le Monde* du 2 mars), nous précise qu'il a voulu parler des états-majors des partis de l'U.D.F., mais n'a jamais voulu dire que l'U.D.F. et le R.P.R. ne pouvaient s'entendre.

● RECTIFICATIFS. — Dans l'article consacré aux élections cantonales en Corrèze (*le Monde* du 4 mars), l'omission d'une ligne rendait incompréhensible un membre de phrase, qui doit être rétabli comme suit : « *La participation* à un meeting, le 8 mars, *de M. Pierre Bérégovoy, secrétaire général de l'Elysée...* »

Dans l'article consacré au Val-d'Oise (*le Monde* du 3 mars), une ligne omise doit être rétablie comme suit dans le paragraphe : « *Mis à part celui de Luzarches, quatre autres cantons peuvent changer de camp le 21 mars prochain : Taverny, Cergy, Ermont et Saint-Leu-la-Forêt. S'il en était ainsi, les trois premiers tomberaient sans aucun doute dans l'escarcelle du P.S., le quatrième dans celle de l'U.D.F.* »

M. Jospin situe autour de 30 % les espérances du P.S.

M. Lionel Jospin, accompagné de *MM. Paul Quilès et Pierre* Guidoni, membres du secrétariat national, a présenté, mercredi 3 mars à Paris, les thèmes de la campagne des candidats socialistes aux *élections cantonales*. Le premier secrétaire du P.S. a précisé que son parti présente mille huit cent cinquante-neuf candidats et que dans les cantons *où il n'est pas présent*, il soutient les candidats de gauche, que ceux-ci appartiennent au M.R.G., au P.S.U. ou à la mouvance jobertiste. Après avoir regretté que le nombre des candidates soit inférieur à 10 % du nombre des candidats socialistes, M. Jospin a énuméré les six thèmes de la campagne du P.S., *à savoir* :

« *1) Démontrer, changement et chiffres à l'appui, que le bilan gouvernemntal inspiré par le président de la République est bon ;*

» *2) Mettre en lumière le succès économique relatif de ce gouvernemental inspiré par le prévement de hausse du chômage hérité du septennat précédent est cassé ;*

» *3) Souligner que la droite n'a pas changé : on attend toujours ses propositions concrètes, mais elles restent vouées à un discours caricatural de l'opposition et à des thèmes purement négatifs. On pourrait s'attendre à ce que la droite fasse le bilan de sa propre gestion ; elle ne le fait pas par opportunisme, car cela ferait craquer son unité de façade* », a souligné le leader du P.S.

« *4) Indiquer que les socialistes sont de bons gestionnaires des collectivités locales et qu'ils ont depuis dix ans joué un rôle essentiel dans l'amélioration de la vie quotidienne ;*

» *5) Souligner que les auteurs de la loi de décentralisation, c'est-à-dire les socialistes, sont les mieux placés pour mettre en œuvre cette réforme ;*

» *6) Relever que là où la droite conserve des rouages locaux, elle se met en travers du changement et freine les réformes au lieu de jouer le jeu.* »

Le premier secrétaire du P.S. a ensuite indiqué que les membres du gouvernement, et notamment le premier ministre, participeront à la campagne électorale, mais avec une moindre intensité que lors des élections législatives partielles. « *En tout état de cause*, a ajouté M. Jospin, *il n'y aura pas de ministres socialistes candidats contre des candidats de gauche, car ils respecteront les règles de bonne conduite qui sont nécessaires entre les responsables engagés dans un même processus de changement.* »

M. Jospin a rappelé que cinq ministres socialistes briguent les suffrages des électeurs dans leurs cantons respectifs, Mme Edith Cresson et MM. Auroux, Fillioud, Le Pensec et Lemoine. Le premier secrétaire du P.S. s'est abstenu de tout pronostic, mais il a situé les *espoirs des socialistes autour de* 30 % des suffrages, soit à mi-chemin du score de M. Mitterrand au premier *tour* de l'élection présidentielle (25,85 %) et de celui *du P.S. associé au M.R.G.* au premier tour des législatives (37,51 %). Un peu plus tard, à Europe 1, M. Jospin s'est également référé au résultat obtenu par le P.S. au renouvellement des assemblées départementales de 1976, soit 26,5 %.

Pas de « charcutage »

M. Jospin a également fixé un objectif à la gauche : détenir une majorité de présidences de conseil général. Interrogé sur les arguments de l'opposition qui voit dans le nouveau découpage cantonal un « *charcutage* », le premier secrétaire a souligné que M. Gaston Defferre s'est conformé à la circulaire du 12 octobre 1971 : ce texte précise qu'un nouveau découpage se justifie lorsqu'un canton compte plus du double d'habitants que la moyenne départementale. Après avoir indiqué que le Conseil d'Etat avait émis un avis défavorable pour quatre dossiers, et qu'il en avait été tenu compte, M. Jospin a précisé : « *Il aurait été normal que les gouvernements de droite procèdent à un redécoupage en 1979 car déjà la démographie avait changé.* »

Du 13 au 20 avril

LE PREMIER SECRÉTAIRE DU PARTI SOCIALISTE SE RENDRA AUX ÉTATS-UNIS ET AU QUÉBEC

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., se rendra à Washington, New-York et au Québec du 13 au 20 avril prochain.

M. Jospin, qui sera accompagné de M. Jacques Huntzinger, membre du secrétariat national du P.S. chargé des relations internationales, répondra à l'invitation de l'A.F.L.-C.I.O., centrale syndicale américaine, et du parti québécois.

Lors de leur séjour aux Etats-Unis, les responsables socialistes, outre leurs entretiens avec les syndicalistes, auront l'occasion de rencontrer diverses personnalités de l'administration et du congrès. Cette visite devrait être dominée — avant la rencontre probable à Washington de MM. François Mitterrand et Ronald Reagan —, par l'examen de la situation en Amérique centrale où viennent de se rendre MM. Jospin et Huntzinger.

Au Québec, ils examineront notamment le souhait formulé par le parti québécois d'adhérer à l'Internationale socialiste.

M. Chirac dénonce « l'improvisation, l'incohérence et l'inadaptation » de la politique gouvernementale

C'est davantage pour maintenir ses troupes en haleine que pour formuler une prévision, que M. Chirac a évoqué mercredi 3 mars au cours de l'émission « Face au public » de France Inter l'éventualité d'une dissolution de l'Assemblée nationale. Prenant cette hypothèse pour une prédiction, MM. Jospin et Quilès, responsables du P.S. ont ironisé sur l'irréalisme de ce propos. Le président du R.P.R. a néanmoins justifié le durcissement croissant de l'opposition par le caractère de plus en plus « improvisé, incohérent et inadapté » de la politique du gouvernement.

Alors qu'au début du septennat, M. Chirac observait une certaine retenue à l'égard de la politique étrangère du chef de l'Etat, il la critique désormais ouvertement et vertement. Même le voyage de M. Mitterrand en Israël est, pour le moment, considéré avec circonspection et scepticisme (lire page 4). Le maire de Paris estime que la liberté d'initiative du chef de l'Etat est entravée par la présence de ministres communistes au gouvernement.

Autre élément nouveau dans cette déclaration de M. Chirac : la distinction entre « républicains » et « marxistes », qu'il avait établie lors des assises R.P.R. de Toulouse, le 23 janvier, est maintenant remplacée par une formulation moins manichéenne et schématique. Les opposants regrouperaient les partisans des libertés, alors que le gouvernement serait soutenu par ceux qui acceptent les contraintes de l'Etat, les premiers prônant l'union nationale et les seconds la lutte des classes. Particulièrement sévère à l'égard de la radio et de la télévision, sur lesquels la tutelle politique atteindrait des degrés extrêmes. M. Chirac s'est prononcé pour une libéralisation, qui implique l'abandon du monopole. Enfin, selon lui, les élections cantonales devraient enregistrer des progrès en voix de l'opposition, préludant à une victoire municipale l'année prochaine.

Se défendant de pratiquer une opposition « systématique », M. Chirac n'en exprime pas moins une hostilité globale. Une distinction bien subtile et désormais superflue.

ANDRÉ PASSERON.

M. Jacques Chirac a notamment déclaré : « *J'espère que nous menons une opposition intelligente. Nous ne menons pas une opposition systématique. Si cette opposition se durcit, c'est vrai, c'est tout simplement parce qu'il nous semble que la politique du gouvernement devient de plus en plus improvisée, incohérente et inadaptée aux besoins des Français et aux besoins de la France. Alors, nous le disons clairement. C'est tout. Je suis favorable, je l'ai dit maintes et maintes fois, à une politique tout à fait différente de celle que l'on mène aujourd'hui et d'ailleurs différente de celle que l'on menait hier. L'objectif numéro un est la lutte contre le chômage. La politique actuelle conduit à transformer le pays en un peuple d'assistés. C'est la décadence qui est au terme des expériences socialistes.*

» *Lorsqu'on écoute les ministres, ils ont un langage totalement incohérent. Il suffit qu'il y en ait un qui dise blanc pour que l'autre dise noir. Et cela atteint des sommets en politique étrangère comme on le voit régulièrement avec les improvisations du ministre des relations extérieures. De temps en temps, c'est le président de la République lui-même qui est obligé de dire à son gouvernement : « Taisez-vous, vous ne » dites que des bêtises ! comme il » l'a fait au moment de l'affaire » des trente-neuf heures.* »

Répondant à une question, M. Chirac a déclaré : « *La Constitution prévoit la possibilité d'élections législatives anticipées quand le chef de l'Etat estime que la situation est telle qu'on ne peut pas les éviter. Je n'y croyais pas et je dois dire que l'évolution des choses ne me permet plus d'exclure cette hypothèse.* »

A propos des élections cantonales, il a estimé : « *S'agissant tout d'abord des voix obtenues, l'opposition, dans son ensemble, va marquer un progrès très sensible par rapport à la situation de juin 1981 et probablement par rapport aux précédentes cantonales de 1976. Ce progrès sera compensé, naturellement, par une baisse de l'actuelle majorité. Cette situation favorable à l'opposition sera masquée en termes de sièges, parce qu'avec cette finesse tactique des socialistes le charcutage auquel s'est livré le ministre de l'intérieur fera que l'actuelle majorité gagnera des sièges et des présidences. Nous devons améliorer sensiblement notre position, comme nous l'avons fait dans toutes les élections partielles depuis cinq mois, notamment les législatives, et marquer ainsi un progrès important qui aboutira, lors des élections municipales et régionales, à une véritable victoire de l'opposition.* »

Refusant la distinction entre droite et gauche, M. Chirac a déclaré :

« *Le choix de plus en plus va se faire entre ceux qui sont partisans, à tout prix, des libertés et ceux qui acceptent les contraintes, celles que l'Etat fait peser sur les individus en raison de son poids et de son pouvoir.* »

Enfin, à propos de la télévision et de la radio, M. Chirac a souhaité « *la création de télévisions libres, de radios libres, à une condition, qui est importante, c'est que ceci se fasse en étroite concertation et accord complet avec la presse écrite, car tout ce qui trait à l'encontre des intérêts de la presse écrite trait à l'encontre de l'intérêt de la démocratie et de la culture* ».

● PRECISION. — Contrairement à ce qui a été indiqué dans le titre de l'information publiée dans *le Monde* du 4 mars (page 9) M. Pierre Favier a été nommé par le conseil des ministres du 2 mars directeur du personnel et des affaires sociales des P.T.T. et non directeur du personnel des postes.

DÉFENSE

M. Helmut Schmidt presse le Parlement ouest-allemand de ne pas s'opposer au projet de char avec la France

Bonn. — Le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, M. Helmut Schmidt, a engagé, mardi 2 mars, une char de combat pour les années 90. Le chef du gouvernement grande majorité des parlementaires ouest-allemands élèvent contre reste ainsi fidèle à la promesse qu'il a renouvelée lors de sa récente visite à Paris de s'engager sans réserve en faveur de la coopération entre les deux pays dans le domaine de la fabrication des armements. A ce jour, toutefois, les efforts du chancelier n'ont pas encore suffi à surmonter les objections que la grande majorité des parlementaires ouest-allemands élève contre ce projet.

De notre correspondant

C'est devant les spécialistes des problèmes de défense du parti social-démocrate et du parti libéral que le chanceller a plaidé sa cause. Aucune décision formelle ne sera prise avant la semaine prochaine. Dès maintenant, cependant, il paraît assez clair qu'au sein du Bundestag l'opposition au projet franco-allemand reste aussi forte que jamais.

La plupart des parlementaires estiment toujours qu'à l'heure actuelle il serait absurde d'envisager les dépenses considérables — plus de 20 milliards de marks, soit environ 50 milliards de francs — qu'exigerait la fabrication, à quatre mille exemplaires, d'un char entièrement nouveau dont l'armée ouest-allemande pense n'avoir aucun desoin avant 1995. De nombreux spécialistes font remarquer de surcroît que l'évolution de la technique militaire, en particulier le développement des missiles, pourrait faire des chars tels qu'ils sont conçus aujourd'hui des instruments tout à fait inutilisables dans une dizaine d'années.

Un argument supplémentaire pèse très lourd dans l'esprit de beaucoup de membres du Bundestag qui sont convaincus que, du côté français, on envisage de vendre le nouveau char dans beaucoup de pays où la République fédérale elle-même ne se permet pas d'exporter du matériel militaire.

Face à cette attitude des parlementaires, la tactique du chancelier Schmidt est assez claire. Il met au premier plan non pas des arguments techniques, mais la nécessité de défendre et de renforcer la coopération politique entre Paris et Bonn. M. Schmidt n'a même pas craint de dire publiquement à ce sujet que le nombre des amis de la République fédérale serait en train de diminuer, allusion au refroidissement des rapports germano-américains.

Aussi le chancelier s'efforce-t-il de persuader ses interlocuteurs qu'en acceptant d'ouvrir pour le projet franco-allemand une « *phase de définition* » on ne conclurait encore aucun engagement définitif. De façon très précise, M. Schmidt assure donc qu'à l'heure actuelle il n'est pas question pour la R.F.A. d'envisager la production d'un char dont la Bundeswehr ne conçoit pas l'utilité. Cela n'empêcherait pas de continuer les études touchant la réalisation non seulement du char, mais aussi d'autres types d'armements qui pourraient être développés en commun par la France et la République fédérale (comme un hélicoptère antichar).

Ceux qui critiquent le chancelier paraissent cependant redouter qu'avec la « *phase de définition* », dont le coût durant les trois prochaines années s'élèvera à quelque 150 ou 160 millions de marks (environ 400 millions de francs), le gouvernement ne vise à se rapprocher d'une façon progressive d'un « point de non-retour ». S'il est vrai que d'ici là bien des choses peuvent changer, les adversaires du projet craignent donc que la solution provisoire proposée aujourd'hui ne devienne peu à peu définitive.

JEAN WETZ.

[Dans son édition datée mercredi 3 mars, *le Canard enchaîné* publie des extraits d'une correspondance adressée par M. François Mitterrand à M. Helmut Schmidt le 13 janvier dernier. « *Vous savez*, écrit notamment le chef de l'Etat français, *tout l'intérêt que je porte à notre concertation en matière de défense et, dans cette optique, toute l'importance que j'attache à la coopération bilatérale pour l'équipement de nos forces (...). Je pense en particulier au projet de construction en commun du futur char de bataille, pour lequel un accord avait été conclu en février 1980. Ce programme revêt pour nos deux pays une haute signification politique, et la décision sur sa poursuite, vous en conviendrez avec moi, ne doit pas connaître de retard.* »

D'autre part, le ministre de la défense français, M. Charles Hernu, *précise en réponse à une question* écrite de M. Joseph-Henri Maujoüan du Gasset, député U.D.F. de Loire-Atlantique, qui l'interrogeait dans le *Journal officiel* du 1er mars : « *Une décision devra être prise avant l'été 1982 pour permettre l'équipement de nos armées avec ce char nouveau au tout début de la prochaine décennie. En l'absence d'une application rapide de l'accord franco-allemand de février 1980, une solution nationale devra être envisagée.* »]

● *Augmentation des effectifs du G.I.G.N.* — Le ministre de la défense, M. Charles Hernu, s'est fait présenter, mercredi 3 mars à Paris, le Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (G.I.G.N.), commandé par le chef d'escadron Christian Prouteau. A cette occasion, il a été annoncé que les effectifs de cette unité seraient augmentés en 1982 et passeraient de cinquante et un membres à cinquante-six, ainsi répartis : quatre officiers et cinquante-deux gendarmes, composant quatre équipes de quatorze hommes.

Créé en 1974, le G.I.G.N. est destiné à lutter contre de nouvelles formes de criminalité : menées de forcenés, prises d'otages, détournements d'avions, etc. A plusieurs reprises, des rumeurs avaient fait état de la possible dissolution du G.I.G.N. La visite de M. Hernu, qui est l'autorité de tutelle administrative de la gendarmerie nationale, et l'augmentation des effectifs du G.I.G.N. annoncée à cette occasion apportent un démenti officiel à ces rumeurs.

PRESSE

● *Au « Parisien libéré »*, les sept journalistes travaillant au service radio-télévision observent une grève, depuis mardi 2 mars, pour prtoester contre « *l'acte de cesnure* » exercé par le directeur de la rédaction, M. Le Gall, à l'encontre d'une enquête réalisée par M. Dominique Grimault. M. André Halphen, responsable de la rubrique et conseiller de la direction, se range aux côtés des grévistes.

Une assemblée générale de la rédaction a eu lieu, mercredi 3 mars. Il a été révélé que des lettres recommandées avaient été adressées par la direction aux grévistes. On en ignore encore le contenu.

● *Sport-Média*, lettre confidentielle publiée le 1er et le 15 de chaque mois à quelque trois mille exemplaires publie son *premier* numéro. *Sport-Média* se propose de révéler le dessous des cartes du sport et de ses activités industrielles et commerciales connexes. Le rédacteur en chef en est *Guy* Sitruk et la directrice de la publication Michèle Pitoun. Le prix de l'abonnement annuel est de 1 000 francs.

(*) 17, rue de la Trémoille, 75008 Paris. Tél. (1) 720-85-16.

DES ÉLECTIONS CANTONALES

MIDI-PYRÉNÉES : radicaux de gauche et socialistes en terrain conquis

L'Aveyron fait cavalier seul dans une région que se partagent socialistes et radicaux de gauche. Ne se faisant guère d'illusions dans les autres départements, l'opposition peut y laisser ses composantes se mesurer avant les élections municipales.

Dans l'Ariège, la Haute-Garonne, le Gers, la suprématie du P.S., qui détient les trois présidences de conseils généraux, devrait se confirmer. De même celle du M.R.G. dans le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Tarn-et-Garonne.

En revanche, incertitude dans le Tarn, où M. Brives (M.R.G.) avait été réélu en 1979 à la tête de l'assemblée départementale, malgré un rapport de forces favorable aux socialistes.

AVEYRON : la bataille de Rodez

De notre correspondant

Millau. — Fief traditionnel de l'ancienne majorité (elle-même de nette tendance *U.D.F.*, dominante parti républicain), l'Aveyron devrait le rester : les partisans du gouvernement de gauche se comptent sur les doigts des deux mains. Peu de sortants seront en danger dans un département où *l'évolution* politique de ces dernières années se résume essentiellement dans l'absorption progressive au sein de la mouvance U.D.F. de l'ancienne classe politique aveyronnaise qui fourmillait à la belle époque d'indépendants, de modérés ou de sans-étiquette en tous genres.

Dans ces conditions, c'est à Rodez (redécoupé en trois cantons au lieu de deux) que le scrutin revêtira un intérêt politique.

Dans le canton de Rodez-Est, c'est en fait la mairie du chef-lieu qui est en jeu : qui, du R.P.R., M. Michel Astoul, ou du P.R., M. Marc Censi, succédera à M. Roland Boscary-Monsservin (U.D.F.-P.R.) à la tête de la municipalité ? L'ancien ministre, qui tient encore fermement la barre, s'est refusé à trancher officiellement entre l'un ou l'autre des prétendants qui sont tous deux ses adjoints. Politiquement, M. Censi est sans doute le plus proche du maire actuel, mais M. Astoul *s'est taillé une solide réputation* de gestionnaire, notamment en réorganisant l'office H.L.M.

Dans le nouveau canton de Rodez-Nord, la lutte opposera principalement M. François Rey, maire (U.D.F.) d'Onet-le-Château et conseiller démissionnaire de l'ancien canton de Rodez-Est, et le socialiste Yves Bon. La constitution de ces cantons avait entraîné des polémiques. Pour l'opposition, il ne fait aucun doute que le gouvernement a voulu tailler sur Rodez un canton à la mesure du P.S. L'assemblée départementale s'était opposée à cette création, qu'approuvaient au contraire les élus de gauche, mais également la municipalité de Rodez.

Dans les trois cantons, il sera intéressant de mesurer l'impact des candidats socialistes. A Millau-Est (Millau-Est est régulièrement acquise à la gauche depuis 1973 dans les scrutins cantonaux), le conseiller sortant, M. Jean-Louis Coulon (P.S.), est confronté à quatre candidats, dont le R.P.R. Jean-Jacques Jammet, pour qui ce scrutin peut constituer un galop d'essai en vue de l'élection municipale. A noter que c'est la première fois depuis 1976 que le maire, M. Manuel Diaz (ex-M.R.G. devenu radical valoisien), dont la personnalité influait régulièrement sur le résultat des élections, ne se présente pas lui-même dans un scrutin local.

Dans le Sud-Aveyron, le parti socialiste se voit menacé à Cassagnes-Begonhes, où M. Henri Jaudon (P.S.), maire de Salmiech, se trouve face à son premier adjoint, M. Bernard Destours, candidat de l'opposition. Menace qui pèse également et paradoxalement sur le canton de Séverac, siège que le P.S. détenait traditionnellement depuis la libération grâce à M. Testor. Mais la section séveraguaise, après avoir pressenti M. Testor, s'est détournée de lui au dernier moment pour choisir M. Edmond Gros. Résultat : M. Testor ne soutiendra pas le candidat du P.S.

Il convient également de noter l'entrée en lice, dans le canton de Baraqueville, de M. Raymond Lacombe, président de la F.D.S.E.A., maire de Camboulazet.

Dans le bassin houiller, où la gauche est majoritaire, on n'attend aucune surprise, sauf peut-être sur le *canton* de Rieupeyroux, où M. Paul Chincholle (M.R.G.) voit son siège âprement disputé par le socialiste Pierre Marty et le R.P.R. Michel Lombard.

(Intérim.)

Dans la région parisienne

ESSONNE : une présidence rouge ou rose

Avec plus d'un million d'habitants, l'Essonne est l'un de ces départements de la banlieue parisienne à forte expansion démographique, où les choix des électeurs tiennent moins aux aspirations et aux problèmes locaux, ou à la personnalité des candidats, qu'aux clivages politiques nationaux.

Dix-huit des trente-cinq cantons du département sont renouvelables cette année, aucun redécoupage n'étant intervenu, en dépit de l'importance de certains d'entre eux. Du côté de l'opposition, on ne se fait aucune illusion. La gauche, qui dispose de vingt sièges, est solidement implantée. *De surcroît*, les nuances politiques, à droite, résultent des préférences des élus, ce qui explique l'existence au conseil général de deux groupes distincts — Union pour l'Essonne et non-inscrits, — qui ne *recoupent pas forcément* la logique des grands partis. Plusieurs responsables, ayant atteint la limite d'âge, ont renoncé à se présenter. C'est le cas de M. Jean Colin (U.D.F.), sénateur, maire de Longjumeau, et de *M. Henri Longuet (divers droite)* à Viry-Châtillon. L'opposition tentera surtout de maintenir intacts quelques bastions, notamment dans les cantons ruraux du sud et, si possible, de donner sa première chance à une nouvelle génération de cadres.

L'enjeu de ces élections cantonales dans l'Essonne — le duel, pourrait-on dire — est situé au sein même de la gauche. Depuis 1979, la présidence du conseil général est détenue par un communiste, M. Robert Lakota, dont le canton de Vigneux n'est pas renouvelable. Quelles qu'aient pu être les difficultés de sa tâche, M. Lakota, incontestablement, a su s'imposer avec civilité et sérieux. Homme de dialogue, il a aussi fait preuve de prudence en matière budgétaire ; témoin, le niveau de la taxe d'habitation, qui, cette année, avec une majoration de l'ordre de 12 %, sera inférieur à l'inflation. Toute la question est de savoir si ces arguments — que l'ensemble des partenaires de gauche peuvent, d'ailleurs, prendre à leur compte — suffiront au P.C.F. pour résister à la poussée du P.S., qui avait emporté les quatre sièges de député en juin 1981.

Sur le terrain, le P.C.F. a, évidemment, concentré ses efforts sur les cantons susceptibles de renverser l'équilibre. Il tente d'y imposer une image légitimiste, quitte à mettre son drapeau rouge dans sa poche et son insigne dans un coin discret de ses affiches. Sa science électorale et les concessions qu'il semble prêt à faire, ici ou là, lui suffiront-ils pour maintenir sa suprématie ? Au P.S., on veut croire que non, et on s'affirme, même, convaincu que les Essonniens préféreront « rosir » leur conseil général pour *« continuer le changement »*.

Parmi les cantons qui feront la *différence, il y a Savigny-sur-Orge*, par exemple, où le socialiste François Clevenot, conseiller municipal, semble bien placé face au maire et conseiller général sortant, communiste, M. Michel Bockelandt. A Viry-Châtillon, M. Claude Bussery, maire de Juvisy, socialiste, et incontestable favori, passe aussi, compte tenu de sa compétence et de sa popularité, pour « présidentiable ». Quant à Brétigny-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge et Villebon-sur-Yvette, les communistes, MM. Blin, Englander et Bernard, conseillers sortants, ont tout à craindre de leurs concurrents socialistes, MM. Vallin et Solpelsaps et Mme Morichaud.

(Intérim.)

LOT : Le P.C.F. soutient un partisan de Rencontres communistes

De notre correspondant

Cahors. — M. Jean-Pierre Valla, conseiller général du Lot, écarté du comité fédéral du P.C.F. de ce département pour avoir signé une pétition contre la *« mise hors du parti »* des fondateurs de Rencontres communistes, et démissionnaire du parti communiste, sera néanmoins le candidat *soutenu par le parti dans le* canton de Saint-Germain-du-Bel-Air. M. Valla avait été élu, en 1979, dans ce canton, à la suite de la démission du conseiller général R.P.R., qui avait été élu en 1976. Ce canton est donc *soumis* à renouvellement cette année.

M. Valla explique, dans un entretien publié par *Rencontres communistes hebdo*, dans son numéro du 27 février, que, lors de la conférence *fédérale qui avait préparé le vingt*-quatrième congrès du P.C.F., en janvier dernier, la direction de la fédération lui avait demandé de se représenter aux élections cantonales. *« On a fait valoir*, dit-il, *que, sur ce terrain, c'était différent, que j'avais été présent comme élu du peuple, que je m'étais occupé de mon canton, que, là, on ne pouvait rien dire. »* M. Valla a consulté sa section et il a décidé d'accepter la proposition de la direction. *« Il n'y a que quatre élus communistes sur trente*, souligne-t-il, *au conseil général du Lot. »*

Quatorze autres sièges sont à pourvoir. Aucun canton nouveau n'a été créé, malgré le fait que celui de *Cahors-Nord compte dix-huit mille* habitants pour une moyenne départementale de cinq mille habitants. Tous les sortants se représentent ; parmi eux, MM. Maurice Faure, président d'honneur du M.R.G., *président du conseil général, député du* Lot et ancien ministre, et Martin Malvy, député (P.S.), maire de Figeac, vice-président de l'Assemblée nationale. Dans ce scrutin, rien ne semble de nature à modifier l'équili*bre de l'assemblée départementale*, favorable à la gauche. Sur les quinze conseillers sortants, on dénombre six radicaux de gauche, quatre socialistes, deux communistes, un socialiste indépendant et deux divers opposition. Le canton de Saint-Céré, où le M.R.G. pourrait supplanter le P.S., constituera le point le plus « chaud » du département.

G.R.

HAUTES-PYRÉNÉES : la mêlée tarbaise

De notre correspondant

Tarbes. — Dix-huit sièges sont à pourvoir dans ce département où deux nouveaux cantons ont été créés, ceux de Laloubère et de Bordères-sur-l'Echez. Parmi les sièges les plus disputés, figure celui de Tarbes III : le maire communiste de la ville, M. Paul Chastellain (conseiller sortant), fera face au premier tour à Mme Gilberte Foucry (P.S.) et à M. Jacques Roques (M.R.G.) ; l'U.D.F., avec M. Soulard, et le R.P.R., avec M. Guillant espèrent pouvoir poser les jalons de la reconquête d'une ville « perdue » en 1977.

La lutte devrait être plus sévère encore à Tarbes IV pour M. Jean Vieu, conseiller général sortant (P.C.), auquel la fédération départementale socialiste oppose son premier secrétaire, M. Pierre Montoya ; l'U.D.F. mise sur une personnalité du monde agricole, M. Marcel Carrère, et le R.P.R. sur un journaliste professionnel de *la Nouvelle République de Tarbes* récemment rachetée par *la Dépêche de Toulouse* : M. Jacques Longué, ancien suppléant, lors des élections législatives, de M. José Marc, responsable de la fédération du R.P.R., conseiller général sortant de Lourdes-Ouest.

Dans ce canton, M. Marc, candidat unique de l'opposition, s'attend à un second tour délicat : il est menacé par le P.C. (avec M. Millet), par le P.S. (avec M. Roger Gires) et par le M.R.G. (avec M. René Consuella). Ce dernier bénéficie du soutien du maire de Lourdes et conseiller général sortant de Lourdes-Est, M. François Abadie ; le secrétaire d'État au tourisme se dit lui-même, dans son canton, assuré de sa réélection.

Le rapport des forces de l'assemblée départementale est le suivant : dix M.R.G. (avec en plus un apparenté, M. Henri Bazus, qui, dans le *canton* de Tournay ne se représente pas, mais que le candidat du M.R.G., M. André Fourcade, espère bien remplacer) ; huit socialistes, cinq communistes et huit élus de l'Entente républicaine rassemblant U.D.F. et R.P.R. Le président de l'assemblée départementale est le sénateur (M.R.G.) Hubert Peyou, non renouvelable.

GILBERT DUPONT.

ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, TARN, TARN-ET-GARONNE : Sous le signe de la rivalité P.S.-M.R.G.

De notre correspondante

Toulouse.— La Haute-Garonne demeure un département à très forte majorité socialiste : le P.S. tient seize des vingt-cinq cantons renouvelables. Le parti communiste dispose, avec M. Claude Llabres, d'un *seul* conseiller *général* sortant qui devra affronter un socialiste, M. Jean-Pierre Plancade, dans le canton de Toulouse-VI. Les radicaux de gauche espèrent maintenir M. Jacques Levy, vice-président du conseil général, dans le canton de Toulouse-XI, alors que pour la première fois, un socialiste, M. Peraldi, maire de Portet-sur-Garonne, lui fera face. Le M.R.G. soutient également M. Jean Cassan, qui se représente dans le canton de Montgiscard, ainsi que quatre nouveaux candidats. Quant à l'opposition (l'U.D.F. et le R.P.R.) elle s'est unie sous une même bannière, l'Union républicaine, pour présenter des candidats dans tous les cantons renouvelables.

Quatre-vingts candidats briguent les vingt et un cantons renouvelables du Tarn. Les socialistes (qui comptent dix-huit représentants dans l'assemblée actuelle) espèrent améliorer leurs positions en obtenant la majorité absolue, et surtout la présidence du conseil général jusque-là occupée par M. Louis Brives, radical de gauche. En 1976, ce dernier avait accédé à la présidence comme élu de la gauche unie. En 1979, le rapport de forces au sein de celle-ci étant devenu favorable aux socialistes, M. Brives se maintint à ce poste grâce aux quinze voix gaullistes, giscardiennes et modérées, et les huit voix radicales de gauche, contre dix-huit voix socialistes plus l'unique suffrage communiste à M. Billoux, candidat du P.S. Il n'est donc pas étonnant que les socialistes cherchent à conquérir un poste qui n'aurait pas dû leur échapper en 1979. Le P.S. mise notamment sur M. Pierre Bernard, député, pour enlever le canton de Valence d'Albi, face à M. Pierre Nespoulous, U.D.F., ainsi que sur M. Philippe Deyvaux, l'adjoint au maire de Castres, pour inquiéter l'ancien ministre R.P.R. M. Jacques Limouzy, dans le canton de Castre-Nord ; enfin, M. Jacques Pistre, député socialiste, devrait conserver son siège à Gaillac.

En Ariège, la majorité socialiste n'est guère menacée. Dans le canton de Massat, M. Léon-Pierre Galy-Gasparrou (M.R.G.) défendra son siège face au candidat socialiste M. Massé, le maire du chef-lieu. M. Jean Nayrou, jusque-là conseiller général du canton non renouvelable de Vicdessos, se présente dans celui de La Bastide-de-Serou (commune dont il est le maire) pour tenter de succéder à M. Gustave Pedoya (P.S.) qui ne sollicite pas un nouveau mandat.

Enfin, les quinze sièges renouvelables du Tarn-et-Garonne sont convoités par soixante-quinze candidats.

A Moissac, M. Armand Rigal (M.R.G.), le maire de la ville, laisse la place à son adjoint, M. Norbert Lauture, qui propose de défendre le commerce d'un raisin renommé, le chasselas doré. A Nègrepelisse, M. Charles Bourdarios (M.R.G.) ne se représente pas et encourage M. André Jouany, radical de gauche lui aussi.

A Montauban, le maire socialiste, M. Louis Delmas, conseiller sortant, devra lutter pour conserver un siège, brigué par M. Yvon Collin, président de la fédération départementale et secrétaire national du M.R.G. Les radicaux de gauche sont majoritaires dans ce conseil général dont la présidente est Mme Evelyne-Jean Baylet, P.-D.G. de *la Dépêche du Midi*.

Aucun de ces quatre départements n'est concerné par le redécoupage.

CATHERINE LAURENS.

GERS : la force tranquille

De notre correspondant

Auch. — *La* somptueuse préfecture, ancienne résidence de l'archevêque d'Auch, abrite depuis 1976 un conseil général à majorité de gauche. En 1979, le P.S., qui disposait déjà de dix-sept des trente et un sièges de l'assemblée départementale, confortait sa position avec le gain de deux sièges supplémentaires : autant dire que le parti de la « force tranquille » n'est guère inquiet.

En présentant des hommes nouveaux dans trois des quinze cantons renouvelables où les sortants ne se représentent pas (Auch-Sud-Ouest, Mirande et Montesquiou), le parti socialiste ne court qu'un risque relatif. En revanche, la succession de M. Camille Laffitte à Marciac apparaît plus hypothétique pour le P.C.F.

Seuls, deux des *neuf* conseillers généraux de l'opposition sont soumis à renouvellement : à Vic-Fézensac, M. Marc Castex (U.D.F.), plusieurs fois réélu au premier tour, ne semble pas menacé. Depuis son élec*tion au Sénat en 1980, il joue le rôle* de coordonnateur des forces de l'ancienne majorité divisée avec une autorité qui ne lui est pas contestée. La tâche de Mme Marie-Josèphe Brocas (U.D.F.), dans le canton de Samatan, face au maire socialiste du chef-lieu, M. Chaze, apparaît plus délicate.

A Aignan, le sénateur Abel Sempé, démissionnaire du P.S. avant d'en être évincé en 1979, est pour la première fois dans son fief la cible du P.C., du P.S. et du R.P.R.. Élu avec quelque 80 % des voix en 1976, il compte sur son implantation qui date de... 1945.

P. D.

La préparation de la Journée des femmes

Un « cadeau » diversement reçu

Pour les unes, la Journée internationale des femmes sera une journée de fête, pour d'autres une journée de lutte, pour d'autres, enfin, une journée comme les autres... Mais d'où vient cette idée d'une « journée internationale » des femmes ? Et pourquoi cette date du 8 mars ?

Un événement et un nom reviennent dans les explications fournies par les féministes, les partis politiques ou les organisations syndicales. L'événement : une manifestation de couturières dans les rues de New-York en 1857 pour réclamer la journée de dix heures (au lieu de seize) et des salaires égaux à ceux des tailleurs. Le nom : celui d'une Allemande, militante marxiste, Clara Zetkin.

Clara Zetkin, institutrice, puis journaliste, née le 5 juin 1857 à Widerau, a été sensibilisée aux problèmes des femmes par sa mère, fondatrice de plusieurs associations féminines. Très vite cependant, leurs chemins divergent. Clara estime en effet que *la lutte des femmes* passe par un engagement politique plus large : *« L'émancipation de la femme,* dit-elle, *comme celui de tout le genre humain, ne deviendra réalité que le jour où le travail s'émancipera du capital. C'est seulement dans la société socialiste que les femmes comme les travailleurs accéderont à la pleine possession de leurs droits. »*

D'abord militante de l'aile gauche du parti socialiste allemand (S.P.D.), elle adhère en 1917 au parti *social-démocrate* indépendant, qui dénonce le caractère impérialiste de la guerre. Enfin, en 1919, elle rejoint le parti communiste allemand (K.P.D.) et, en 1920, deviendra secrétaire internationale des femmes communistes. Toute sa vie, elle luttera pour les femmes, notamment pour leur obtenir le droit de vote. Et c'est elle qui proposera et fera adopter au congrès socialiste international d'août 1930 à Copenhague (Danemark) une résolution pour que *« les femmes socialistes de tous les pays organisent une journée des femmes ».*

La date du 8 mars donne lieu à de nombreuses polémiques. La référence est liée à la manifestation des cousettes de New-York mais apparemment aucun document ne prouve que cette manifestation ait bien eu lieu un *8 mars. Serait-ce* alors Clara Zetkin elle-même qui aurait fixé cette date ? On l'ignore. Toujours est-il que, dès 1911, des femmes manifestent en Europe le 8 mars.

Depuis la deuxième guerre mondiale, cette date devient officiellement *la journée* des femmes dans les pays socialistes. En France, les féministes, les mouvements et partis de gauche manifestent régulièrement ou épisodiquement pendant cette journée. L'arrivée de la gauche au pouvoir donne *l'espoir* à certaines femmes d'officialiser le 8 mars. Le débat a été lancé, il faut le reconnaître, par le « M.L.F. déposé » (politique et psychanalyse), qui, en décembre 1981, dans une lettre au président de la République, demande que le 8 mars devienne une fête nationale, *« une journée chômée, payée, pour toutes les femmes ».* Mais, pour le mouvement, il y a encore beaucoup de luttes à mener pour obtenir l'égalité et ce n'est pas le moment de se reposer. En revanche, il reconnaît qu'il est normal pour un gouvernement de gauche de prendre des mesures particulières ce jour-là pour le marquer solennellement.

Insatisfaites par cette demi-mesure, les femmes du M.L.F. lancent un mot d'ordre de grève pour cette journée et réclament dix mesures d'urgence allant des *« crèches et garderies ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre et gratuites »* à la *« reconnaissance du travail domestique pour toutes »* au « 52 % *du pouvoir décisionnel aux femmes. »*

Ambiguïté politique

Une journée nationale le 8 mars fait grincer des dents les femmes des partis de droite ou du centre. Mme Catherine Laurentin, une des responsables de l'Association Femmes Libertés (A.F.L.) explique : *« Imiter l'U.R.S.S. et doter les femmes d'un jour férié est le plus mauvais cadeau qui puisse leur être fait, surtout lorsque la date retenue symbolise uniquement une revendication syndicale, alors qu'auraient pu être célébrées la première femme chercheur, la première femme médecin, la première femme de l'espace... Ces événements-là nous auraient semblé plus représentatifs d'une évolution positive des femmes et ne sont pas porteurs de l'ambiguïté politique que contient le 8 mars et à laquelle la grande majorité des femmes françaises ne veulent pas s'associer. Quoi qu'il en soit, fêter les femmes, c'est les repousser dans un ghetto, leur conférer la condition d'assistées et les marginaliser. »*

L'A.F.L. est une association nouvellement créée autour de femmes militantes ou sympathisantes de l'U.D.F. et du P.R. et qui désirerait rassembler toutes les femmes de l'opposition. Chez les femmes gaullistes de Femme-Avenir, la présidente, Mme Christiane Papon, n'est *« pas contre le côté symbolique du 8 mars »,* mais se demande *« pourquoi une journée chômée ».* Ce qui lui semble urgent, ce sont des mesures concrètes pour *« la formation des femmes, sur l'emploi et sur les questions sociales ».*

L'idée du « M.L.F. déposé » d'une journée fériée comme la décision du gouvernement n'a pas plus déclenché d'enthousiasme chez les autres féministes appartenant *à la mouvance* du *Mouvement* de libération des femmes. La coordination des groupes femmes de *la région* parisienne estime que *« si, pour certaines femmes, la revendication du 8 mars journée chômée-payée apparaît comme un juste droit, une reconnaissance des femmes, il est clair que, même si nous obtenions ce « cadeau », cela n'apporterait aucune solution aux problèmes posés aux femmes par la dégradation de la situation économique notamment. Ce que nous attendons d'un gouvernement de gauche, ce sont de réelles mesures permettant de changer la situation de toutes les femmes. »* Ces féministes organisent cependant à propos du 8 mars, et comme les années précédentes, des *manifestations.* En revanche, les femmes de Choisir, qui critiquent sévèrement la politique du gouvernement actuel — ou l'absence de politique — vis-à-vis des femmes, seront absentes en tant que telles cette année. Mais peut-être que cette absence traduit les difficultés que l'association, minée par des problèmes internes, rencontre à retrouver un second souffle.

Pour les communistes, comme pour les socialistes, la C.G.T. et *la C.F.D.T., cette journée doit* rester une journée de lutte où l'effort est surtout mis sur les initiatives locales. Au parti socialiste, Mme Pierrette Birand, responsable « femmes », souligne que *« les luttes des femmes passent par la lutte des classes »,* et qu'une journée chômée et fériée pour les femmes serait une *« discrimination ».* Pour la C.F.D.T., ce sera l'occasion de discuter, dans les entreprises, des cahiers de revendication, de rencontrer les res*ponsables locaux* pour réclamer des droits familiaux et fiscaux nouveaux, exiger l'égalité réelle de l'emploi entre hommes et femmes..., ainsi que l'adoption de « discriminations positives », c'est-à-dire des mesures spéciales en faveur des femmes pour qu'elles puissent rattraper leur retard. Cette discrimination positive est appelée « avantages spécifiques » ou « droits spéciaux » au P.C.F. et à la C.G.T.

Le P.C.F., pour qui le 8 mars doit être une journée d'action sur le terrain, retient les thèmes suivants : droit au travail, maintien du pouvoir d'achat, poursuite des efforts engagés sur les bas salaires, contrôle des prix, avec des revendications plus spécifiques comme l'égalité dans tous les domaines et le respect de la dignité des femmes.

La C.G.T., quant à elle, appelle les travailleuses à cesser le travail pendant quatre heures pour *« discuter et agir sur leurs problèmes ».* Mme Jacqueline Léonard, responsable du secteur féminin, souligne : *« Nos revendications et objectifs ont le mérite de rassembler tout le monde, travailleurs et travailleuses, car il n'y a pas deux classes ouvrières. »*

Cette année, une fois encore, il n'y aura pas d'unité d'action pour cette journée des femmes, ni chez les féministes, ni parmi les partis politiques de gauche, pas plus du côté des syndicats.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Le remboursement de l'avortement à compter du 1[er] septembre va être soumis au Parlement

Au terme d'un comité interministériel qui a eu lieu le 3 mars à l'hôtel Matignon, sous la présidence de M. Pierre Mauroy, le cabinet de Mme Roudy a annoncé que l'interruption volontaire de grossesse serait remboursé, à 70 %, par la Sécurité sociale, à compter du 1[er] septembre.

En 1982, le coût de cette mesure atteindra, estime-t-on au ministère des droits de la femme, 30 millions à 40 millions de francs, et 120 millions en année pleine. A l'heure actuelle, un avortement pratiqué de manière ambulatoire est tarifé à 550 F (800 F si l'intervention a nécessité une hospitalisation de plus de douze heures).

Cette mesure sera proposée au Parlement lors de la session de printemps, au moment de l'examen du projet de loi portant réforme de la Sécurité sociale.

En revanche, il faudrait des mesures législatives pour lever les autres dispositions restrictives que comportait la loi de 1975, reconduite en 1980, c'est-à-dire pour supprimer le délai de résidence imposé aux étrangères, l'autorisation parentale exigée pour les mineures, allonger le délai de dix semaines, et supprimer le quota imposé aux *cliniques* privées. Un tel projet de loi ne figure pas actuellement parmi les priorités de l'action gouvernementale.

Une promesse électorale

Les débats qui, depuis le début des années 70, ont agité l'opinion à propos de l'abrogation de la loi de 1920 portaient sur deux types de questions : fallait-il, dans l'absolu, libéraliser l'interruption de grossesse, c'est-à-dire cesser de considérer l'avortement comme un crime et renoncer à fixer des modalités particulières pour sa réalisation ? Ou bien fallait-il en autoriser la pratique de manière mesurée, quitte à imposer un certain nombre de restrictions juridiques et financières ?

C'est en réalité une combinaison de ces deux solutions qu'avait retenue le premier gouvernement de M. Giscard d'Estaing, suivi en cela par le Parlement de l'époque au terme de discussions qui resteront sans doute parmi les plus orageuses de la V[e] République : l'avortement devenait légal, mais à la condition d'être pratiqué avant la fin de la dixième semaine de grossesse, moyennant le consentement de l'un des parents s'il s'agissait d'une mineure et assorti d'une condition de résidence (trois mois) dans le cas des étrangères. Tarifée par l'Etat, l'intervention ne devait pas être remboursée par la Sécurité sociale ; chaque avortement devait, en outre, faire l'objet d'un enregistrement qui respecte l'anonymat des *femmes.* Enfin, les médecins disposaient du droit de refuser de pratiquer l'intervention, par le biais d'une clause de conscience qui leur était conférée à titre personnel.

Les premières années d'application de la loi du 17 janvier 1975 n'ont permis en réalité qu'une libéralisation théorique de l'interruption de grossesse, une interprétation maximaliste de la clause de conscience ayant bloqué dans de nombreux services toute amorce de réalisation. Les mesures décidées par M. Jacques Barrot, alors ministre de la santé, sur l'application du texte dans les *hôpitaux publics, puis* la reconduction définitive, en 1980, de la loi votée en 1975 à titre temporaire devaient permettre une application effective. En 1980, quelque cent soixante-dix-sept mille avortements ont été officiellement enregistrés en France, dans le secteur public et dans les établissements privés. La pratique a tendu à se normaliser, sans rencontrer d'obstacles majeurs, depuis quelque dix-huit mois.

Restaient les mesures restrictives contenues dans le *texte.* Depuis les origines même du débat, la gauche avait vivement protesté contre l'ensemble des restrictions relatives aux mineures, aux étrangères, aux délais et au non-remboursement par la Sécurité sociale. Mais le P.S. et le P.C. n'ont jamais plaidé d'une même voix sur le détail des libéralisations, le P.C. marquant, à cet égard, une *attitude* plus réservée que son partenaire socialiste. Au sein même du P.S., aucune position commune n'avait pu être élaborée : même si une proposition de loi, signée notamment de neuf députés aujourd'hui ministres, *demandait « l'abrogation de l'ensemble des mesures répressives qui figurent tant dans le code pénal que dans le code de la santé publique »,* des désaccords ont subsisté entre de nombreuses personnalités socialistes, notamment à propos des délais de l'intervention. Alors que la proposition de loi du P.S. autorisait pratiquement l'avortement libre jusqu'à la vingtième semaine de grossesse, le groupe socialiste avait transigé, au cours du débat, à quatorze.

En revanche, la revendication du remboursement par la Sécurité sociale était unanime, au P.C comme au P.S., afin d'éviter, sur un tel sujet, toute discrimination par l'argent.

Si les mesures annoncées mercredi par le cabinet de Mme Yvette Roudy permettent de tenir une promesse électorale, elles ne régleront pas définitivement un problème qui n'est pas seulement juridique, financier, ni même social.

CLAIRE BRISSET.

MÉDECINE

De nombreux médecins hospitaliers ont participé à la Journée nationale de protestation contre la nouvelle politique de santé

La journée nationale de protestation contre *la politique de M. Jack Ralite, ministre* de la santé, organisée, le 3 mars, par quatorze syndicats médicaux hospitaliers, semble avoir été *plus suivie que* celle du 10 décembre. Selon plusieurs sources, il apparaît que les pourcentages de grévistes se soient, au total, situés aux environs de 75 %. A *Paris,* l'Assistance publique a indiqué que les consultations et les interventions avaient, en fait, été déplacées. En province, selon des informations fournies par nos correspondants, le mouvement a été suivi de manière identique. A Marseille, la quasi-totalité des médecins du secteur public (près d'un millier) ont observé le mot d'ordre. Le pourcentage était de 85 % à 90 % à Montpellier et à Lyon, où les grévistes ont reçu un soutien politique du conseil municipal, qui indique « ne pouvoir rester indifférent devant le malaise de cette corporation ». A Bordeaux, en revanche, la proportion de grévistes a été très faible.

Un peu partout, des *motions* ont été déposées dans les préfectures. Plusieurs indications laissent penser que le mouvement a surtout concerné les catégories de praticiens touchés *par les projets de suppression du secteur privé.* Dans l'Indre et dans le Loir-et-Cher (à Blois), par exemple, où il n'y a pas de secteur privé, aucun mouvement de grève n'a été enregistré. Le même jour, la Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur appelait ses adhérents à cesser le travail (lire d'autre part).

A Paris, avenue de Ségur, de 16 h 30 à 18 heures, des manifestants ont envahi les bureaux du ministère de la santé. M. Jack Ralite étant absent — il participait à un comité interministériel à l'hôtel Matignon, — ils ont été reçus par le professeur Jacques Latrille, directeur de cabinet. Au ministère, on indique que des dégradations et des vols ont été commis. M. Ralite, à la suite de cette occupation, a déclaré qu'il s'agissait là « d'une opération politicienne d'opposition au changement ». Selon lui, le mouvement de protestation est « soutenu par le R.P.R. ». Pour sa part, M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a déclaré attacher « une extrême importance à ce mouvement de protestation ».

Secteur privé : les dimensions d'une écharde

Le corps médical s'habitue progressivement à la grève, ou plus exactement à la manifestation collective de son mécontentement. Il y a moins de deux ans — en mai et en juin 1980 — la Confédération des syndicats médicaux français demandait à ses adhérents de fermer leurs cabinets. Le ministre de la santé d'alors était M. Jacques Barrot, et les difficultés concernaient la convention entre le corps médical et les caisses d'assurance-maladie. A cette époque, la C.G.T. et la C.F.D.T. s'étaient associées à ce mouvement qui fut marqué, le *5 juin à Paris, par plusieurs* brutalités policières.

Les temps ont changé. Mais visiblement un certain malaise persiste dans le corps médical, même s'il est de nature différente. *Aujourd'hui,* ce sont les médecins salariés des hôpitaux publics qui, avec le soutien de la C.G.T. et de F.O., montent sur la scène et envahissent un ministère de la santé où a été nommé, il y a près de neuf mois, un membre du parti communiste français. En trois mois, M. Jack Solidarité médicale semble croître, encore qu'il soit fort difficile de situer avec exactitude le rôle et l'importance de ce *« comité de liaison intersyndical des professions de santé ».* De nombreux médecins veulent aujourd'hui s'en démarquer et contestent le *rôle joué par le professeur* Bernard Debré, gênés qu'ils sont par l'ambiguïté qui est continuellement entretenue entre les objectifs syndicaux et les propos politiques.

L'un des aspects les plus remarquables — et fréquemment souligné par les organisateurs — de la journée du 3 mars est le fait que tous les échelons de la hiérarchie hospitalière se soient retrouvés dans la rue. Force est pourtant de constater que les manifestants ne défilaient pas derrière une banderole unique. Loin s'en faut.

Structure pyramidale, l'hôpital est aussi formateur que mutilant à l'égard du corps médical qui Ralite aura dû affronter deux séries de mouvements de protestation nés au sein du corps *médical* hospitalier. *Parallèlement,* le rôle du groupement travaille dans ses murs. Les postes y sont rares et les charges de travail souvent écrasantes. L'interne, le chef de clinique, le professeur agrégé, le chirurgien, le médecin ou le biologiste ont des revendications catégorielles fort dissemblables.

En fait, tout se passe comme si les modalités retenues par le ministère en ce qui concerne la suppression prochaine du secteur privé avaient déclenché un mouvement de protestation qui voit se regrouper plusieurs échelons de la *hiérarchie* hospitalière. Un autre paradoxe veut que certaines catégories aujourd'hui concernées — comme les internes ou les chefs de clinique — n'aient jamais caché leur hostilité pour ce type d'activité. *« On peut penser »,* explique le professeur Yves Chapuis, chef du service de chirurgie générale à l'hôpital Cochin, à Paris, et président du Syndicat des chirurgiens des hôpitaux de Paris, *« que la suppression du secteur privé est un choix politique prématuré. »*

Selon lui, les actuels projets ministériels, outre qu'ils suscitent un mécontentement aigu dans les centres hospitalo-universitaires (et plus encore dans les hôpitaux généraux), pourraient avoir une conséquence néfaste : l'arrêt de la participation du corps médical à la réflexion sur son rôle dans la maîtrise des dépenses croissantes de santé. *« Alors que l'accent était régulièrement mis sur ce chapitre du temps de M. Jacques Barrot,* note le professeur Chapuis, *nous n'entendons plus jamais parler aujourd'hui de cette priorité. »*

Le dernier privilège

Il est clair d'autre part que le mouvement actuel de protestation n'est pas né par hasard dans le milieu hospitalier. Depuis l'arrivée au pouvoir de M. Ralite, une série de décisions ont été vécues *comme « positives »* par le personnel non médical, comme les circulaires sur l'extension du droit de grève et l'exercice du droit syndical (*le Monde* daté 9-10 août 1981), ou plus récemment comme les nouvelles dispositions en faveur des 39 heures hebdomadaires.

Face à ces mesures, une grande partie du corps médical hospitalier, salarié lui aussi, a sans doute amplifié collectivement sa réaction, vivant soudain fort mal la suppression du secteur privé. Cette mesure faisait, en effet, disparaître ce qui à ses yeux restait de possibilité d'exercice libéral dans la *fonction* hospitalière. Elle n'a pas manqué d'apparaître aux yeux de beaucoup comme une forme d'étatisation, une appropriation par les pouvoirs publics de ce qui restait comme *« autonomie »,* la fin du dernier *« privilège »* de l'exercice hospitalier. Réaction amplifiée encore avec les projets toujours vagues mais inquiétants concernant la refonte de la réforme des études médicales, où le slogan *« l'internat pour tous »* heurte beaucoup de monde.

Lors d'un entretien qu'il nous avait accordé (*le Monde* du 9 décembre 1981), le ministre de la santé comparait le secteur privé *« à une écharde que nous ont léguée nos parents ».* Face aux mouvements actuels, il reste visiblement à bien prendre les dimensions d'une telle écharde.

JEAN-YVES NAU.

DANS LA RUE ET DANS LE CABINET DE M. RALITE

« On nous traite comme des éboueurs »

Jamais, de mémoire de fonctionnaire, le ministère de la santé ne fut ainsi investi, comme ce mercredi 3 mars, par des médecins hospitaliers qui ont été mille cinq cents à manifester contre l'actuelle politique de santé. Le ministre n'était pas là pour les recevoir, au terme de leur marche depuis le conseil national de l'ordre. Personne, annonçait-on, n'était prêt dans son entourage à les entendre. Avant même d'avoir confirmation de cette nouvelle, les plus virulents des internes avaient envahi le ministère, qui, par la volonté expresse de M. Jack Ralite, ministre de la santé, n'était pas protégé par des forces de police, montaient dans les étages et transformaient le bureau du directeur de cabinet, le professeur Jacques Latrille, en salle de garde en lançant à son intention quolibets et obscénité : « A poil Latrille ! », *criaient les plus timides.*

L'entretien eut, enfin, lieu entre le représentant du ministre et la délégation syndicale ; les manifestants impatients attendaient dans le couloir, interrompant par deux fois la réunion. « Nous n'avons obtenu aucune réponse convenable », *affirmeront les responsables syndicaux.* « On nous traite comme des éboueurs, des émigrés », *déclarait un manifestant.* « Mais, ce sont ceux-là qui commandent, *rétorquait un autre.* On va être obligé de faire de la politique. »

De la politique, il y en avait eu déjà durant la manifestation : « Ralite, démission ! », « Ralite à Moscou ! », « Ralite au goulag ! », *criaient une partie des participants.*

Avant le 10 mai

L'orientation actuelle n'est, pour un certain nombre, que « *simulacre de concertation* », « *collectivisme* » et « *bouleversement du système de santé* ». *Ceux-là, au premier rang desquels* les membres de « Solidarité médicale », mettent nettement en cause le programme de la gauche. L'atteinte au secteur privé est le symbole même du danger couru : la liberté est indivisible, affirme ce professeur de Lille. « *Moins de postes dans le public et les atteintes aux cliniques privées,* affirme cet autre, *c'est pour nous le précipice et le désespoir.* »

Beaucoup, pourtant, surent éviter toute dramatisation. Ils ont *esquivé, surtout parmi les plus* jeunes, la question du secteur privé, jugée secondaire. « C'est *un combat d'arrière-garde* », assurera un manifestant. Ils ont élargi le débat à des questions qui leur tiennent à cœur et cela, précisent-ils, bien avant le 10 mai : la réforme des statuts qui devrait leur accorder une couverture sociale et une retraite identiques à celles de la fonction publique, des horaires de travail décents, le maintien du recrutement des internes par ce concours « *qui a permis à la médecine française d'atteindre le haut niveau qu'on lui reconnaît* ».

« La semaine de cinquante-neuf heures », « Le maintien de l'internat », *réclament les banderoles. La haute idée que ces médecins ont de leur métier, de leurs responsabilités et des sacrifices* « consentis pendant dix à quinze ans d'études » *les autorisaient, aujourd'hui, à prendre la parole avec force : la qualité des soins pour eux est en cause. Ainsi le professeur Alby, psychiatre à Saint-Antoine (Paris), participe-t-il pour la première fois à une manifestation dans la rue, par solidarité.* « On essaie, *dit-il d'un ton calme,* au-delà du secteur privé, de défendre une forme d'organisation de la médecine et la formation des plus jeunes. » « Est-ce qu'il y a un malade, *déclare un autre,* qui peut affirmer ne pas avoir reçu les soins nécessaires ? »

Les revendications restent strictement professionnelles. Seront-elles entendues ? Les médecins généralistes, malgré le soutien de leurs organisations, en dehors du Syndicat de la médecine générale, à la manifestation, sont restés absents du cortège. *Les passants semblent simplement intrigués par ces hommes très souvent en blouse blanche, quelquefois agacés.*

« Allez, *affirme cette vieille dame,* vous gagnez des mille et des cent.

— Ce n'est pas vous qui travaillez soixante heures par semaine, *répond un médecin,* et étudiez dix ou quinze ans !

— Ce sont les travailleurs qui paient, *lancera-t-elle alors.*

— Vieille crapule, *tranchera le médecin.*

— Insolent ! », *rétorquera la passante.*

Le ministre, M. Ralite, lors de la journée de concertation prévue pour le 12 mars, saura-t-il mieux entendre les médecins que cette femme qui affirmait hautement, devant le ministère de l'avenue de Ségur, son appartenance au parti communiste ?

NICOLAS BEAU.

JUSTICE

LE PROCÈS DES AGRESSEURS DE M. BAKHTIAR

Des accusés absents

Ouvert le jeudi 25 février dans un climat de tumulte incessant et d'incidents de toutes sortes, le procès, devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine, des cinq hommes qui avaient tenté, en juillet 1980, de tuer M. Chapour Bakhtiar, ancien premier ministre iranien (le Monde du 27 février), a brusquement perdu en intensité — et en insolite — après la décision de quatre des accusés de ne plus comparaître.

Estimant ce tribunal « *incompétent* » à les juger, Anis Naccache, le chef du commando, Mohammed Jenab, Nejad Tabrizi et Salah-Eddine El Kaara, répondent chaque matin, invariablement, à l'huissier de justice qui se rend jusqu'à leur prison pour les sommer de se présenter devant la cour : « *Ceci ne nous intéresse, ni ne nous concerne... C'est Chapour Bakhtiar qu'il faut juger, pas nous...* »

Désormais, seul Fawzi El Satari, celui des cinq hommes qui, contre toute attente, s'était désolidarisé des autres accusés, avait accepté de prendre place dans le box et — jusqu'à preuve du contraire — d'être jugé pour des actes qu'il a reconnus. Lors de la quatrième journée d'audience, mardi 2 mars, El Satari avait toutefois laissé entendre qu'il ne pourrait pas assister, à l'avenir, à la suite des débats, se disant « *extrêmement fatigué, psychologiquement et physiquement* », et « *gêné d'être seul dans le box* », quand bien même aurait-il très ouvertement rompu avec les autres accusés. Et le lendemain, mercredi, il était absent à son tour...

L'étrange atmosphère de ce procès sans accusés avait conduit le président Hendi Boulard à faire une mise au point, lors de la reprise de l'audience, le 2 mars. « *J'aurais vivement souhaité*, a-t-il déclaré, *que tous les accusés fussent présents à l'audience, le débat en cour d'assises étant par essence un débat oral et contradictoire, où chacune des parties peut s'exprimer, s'expliquer et discuter des arguments opposés.* » « *Je regrette d'avoir échoué dans mes tentatives*, a ajouté M. Boulard, *mais ce procès ne sera pas bâclé, ce ne sera pas un simulacre de justice, rien ne sera tronqué, rien ne sera bâclé...* »

Résolution qu'ont approuvée et l'avocat général, M. Michel Perceval, et Mᵉ Jelloul Ikhleff, seul avocat de la défense présent aux débats, ses confrères s'étant désistés en bloc, arguant « *que leur place n'était plus ici du moment où les accusés étaient absents.* »

Une comparution très attendue

L'audition des témoins a commencé par les policiers de la brigade criminelle qui, les premiers, avaient successivement interrogé les trois hommes appréhendés sur les lieux, Anis Naccache, Nejad Tabrizi et Fawzi El Satari, puis leurs deux complices arrêtés le lendemain, 19 juillet 1980, Salah-Eddine El Kaara et Mohammed Jenab.

Mercredi 4 mars, on a entendu le gardien Philippe Jourdain, dont la croix de la Légion d'honneur récompense le courage et le sang-froid, puisque, seul, il est parvenu à arrêter les trois fuyards. Le gardien Bernard Vigna, qui assiste aux débats dans le fauteuil roulant d'où il a très peu d'espoir de jamais sortir, a eu juste le temps de voir El Satari le braquer et faire feu avant de tombr, grièvement atteint. Enfin, le commissaire Marcel Leclerc a résumé les faits, tels qu'enregistrés par les hommes de la brigade criminelle, chargée de l'enquête.

Mais il est clair que le moment le plus attendu, si toutefois il doit se produire, ce dont on n'a pas encore la certitude, est celui qui pourrait amener à la barre, en qualité de partie civile, M. Chapour Bakhtiar lui-même. Jusqu'à présent, la cour n'a pas fait savoir si elle souhaitait l'entendre...

En attendant, le palais de justice de Nanterre ressemble toujours à une place forte, étroitement quadrillée par quelque cinq cents gendarmes, C.R.S., gardiens de la paix et policiers en civil, qui appliquent strictement des consignes sévères, fouillant et passant au détecteur électronique toute personne qui, ayant dûment montré patte blanche, prétend entrer dans la salle d'audience, serait-elle avocat, témoin, curieux ou journaliste.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

LES PHARMACIENS NE DOIVENT PAS VENDRE N'IMPORTE QUOI

L'Union fédérale des consommateurs ayant renoncé à maintenir sa constitution de partie civile contre l'un des vingt-cinq pharmaciens qu'elle poursuivait pour mise en vente de produits non compris sur la liste de l'arrêté du 8 décembre 1943 (*le Monde* du 16 janvier), les vingt-quatre autres ont été condamnés, le 3 mars, à des amendes de 1 500 F à 5 000 F par la seizième chambre correctionnelle de Paris qui a, en outre, alloué à la partie civile, dans chaque cas, 3 000 F de dommages-intérêts.

Le tribunal déclare notamment que l'arrêté contient une « *nomenclature claire et différenciée* » des articles autorisés « *concernant directement la santé, l'hygiène médicale ou celle des nourrissons* ».

Il ajoute : « *Cette latitude ne s'étend par nature ni aux ustensiles de ménage tels que les tisanières et les balances, ni aux jouets, ni aux articles de confort tels que les oreillers et les coussins chauffants, ni à des appareils qui, comme les lampes Berger, non seulement n'ont pas le caractère de produits ainsi que l'exige le texte, mais n'ont pour objet ni la désinfection, ni la désinsectisation et dont l'usage se limite à un assainissement mal défini, ni à des appareils ou articles d'ambiance tels que les diffuseurs d'arômes. Elle ne concerne également pas les appareils destinés à assurer des soins de toilette, d'hygiène ou de la beauté tels que les chauffe-cire, les sèche-cheveux, les tire-comédons, les appareils de bronzage, les appareils de massage, vêtements, sous-vêtements, ceintures de sudation, les appareils de gymnastique, qui ne constituent ni des articles d'hygiène médicale ni des articles accessoires utilisés pour l'application d'un traitement médical.* » (...)

UN MÉDECIN-CHEF DES PRISONS EST INCULPÉ APRÈS LA MORT D'UN PRÉVENU

Un médecin-chef de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (Essonne), le docteur Jean-François Wirth a été inculpé d'homicide par imprudence par M. Daniel Tardif, juge d'instruction à Evry, après la mort d'un jeune prévenu. Abdeddine Kherouah, qui était détenu à Fleury-Mérogis pour violence à agent, souffrait d'épilepsie. La justice reproche au docteur Wirth, qui fait fonction de médecin-chef au centre *médico-psychologique de Fleury*, d'avoir sous-estimé la gravité du mal dont souffrait le jeune homme, âgé de dix-huit ans. Il semble que ce dernier, qui devait mourir au mois de novembre 1980 à la suite d'une crise particulièrement aiguë, ait été considéré comme un simulateur.

L'inculpation du docteur Wirth, qui remonte à plusieurs mois, a été entourée de la plus grande discrétion. Elle résulte de poursuites engagées par le parquet avant le changement de majorité.

Faits et jugements

● *Un des vigiles* de la société de gardiennage *Compagnie force intervention internationale*, incarcéré après la mort d'un vagabond au Forum des Halles à Paris (*le Monde* du 30 décembre 1981), a été remis en liberté. Il s'agit de M. Nicolas Demanioff, trente ans, arrêté aussitôt après les faits.

● « *Un policier ne peut pas considérer une mutation en province comme une sanction* », a déclaré M. Gérard Munaut, secrétaire général du Syndicat national autonome des policiers en civil (S.N.A.P.C.), réuni en congrès régional à Valence (Drôme). M. Munaut, qui faisait ainsi allusion au conflit opposant le commissaire Leclerc au ministre de l'intérieur (*le Monde*, du 3 mars), a ajouté que le chef de la brigade criminelle « *n'avait jamais pratiqué la concertation syndicale* », et que, « *récemment, il avait évincé de ses services, en le mutant* », un responsable syndical du S.N.A.P.C.

ÉDUCATION

La grève des universitaires autonomes

CONTRE LE « POUVOIR SOCIALO-COMMUNISTE »

La Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur, qui avait appelé ses adhérents à la grève, le mercredi 3 mars, déclare dans un communiqué que le mot d'ordre a été « *largement suivi* ». Les enseignants ont, selon ses estimations, cessé le travail à 50 % dans un grand nombre d'établissements et à plus de 70 % dans les facultés juridiques et médicales.

Le ministère de l'éducation nationale n'a pour sa part fourni aucune estimation. Le précédent ministère ne le faisait pas davantage. Comme lors des grèves lancées par d'autres syndicats, il est, *en effet, impossible de compter* avec précision les grévistes dans l'enseignement supérieur, étant donné que les professeurs ne sont pas présents tous les jours dans les universités.

Le Syndicat autonome du secteur médical a, en outre, participé à la manifestation organisée le même jour par quatorze syndicats de médecins (lire d'autre part).

Soutenue par le Collectif des étudiants libéraux de France (CELF, animé par des jeunes giscardiens), la grève du 3 mars avait notamment pour but de protester contre la suppression du Conseil supérieur des corps universitaires (C.S.C.U.) mis en place par Mme Alice Saunier-Seïté, et contre la création récente d'un comité technique paritaire (C.T.P.). Ces décisions avaient pour objectif d'assurer dans les deux instances la représentation de toutes les catégories d'enseignants du supérieur et de leurs syndicats, mettant fin à la pratique précédente qui privilégiait et donnait le pouvoir dans les universités aux professeurs de rang magistral et aux syndicats autonomes (*le Monde* du 4 mars). En d'autres termes, cette grève, pourtant proclamée « *apolitique* » par ses organisateurs, était destinée à protester contre « *la vaste entreprise de démolition de l'enseignement supérieur menée par le pouvoir socialo-communiste* ».

● *Satisfaction syndicale à propos de la carrière des instituteurs.* — Le Syndicat national des instituteurs et professeurs de collèges (SNI-P.E.G.C.) et le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) ont exprimé leur « *satisfaction* » à la suite des propositions du gouvernement sur la revalorisation de la carrière des instituteurs (*le Monde* du 3 mars). Le SNI-P.E.G.C. estime que ces propositions « *permettent d'envisager une amélioration sensible de la situation des instituteurs* ».

Il continue cependant de réclamer « *un engagement du gouvernement* » en vue d'aligner l'indice de fin de carrière des instituteurs et celui des professeurs d'enseignement général de collège. Pour le SGEN-C.F.D.T., en revanche, le gouvernement « *en ne plaçant pas cette mesure de reclassement dans la perspective d'un corps unique qui s'arrêterait à la fin du collège, se donne les moyens de dépasser les oppositions catégorielles qui tournent le dos aux intérêts des jeunes et de l'école* ».

Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

France-Énergie-Entreprises en Bretagne

Plogoff c'était mille deux cents emplois pendant six ans

Saint-Brieuc. — « *Plogoff, c'est terminé, mais il n'y a pas que Plogoff en Bretagne* ». Créée en octobre dernier, l'association France-Energie-Entreprises, qui vient d'installer à Saint-Brieuc une « succursale » bretonne s'est donné pour programme de « *défendre les intérêts des entreprises travaillant pour le nucléaire* ».

Pour M. Travers, président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie, qui accueillait en même temps les délégués (F.E.E.) et une vingtaine de chefs d'entreprise ou représentants professionnels, c'est tout le développement de l'économie bretonne qui se trouve concerné par ce problème énergétique.

Sur le seul plan de l'emploi (Plogoff aurait représenté mille deux cents emplois directs pendant six ans), la diminution du programme électro-nucléaire n'a été compensé par aucun programme de substitution, disent les chefs d'entreprise, en particulier en Bretagne. Alors que, cite M. Lalitte, membre du bureau de France-Energie-Entreprises, Paluel et Penli en Haute-Normandie ont ou vont avoir des retombées directes estimées à 1,6 et 3 milliards de francs.

Partant du principe que la décision prise ne porte que sur deux ans et que leurs arguments en matière d'emploi et d'économie auraient trouvé des oreilles accueillantes dans les ministères, les animateurs de F.E.E. ont décidé d'adapter leur stratégie en conséquence. Après s'être installée en Normandie et dans l'Est, l'association a maintenant deux délégués bretons (1) et prépare en mars la diffusion d'un sondage Louis Harris sur les pertes d'emplois du programme électro-nucléaire et une réunion en avril à Lyon : « *Pour 1982 et 1983, c'est joué. Après, non seulement rien n'est perdu, mais tout est possible.* »

(1) MM. Michel (Société métallurgique de Bretagne, Saint-Brieuc) et Lambremont (Fédération régionale des travaux publics à Rennes).

Abandon provisoire du projet de Saint-Priest-la-Prugne

La question du stockage des déchets nucléaires va être reprise dans son ensemble

« Le projet de stockage de déchets radioactifs sur la commune de Saint-Priest-la-Prugne (Loire) est inacceptable, tel qu'il avait été présenté en 1979. Sa procédure de mise en œuvre est abandonnée. »

Tels sont les termes du communiqué publié par M. Edmond Hervé, ministre chargé de l'énergie, mercredi 3 mars, à l'issue de l'entrevue de deux heures qu'il a eue avec une délégation d'élus, de scientifiques et de représentants d'associations de la région concernée.

Cela veut-il dire qu'après deux ans d'opposition farouche et quasi unanime les maires et les habitants de cette haute région située aux confins des départements de l'Allier et de la Loire ont obtenu satisfaction sur toute la ligne ? Ce n'est pas aussi simple.

Certes, le projet de la COGEMA (Compagnie générale des matières nucléaires, filiale du commissariat à l'énergie atomique) qui consistait à stocker 300 000 mètres cubes de déchets atomiques de faibles et moyenne activité sur le carreau d'une ancienne mine d'uranium a vécu. Mais le problème des résidus radioactifs reste entier. Aussi le ministre de l'énergie a-t-il demand au C.E.A. de lui présenter un programme global de gestion de ces déchets qui, apparemment, n'existait pas jusqu'à ce jour. Ce travail devrait être achevé dans quelques semaines et soumis pour avis au conseil supérieur de la sûreté nucléaire.

Puis, dans ce cadre, on étudiera les différents sites de stockage existant en France, dont celui de Saint-Priest. Le bureau de recherche géologique et minière en avait repéré une douzaine il y a quelques années. Maintes questions seront soulevées à cette occasion : comment conditionner les rebuts radioactifs ? Doit-on les entreposer en surface ou en sous-sol ? Le stockage doit-il être définitif ou provisoire ? Comment et par qui les sites seront-ils surveillés ? Bref, on reprend à zéro l'épineux dossier des « poubelles nucléaires ».

Le choix des sites (deux ou trois) interviendrait dans un an à dix-huit mois. M. Hervé s'est engagé à ne prendre aucune décision sans consulter les élus locaux. De toute manière les sites retenus seront dotés, comme les centrales, d'une commission de surveillance comprenant des élus et des représentants d'associations. Enfin, le ministre a laissé entendre que, conformément au programme du parti socialiste, une loi nucléaire déterminant les compétences et responsabilités des divers organismes gérant l'énergie nucléaire serait mise en chantier dès que le programme du parlement le permettrait.

Satisfaction

A la sortie du ministère de l'énergie, les gens de Saint-Priest-la-Prugne — qui avait été reçus à l'Elysée il y a deux semaines — n'ont pas caché leur satisfaction : « *Le projet de 1970 est abandonné*, a déclaré M. Patrick Mann, animateur du collectif Bois Noir. « *Voilà qui répond aux engagements pris par les candidats socialistes en avril 1981. Politiquement, c'est une avancée très importante. Mais cela ne veut pas dire que tout projet de stockage soit à jamais abandonné à Saint-Priest. Comme nous sommes irrémédiablement opposées à cette idée, nous resterons vigilants. Nous ne serons vraiment tranquilles que lorsque le C.E.A. nous aura cédé les terrains.* »

Le carreau de l'ancienne mine d'uranium est encore occupé par divers bâtiments et chevalements. La commune de Saint-Priest voudrait y installer des entreprises d'exploitation de bois qui se proposent de mettre en valeur les immenses forêts du massif des Bois-Noirs. Il reste aussi un bassin de décantation plein de boues, faiblement radioactives, qu'il faudra bien vider.

A cet égard, les élus de la Loire ont appris qu'E.D.F. avait formé le projet d'y installer une centrale de pompage à deux bassins. Ils ont demandé à M. Hervé des précisions sur cet équipement et se sont étonnés de ne pas avoir été informés plus tôt. « *Tant que l'hypothèque d'une poubelle nucléaire pèsera sur notre territoire, nous ne pourrons rien entreprendre : ni installations d'entreprises ni mise en valeur touristique, ni même usine hydro-électrique. Il faut donc en finir le plus vite possible* », ont-ils conclu.

MARC AMBROISE-RENDU.

● *Nouvelle manifestation à Chooz.* — Environ quatre cents personnes appartenant à la C.F.D.T., au P.S.U., au comité de défense de Chooz (Ardennes) et à divers mouvements écologiques belges et français ont défilé, le mercredi 3 mars, dans les rues de Charleville-Mézières pour protester contre les brutalités policières dont ont été victimes les manifestants du week-end dernier. La Fédération socialiste des Ardennes s'était abstenue ne voulant pas « suspecter le gouvernement ».

Une lettre ouverte au préfet a été lue devant la préfecture. Il n'y a eu aucun incident mais au terme du défilé certains manifestants ont trouvé les pneus de leur voiture crevés.

FAITS ET PROJETS

MINES CONTESTÉES DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

Les cinq cent cinquante habitants des deux communes d'Auxelles-Bas et d'Auxelles-Haut dans le territoire de Belfort, au pied du Ballon d'Alsace, sont en émoi depuis qu'en décembre dernier une demande de concession pour vingt-cinq ans de mine de tungstène et substances connexes a été déposée à la préfecture de Belfort par les sociétés Elf-Aquitaine et Comin-France. L'enquête d'utilité publique ouverte le 12 décembre s'est achevée le 11 janvier par le dépôt d'une pétition lancée par l'Association pour la sauvegarde du site et du patrimoine des deux Auxelles (A.S.S.P.A.), pétition qui a recueilli plus de deux mille cinq cents signatures d'opposants au projet d'exploitation.

L'Association sous-vosgienne d'aménagement et d'animation, constituée par vingt-quatre communes et représentant quinze mille habitants, a critiqué l' « *imprécision* » de l'étude d'impact.

De son côté, le parti socialiste a émis neuf exigences tendant à préserver l'environnement de la région en cas d'exploitation des mines de tungstène.

L'A.S.S.P.A. regrette cette prise de position. L'Association refuse de discuter les arguments économiques avancés — la France importe chaque année la moitié du tungstène qu'elle consomme, soit cinq cents tonnes ; cette quantité pourrait être produite a Auxelles — de même que les arguments sociaux — deux cents emplois seraient créés dans cette partie du département fortement frappée par l'augmentation du chômage. Elle insiste sur les nuisances inscrites en filigrane dans l'étude d'impact : la demande de concession vise quatre cent cinq hectares de terrain, situés pour partie sur le territoire des deux communes rurales. L'exploitation par mine souterraine du minerai nécessiterait l'extraction de trois millions de tonnes de matériaux pendant dix ans, soit plus de mille tonnes par jour. Quine tonnes de préconcentré d'oxyde de tungstène en seraient *dégagées quotidiennement*, les déchets (neuf cent quatre-vingt-cinq tonnes) devant être stockés dans une digue à construire d'une capacité de deux millions de mètres cubes. — *(Corresp.)*

DE LA COSMÉTOLOGIE AU CONSEIL AUX ENTREPRISES.

M. Yves Rocher, cinquante et un ans, créateur des laboratoires de cosmétologie qui portent son nom et sont installés à La Gacilly (Morbihan), représente près de 1,2 milliard de francs de chiffre d'affaires. En 1981 la progression a été de 26 %. C'est surtout, dans ce coin de Bretagne intérieure où sévit un chômage endémique, mille quatre cent trente-cinq emplois partagés entre La Gacilly, le chef-lieu de canton dont il est d'ailleurs le maire, et Rieux, une petite commune du canton voisin, celui d'Allaire. Au *total*, deux mille trois cent soixante personnes sont employées par le parfumeur dont sept cent quarante réparties entre les filiales étrangères.

Tout récemment, M. Yves Rocher vient de créer la société de participation pour le développement de la Bretagne (Pardib).

A la tête de la Pardib a été placé un ancien sous-préfet, M. Jean-Pierre Musso, qui fit ses classes à la DATAR. Cette société, au capital pour l'instant modeste (2 millions de francs) mais qui pourra être augmenté, est partagé entre les laboratoires Rocher et son partenaire Elf-Aquitaine, qui, dans le Sud-Ouest, a créé la Sofrea (Société de financement régional Elef-Aquitaine), au capital de 25 millions de francs, et qui poursuit le même but.

Le nerf de la guerre : l'argent. Une prise de participation toujours minoritaire de l'ordre de 10 % à 20 % dans les P.M.E. La Pardib veut aussi être une entreprise de conseil pour la gestion ou le marketing.

En six semaines, trois petites entreprises du Morbihan ont déjà bénéficié des services de la Pardib). Déjà, les patrons sont attentifs à cette mesure, et dix-sept d'entre eux venant des départements limitrophes ont fait connaître leur accord pour ce « support logistique ». — *(Corresp.)*

CONTRAVENTIONS A L'AMIABLE A DIGNE.

L'Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés (INCECOSA) créée l'an dernier sur l'initiative de l'union départementale C.G.T. des Alpes de Haute-Provence, a déposé plainte contre M. Pierre Rinaldi, maire R.P.R. de Digne. Les syndicalistes dénoncent la pratique du premier magistrat consistant à annuler des contraventions (50 francs) relevées sur les parkings municipaux payants par les gardiens communaux moyennant le versement par le contrevenant d'une somme de 20 francs en faveur du bureau d'aide sociale de la ville.

Selon l'association, par l'utilisation de ce procédé, le maire de Digne se rend coupable de quatre infractions : 1° Usurpation de fonctions dans la mesure où le premier magistrat n'a pas compétence pour augmenter ou diminuer le tarif d'une contravention ou pour en percevoir le montant ; 2° Immixtion dans les affaires judiciaires ; 3° Concussion dans la mesure où M. Rinaldi se substitue au comptable public pour le recouvrement de recettes affectées ou destinées à un organisme public, le produit des contraventions étant recettes de l'Etat et non directement recettes des communes ; 4° Destruction de documents administratifs si éventuellement le maire de Digne n'est pas en mesure de présenter les deux volets de la contravention dont il demande qu'on lui fasse retour.

Interrogé, le maire se refuse à commenter l'initiative de l'association, et déclare simplement avoir le droit pour lui. *(Corresp.)*.

POUR LA RENAISSANCE DU RAIL.

La manifestation inaugurale du cent cinquantième anniversaire des transports voyageurs en France a été présidée par M. Charles Fiterman, ministre des transports, le lundi 1er mars, à Saint-Etienne.

M. Fiterman affirma que l'heure était à la renaissance du train. Pour lui, la politique conduite jusqu'à présent et à laquelle un terme doit être mis s'est caractérisée par la fermeture des lignes et des gares, des réductions d'effectifs et la diminution de la part prise par le rail dans le trafic marchandises. « *Ce qui n'a fait qu'aggraver les difficultés de la S.N.C.F., c'est une politique à courte vue et à court terme.* » Au contraire, « *le train peut et doit avoir une place éminente* », a affirmé le ministre, annonçant que la S.N.C.F. allait être autorisée à continuer un effort élevé d'investissements. Encore faut-il, a-t-il souligné, que la relance économique soutienne l'accroissement régulier du trafic, que soit progressivement réalisé l'assainissement financier de l'entreprise et aussi que soient consentis les efforts d'amélioration de la compétitivité, de la productivité et de décentralisation. — *(Corresp.)*

● *Plus de deux millions de voyageurs sur le T.G.V.* — Le cap des deux millions de voyageurs sur le T.G.V. a été franchi le 20 février dernier, annonce la S.N.C.F.

Au terme de la vingt et unième semaine d'exploitation du train à grande vitesse, le nombre de voyageurs s'élève à deux millions cinquante mille, soit une moyenne de quatorze mille personnes par jour. Le cap du millionième voyageur avait été franchi le 3 décembre dernier.

SPORTS

OMNISPORTS

Remous autour de la succession à la présidence du C.N.O.S.F.

Mis en minorité par le groupe des « réformateurs » sur la modification des statuts du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le 8 décembre 1981, M. Claude Collard, qui avait été élu président du Comité en 1973, puis réélu en 1977 et 1981, a décidé, le 2 mars, de ne pas demander un nouveau mandat, lors de l'assemblé générale du 30 mars, s'il est à nouveau élu au conseil d'administartion.

Avec l'assentiment de M. Collard, qui a pris sa décision « *pour en finir avec les questions de personnes qui empoisonnent le mouvement sportif depuis deux ans* », M. Georges Boudry, président de la Fédération de volley-ball, a fait savoir qu'il serait prêt à troquer son fauteuil de vice-président du CNOSF contre celui de président. Les noms de MM. Alain Danet (hockey) et Philippe Chatrier (tenis) ont également été avancés ainsi que celui de M. Maurice Herzog, membre français du C.I.O., ancien secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

De son côté, M. Nelson Paillou, président de la Fédération de handball, qui fut l'animateur du groupe des « *réformateurs* », avec M. Fernand Sastre, président de la Fédération de football, n'a pas fait acte de candidature. Il attend d'être élu au conseil d'administration pour prendre le pouls des électeurs, avant de se déclarer. Toutefois, dans un communiqué, il a tenu à rejeter, le 3 mars, « *toute affirmation qui laisserait accréditer l'idée que les nombreuses fédérations qui se sont prononcées pour la réforme des statuts, aient pu un seul instant être guidées par des mobiles politiques* ». Il a rappelé que le groupe des « *Réformateurs* » était né « *d'un constat de faiblesse du S.N.O.S.F. après le 10 mai* » et que ses objectifs étaient simples : « *indépendance, représentativité, organisation démocratique et structures solides* » du C.N.O.S.F.

FOOTBALL

Monaco en tête du championnat

Bordeaux ne sera pas resté longtemps seul en tête du championnat de France de football. Tenus en échec à domicile par les Lavallois (0 à 0), mercredi 3 mars, les Bordelais ont été rejoints et même dépassés à la différence de buts par les Monégasques, vainqueurs à Nancy (3 à 0).

RESULTATS

(Vingt-neuvième journée)

*Bordeaux et Laval	0-0
*Nantes b. Saint-Etienne	3-0
Paris-St-G. b. *Lyon	3-2
*Nice b. Sochaux	1-0
Monaco b. Nancy	3-0
Strasbourg b. *Brest	2-1
Tours b. *Montpellier	3-1
*Lille b. Bastia	4-0
*Valenciennes b. Metz	2-0
*Auxerre et Lens	1-1

Classement : 1. Monaco, Bordeaux, 41 pts ; 3. St-Etienne, 39 pts ; 4. Paris-S.-G., 37 ; 5. Sochaux, 36 pts ; 6. Laval, 35 ; 7. Nantes, Tours, Lille, Brest, 29 pts ; 11. Nancy, 28 ; 12. Bastia, 27 ; 13. Strasbourg, Lyon, Auxerre, 24 pts ; 16. Metz, Valenciennes, 23 pts ; 18. Lens, 21 pts ; 19. Montpellier, 20 pts ; 20. Nice 17 pts.

COUPE D'EUROPE (QUARTS DE FINALE)

Clubs champions	
Bayern Munich (R.F.A.) bat *Cracilva (Rou.)	2-0
*Dynamo Kiev (U.R.S.S.) et Aston Villa (Angl.)	0-0
*Anderlecht (Bel.) b. Et. Rouge Belgrade (You.)	2-1
*Liverpool (Angl.) b. CSKA Sofia (Bulg.)	1-0
Vainqueurs de coupe	
Barcelone (Esp.) b. *Leipzig (R.D.A.)	3-0
Tbilissi (U.R.S.S.) b. *Legia Varsovie (Pol.)	1-0
*Standard de Liège (Bel.) bat Porto (Port.)	2-0
*Tottenham (Angl.) b. Francfort (R.F.A.)	2-0
U.E.F.A.	
*Hambourg (R.F.A.) b. Neuchâtel (Suisse)	3-2
*Dundee (ECO) b. Nis (You.)	2-0
*Real Madrid (Esp.) b. Kaiserslautern (R.F.A.)	3-1
*Valence (Esp.) et Goteborg (Suède)	2-2

En match de qualification pour le tournoi junior de l'U.E.F.A., la France a battu le Luxembourg par 6 à 0, le 3 mars à Viry-Châtillon.

CARNET

Naissances

— Marion LEVY et André BOUZEREAU ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Bastien,

Le 16 février 1982.

Fiançailles

M. et Mme Bernard Munich,
M. et Mme Roland Dachy,
M. Marc Leclerc,
Mme Marie-Claire Leclerc,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants,

Marie-Laure MUNICH
et
Gilles LECLERC

Mariages

— Chantal ILLOUZ
et
Michel WINICKY
sont heureux de faire part de leur mariage célébré le 14 février 1982, *à Paris.*

Décès

— Mme Robert Beigbeder,
M. le pasteur et Mme Jean Disny, leurs enfants et leur petite-fille,
M. et Mme Michel Fontayne et leurs enfants,
M. le docteur et Mme Jacques David Beigbeder et leurs enfants,
M. et Mme Alain Blayo et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Robert BEIGBEDER,

le 2 mars 1982, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

« Vous serez mes témoins. » (Actes I, 8.)

« Domaine de Valbois »,
Chemin Jean-Roubin,
13009 Marseille.

— Nous apprenons le décès, survenu le 26 février 1982, du

professeur Jean CALVET,
professeur honoraire
de clinique oto-rhino-laryngologique
à la faculté de médecine
de Toulouse,
doyen honoraire de la faculté
de médecine et de pharmacie
de Toulouse.

[Né le 8 août 1900 à Olonzac (Hérault), Jean Calvet avait fait ses études de médecine à Toulouse et était devenu professeur de clinique O.R.L. dans cette ville. Laryngologiste du Centre anti-cancéreux, membre du comité consultatif des universités depuis 1946, Jean Calvet était doyen honoraire des facultés de médecine et de pharmacie de Toulouse. Correspondant de l'Académie nationale de médecine, il a publié des travaux relatifs à la chirurgie du larynx, à l'étude de l'audition, aux ultra-sons, à la médecine aéro-spatiale et au cancer.]

— M. Jean Dumont,
son époux,
M. et Mme Bernard Louis Dumont,
ses enfants,
Anne, Catherine et Aurore,
ses petites-filles et arrière-petite-fille,
font part du rappel à Dieu de

Mme Jean DUMONT,
née Marie Anna Haug,

survenu en son domicile, le 22 février 1982, dans sa quatre-vingt-troisième année, après une courte maladie.

La cérémonie religieuse a eu lieu à Nancy, en l'église Saint-Léon, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Préville.

Une messe sera célébrée à Paris, le lundi 15 mars 1982, à 17 h. 45, en l'église Saint-Germain-des-Prés.

71, rue du Cherche-Midi,
75006 Paris.

— Mme Annie Kalekine,
son épouse,
Les familles Kalekine Maurice,
Les familles Azagury Elie,
Les familles Allpern Boris,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Zissa KALEKINE,

survenu le 2 mars 1982, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 8 mars 1982.

On se réunira à la porte principale du *cimetière de Bagneux*, à 14 heures.

— Mme René Lambert,
son épouse,
M. Marc Lambert (notre collaborateur Louis Déniel) et Mme,
ses enfants,
M. et Mme François Grenèche,
ses petits-enfants, et leur fils,
Toute la famille,
La direction et les collaborateurs de la S.A. Entreprise René Lambert,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René LAMBERT,

survenu dans sa quatre-vingtième année, le 27 février 1982, à Chaumont (Haute-Marne).

Les obsèques religieuses et l'inhumation ont eu lieu, le 3 mars, à Veuxhaulles-sur-Aube (Côte-d'Or).

161, avenue Ledru-Rollin,
75011 Paris.
28, rue de l'Ermitage,
75020 Paris.

— Mme de Salles de Hys,
son épouse,
Le docteur Charles de Salles de Hys,
M. et Mme Louis de Salles de Hys,
M. Jean-Bernard de Salles de Hys,
M. et Mme Bernard Cavalié,
ses enfants,
Domitille, Laurent et Raymond,
ses petits-enfants,
Les familles de Salles de Hys, Lamothe et Boë,
ont la douleur de faire part du décès de

Raymond de SALLES de HYS,
ingénieur en chef
de la Météorologie nationale (E.R.),
chevalier de l'ordre national
du Mérite,

rappelé à Dieu le 25 février 1982, dans sa quatre-vingtième année, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 27 février 1982, à Castelsarrasin, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille à Sérignac (Tarn-et-Garonne).

3, rue de la Révolution,
82100 Castelsarrasin.
22, rue du Sommerard,
75005 Paris.

— Mme Elie Taieb, née Georgette Sebag,
M. Bernard Taieb, Laurent et Carine,
M. et Mme Robert Taieb, Julien et Florence,
M. et Mme Guy Samama, Daniel, Cathy et Denis,
Mme Emilie Taieb et famille,
M. Victor Bitan et famille,
M. Raoul Sebag,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père, grand-père et oncle,

Mme Robert TESTÉ,

survenu à Paris, le 2 mars 1982.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Pantin le vendredi 5 mars, à 11 heures.

— Grenoble, Paris, Alexandrie.
M. et Mme Jean-Claude Testé,
Marc, Corinne, Mylène Testé,
M. et Mme Lucien Saddik,
Mme Aimée Colomb,
Les familles Bachelery, Marbaix, Serterio, Cuzin, Morard,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part des décès accidentels de

M. Robert TESTÉ,

survenu à l'âge de soixante-quatorze ans, et de

Mme TESTÉ,
née Juliette Colomb,

survenu à l'âge de soixante-neuf ans.

Une cérémonie sera célébrée le samedi 6 mars, à 9 heures, au funérarium d'Echirolles (38), avant que, selon la volonté des défunts, les corps soient incinérés à Lyon.

19, rue Chapon,
75003 Paris.

— Le cabinet Etudes et Projets fait part du décès accidentel de

M. Robert TESTÉ,
président *honoraire*
et
fondateur de la société,

et de son épouse,

Mme Robert TESTÉ,
née Juliette Colomb.

Levée des corps le samedi 6 mars 1982, à 9 heures, au funérarium d'Echirolles.

38000 Echirolles.

Remerciements

— Mme BELIAH SIMON,
Et ses enfants,
remercient tous ceux qui, de près ou de loin, leur ont témoigné soutien et réconfort lors du décès de leur mari et père, survenu le *19 février* 1982, à Boulogne-sur-Seine,
3, avenue A.-Morizet.

Le Monde

LIVRES

FIGURES AMÉRICAINES

Thoreau, l'« inspecteur des tempêtes »

● *L'œuvre et la destinée d'un Américain du Massachusetts qui détestait la servitude.*

C'ETAIT un « outsider », car il avait pris le parti de penser *toujours selon soi-même*. « *Tout ce que je peux dire*, affirmait-il, *est que je vis, que je respire et que mes pensées sont à moi.* » La figure de Henry David Thoreau (1817-1862) est peu connue en France, sauf dans le mouvement libertaire, où son plaidoyer pour *la Désobéissance civile* a exercé la même influence que *le Discours sur la servitude volontaire* de La Boétie.

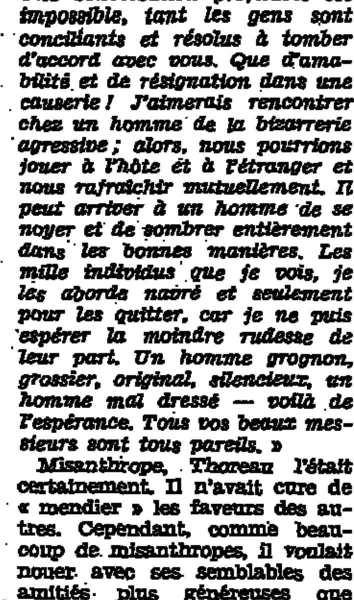
Thoreau naquit, vécut le plus souvent et mourut à Concord, un village du Massachusetts. Amoureux de la nature et de la méditation qu'elle favorise, il évita les grandes villes, où s'enfermaient déjà ses contemporains, et passa même deux années, en solitaire, au bord d'un étang, tirant de son expérience un ouvrage qui fit sa notoriété : *Walden ou la Vie dans les bois*. « *Je dirai à la fortune que je ne traite pas avec elle et qu'elle vienne me chercher dans mon Asie de sérénité et d'indolence, si elle le peut* », écrivait-il dans son journal intime.

Ce flâneur perpétuel

Thoreau a tenu ce journal de sa vingtième à sa dernière année. On vient d'en traduire et d'en publier des extraits, que présente Kenneth White (1). Celui-ci énumère les métiers que fit Thoreau : enseignant, fabricant de crayons, précepteur, jardinier, arpenteur... Il était trop jaloux de sa liberté pour s'établir dans un emploi. « *Si* [notre gagne-pain] *n'est pas poétique, ce n'est pas la vie, mais la mort que nous trouverons* », déclarait ce flâneur perpétuel qui se présentait comme l'« *inspecteur des tempêtes* ». Son seul vrai métier

S'il éprouvait tant de méfiance envers les grandes villes, c'est qu'il s'interrogeait sur les avantages du « progrès » : « *Des moyens de communication, je veux bien, mais si les gens n'ont rien à se dire ?* » Dans les cités où Thoreau s'aventurait parfois, il pressentait tout le malheur de l'esclavage industriel, rencontrant des gens prisonniers de leur besogne et qui laissaient leurs jours s'enfuir misérablement. « *Il n'y a pas de gloire si brillante que les soucis humains ne parviennent à voiler*, écrivait-il. *Pour la plupart des hommes, la vie est subordonnée à quelque besogne triviale, et, par suite, le ciel aussi. Les hommes pensent sottement qu'ils peuvent abuser et mésuser de la vie et qu'une fois au ciel ils tourneront la page.* » Lui-même s'est efforcé de ne jamais devenir l'esclave de la nécessité. Ne voulant obéir qu'à ses désirs, il se hâtait de « bien vivre », comme le recommande Sénèque, en profitant de chaque journée.

Ce « sauvage », pour qui « *le silence seul* [méritait] *d'être entendu* », avait l'œil averti et la férocité d'un moraliste, lorsqu'il dépeignait les mœurs de ses contemporains : « *La politesse et la sympathie nous gâtent. Une conversation profitable est impossible, tant les gens sont conciliants et résolus à tomber d'accord avec vous. Que d'amabilité et de résignation dans une causerie ! J'aimerais rencontrer chez un homme de la bizarrerie agressive ; alors, nous pourrions jouer à l'hôte et à l'étranger et nous rafraîchir mutuellement. Il peut arriver à un homme de se noyer et de sombrer entièrement dans les bonnes manières. Les mille individus que je vois, je les aborde navré et seulement pour les quitter, car je ne puis espérer la moindre rudesse de leur part. Un homme grognon, grossier, original, silencieux, un homme mal dressé — voilà de l'espérance. Tous vos beaux messieurs sont tous pareils.* »





★ *Dessin de Bérénice CLEEVE.*

Misanthrope, Thoreau l'était certainement. Il n'avait cure de « mendier » les faveurs des autres. Cependant, comme beaucoup de misanthropes, il voulait nouer avec ses semblables des amitiés plus généreuses que celles qui font l'ordinaire des relations humaines. Ne disait-il pas : « *Il n'y a qu'un remède à l'amour : aimer davantage* » ? Ennemi de l'humanisme et de la philanthropie douceâtres, c'était un mauvais caractère. Mais mieux vaut un mauvais caractère qu'une méchante docilité. Ce rebelle tranquille a préféré aller en prison plutôt que d'acquitter ses impôts, manifestant ainsi son refus d'obéir à un Etat qui maintenait les Noirs en esclavage. La leçon de Thoreau, c'est qu'il faut avoir une grande rigueur pour ressentir un peu de vraie pitié.

Son journal, selon Kenneth White, était un chemin vers la connaissance. Mais il s'agissait d'une *connaissance poétique, ou* mystique, car elle faisait éprouver à Thoreau tout le mystère de son voyage dans ce monde. « *Le plus grand événement de ma vie, ce n'est rien de ce que j'ai fait ou espère faire*, écrivait-il, *mais une vision que j'ai eue, le passage d'une pensée, un rêve.* »

FRANÇOIS BOTT.

★ JOURNAL, de Henry David Thoreau, présenté par Kenneth White. Traduction de R. Michaud et S. David. Les Presses d'aujourd'hui. 228 pages. 55,10 F.

(1) Kenneth White publie, en même temps, un recueil d'essais, *la Figure du dehors*. On y trouve un autre texte sur Thoreau. (Grasset, 238 pages, 40 F.)

La fresque de Daniel Boorstin

● *Une œuvre discutable, qui arrache le vécu américain aux contingences de l'histoire.*

ATTERRIE en douceur sur la table des libraires il y a quelques semaines, cette somme américaine — 1 500 pages divisées en trois volumes — n'a pas tardé à trouver son public. Sans grand déploiement de publicité, sa vente atteignait bientôt un chiffre enviable pour ce genre. L'éditeur rentre dans ses frais et les acheteurs, autant qu'on puisse en juger d'après des témoignages isolés, ne regrettent pas leur investissement. Cette *Histoire des Américains* leur apporte des lumières sur nombre de sujets qui ne sont pas abordés dans des ouvrages classiques. La presse s'y montre favorable. Courant janvier, l'auteur a rendu visite à Paris, qu'il connaît bien pour avoir inauguré jadis la chaire de civilisation américaine à la Sorbonne. Il s'est réjoui du succès de son œuvre et a été reçu partout avec les honneurs dus à son rang — il est le directeur de l'imposante bibliothèque du Congrès — et à la réputation qu'il s'est acquise.

Devant un accueil aussi unanime, le critique hésite à prendre la plume. De quel droit troubler de ses vétilles la satisfaction générale ? N'est-il pas suffisant de rendre grâce à l'édition française d'un effort majeur pour mieux faire connaître les Etats-Unis ? Ne manquons pas, d'entrée de jeu, de rendre hommage à Armand Colin pour s'être lancé dans une aventure finalement assez risquée. Mais l'ampleur et les particularités de cette dernière appellent certaines observations. *L'Histoire des Américains* n'est pas une simple traduction. C'est une traduction singulièrement remaniée, à la fois tronquée et augmentée. De l'original, on a retranché des dizaines de pages, pour ne laisser que ce qui est censé ne pas « *faire allusion à des événements ou des personnalités avec lesquelles le lecteur français est peu familier* ». Tâche impossible : lesdites « allusions », comme c'était fatal, abondent.

Autre ablation : l'édition française supprime carrément les longs essais bibliographiques qui, *dans l'édition américaine*, terminaient chaque volume et faisaient comme un contrepoint au texte. L'argument, cette fois, est que les *ouvrages cités* sont « *inaccessibles dans les bibliothèques françaises* ». L'initié — le « spécialiste » — est renvoyé aux pages de l'original (qu'aurait-il à faire alors de la traduction ?) Mutilation répréhensible, car dans ces essais bibliographiques, comptent autant que les ouvrages cités, dont il importe assez peu, finalement, qu'ils soient tous « accessibles » ou pas, la respiration de l'auteur et son rapport aux sources. C'est donc de tout un cheminement intellectuel dont nous nous trouvons privés.

Mais il y a mieux encore : les derniers chapitres de l'édition américaine sont purement et simplement sabrés. À leur place, on a introduit des considérations dues à Jean Heffer, un des plus respectables américanistes français, sur les arrêts de la Cour suprême en matière d'égalité et de liberté. Tout se passe ici comme si les conclusions de Boorstin sur la « diplomatie samaritaine » n'étaient pas « présentables » au lecteur français qui les aurait trouvées quelque peu naïves. En revanche, on a conservé la longue et fastidieuse liste de ses « remerciements » — un exercice de piété et de style typiquement américain. Enfin, nous ne saurons jamais pourquoi le chapitre 54 du troisième volume de l'original, consacré à « l'art comme énigme » saute, lui aussi. Les illustrations ajoutées par l'éditeur français, sont supposées en « *tenir lieu sans le remplacer* ». Il n'y a pas grand-chose à dire de cette iconographie — photos et dessins — sinon que l'édition américaine s'en passait fort bien.

Autant de tableaux qu'il y a de personnages ou de groupes

Sans aucun doute — du moins nous voulons le croire, — les énormes et criantes libertés prises avec l'édition originale l'ont-elles été avec l'assentiment plus ou moins explicite de l'auteur, moins sensible apparemment au traitement subi par son œuvre que curieux de voir ce que « rendraient » ses trois volumes mis côte à côte, alors qu'aux Etats-Unis ils étaient sortis à plusieurs années d'intervalle : le premier datant de 1958, le troisième et dernier de 1973 ; l'étalement dans l'espace ouvre une perspective que l'échelonnement dans le temps ne permettait pas de saisir immédiatement. L'édition française a le mérite de faire transparaître les intentions fondamentales d'une fresque conçue, selon Boorstin lui-même, au début des années 50, sinon plus tôt encore. Il s'agit d'arracher le vécu américain aux contingences de *l'histoire événementale et*, disons-le, de l'histoire tout court. C'était donc un contresens que d'intituler l'édition française *l'Histoire des Américains*. Le titre américain, *The Americans*, dans son laconisme, serrait de plus près la réalité visée.

Le découpage des volumes en périodes correspond plus à un classement qu'à une chronologie. L'épopée américaine demeure strictement a-historique. Il n'est nulle part question des grands épisodes qui ont marqué en trois siècles et quelque le peuple américain. Nulle évocation, donc, pour prendre des exemples frappants, de la guerre d'Indépendance, de la guerre de Sécession, du New Deal. Pas davantage ne côtoie-t-on les grandes figures gravées dans le roc de l'histoire américaine : quelques lignes à peine — une sorte d'aparté — sur Washington, rien sur Jefferson, Jackson, Lincoln, les deux Roosevelt, pour nous en tenir aux plus célèbres. Pas un mot sur les institutions et leur évolution. On pourrait croire que l'impasse faite ainsi, sur ce qui remplit d'habitude les ouvrages consacrés au passé américain, renvoie à une analyse des facteurs qui l'ont déterminée. Mais personne n'est moins déterministe que Boorstin. C'est, bien au contraire, l'indétermination du projet américain, le vide béant qu'il trouve devant lui, l'imprécision des contours, des frontières, des métiers, des classes sociales, qui fascinent l'auteur — pour en arriver à l'indistinction de l'âge moderne. Ainsi l'histoire sociale et technologique qu'il a en vue ne s'ordonne-t-elle pas selon de grands axes. Elle se décomposerait plutôt en autant de tableaux qu'il y a de personnages, d'inventions ou de groupes qui font avancer une société, laquelle, sous la plume de Boorstin du moins, ne connaît ni recul ni traverse.

D'où la difficulté, pour lui, de situer un point de départ. Le premier volume s'ouvre sur une apologie du conservatisme pragmatique des puritains de la Nouvelle-Angleterre — qui contraste vigoureusement avec le dogmatisme des quakers de Pennsylvanie, abhorrés par l'auteur; *le deuxième sur l'histoire* du Bostonien Frederick Tucker, qui fit fortune en exploitant la glace des étangs gelés du Massachussetts ; le troisième sur les péripéties de l'élevage des vaches longhorns dans l'Ouest.

ALAIN CLÉMENT.

(Lire la suite page 16.)

le feuilleton

« Lent retour », de Peter Handke

Si réalité et plénitude ne faisaient qu'un ?

ECRIRE, *donc lire, c'est d'abord s'étonner de ce qui* n'étonne plus : la terre sous nos pieds, l'espace où nous négligeons de nous situer (si les oiseaux migrateurs en faisaient autant, ne fût-ce qu'une seconde, c'en serait fini de leurs périples, de leur espèce !), l'histoire qui nous transperce, quoi qu'on dise, un friselis de rivière, une phrase fade au fond d'un café, les instants de sensations pleines où le monde entier et soi prennent une transparence de diamant, les mots enfin, par où passent cette perception rare, ce bonheur du réel entrevu, ordonné...

Un géologue, Sorger, travaille dans le Grand Nord américain, à 8 milles du cercle polaire. Travaille n'est pas le *mot. Il écarquille les yeux. Sa formation* et son anxiété de vivant le portent à ne rien négliger de ce qu'il constate. La moindre moraine, tel cailloutis amassé par des millénaires d'insensible drainage, il veut en avoir le cœur net. Il met, *à observer ces sapes compliquées*, autant de violence que l'érosion a montré de patience. C'est que lui n'a pas le temps. S'il veut apprendre la raison du paysage, c'est tout de suite ou jamais.

VOUS vous demandez ce qu'il fait toute la journée, comment il vit ? Je crois qu'il a un copain, Lauffer, plutôt fermé, menteur à ce qu'on dit. Il reçoit aussi la visite d'une Indienne lisse, comme dans les romans dits normaux, ou presque. *Mais* est-ce bien cette diversion de conte d'enfant que la lecture peut nous apporter de mieux ? Et n'y a-t-il pas plus urgent sur Terre ?

Son vrai travail, sa fierté si vous préférez, vous ne voudriez tout de même pas que ce soit une contribution au bureau des longitudes, ou pis : qu'il dégote un synclinal

par Bertrand Poirot-Delpech

en or pour la Shell ? La vie est trop courte pour ne pas essayer d'abord d'y comprendre quelque chose. Lui, sa hantise, c'est de ne faire qu'un avec le site, de le pénétrer du dedans, après on verra. Pourquoi ce tronc noirci à la dérive dans l'eau beige ? Et l'Europe des ancêtres, par quelle triangulation mentale évaluer sa distance ?

Pour l'humain des choses, sachez que Sorger habite une maison de bois à pignon, non loin d'une église blanche, que les *rues du village se coupent à angle droit, sauf une*, comme Broadway, à l'image du *clinamen* lucrécien. Mais l'anecdote, les alternances du cœur, ce n'est pas son affaire. Son rêve, ce serait que tel coup de crocs d'un chien à yeux bleuâtres dans un cadavre de mouette ait une évidence *originelle*, quel que soit le spectateur, hors de toute présence humaine.

POURQUOI faut-il, d'ailleurs, qu'un lieu étranger nous *cherchions toujours en quoi ce serait une demeure* possible ? Pourquoi orienter sa pensée vers une conclusion ?

C'est dans un mol abandon à un avenir indéterminé que Sorger, un beau matin, quitte le Grand Nord par l'avion postal ; direction : la côte ouest. Après les rivières glacées, les pins et les dunes du Pacifique. Le cœur du géologue, dirait-on, se réchauffe, et sa mémoire. Il a beau se sentir sans destin, impossible de renier son siècle et ses aïeux meurtriers. Si encore sa conscience pouvait s'approprier les lieux ! Mais il y faut du temps. Quels délais, au reste ? Vous les connaissez, vous, les repères qui font naître dans la mémoire le sentiment d'être chez soi dans un paysage de l'enfance ? Quoi ! Vous allez quitter la planète, tout à l'heure, sans savoir seulement cela ?

Sur le campus, un recoin de colline a la *préférence* de Sorger. C'est un col minuscule, une sorte d'ensellement. L'endroit lui donne des certitudes animales, l'illusion que du mémorable va se produire, le sentiment d'un plain-pied *avec le réel et le siècle où le sort l'a jeté. Un couple voisin*, j'oubliais, lui offre un *strudel* et des signes de sympathie floue ; toujours ça.

Sorger monte en bus dans les Rocheuses, où un ami d'enfance, *moniteur de ski, vient de mourir.* Il connaît la pénible hésitation des survivants entre le sanglot et une impassibilité inexplicable...

UN *avion l'emporte* à New-York, *terme de son « lent retour »*. Lent, c'est sûr, mais retour vers quoi ? L'Europe ? Ni parents ni racines ne le rappellent là-bas ; à peine un remords mal admis. Sorger n'est pas homme *à raccorder des bouts de biographie. Il a bien trop à faire* avec le présent ; et Manhattan s'entend à en fournir, de l'instant bizarre.

(Lire la suite page 15.)

la vie littéraire

Première campagne nationale pour la lecture

M. Jack Lang, ministre de la culture, lancera lundi 8 mars, à Toulouse, la première campagne nationale pour la lecture, qui commencera à la télévision le 15 mars et durera six semaines. Le ministre de la culture a choisi la SNIAS, à Toulouse, pour présenter et *détailler le projet, parce qu'il s'y trouve* une des plus grandes bibliothèques d'entreprise de France et afin que la sensibilisation soit la plus large possible.

L'agence Eleuthera, filiale d'Havas, a été chargée de la mise au point de cette campagne d'intérêt public, qui se distinguera par *un film réalisé par* Jacques Demy, diffusé sur le petit écran aux heures de grande écoute, avec comme slogan : « *La lecture, les chemins de la liberté.* »

Ce ne sera pas une simple opération ponctuelle. Les efforts seront amplifiés par une *promotion régulière* du livre, avec le Salon du livre, fin mars, une action avec les professionnels du livre, notamment les bibliothécaires. L'éducation *nationale* et tous les médias seront associés à cette campagne, *avec notamment une nouvelle vague télévisuelle,* à la rentrée, et *une campagne d'affichage.*

(Lire en dernière page de ce supplément l'article de Josane Duranteau.)

Fortunes et infortunes de Montaigne

Professeur à l'université Harvard, Jules Brody s'est *interrogé sur la réception des Essais* de Montaigne au dix-septième siècle. Il observe que les premiers débats portèrent presque exclusivement sur des questions de style, les critiques et les censeurs, notamment Guez de Balzac, leur reprochant une « déviance généralisée » : c'est le discontinu de *Sénèque, ennemi* du coulant cicéronien, la fanfaronnerie périgourdine opposée à l'urbanité parisienne, le mauvais goût ultramontain négateur de la bienséance française ; bref, c'est l'ineptie du hobereau bordelais comparée aux grandeurs du consul romain.

Si certains pensent alors que Montaigne *devrait être « traduit en français »,* d'autres, comme Boileau, saluent l'être d'exception qui mérite un statut privilégié et admirent son savant désordre, son art de citer sans citer, sa manière de brouiller les frontières entre présent et passé, francité et latinité, soi et autrui.

L'étude de Jules Brody ouvre le recueil d'articles réunis par Jean Lafond et André Stegmann : *l'Automne de la Renaissance : 1580-1630* (éd. Vrin, 383 p., 180 F) qui explore, à la suite du colloque « Fortunes de la Renaissance » qui a rassemblé en 1979 à Tours seiziémistes et dix-septiémistes, les formes de cette période de transition. — R. J.

Un prix intéressant

Un prix Michel-Dard vient d'être créé, à Vichy, par décision testamentaire de l'auteur de *Juan Maldonne,* prix Femina 1974, récipiendaire, en 1967, du premier prix Larbaud pour *Mélusine. D'une valeur de* 100 000 francs, il sera *attribué* tous les deux ans par les *membres* du jury du prix Valery-Larbaud : il est en effet destiné soit à aider un écrivain de qualité dont *l'œuvre n'a pas connu la* notoriété qui lui était due, sous réserve qu'il corresponde *« à la notion d'amateur telle que l'a conçue Larbaud »,* soit *« une seconde vocation en littérature ».*

Ce prix sera attribué pour la première fois au cours du premier trimestre de 1983. Les *ouvrages peuvent être adressés, tout au long* de l'année 1982, à Mlle Monique Kuntz, secrétaire générale du prix, Bibliothèque municipale, 15, *rue* du Maréchal-Foch, 03200 Vichy, et *ils devront porter la mention : « Pour le* prix Michel-Dard ».

Livres, *audiovisuel* et cinéma à Nice

Le quatorzième Festival international *du* livre et de la presse de Nice, qui aura lieu du 21 au 25 avril, sera désormais jumelé avec le Festival *international d'adaptation* à *l'audiovisuel et au cinéma (FIDAC), dont l'organisation* revient à M. Marcel Julian. Les deux manifestations garderont leur indépendance, tout en se répondant et en se complétant. Le Festival du livre a retenu comme thèmes majeurs la bande dessinée, le livre de jeunesse et la poésie. Le FIDAC veut promouvoir l'adaptation.

Les « droits annexes » versés pour les adaptations des œuvres écrites représentent une part substantielle des bénéfices de *l'édition, et le livre constitue un* « réservoir d'idées » dans lequel puisent le cinéma et la télévision. Le FIDAC veut être un lieu de rencontres et d'échanges des auteurs, éditeurs, adaptateurs, scénaristes, metteurs en scène, réalisateurs et producteurs. Un prix du scénario et un prix de l'adaptation *s'ajouteront, cette année, aux traditionnelles* récompenses littéraires du Festival de Nice, le « grand aigle d'or » et la bourse Goncourt de la nouvelle.

Signons-lui toujours un contrat...

Anne Sinclair est une journaliste de télévision appréciée. Elle a une bonne tête. Les *spectateurs auront-ils la curiosité d'en savoir* davantage sur elle en lisant son Journal ? Signons-lui toujours un contrat, on verra bien...

Tel a été le pari du patron de Fayard, Claude Durand. C'est du moins l'aveu qu'en fait Anne Sinclair elle-même. Première gênée de l'offre, elle répète ce que tout le monde a appris devant sa télé en 1981 — attentat Reagan, 10 mai, etc., — plus quelques histoires de coulisses, peu, car ce n'est pas son genre.

Pour remplir, elle cite les bons mots de son cher petit, fils d'Yvan Levai. Elle pleure son papa et répète son admiration pour Mendès France. Inquiète de faire trop court, elle doute *ouvertement* de l'intérêt de l'entreprise.

Cette intuition honnête confirme qu'Anne Sinclair est décidément une bonne journaliste.

R. I.

★ *Une Année particulière,* d'Anne Sinclair, Fayard, 242 pages, 49 F.

Pierre Louys et Marie de Régnier

Faut-il s'étonner des histoires d'amour ? Certainement. Un jeune homme de 1900 qui fit sa fortune *sur un livre, Aphrodite, s'était* épris de l'une des trois filles du poète José-Maria de Heredia. Elle se nommait Marie et épousa Henri de Régnier. Ensuite, elle prit *la* plume et fit des livres : elle devint, en littérature, Gérard d'Houville. Cependant *Marie* aimait Pierre, et Pierre ne cessait de la photographier dans les poses les plus dévêtues et les plus impudiques : Michel Simon possédait une collection impressionnante de *ces clichés.*

Cet amour à la *fois sauvage et pur* conduisit Pierre Louys à écrire son plus beau poème, le *Pervigilium Mortis* (1). Cependant, cette liaison fut, on s'en doute, tumultueuse : elle enchante et désespère les biographes. Les éditions A l'Ecart (route de la Gare, 51140 Muizon) publient, en collaboration avec l'Association des amis de Pierre Louys, un fort cahier d'inédits, dont la réunion et les commentaires sont dus à Robert Fleury et à Jean-Louis Meunier. L'essentiel du volume *tient en la révélation fragmentaire d'un projet* des deux amants : mener de front, et ensemble, plusieurs romans par lettres. On trouvera, dans la présente publication, ce qui a été fragmentairement retrouvé du vaste ensemble. Ce qui requiert le lecteur, c'est le jeu des auteurs, soit une façon feutrée *et oblique de faire paraître l'érotisme de* leurs rapports vrais dans une élaboration littéraire vouée à l'échec. Les quelques photographies révélées dans ce même volume sont ensemble poignantes et fabuleuses.

Passé cet épisode, Gérard d'Houville devint dame de lettres avec conviction (après avoir été si belle et désirable !). Pierre Louys mourut aveugle, après un quart de siècle de silence, dans sa maison du hameau de Boulainvilliers. Leur histoire d'amour a été *mélangée de littérature. Les* documents mis en lumière aujourd'hui par divers chercheurs *montrent* que la passion cependant l'emportait. — H.-J.

(1) Les éditions Slatkine annoncent la réédition bienvenue des deux volumes des *Poèmes* de Pierre Louys, depuis longtemps introuvables.

vient de paraître

Roman

ALEXIS LECAYE : *les Magiciennes.* — Après sept ans d'absence, le narrateur retrouve l'île, la maison familiale et tante Rose. Deux femmes inconnues vont faire basculer le temps heureux des vacances vers la tragédie. (Fayard, 285 p., 59 F.)

Nouvelles

MARCEL SCHNEIDER : *la Lumière du Nord.* — En onze nouvelles, l'auteur impose aux pires calamités son goût du fantastique et peint de couleurs boréales Fribourg ou Constantinople. (Grasset, 254 p., 52 F.)

Souvenirs

RENE BARJAVEL : *Journal d'un homme simple.* — Dans cette seconde tranche de souvenirs, le petit garçon de la boulangerie et de *la Charrette bleue* est devenu un écrivain débutant et père de famille. Edition remaniée d'un ouvrage paru en 1951. (Denoël, 216 p., 66 F.)

Biographies

JEAN-PIERRE GIRAUDOUX : *Jean-Baptiste Racine, une vie cornélienne.* — Le destin méconnu et cornélien du fils aîné de Jean Racine retracé par le fils de Jean Giraudoux. (Grasset, 381 p., 75 F.)

FRANK MACSHANE : *Raymond Chandler, le gentleman de Californie.* — Portrait du créateur de Philip Marlowe le « privé » désenchanté, par un professeur de littérature américain qui a eu accès à des documents inédits. (Balland, 361 p., 79 F.)

Anthologie

TAOUFIK BACCAR, SALAH GARMANI : *Ecrivains de Tunisie.* — Un itinéraire de la littérature tunisienne contemporaine retracé à partir d'une anthologie de textes et de poèmes traduits de l'arabe. (Sindbad, 230 p., 80 F.)

Histoire

ROBERT DARNTON : *l'Aventure de l'Encyclopédie.* — Aventure idéologique et entreprise commerciale, l'histoire d'un best-seller au Siècle des Lumières. (Perrin, 440 p., préface d'Emmanuel Le Roy Ladurie, 120 F.)

PIERRE MIQUEL : *les Faiseurs d'histoire : de Crésus à Jeanne d'Arc.* — A partir d'un fait significatif, l'auteur brosse le portrait ou évoque le destin de quarante « grands hommes » qui ont marqué l'histoire : de Crésus à César, de Clovis à Jeanne d'Arc. (Fayard/Inter, 262 p., 54 F.)

Psychologie

C.G. JUNG : *Mysterium conjunctionis.* — Le second volume de la confrontation poursuivie pendant plus de vingt ans par le célèbre psychologue zurichois, aidé de Marie-Louise von Franz, avec l'alchimie historique dont la psychologie des profondeurs aurait retrouvé l'esprit. Traduit de l'allemand par E. Perrot. (Ed. Albin Michel, 417 p., 80 F.)

en poche

L'âge d'or du conte

La production romanesque du dix-huitième siècle est remarquable par son abondance et sa diversité. Le Siècle des Lumières fut véritablement l'âge d'or du roman et du conte. Pour Angus Martin, qui a établi cette anthologie, l'apothéose du récit court, *philosophique, libertin, moraliste, satirique,* réaliste, féerique ou oriental reflète les transformations souterraines d'une société qui demande à une fiction libérée des contraintes formelles du classicisme une réponse au débat capital *de l'époque : société et nature sont-elles compatibles ? Le cœur* et la raison font-ils bon ménage ?

Baculard d'Arnaud, Crébillon fils, Caylus, Restif, Vivant Denon, se sont tous illustrés, pour ne pas citer les grands noms de la « philosophie », dans un genre que sous-tend toujours une apologétique bien définie. De la sensibilité dont l'éloge incombe au conte larmoyant ou de la raison dont le conte philosophique ou psychologique célèbre les vertus indispensables au *progrès* du genre humain et à la conquête du bonheur, laquelle doit triompher ? Entre la nostalgie édénique de l'Age d'or ou l'utopie de la cité idéale et la *rationalité* des Lumières, un *dialogue, qui tournera bientôt au tragique,* n'a *jamais cessé.*

Mais, avant de se réfugier dans la sphère « philosophique » ou utopique, l'évolution du conte fait clairement apparaître, sous *le voile du réalisme, l'intrusion* de la bourgeoisie et *du petit* peuple dans un espace *narratif* autrefois réservé exclusivement aux classes nobles. Malgré la minceur de l'anecdote, et par-delà l'inégalité des talents *représentés dans* ce *recueil qui nous fait* découvrir des auteurs injustement oubliés, comme Boufflers et Baculard d'Arnaud, le retour des mêmes thèmes et la similitude des situations renvoient à une idéologie qui *parle sur* la *perfectibilité* de la nature humaine et sur l'extension du savoir pour *purger* la société des injustices qui la *corrompent.*

ALAIN CLERVAL.

★ ANTHOLOGIE DU CONTE EN FRANCE (1750-1799), établie et préfacée par Angus Martin, « 10×18 », 448 p., 29 F.

●●

● Louis Pergaud, dont on célèbre le centenaire de la naissance cette année, est l'un de nos meilleurs écrivains *animaliers. Il reçut le prix Goncourt en 1910 pour ces merveilleux* récits, *De Goupil à Margot,* réédités aujourd'hui dans « Folio », avant de connaître la notoriété avec la célèbre *Guerre des boutons.* Pour Goupil, le renard, affublé par un braconnier d'un grelot dont le tintement le conduira à la mort, ou pour Margot, la pie captive, l'homme demeure la plus cruelle des créatures.

● Traduit dans le monde entier, *Portnoy et son complexe, de Philip Roth,* s'est *vendu à plus de cinq millions d'exemplaires.* Depuis, l'œuvre de Philip Roth n'a fait que s'enrichir et l'a placé parmi les chefs de file de l'école juive de New-York. Dans *Ma vie d'homme,* traduit par Georges Magnane et réédité dans « Folio », il réussit un tour de force littéraire en donnant trois versions des démêlés de Peter Tarnopol, son *alter ego,* jeune romancier plein d'avenir et en panne d'écriture, avec son épouse, redoutable Némésis.

en bref

● POESIE ET ARTS EN *CHINE : LES NON-OFFICIELS,* tel est le thème du dernier numéro de la revue DOC(K)S. Des poèmes de contestataires, des reproductions *d'œuvres de sculpteurs* et de peintres du groupe Xing-Xing (les étoiles) dont faisait partie Li Shuang, la fiancée *du diplomate français* Emmanuel Bellefroid, avant son arrestation. Des photos étonnantes aussi, prises avant que la répression ne mette un terme à tout cela, montrant les rencontres et les sorties entre les animateurs de l'avant-garde chinoise et leurs amis étrangers. Un témoignage parfois poignant sur le bref « printemps de Pékin ». (DOC(K)S, le Moulin de Ventabren, 13122 Ventabren, 114 F).

● EN HOMMAGE A PIERRE-ALBERT JOURDAN, une exposition se tiendra du 12 mars au 3 avril, 33, rue Henri-Barbusse (75005 Paris). Le dernier ouvrage de l'écrivain, « les Sandales de paille » (Ed. de l'Ermitage), y sera présenté. Rappelons que Pierre-Albert Jourdan est mort le 13 septembre dernier (« le Monde des livres » du 25 septembre).

● DANS LA COLLECTION « HISTOIRES BREVES », dirigée par Anne Gallimard, aux éditions B.F.B., paraît un second recueil de nouvelles. A son sommaire figurent les noms de P. Besson, L. Cagnati, S. Fasquelle, C. Faraggi, P. Fournel, F. Nourissier, S. Prou, P.-J. Rémy et A. Stil (190 p., 39,50 F).

● LE PRIX RENAISSANCE, *décerné* par le cercle du même nom, a été remis à Jeanne Bourin pour son roman « le *Jeu* de la tentation » (La Table ronde). Ce prix récompense un auteur qui a contribué « à une renaissance des valeurs de notre civilisation et à la recherche d'un humanisme contemporain ».

● « GEORGE SAND ET BALZAC » est le thème du n° 13 de la revue publiée par l'Association pour *l'étude* et la *diffusion* de l'œuvre de George Sand. Thierry Bodin retrace l'histoire d'une amitié littéraire, et Georges Lubin étudie sur des points précis les rapports intellectuels et les influences respectives des écrivains, etc. (n° 13, 30 F + 5 F de port ; abonnement 1982 (n° 13, 14 et 15) 80 F, auprès de Jean Courrier, Saint-Georges, 38410 Uriage).

● LA REVUE « INCENDITS » organise une rencontre autour du thème : « La poésie est dans la revue », le samedi 6 mars, Espace Marcel Chauzy, à l'hôtel de ville de Bondy, à 17 h 30 (renseignements au 848-08-62).

lettres étrangères

UN ENTRETIEN AVEC PETER HANDKE

« Un exercice comparable au lancement du lasso »

Peter Handke est né il y a quarante ans en Autriche, de père allemand. Il a d'abord écrit pour le théâtre : « Outrage au public » (1968), « la Chevauchée du lac de Constance » (1974). Comme romans, citons « le Colporteur » (1969), « la Mort complice » (1971), « l'Angoisse du gardien de but au moment du penalty » (1972), « le Malheur indifférent » (1975), « Courte lettre pour un long adieu » (1976), « l'Heure de la sensation vraie » (1977), « la Femme gauchère » (1978). « Lent retour » est le premier volet d'une tétralogie, à paraître chez Gallimard. Après des séjours aux Etats-Unis et en France, Handke vit en Autriche.

« Vos livres — je pense notamment à l'Angoisse du gardien de but au moment du penalty *ou à* la Courte lettre pour un long adieu *— se déroulaient souvent sous la forme d'une fuite. Cette fois, il s'agit d'un « lent retour ». Faut-il prendre ce titre au sens figuré ?*

— Absolument pas. C'est l'histoire d'un individu qui quitte un continent étranger pour s'en retourner dans son propre continent. Un point c'est tout. Un récit doit toujours, en ce qui me concerne, avoir la forme d'une odyssée.

» Dans la *Courte lettre pour un long adieu*, j'avais abandonné mon narrateur, venu d'Europe, en Amérique. Pendant des années, je me suis demandé comment le faire revenir. C'est ainsi qu'est née l'idée de *Lent retour*. Au départ, je voulais écrire une histoire totalement dépourvue d'intrigue. Il ne devait y être question que du soleil qui brille et de la neige qui tombe. Déjà, enfant, j'avais toujours l'impression, en regardant tomber la neige, en contemplant une rivière, ou en écoutant murmurer le vent dans les arbres, que je quittais ma propre peau et que le monde prenait soudain une dimension inattendue. C'est ce sentiment que j'ai voulu exprimer. Mais, à mesure que j'écrivais, je me suis rendu compte qu'il n'était malheureusement pas possible de représenter ainsi le monde à l'état originel. Peut-être est-ce parce que je suis un écrivain de langue allemande. Lorsqu'on est le rejeton d'une génération qui a vécu sous le IIIe Reich, on a parfois des moments de dépression. On ne peut s'empêcher de se sentir responsable, coupable, même si à l'époque on n'était qu'un nourrisson.

» C'est ainsi que l'horreur a fait irruption dans mon récit et qu'une intrigue est apparue sous la forme de la lutte titanesque entre la nature et l'Histoire, notre Histoire du vingtième siècle. En même temps, alors que j'avais prévu de consacrer tout au plus une dizaine de pages au séjour de mon héros en Alaska, à l'idée que j'allais être obligé de quitter ce monde innocent, mon angoisse ne cessait de croître, et je repoussais le départ. D'où le titre *Lent retour*.

— Vous êtes vous-même revenu récemment en Autriche, après une série de pérégrinations, dont un long séjour à Paris. Ce « lent retour » n'est-il pas également le vôtre, dans votre propre pays ?

— Lorsqu'on a un enfant, il n'est pas bon de l'élever dans deux langues différentes. C'est la raison, purement matérielle, de mon retour en Autriche. Il n'empêche que c'est à Paris, en France (également en Yougoslavie), que je me sens vraiment chez moi. Je dirai : c'est la France qui m'a fait comprendre enfin que, si je ne voulais pas me perdre ou jouer toute ma vie au misanthrope, il me faudrait un jour ou l'autre revenir dans mon pays ; que je n'avais pas le droit de condamner en bloc la génération qui a grandi avec moi et celle qui me succédera. Je ne pouvais rester toute ma vie un anarchiste.

» Ajoutez à cela que lorsqu'on n'a jamais eu de point d'attache, on finit par éprouver une sorte d'état schizophrénique. Pendant dix ans, je m'étais efforcé de ne vivre qu'au jour le jour et de n'écrire qu'en plein air. Je persiste d'ailleurs à penser avec Nietzsche que « *c'est en marchant qu'on fait de la bonne littérature* ». J'ai donc décidé de m'asseoir pour une fois à une table de travail et de me consacrer pendant un an à l'écriture. C'est ainsi que je suis parti en Amérique et que je me suis mis à écrire *Lent retour*.



★ Dessin de Bérénice CLEEVE.

— Avez-vous également vécu en Alaska ?

— Il faut que je vous raconte une anecdote. Au départ, mon récit devait commencer par une allocution de cinq à six pages adressée par le héros à un chat. L'idée a quelque peu tourné court. Mais, ayant dans la tête cet animal, une question bizarre s'est mise à m'obséder : y avait-il des chats dans le Grand Nord ? Impossible de commencer à écrire avant d'avoir vérifié la chose sur place. Je suis donc parti pour l'Alaska. J'ai pu constater que, là aussi, les chats existaient, et cela fut un moment décisif pour mon travail de pouvoir me dire que tout est possible, partout dans le monde.

» Mais je me suis bien gardé d'explorer systématiquement le Grand Nord, à la manière d'un sociologue. Je n'aime pas les écrivains-reporters, armés de leur appareil photo et de leur magnétophone. Je me suis contenté d'effectuer plusieurs voyages de deux semaines à des saisons différentes. Au début, j'ai pris une foule de notes : sur la forme des arbres, la couleur des fleurs, la manière dont coulent les rivières. Par la suite, je me suis tout simplement assis plusieurs heures de suite au même endroit, par exemple sur les bords du Yukon, et je me suis appliqué à dessiner, trait par trait, tout ce qui se passait sous mes yeux.

— Quelle est la part de la fiction et celle de la réalité dans Lent retour *?*

— Tout est fiction. Mais une fiction qui prend toujours sa source dans des bribes d'expérience (ce peut être un simple regard saisi au vol) que j'ai réellement vécues et qui m'ont marqué en profondeur.

» Prenez ma description du monde des Indiens. Un soir, vers minuit, alors que je suis dans un bar, je vois arriver en titubant un Indien ivre, une chaîne à la main. Derrière lui, il y a le fleuve qui coule. On y voit encore comme en plein jour. On sent que l'Indien veut mourir ou voir mourir. C'est alors qu'une scène extraordinaire s'est déroulée : un autre Indien s'est soudain levé et s'est dirigé vers l'ivrogne. Il a maîtrisé celui-ci au cours d'une lutte incroyablement sauvage et d'une infinie tristesse. Puis il est retourné dans le bar et s'est mis à pleurer. Il y aurait eu là une histoire idéale pour un roman américain. Je me suis gardé de raconter cette scène.

» Mon travail a consisté à essayer de faire passer dans ma description du paysage et du fleuve le sentiment que j'avais alors éprouvé, en espérant que le lecteur ait envie, en la lisant, de verser, lui aussi, des larmes, comme l'Indien sur son congénère. Voilà comment je procède. Chaque fois qu'il se passe quelque chose, je m'efforce de reconvertir cette action en non-action.

— Les mots dans vos livres semblent exactement pesés. Cela suppose-t-il un long travail de recherche ?

— Ce n'est pas le terme exact. Il ne s'agit pas de chercher, mais d'attendre. L'important, pour un écrivain, c'est de pouvoir se dire : « *J'ai tout mon temps* ». Il y a là une extraordinaire impression lorsqu'on sait ce que sont la plupart des travaux humains. Lorsqu'un écrivain se dit qu'il ne peut attendre, son travail est en danger. Pour moi, tout se passe comme si chaque phrase sortait des profondeurs de l'espace et du temps et que je me contentais de les recopier.

» Dans *Lent retour*, je n'ai pas hésité, d'ailleurs, à employer des mots éculés, voir maudits, du fait de notre Histoire récente. Certains critiques me l'ont reproché. En réalité, ce ne sont pas les mots qui sont éculés, mais la façon dont ils sont insérés dans les phrases. Si celles de *Lent retour* sont devenues si longues, c'est parce que j'ai dû me livrer à un exercice comparable au lancement du lasso afin de réhabiliter ces vieux mots en les plaçant dans un contexte nouveau. Je crois que j'y ai assez bien réussi.

L'histoire comme un couteau

— Un de vos essais, paru en 1972, s'intitule Je suis un habitant de la tour d'ivoire. *Quel est aujourd'hui votre point de vue sur l'engagement ?*

— Distinguer entre une littérature engagée et une littérature non engagée est un sophisme. Il y a une phrase de Spinoza qui est devenue ces dernières années pour moi une sorte de maxime : « *La réalité et la plénitude sont une et même chose* ». Peu importe qu'il s'agisse d'une simple pierre sur le chemin ou d'une feuille qui tournoie dans le vent, à partir du moment où j'essaie de faire partager par l'écriture ce que j'éprouve en les voyant, je suis un écrivain engagé. Vous vous souvenez de ce personnage de boucher, dans *les Histoires de la forêt viennoise* de Horvath, qui poursuit toujours sa bien-aimée récalcitrante, un couteau à la main, en la menaçant : « *Tu n'échapperas pas à mon amour* ». Quoi qu'il fasse, un écrivain est constamment transpercé par l'Histoire, comme par un couteau. »

Propos recueillis par
J.-L. DE RAMBURES

Si réalité et plénitude ne faisaient qu'un ?

(Suite de la page 13.)

Voici la foule des rues et ses *joggers* effarés, leur sueur pour tout but. Voici un *coffee-shop* de Central Park, où l'espace et le temps se font subitement familiers, porteurs d'ondes chaudes. On dirait qu'ils récapitulent toutes les inventions et les images qui ont aidé, au long des siècles, ce qui est humain à devenir possible. Sorger voudrait saisir ce moment qui lui paraît l'absoudre de sa faute et fonder sa « loi ». Il rêve d'une histoire idyllique, forme inaugurale de paix que chacun pourrait prolonger à sa guise. Pour un peu, il croirait à l'immortalité humaine. Une sorte de prière lui monte aux lèvres : « *Je me déclare responsable de mon avenir, je désire la raison éternelle, et je ne veux plus jamais être seul, amen !* »

L'expérience devrait cependant le faire douter de la communicabilité. Le nommé Esch, avec qui il a rendez-vous dans le *coffee-shop*, ne sait que pleurnicher sur ses échecs, réclamer un mouchoir, manger avec une application pénible. « *Vous êtes la première personne à qui je dis ça !* », s'avise Esch. Comme si ce genre de primeur avait jamais fait plaisir ! Esch finira par reprocher à Sorger l'espièglerie de son visage et par lui donner un chapeau. Pas de quoi tromper la solitude, dans un New-York lacéré de neige oblique, où la vapeur, cette vapeur que personne ne vous explique, sort des chaussées sous les lampadaires trop jaunes...

A l'hôtel, ce ne sont encore que bribes de propos en l'air et de comportements improbables. Sorger ne voudrait pourtant pas quitter ce fouillis de choses et d'émotions sans une intuition meilleure de ce qui s'y trame.

Sa vision provisoire du monde sera que le tournoiement des espaces exige de durer et tend à l'inclure au sein d'une « *forme* ». Voilà le maître mot lâché. Si on se sent débusqueur de formes, forme soi-même, alors le globe terrestre devient une *machine déchiffrable* dans ses parties les plus infimes, le néant et la gravité se frôlent, avec des douceurs d'aile de papillon...

Une visite à l'église, une autre au musée, et Sorger aura accompli son retour du Grand Nord, strictement géologique, vers *un monde plus coupable mais modifiable*, sinon humanisable. Le regard d'un seul homme peut pénétrer le réel avec bonheur et contribuer à la beauté ! C'est du moins son espoir du moment. Car l'instant d'après s'efface cette chimère d'un monde embrassé, d'une histoire s'accomplissant *dans l'harmonie* et sans effroi. Sorger, comme tout un chacun, est condamné à osciller entre ses rêves de grandeur et leur inanité, à n'être que cette oscillation, ce battement.

J'AI mal raconté. Parler d'un livre, c'est comme empailler un oiseau. Même sous les plumes recollées, qu'aucun tressaillement ne retrousse, le mouvement s'interrompt. L'œil ne cligne plus comme savent si bien cligner les yeux d'oiseau, avec la lenteur d'une excuse. L'abstraction mange tout. C'est quoi, le dernier Handke ? Ou vous isolez l'idée du livre, votre idée du livre, et vous schématisez ; ou vous survolez le flux d'émotions qui tient lieu d'idée, et c'est à n'y rien comprendre...

Un livre ne vient jamais seul. Je veux dire qu'il n'y a de littérature qu'inscrite dans une succession : seuls les ignares et les imposteurs prétendent y échapper *ex-nihilo*. La filiation de Handke est composite. On ne s'étonne pas qu'il ait beaucoup pratiqué Faulkner, dont il hérite le sens des violences contenues. L'origine autrichienne et la langue allemande suggèrent Kafka et son Joseph K..., lui aussi à l'affût de cohérences. Pour prendre des références chez nous, il y a du Roquentin *(la Nausée)*, du Meursault *(l'Etranger)*, du Duras, du Sarraute, dans la façon intellectuelle et instinctive dont Sorger espère nouer avec le monde des liens neufs, par une suite de dessillements. Mais il y a déjà une voie et une voix propres à Handke !

Oublions les théorisations un rien germaniques. Retenons l'école de perception que constitue ce type de livre. L'attention latérale, et comme lavée d'ingénuité, de Sorger déteint sur notre environnement quotidien, qui acquiert une familière étrangeté. Nos proches et leurs bruissements sporadiques se nimbent de plénitude incongrue.

Levez les yeux de la page : quelque chose a bougé. Rien, une ligne de fuite, un chuintement ; mais ça n'y était pas avant. Des mots de toujours, agencés comme jamais, ont bousculé nos frontières entre le dehors et le dedans, entre l'absurde et le brasillement d'une pensée. C'est ce que les mots peuvent faire de mieux.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ LENT RETOUR, de Peter Handke, traduit de l'allemand par G.-A. Goldschmidt, Gallimard, 176 pages, 45 F.

société — **FIGURES AMÉRICAINES**

MacArthur, le stratège cabotin

● ***William Manchester a fait son portrait.***

AU moment où un homme politique venu de Californie est installé à la Maison Blanche et où ses conseillers, souvent originaires de la côte Ouest, évoquent volontiers l'importance de l'Asie et du Pacifique et dénigrent une Europe qualifiée de « *décevante* », la lecture de l'ouvrage de William Manchester peut se révéler instructive. Car, si une idée a compté dans la vie de Douglas MacArthur (1880-1964), figure presque légendaire de la guerre du Pacifique, pendant le second conflit mondial, c'est bien que l'Amérique devrait s'occuper davantage de l'Extrême-Orient et un peu moins du Vieux Continent.

Les raisons de cet intérêt exclusif pour l'Asie étaient chez MacArthur d'ordre d'abord familial et intime. Son père, héros de la guerre civile américaine, avait été gouverneur militaire des Philippines (prises par les Etats-Unis à l'Espagne en 1898). De plus, MacArthur avait éprouvé, à la fin des années 20 et au début des années 30, une vive passion pour une Eurasienne qu'il avait installée dans un appartement de Washington et pourvue d'une somptueuse garde-robe. On peut avancer, avec Manchester, une explication supplémentaire à la méfiance de MacArthur à l'égard de l'Europe. Doté d'un *caractère ombrageux*, le commandant en chef des forces alliées dans le Pacifique sud était enclin à prêter aux autres les sentiments peu favorables que lui-même leur portait. C'est ainsi qu'il finit par se persuader, puisqu'il ne les aimait pas, que les Européens en général et les Anglais en particulier étaient toujours en train de comploter contre lui.

Le portrait brossé par Manchester est tout en contrastes : égocentrique (*« Ce en quoi Douglas MacArthur croyait le plus, c'était en Douglas MacArthur »*), cabotin toujours en représentation, usant de son profil, de sa voix sonore (souvent pour proférer des platitudes), arborant à *toute occasion* une *casquette* lourdement chamarrée, le regard voilé par des lunettes aux verres fumés, l'homme manquait totalement de chaleur humaine et, à *coup sûr, d'humour.*

Il connut une espèce de défaillance totale, du corps et de l'esprit, devenant incapable pendant quelques heures de réagir à la *menace japonaise contre* Manille et l'île de Luzon, immédiatement après Pearl-Harbor. MacArthur ne croyait pas que les Japonais attaqueraient les Philippines, et il fallut un bombardement aérien désastreux qui détruisit ses propres appareils pour l'en convaincre.

Mais, en même temps, Manchester présente un chef économe de la vie de ses soldats (s'il ne l'était nullement de celle de ses ennemis) et calcule que ses campagnes d'Asie ont fait moins de morts américains que la bataille des Ardennes. Il fut en outre, dans l'adversité, face à la progression japonaise, un stratège courageux et avisé, organisant admirablement la retraite de ses troupes. Et, peu avant de mourir, en 1964, il eut la sagesse de conseiller à Johnson de ne pas s'engager plus avant au Vietnam...

« Rien ne peut remplacer la victoire »

Il ne fit pas preuve, c'est le moins qu'on puisse dire, de la même lucidité en ce qui concerne la Corée. Commandant les troupes des Nations unies dans ce pays, il voulait élargir le conflit au territoire chinois au moment même où Truman et son secrétaire d'Etat, Dean Acheson, voulaient, au printemps 1951, parvenir à un règlement négocié. Le général écrivit une lettre fracassante à un leader républicain : « *C'est ici que nous combattons pour l'Europe, tandis que les diplomates continuent de parler (...). Nous devons vaincre ; rien ne peut remplacer la victoire.* » C'en était trop, et il fut aussitôt relevé de son commandement. L'humiliation était publique.

On a peine à imaginer aujourd'hui le déluge de protestations qui accueillit cette décision aux Etats-Unis (alors que le soulagement fut grand en Europe). Et, en 1952 encore, MacArthur conseillait à Eisenhower, nouvellement élu président, de procéder au bombardement nucléaire de la Corée du Nord...

L'erreur de MacArthur fut, conformément à l'orientation de toute sa vie, de ne considérer que la seule situation en Asie. *Une attaque frontale contre la* Chine risquait de faire entrer à son tour l'U.R.S.S. dans le conflit, et cette dernière disposait de quelques atouts militaires en Europe. Truman avait cette vision mondiale. Mais pas MacArthur, pas plus d'ailleurs que l'opinion américaine de l'époque. La passion dominante du général pour la chose asiatique le servit, en revanche, dans ce qui resta son plus grand titre de gloire : la reconstruction institutionnelle et morale du Japon, dont il avait recueilli la reddition, le 2 septembre 1945.

La technique de Manchester, qui a déjà fait ses preuves dans deux ouvrages de référence (*l'Amérique de Roosevelt, 1932-1950*, et *le Dialogue avec l'univers, 1951-1972*), également publiés chez Laffont, est extrêmement vivante, faisant une large place au récit, à l'anecdote, à la psychologie. Elle est parfois agaçante par son attachement au détail : a-t-on réellement besoin de savoir de combien de stylos s'est servi MacArthur pour signer l'acte de capitulation du Japon ? Mais, dans l'ensemble, le lecteur amateur d'histoire est à la fête.

DOMINIQUE DHOMBRES.

★ MACARTHUR, UN CESAR AMERICAIN, de William Manchester. Traduit de l'anglais. Robert Laffont. 618 pages. 125 F.

Nixon et Johnson

L'ETUDE de Pierre Mélandri sur *la Politique extérieure des Etats-Unis* s'ouvre sur deux citations révélatrices. Le président Nixon : « *La première et la seconde guerre mondiales catapultèrent les Etats-Unis au cœur de la politique mondiale avant qu'ils ne soient prêts.* » Le président Johnson, citant George Washington, rappelle que les objectifs de la nation sont de « *protéger sa paix, préserver la liberté de ses citoyens et chercher le bonheur des Américains* ». Ces deux déclarations apportent une réponse — négative — à deux questions clefs : Les Etats-Unis sont-ils une puissance expansionniste ? Ont-ils *choisi d'être une puissance internationale ?*

L'auteur souligne, à juste titre, les données mouvantes et souvent contradictoires de la poli*tique étrangère américaine*. Il montre les tensions entre l'intérêt national et les responsabilités internationales, les motivations économiques et les impératifs stratégiques, le renforcement de l'exécutif et la tradition démocratique. Tout cela permet de mieux comprendre l'actualité.

Mais pourquoi, dans cette étude *bien informée et généralement nuancée*, affirmer comme une vérité incontestable que « *les Etats-Unis sont une démocratie et un pays capitaliste de surcroît* ». L'Amérique ne serait-elle pas plutôt un pays capitaliste et — de surcroît — une démocratie ?

PIERRE DOMMERGUES.

★ LA POLITIQUE EXTERIEURE DES ETATS-UNIS DE 1945 A NOS JOURS, de Pierre Mélandri, P.U.F., 256 p., 100 F.

Le portrait mélancolique du dernier cow-boy

AUX Etats-Unis, on le sait, la frontière est floue entre le journalisme et la littérature. L'écrivain ne recule pas devant le reportage, et le reporter ne craint pas d'écrire, au sens où nous l'entendons ici. Un magazine comme le *New Yorker*, où les signatures d'écrivains célèbres côtoient avec la même discrétion délicieusement snob celles de grands journalistes, contribue par l'égalité des talents à brouiller les distinctions européennes. S'il est vrai que le talent du journaliste, comme *celui de l'écrivain, consiste à* ne pas faire du style, mais à en avoir un, sans que d'abord on l'aperçoive, tant on est pris par ce qui est relaté, le reportage de Jane Kramer, *correspondante du New Yorker* pour l'Europe, sur une famille de cow-boys texans est une leçon de journalisme *et* d'écriture.

Le livre, aux *Etats-Unis*, s'appelait *le Dernier Cow-Boy*. L'éditeur français, craignant que ce titre ne paraisse annoncer une biographie de Ronald Reagan, *a préféré le pluriel*. Mais c'est bien d'un individu singulier que Jane Kramer, en s'effaçant totalement (défi au moi-je du « nouveau journalisme »), *nous raconte l'histoire, même* si celle-ci en résume sans doute des centaines d'autres et vaut comme le retournement d'un mythe.

Henry Blanton atteint sans gaieté la quarantaine. Il ne possède pas une acre de terre, pas une tête de bétail. La *maison* où il vit appartient comme lui à *un homme d'affaires établi à* Londres et qui fait diriger son ranch, vaste comme un département français, par un diplômé d'université qui n'approche jamais une vache qu'en camion. Le travail d'Henry Blanton consiste à réparer des clôtures, à faire paître les troupeaux qui transhument sur le territoire du ranch, à ramener les veaux égarés à leur mère, à les écorner, marquer, piquer aux vitamines, châtrer par milliers dans les enclos prévus à cet effet. « *Du travail d'usine, mais en plein air.* » Il sait qu'il n'est qu'un rouage de l'industrie agro-alimentaire, et il a la liberté au cœur.

Alors il boit. La flasque de bourbon a remplacé le revolver dans le « holster » qui bat sa cuisse. Il boit et il devient brutal, avec les bêtes, avec les hippies qu'il croise au bar d'Amarillo (contre les chevelus et les nègres, « *il a un préjugé* »), avec sa femme Betsy qui « *en a assez d'avoir du chagrin alors que personne n'est mort* » et qui redécore avec frénésie toutes les pièces de la *maison*, maintenant que les filles l'ont quittée, tandis que son mari biberonne et se gave la nuit de westerns à la *télévision*.

Code d'honneur

Henry Blanton, ce bel homme au regard clair, a la tête pleine d'images. Son grand-père et son père étaient cow-boys, mais ce ne sont pas eux ses modèles, ce *sont John Wayne, Gary Cooper*, Glenn Ford. D'eux il a appris qu'un bon cow-boy est un héros qui n'obéit pas à des règles mais à un code d'honneur, qui place au-dessus de tout le sang-froid, le respect de la parole donnée, le sens de la solitude en accord profond avec la nature : un homme libre.

Ces valeurs sont celles de l'Amérique. Jane Kramer montre bien comment les Américains d'aujourd'hui, « *apprentis et héros de* [leur] *propre mythologie* », *ont élu un faux cow-boy* pour *réaffirmer les formes les plus* anciennes de la justice naturelle : « *Reagan* [...], *comme Henry Blanton* [...], *est convaincu que, mise au service du droit, la force trouve en elle-même sa propre justification, et que l'Amérique, pour persévérer, n'a besoin que des conseils de sa propre conscience.* » Mais Blanton est trompé par le « manager » du ranch, qui lui avait promis une terre, et il s'enferme dans une fierté amère. Sa vie est la « *parabole des espérances déçues* » de l'Amérique, cette Amérique qui reprend le chemin de l'isolationnisme.

MICHEL CONTAT.

★ LES DERNIERS COW-BOYS, de Jane Kramer. Traduit par Sophie Mayoux. Balland, 200 pages, 59 F.

La fresque de Daniel Boorstin

(Suite de la page 13.)

Ensuite, les chapitres se suivent mais ne s'enchaînent pas vraiment. *Pris séparément, chacun* a son intérêt, mais l'ensemble ne tient que par la quantité. Certains sujets sont à peine effleurés : ainsi de la naissance d'une conscience historique. D'autres, de manière inattendue, sont réduits à la portion congrue : trois pages seulement sur le sport, qui tient pourtant une place de choix dans les émotions américaines. Ces gros livres donnent envie d'en savoir davantage.

Deux questions s'imposent à nous. La première relève de la justification profonde de l'œuvre. On conçoit à la rigueur le parti pris qui consiste à écrire en marge de l'histoire, en ignorant superbement les dates et les vedettes de celle-ci pour se concentrer sur ce qui fait que les Américains moyens — exceptions comprises — ont engendré l'Amérique. Mais c'est sans doute méconnaître une vérité première : la civilisation américaine est éminemment politique. L'instruction civique transmet un patrimoine indivis. La *Constitution* est révérée à l'égal de la Bible — et soumise par la Cour suprême à une exégèse quasi biblique. Les institutions qui en découlent sont intangibles. Les grands présidents appartiennent à la mémoire collective. Il est peut-être plus facile d'observer le Français hors de son système politique (Zeldin l'a fait) que d'abstraire l'Américain d'un contexte historico-politique auquel il adhère de toutes ses fibres. L'histoire américaine, c'est l'imaginaire des Américains. Est-il légitime d'en faire l'économie ? Ce qui revient à se demander si Boorstin, enfoui sous une érudition prodigieuse, ne rêve pas d'une Amérique sans passion, sans crise et sans éclat, éprise de sa seule sagesse et de ses pacifiques réalisations. C'est certainement la tendance de l'auteur. Mais c'est nous donner, en fin de compte, une version plutôt unilatérale d'un pays qui ne s'est pas constitué seulement dans la vertu industrieuse et le bonheur des démocrates.

Enfin, sur ce panorama passablement optimiste plane une ombre. Ce n'est pas faire injure à cette œuvre que de relever qu'elle date sous plus d'un aspect. Ce serait le contraire qui serait surprenant. Depuis que Boorstin s'y est attelé, l'historiographie américaine a défriché un champ immense. Elle a rendu certaines positions intenables. Le robuste ethnocentrisme de Boorstin en fait partie. Pour lui, les Indiens ne sont guère que des « coupeurs de scalp », et il faudra attendre dix ans après la fameuse défaite du général Custer (1876) pour que, à son évident soulagement, la « menace » indienne disparaisse. De même, il va de soi que Boorstin réprouve l'esclavage. Mais son idée du Noir reste sommaire. « *L'esclave noir, encore sauvage*, écrit-il, *dont les parents ou les grands-parents habitaient encore la jungle africaine...* » Pas davantage ne pourrait-on dire aujourd'hui, après les travaux de Genovese et Gutman, que « *l'esclave n'appartenait à aucune communauté* » sinon à ces « communautés invisibles » que sont pour Boorstin les Eglises noires « *indiscernables aux yeux de l'historien contemporain* », ce qui n'est plus exact de nos jours.

Peut-être Boorstin répondrait-il à ces réserves qu'il ne prétend pas être un historien comme les autres (c'est en effet un juriste de *formation anglo-américaine*) et que son livre d'images de la vie américaine demeure valide pour l'essentiel. Nous en conviendrons volontiers. Et nous nous féliciterons de voir ces « Américains », mis, non sans quelque violence, à la portée des Français, si, loin d'épuiser l'énergie éditrice des maisons françaises, ils annoncent d'autres traductions, moins ambitieuses peut-être, mais plus révélatrices de ce que produit l'histoire américaine d'authentiquement moderne.

ALAIN CLÉMENT.

★ HISTOIRE DES AMERICAINS, de Daniel Boorstin : I l'Aventure coloniale, 398 p., 160 F. II Naissance d'une nation, 510 p., 195 F. III l'Expérience démocratique, 695 p., 230 F. Editions Armand Colin.

au fil des lectures

Histoire

JAURÈS RESSUSCITÉ PAR JEAN RABAUT

Longtemps secrétaire de la Société des études jaurésiennes, Jean Rabaut réédite la biographie qu'il consacra, il y a une dizaine d'années, à celui qui fut la personnalité la plus rayonnante du socialisme français au début du siècle. Enrichi d'un vibrant hommage de Michel Rocard, l'ouvrage garde tout son intérêt et complète parfois fort heureusement l'important *Jean Jaurès* d'Arvey Goldberg, publié aux Etats-Unis en 1962 et chez Fayard en 1970.

Chaleureux, mais ne tombant jamais dans le piège de l'hagiographie, l'auteur ne nous propose pas de son héros une statue figée. Par touches successives, il en trace plutôt un portrait impressionniste *sans chercher systématiquement* à résoudre les contradictions qui font en définitive la richesse de cet être généreux, dont le seul tort fut sans doute d'avoir eu raison avant tout le monde. Ni anecdotique ni pédant, *Jean Rabaut fait ainsi revivre* un Jaurès étonnamment vrai, un Jaurès toujours actuel puisque, comme le remarque Michel Rocard, « *son but ultime était déjà d'atteindre cet équilibre à la fois précaire et audacieux entre l'idéal et le réel* ».

ERIC ROUSSEL.

★ *Jean Jaurès*, de Jean Rabaut, Librairie académique Perrin, 296 p. 68 F.

VICTIMES ET GUÉRILLEROS

Pendant l'hiver 1939, l'effondrement de la République espagnole chasse vers les Pyrénées un flot continu de fugitifs hagards. Mutilés, affamés, ils franchissent la frontière au rythme d'environ deux mille par jour. En France, le faible gouvernement Daladier n'a rien prévu pour les accueillir. Professeur à l'université Harvard, Louis Stein suit pas à pas ces malheureux fuyards.

L'injustice, la flagrante inhumanité d'humiliations haineuses et sordides scandalisent à bon droit l'auteur. Il les impute aux rancunes politiques des conservateurs ainsi qu'à une vieille méfiance nationale envers les étrangers, mais déplace ainsi le vrai sujet du débat. La lutte entre nationalistes et républicains espagnols ne déshonora pas seulement les uns et les autres par des actes atroces. Chez les seconds, elle se doubla de rivalités sanglantes entre communistes, anarchistes et trotskistes. Leurs luttes persistèrent même assez tristement après le désastre. La presse conservatrice pouvait très légitimement redouter de tels hôtes. Mais ses appréhensions, ses dénonciations n'obligeaient pas le pouvoir à les traiter comme des bandits de droit commun.

Inconséquent avec lui-même, et d'une hypocrisie totale après sa déclaration de guerre contre l'Allemagne, il ouvre alors la légion étrangère aux exilés. Leur antifascisme en encourage beaucoup à s'engager. Sur sept mille hommes, très maigre noyau des Forces françaises libres (F.F.L.), réunis à Londres en juillet 1940, un millier environ proviennent de là. Dans une proportion appréciable, les exilés participeront plus tard à la libération de Paris. Entre-temps, ils peuplent et *encadrent les maquis du Sud-Ouest*.

Durant cette période confuse, ils s'organisent parfois en groupes indépendants de toute autorité française. Sous couvert de la lutte contre l'occupant et ses collaborateurs, certains guérilleros manient généreusement la mitraillette, tuent parfois n'importe qui et finissent par inquiéter de Gaulle en personne.

GILBERT COMTE.

★ *Par-delà l'exil et la mort, les républicains espagnols en France*, de Louis Stein. Editions Mazarine, 383 pages, 75 F.

Société

L'ÉTONNANT DESTIN DE JEAN MISTRAL

Il s'appelle Jean Mistral, fils de Thibaudeau, *riche négociant qui*, de Saint-Rémy-de-Provence, commerce avec Varsovie et Nijni-Novgorod. Jean voyage et, en Pologne, épouse une certaine Dombrovska, « *belle créature, très éclairée, très intelligente* ». Pour Thibaudeau, elle a trois tares : elle est plus âgée que le fils, protestante et polonaise. Le fils revient au pays avec l'étrangère, espère la bénédiction paternelle, et le drame se noue : elle sera renvoyée dans son pays, Jean sera déclaré fou et interné. Un internement qui durera quarante-huit ans !

De cette vie, Jean-Paul Clébert pouvait tirer un beau roman d'amour — le cousin de Jean, Frédéric, s'en était inspiré pour sa *Mireille* — mais le présent récit va beaucoup plus loin, et de façon très heureuse. Riche de documents (lettres, articles de presse, lois sur les internements abusifs), c'est, dans une ambiance très balzacienne, une fresque de la vie de province à la fin du dix-neuvième siècle. Caractère des personnages, duplicité des juges et des avocats, injustice des lois, réactions des villages, racisme qui cache son nom, ostracisme des sociétés envers qui se soustrait à leurs règles, tout concourt à donner à cet ouvrage un intérêt qui ne se relâche jamais.

Le lecteur va de surprise en étonnement jusqu'à la question finale, la plus inattendue ; ce Jean qui n'a jamais manifesté « *aucun goût pour les exploits du commerce* » est-il un vrai dément ou un prodigieux simulateur ?

Roman, document sociologique, œuvre d'historien..., il y a tout cela dans cette histoire. L'érudition de l'auteur n'est jamais ennuyeuse parce que le précis Jean-Paul Clébert est un fin conteur.

PIERRE-ROBERT LECLERCQ.

★ *L'Affaire Jean Mistral 1830-1890*, de Jean-Paul Clébert. Editions Lattès, 254 pages, 60 F.

Les mille et une manières de voyager

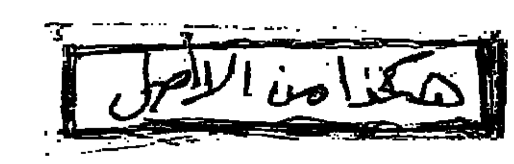
AUX temps bénis de l'opulence, la Compagnie internationale des wagons-*lits et du tourisme offrait à sa* clientèle de luxe une somptueuse publication : *la Revue des voyages*. Son directeur, Jean-Paul Caracalla, fit appel, entre 1950 et 1970, à la collaboration d'écrivains prestigieux, lesquels, parlant sur *le* sujet « voyage », rendaient parfois une copie fantaisiste, tant il est vrai que voyager est possible de mille manières : en écrivant à Katherine Mansfield, comme André Bay ; en discourant sur la sculpture, comme Marguerite Yourcenar ; ou sur la tauromachie, comme Kléber Haedens ; à moins que voyager ne consiste à jouer les Sisyphe-à-skis, comme pour Bernard Pivot ; ou, pour Géraldy, à se souvenir de Saint-Tropez quand le port, intouché depuis le huitième siècle, attendait, aurait-on dit, les barques sarrasines.

A qui donner la palme ? Aux Perret sur le thème des eaux thermales ? Aux variations de facétieuses cabrioles de Paul Morand sur le Léman, cet « *encrier de l'Europe* » ? Au « Budapest » doux-amer, de Ghislain de Diesbach ? A Robbe-Grillet chantant Istanbul ? A Nimier, farceur qui donne la recette de « l'ours à la savoyarde » ? A Fraigneau ? A Louise de Vilmorin ? A Su*zanne Chantal, qui raconte* la Meuse buissonnière ? A Michel Déon ? Mais comment choisir entre son hommage aux belles Espagnoles, sa *célébration* de Londres, ou ses trois pages sur l'île de Spétsai, qui font à soi-*même* se dire qu'on est bien déshérité de ne pas vivre, comme il l'a fait, en paradis ? « *Il n'y a de paradis que pour les anges* », répond Chardonne, qui fixe *l'Eden* à *Madère*, où « *les fleurs sont heureuses* ».

Aucun texte médiocre, on l'imagine, dans un ensemble où trente-quatre « vedettes » se côtoient, montrant ce qu'on peut faire d'une même langue quand on a du style : une étincelante démonstration de sa richesse et de sa variété. Tout cela serait enfoui dans l'ombre des bibliothèques — département des périodiques, — si, conscient des trésors qu'il avait amassés, Jean-Paul Caracalla ne nous les offrait aujourd'hui.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ VOYAGES. Textes réunis par Jean-Paul Caracalla. Préface de Pierre-Jean Rémy. Ed. Orban, 248 pages, 75 F.



enquête

Où en est le Centre national des lettres ?

LE Centre national des lettres (C.N.L.) est, sous sa forme actuelle, une création récente : dès 1973, il remplaçait la Caisse nationale des lettres, fondée en 1957, mais c'est à partir de 1975-1976 sous la direction de Jean-Claude Groshens, qu'il s'est donné les structures et les moyens d'action qui sont les siens aujourd'hui. Ces cinq années de gestion viennent d'être passées au crible par la Cour des comptes et, le bilan s'avérant satisfaisant, le C.N.L. aborde en 1982 une nouvelle étape de son existence en conservant les mêmes principes de fonctionnement.

Chose rare, le budget de cet organisme est voué à une croissance régulière en raison même de son mode de financement. Deux taxes en effet l'alimentent : l'une, de 0,20 % sur tous les ouvrages vendus en librairie (y compris, depuis cette année, les livres scientifiques), — taxe dont seuls les petits éditeurs demeurent dispensés ; l'autre, de 3 % sur la vente de tout le matériel de reprographie. A ces taxes s'ajoute une subvention de l'Etat, portée à 16 millions de francs pour 1982. En 1975, le budget du C.N.L. était de 10 millions de francs, et cette année il atteindra 81 650 000 francs. Les frais généraux restant inférieurs à 10 % du budget, tout le reste est versé en aide directe aux professions du livre. Par qui et de quelle façon la manne est-elle distribuée ?

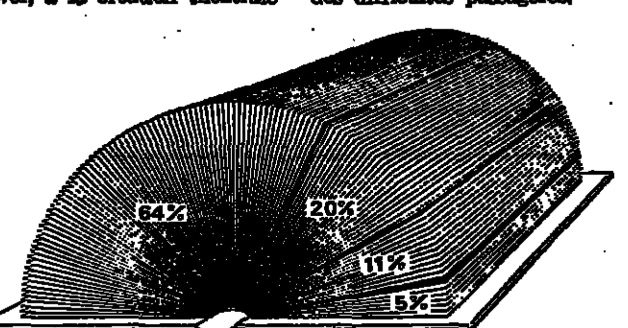
Le C.N.L. a un président, qui est aussi directeur du livre ; successivement Jean-Claude Groshens et Pierre Vandevoorde ont assumé cette double fonction, qui vient d'être reprise par Jean Gattegno. Le conseil d'administration, composé d'écrivains, d'éditeurs et de représentants de l'Etat, définit les grandes orientations du Centre. Mais ce n'est ni le conseil ni le président qui répartissent les fonds : ce sont six commissions et deux comités de professionnels, dont les voix sont en principe consultatives mais qui possèdent en fait le pouvoir de décision, puisqu. jusqu'à pr:sent, leurs avis et leurs choix ont été déterminants.

Le livre et la lecture seront à l'ordre du jour en 1982 car une vaste campagne va inciter les Français à lire mieux et davantage. En liaison étroite avec la direction du livre et de la lecture, le Centre national des lettres a un rôle de premier plan à jouer dans cette entreprise : parce qu'il encourage la libre création littéraire, parce qu'il soutient l'édition dans ses efforts qu'un succès commercial ne viendra pas immédiatement récompenser, parce qu'il aide les bibliothèques à enrichir leurs fonds et qu'il contribue à promouvoir des formes d'animation originales, cet organisme, dont l'action ne cesse de se développer, a pour vocation de libérer la littérature vivante — écriture et lecture — des pressions économiques qui s'exercent sur elle.

Par quelles mesures cet ambitieux projet s'efforce-t-il de se réaliser ? C'est ce que nous avons demandé aux responsables du C.N.L. en allant les voir chez eux, 6, rue Dufrénoy, 75116 Paris.

Comment sont répartis les crédits ?

De nouveaux présidents viennent d'être nommés à la tête de certaines commissions : Bernard Pingaud, pour l'aide à l'animation ; Jacques Le Goff, aux sciences sociales ; Christian Bourgois, aux littératures étrangères ; Georges Raillard, à l'expression artistique ; Michel Deguy, à la création poétique ; Jean Levaillant, aux littératures anciennes et classiques ; Michel Vinaver, à la création théâtrale (cette dernière commission est une innovation de 1982) ; Hervé Basin conserve la présidence de la commission d'aide à la création romanesque, et Marie Cardinal présidera, comme par le passé, la commission d'aide aux auteurs ; cette aide concerne soit des écrivains âgés, soit des écrivains qui doivent faire face à des difficultés passagères.



BUDGET D'INTERVENTION DU C.N.L. 1982
Aide aux bibliothèques publiques : 64 %. Aide aux éditeurs : 20 %. Aide aux auteurs : 11 %. Aide aux activités littéraires : 5 %.

Etablissement public à caractère administratif, le C.N.L. perçoit des fonds et les redistribue, mais sans se substituer aux professionnels du livre, qui veillent eux-mêmes à leurs intérêts. C'est une des originalités de cet organisme. Au cours de l'année 1981, 67 % du budget sont allés à des bibliothèques publiques, 20 % à l'édition sous forme de subventions ou de prêts sans intérêts sur dix ans, 9 % aux écrivains, et 5 % à des activités littéraires diverses.

Les différentes bourses

L'aide à la création littéraire est sans doute celle des actions du C.N.L. que le public connaît le mieux : on sait que, chaque année, des allocations dites « d'année sabbatique » permettent à des auteurs confirmés de cesser toute autre activité pour se consacrer pendant un an à leur œuvre. Des « bourses de création », plus nombreuses, soulagent de leurs difficultés matérielles d'autres écrivains, qui ont déjà fait leurs preuves. Enfin, des « bourses d'encouragement » viennent aider de jeunes auteurs dont les débuts ont été prometteurs.

Pour 1982, un effort tout particulier a été fait en faveur des écrivains, puisque la part de budget qui leur est attribuée augmente de 63 %. Le nombre des bourses d'encouragement passe de seize à trente-deux et leur montant, qui était de 20 000 francs, passe à 30 000 francs. Les bourses de création, dont le montant était de 40 000 francs, allaient à quarante écrivains : il y aura cette année cinquante-deux bourses de 50 000 francs. Innovation : trois bourses de 50 000 francs et six bourses de 30 000 francs iront à des traducteurs, dont le travail, on le sait, est en France scandaleusement exploité. Les allocations d'année sabbatique aideront douze écrivains au lieu de huit, et leur montant passe de 80 000 à 90 000 francs.

Deux bourses de « créateurs-résidents », de 90 000 francs, soutiennent l'expérience nouvelle, menée par deux écrivains, à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon : abandonnant leur tour d'ivoire, ils consacrent un tiers de leur temps à des activités culturelles qui les mettent en contact avec le public : lectures, débats, animations diverses, création dramatique.

Quelle que soit leur forme, ces bourses ne peuvent aller qu'à des écrivains déjà édités : on ne prend en compte ni l'auto-édition, ni l'édition à compte d'auteur. Il faut encore préciser que ces bourses ne sont jamais une « commande » : l'auteur qui bénéficie d'une aide du C.N.L. n'est pas tenu de livrer un ouvrage à une date quelconque. L'expérience montre que, dans la totalité des cas, les écrivains libérés pour un temps du plus urgent de leurs soucis matériels mettent bien à profit ce temps pour écrire comme ils en avaient le projet.

L'aide à la vie littéraire

L'aide à la vie littéraire, elle aussi, bénéficie pour 1982 d'un budget considérablement augmenté (+ 50 %). Cette « vie littéraire » peut prendre des formes extrêmement diverses : rencontres, débats, lectures publiques, mises en espace de textes, et aussi tout ce qui fait la vie des associations d'écrivains ou des associations d'amitiés littéraires. De toutes les régions on sollicite l'aide du C.N.L. pour ces activités locales et pour la publication de bulletins ou d'actes de colloques. 2 400 000 francs sont destinés à cette aide. Les revues littéraires verront leurs subventions portées à la somme totale de 1 million de francs, soit près de 25 % de plus que l'année dernière. Les subventions aux éditeurs restent à 950 000 francs, mais les prêts et avances à l'édition, dont le montant est augmenté de 31,25 %, sont portés à 10 500 000 francs.

Les subventions consenties aux bibliothèques pour l'achat de livres sont augmentées de 22,53 %, ce qui porte à 38 millions de francs le montant de l'aide du C.N.L. dans ce domaine. On croit encore souvent que la misère règne sur les bibliothèques publiques, alors même que cette croyance ne correspond plus à la réalité : certes un effort permanent reste à faire, ne serait-ce que dans le sens de la modernisation et tout simplement d'une mise à jour qui nécessite vigilance et moyens financiers. Le C.N.L. va étendre son soutien non seulement aux bibliothèques souvent déshéritées des hôpitaux et des prisons, mais aussi à certaines catégories de bibliothèques privées (bibliothèques d'associations et d'entreprises).

JOSANE DURANTEAU.

LES PROJETS DE JEAN GATTEGNO

« Le Centre national des lettres va-t-il changer d'orientations ? C'est la question que nous avons posée à son nouveau président, Jean Gattegno.

— Le C.N.L. doit, bien entendu, continuer à remplir ses fonctions d'aide à la création, d'aide à l'édition, d'aide à la lecture ; sans infléchir ses missions, on sera amené à leur donner une tonalité nouvelle. En premier lieu, il serait bon de regrouper les commissions non plus en fonction du type d'aide financière qu'elles ont à apporter (bourses aux auteurs ou subventions et prêts aux éditeurs), mais plutôt selon le type des textes qu'elles ont à considérer, de façon à recouvrir entièrement le champ qui est celui des lettres. On pourrait ainsi distinguer neuf commissions pour : 1) la création romanesque ; 2) la création poétique ; 3) la création théâtrale ; 4) l'animation ; 5) les littératures étrangères ; 6) les littératures anciennes et classiques ; 7) les sciences sociales ; 8) l'expression artistique ; 9) l'aide sociale aux auteurs.

» En ce qui concerne l'aide aux auteurs, parmi les nouveautés à proposer au conseil d'administration, et en tenant compte des suggestions de la commission Pingaud, on envisage d'élargir le type d'expérience en cours à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon : il s'agit d'attribuer aux écrivains qui le désirent des bourses de travail, en liaison, par exemple, avec des troupes théâtrales, des établissements d'enseignement, ou des associations : c'est une façon de rompre l'isolement des auteurs en les faisant participer à la vie de la cité. Un certain nombre de bourses pourront être attribuées à des écrivains étrangers résidant en France qui ont besoin d'aide pour continuer leur œuvre.

» Autre perspective nouvelle : il serait bon que le C.N.L., qui représente le monde des lettres, puisse jouer un rôle à l'extérieur : pourquoi ne pas ouvrir les chaînes de télévision à la parole des écrivains ? La promotion de la littérature pourrait être assurée directement par eux à l'occasion d'émissions, soit régulières, soit épisodiques, où tous les genres trouveraient leur place. Il faut, pour cela, créer des liens étroits entre le C.N.L. et la télévision.

» D'autres actions sont à entreprendre du côté de l'édition. Deux groupes de réflexion se formeront dès cette année, avec l'espoir que leurs travaux pourront donner lieu à un commencement de réalisation en 1983. Le premier étudiera les conditions d'une renaissance de l'imprimerie d'art en France, car, en dehors de l'Imprimerie nationale et de quelques éditeurs-imprimeurs en province, qui disparaissent les uns après les autres, on n'est plus outillé pour faire de beaux livres. Pierre Vandevoorde projetait de créer une commission de bibliophilie : il faut, en effet, mettre sur pied une commission d'aide aux belles éditions.

» L'autre groupe de réflexion examinera les problèmes de distribution du livre. Il faut demander aux éditeurs, aux libraires, aux écrivains, de rechercher les conditions d'une distribution meilleure : le rapport Pingaud apporte, en ce domaine, d'intéressantes suggestions.

» Enfin, le C.N.L. est appelé à fournir un gros effort de décentralisation. Déjà deux régions, Provence-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, ont demandé à prendre en charge elles-mêmes l'aide à la création et à l'édition. Elles ont reçu aussitôt un accord de principe. Bernard Pingaud va être appelé à présider la commission animation, qui préparera son propre éclatement. Cela ne peut se faire en un jour, et, si les régions le demandent, un représentant du C.N.L. sera présent quand on le voudra, mais il est clair que la vie littéraire de chaque région, ses besoins, ses aspirations, sont compris et sentis sur place mieux que partout ailleurs.

— Fera-t-on quelque-chose pour aider la traduction ?

— Sous la présidence de Pierre Vandevoorde, le C.N.L. a fait un effort considérable à la fois en aidant l'ouvrage traduit et en complétant la rémunération du traducteur. Mais, je m'interroge : est-il normal que nous accordions au traducteur un complément de rémunérations ? Est-il normal qu'un éditeur paie une traduction 30 F la page ? C'est cela qui est à revoir. La direction du livre a demandé au syndicat de l'édition et aux organisations de traducteurs d'étudier ensemble ce problème. Le C.N.L. devrait regarder les traducteurs comme des écrivains à part entière, et leur attribuer des bourses, ainsi qu'aux autres auteurs, plutôt que de compléter une rémunération insuffisante, ce qui n'incite pas les éditeurs à réajuster leurs tarifs.

culture

THÉATRE

« GEVREY-CHAMBERTIN » AU TEP

Tendres banlieusards

Toits obliques, banlieue pavillonnaire oubliée par le béton. Le paysage n'est pas pour autant plus avenant. Terrain vague, terrain nu que traversent des pantins en culottes courtes. Ils délimitent le parcours machinal des gosses sur le chemin de l'école : rues, croisements, feux rouges... Ils apportent des chaises. Un instit' comme on n'en voit plus — béret, blouse grise, prompt à taper sur les doigts — leur fait faire une dictée.

Parmi les élèves, le petit Vincent. Il raconte sa vie, ses parents, sa famille de paysans venue à la ville. C'est une histoire de la France profonde regardée avec une ironie tranquille. Une rêverie découpée en tableaux, imagerie faussement candide dont les personnages ont des contours simplifiés d'une extrême précision, bougent comme dans les animations réduites des cartoons publicitaires pour *la télévision*, et leurs voix parviennent à travers des micros. Cela donne une impression de force acerbe, d'éloignement dans l'intemporel ; une impression d'ir*réalité* contredite par la véracité des détails.

Dans ce portrait de la petite bourgeoisie, à cause de l'humour tendre et du découpage, on pense au fameux *Bal* de Campagnol. Ici, il y a un texte signé Alain Gautré. Mais, bien évidemment, les comédiens ont beaucoup apporté de leurs souvenirs et observations dans le développement du canevas. Un développement inégal : les comédiens (Catherine Frot, Thierry Gimenez, Yann Collette, Anne Levy, Daniel Jegou, Albert Marcœur, Jean-Pierre Dar*riussin, Alain Gautré) ont tous* des moments de qualité rare. Tous dressent des types vivaces, aigus, émouvants (en particulier l'épouse rétractée du joyeux drille qui ne sait *comment communiquer* avec les autres et leur découpe des articles censés les intéresser). Puis ils passent à des facilités de café-théâtre. La mise en scène de Pierre Pradinas — comme la musique jouée *:live,* d'Albert Mercœur — est de bout en bout brillante, intelligente, souvent sensible, mais ne résiste pas assez à la tentation du morceau de bravoure — d'ailleurs frénétiquement applaudi — de la « jolie idée » pour combler un vide.

Indéniablement, une partie du public — jeune surtout — a besoin de voir *la* représentation *clarifiée* de ses hontes, de ses révoltes confuses, et d'en rire. Indéniablement, la troupe du Chapeau rouge trouve la communication, atteint un niveau profes*sionnel, prouve l'originalité de son* talent collectif. Elle pourrait se permettre une haute exigence de propos.

COLETTE GODARD.

★ TEP, 20 h 30.

« De mémoire d'oiseau »

par l'Aquarium

A des fins d'observation scientifique, un membre d'une mission au pôle enferme ensemble, ou du moins réunit, deux manchots qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre : un manchot géant « empereur » et une manchotte de la petite taille « adélie ».

Méfiance, allergie, prises de bec, dépits amoureux, c'est Marivaux sur la banquise. Daniel Meynard, l'auteur de *De mémoire d'oiseau*, n'est *pas allé* chercher midi à quatorze heures, mais le *Théâtre de l'Aquarium* s'est fait presque une spécialité des bons spectacles, existant fort, basés sur des textes qui existent peu : le théâtre muet qui cause.

La grande banquise, sa patinoire, ses falaises blanches, ses ciels bleus, et les « costumes » des deux manchots (à ne pas confondre avec des pingouins), sont tout à fait épatants, participent d'un mirage de cirque et de lanterne magique. Les combinaisons chauffantes du zoologue ne remplacent pas, semble-t-il, le soleil des mers chaudes.

Compliments aux acteurs — Yves Aubert, Maria Desroche, Vincent Martin — et au metteur en scène Thierry Bosc. *De mémoire d'oiseau* constitue une gentille récréation entre deux sérieux guignols, agit-prop, de l'Aquarium.

MICHEL COURNOT.

★ Cartoucherie de Vincennes, 20 h 30.

ARCHITECTURE

INAUGURATION DU BARBICAN CENTER A LONDRES

Un palais pour les arts et les congrès

La reine d'Angleterre a inauguré, le 3 mars à Londres, le Barbican Center, nouveau centre d'art et de conférences, sorte de synthèse entre le Palais des congrès de la porte Maillot et le Centre Pompidou, au cœur de la City. Le Barbican Center va abriter désormais l'Orchestre symphonique, qui disposera d'un auditorium de deux mille places, et la *Royal Shakespeare Company*, qui quitte le vieux théâtre de l'Aldwych pour deux salles ultra-modernes.

A l'occasion de la cérémonie d'ouverture, la Compagnie royale Shakespeare a donné une *pantomime*, mais l'ouverture de la saison théâtrale n'aura vraiment lieu qu'en juin, avec *Henri IV*. La Royal Shakespeare Company et l'Orchestre symphonique de Londres préparent, en outre, plusieurs spectacles en commun. Le Barbican compte encore des bibliothèques, dont une spécialement destinée aux enfants, trois cinémas, des restaurants, des salles pour conférences et séminaires, des halls d'expositions industrielles, une école de musique et de drame.

Les galeries d'art ont été ouvertes par une exposition de tapisseries canadiennes contemporaines et par la deuxième partie de « Paris-Paris 1937-1957 », présentée au Centre Pompidou en 1981. A Londres, l'exposition s'intitule « Le regain : nou*velles* images de l'homme 1945-1954 » ; elle veut montrer l'explosion de la peinture et de la sculpture en France après l'occupation nazie, l'horreur de la guerre et l'optimisme *d'une vie nouvelle* chez les artistes les plus anciens, la rupture avec toutes les conventions et les règles formelles chez les plus jeunes.

Le Barbican Center n'a pas l'audace architecturale de Beaubourg. Aux structures métalliques, on a préféré ici le béton, dont la froideur est tempérée seulement par les rouges et ocres de la décoration intérieure ou le bois précieux qui couvre la salle de concerts. Construit à l'emplacement d'un quartier dévasté pendant la guerre par les bombarde*ments allemands*, le Barbican n'a vu le jour qu'au terme d'une bataille politique et financière de près de vingt ans. Les travaux ont duré onze ans et ont coûté plus de 150 millions de livres (1,7 milliard de francs), entièrement financés par les autorités locales de la City, riches des impôts qu'elles prélèvent sur les banques et les grandes entreprises. L'organisation de congrès et d'expo*sitions industrielles* doit *permettre* de rentabiliser l'affaire, du moins ses promoteurs l'espèrent-ils.

A vrai dire, la pari est plus culturel que financier. Malgré le millier de logements construits dans les tours qui encadrent le centre d'art et de conférences, le Barbican est planté au milieu d'un quartier d'affaires d'où toute vie disparaît dès la fin de l'après-midi. Pour se distraire, les Londoniens ont l'habitude d'aller ailleurs. Le Barbican devra donc faire un effort particulier pour les retenir ou les attirer. Les dirigeants de la Royal Shakespeare Company et de l'Orchestre symphonique de Londres sont un peu inquiets de cet exil, loin des quartiers traditionnels de la vie nocturne. Mais, avec ses activités multiples, le Barbican Center *offrira une animation tout au long* de la journée qui devrait à la longue transformer le visage austère de la City.

DANIEL VERNET.

MUSIQUE

L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE POLOGNE AU T.M.P.

Subtilité et virulence

En attendant de s'installer, le 16 mars, au Théâtre de Paris, le Théâtre de la Ville, sinistré, bénéficie de l'hospitalité du Théâtre musical de Paris (Châtelet) pour les concerts de l'Orchestre de chambre de Pologne.

Ce jeune ensemble, qui n'a pas dix ans d'âge, est plein de sang et de vigueur, avec des cordes qui scintillent, des sonorités généreuses, une homogénéité parfaite. Il donne l'image la plus séduisante de la Sérénade en ut majeur *de Tchaïkovski, dont il déploie largement l'oriflamme initiale dans une grande lumière slave et nordique, puis dessine une valse feutrée, fragile, un peu maladive, qui mène à une élégie d'une mélancolie tourmentée, parfois au bord de la crise. Le final retrouve la santé d'un chant populaire dans un vaste développement un peu trop sabré par cet orchestre ardent à s'imposer.*

C'est sans doute le péché mignon de Jerzy Maksimiuk, chef autoritaire et spectaculaire, car l'interprétation étincelante du Divertimento *de Bartok paraît également très virulente et beaucoup trop rapide dans le final, où les figures de danse qui passent d'un groupe à l'autre sont comme étranglées par la vitesse d'exécution. Le final de* la Petite Musique de nuit *de Mozart, donné en bis, souffrait du même mal, aisément réparable avec un ensemble de virtuoses capables, par ailleurs, de tant de charme et de subtilité.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ T.M.P., 18 h 30. Même programme les 4 et 6 mars ; le 5 mars, œuvres de Sikorski, Britten et Dvorak. L'orchestre partira ensuite en tournée à Monte-Carlo, Aix-en-Provence, Avignon, Nantes et Lille. Signalons un brillant enregistrement des *Quatre Saisons* de Vivaldi par ce même ensemble (EMI 059-03707).

Il est rappelé, à propos de l'exposition PARIS-PARIS 1937-1957 du Centre Georges-Pompidou, qu'un important catalogue a été diffusé à cette occasion par le Centre. Concernant les mentions afférentes au « Festival de l'art d'avant-garde » Cités Radieuses Le Corbusier, (Marseille 1956, Nantes 1957, Paris 1960), il y a lieu de préciser que M. Jacques Polieri en fut le créateur et l'organisateur, ce qui a permis aux artistes de toutes disciplines de pouvoir s'exprimer.

CINÉMA

IMAGES DU RÉEL AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Vies privées, vie publique

Le Centre Georges-Pompidou abrite pour la quatrième fois la manifestation intitulée « Cinéma du réel », consacrée au film ethnographique et sociologique, du 27 février au 7 mars. A côté d'une section informative de vingt-sept films, treize films sont proposés en compétition.

Qu'avec l'évolution des techniques le perfectionnement des caméras, toujours *plus légères*, et *des systèmes d'enregistrement du* son, le cinéma soit devenu un outil malléable, confère au courant documentaire une autre dimension.

Tentative extrême, *Diaries* d'Ed Pincus (Etats-Unis) inscrit directement sur pellicule le roman d'une famille d'artistes américains. Ed Pincus a fondé en 1969 le département cinéma de la section architecture du M.I.T. de Cambridge, le Massachusetts Institute of Technology. Il est l'auteur du meilleur livre de vulgarisa*tion consacré au cinéma, Guide to filmaking*. Peu après son arrivée, il invite Richard Leacock à travailler avec lui. *Diaries* (Journaux) n'est pas une tentative isolée, on se rappelle l'œu*vre de Stan Brakhage* ou *le Journal de Lithuanie* de Jonas Mekas. Ed Pincus a érigé en principe de travail, pendant six ans, de 1971 à 1976, la coexistence de la caméra synchrone (*avec son synchrone*) et des aspects les plus intimes de sa vie familiale.

Agé aujourd'hui de quarante-deux ans, grandi dans la contestation et tout près de la *flower generation*, Ed *Pincus, le plus souvent invisible*, sa femme Jane, leurs deux jeunes enfants, Sami, une fille, et Ben, jouent devant la propre caméra de Pincus le rapport au quotidien, l'explosion des *passions, la libération des mœurs*, l'hystérie toujours présente. Défi au récit classique, *Diaries*, qu'on n'a pas osé mettre en compétition à cause de sa longueur, plus de trois heures, est, comme *Chelsea Girls* d'Andy Warhol ou la *Maman et la Putain* de Jean Eustache, une de ces œuvres fleuves qui cassent un art, obligent à tout repenser de ce que nous croyons savoir de feu le septième art.

The House (la Maison) d'Amos Gitai (Israël), *tourné à l'origine en vidéo* noir et blanc et transféré sur film, décompose la réalité politique d'Israël aujourd'hui, accumulation d'expériences douloureuses, de conflits, d'espoirs *malgré tout. Une maison* bourgeoise de la banlieue de Jérusalem est reconstruite, ses propriétaires successifs, un docteur palestinien, un couple de juifs algériens, *émigrés* en 1956, des ouvriers du bâtiment, tous arabes, l'entrepreneur et son fils, juifs, remontent le fil du temps comme dans un conte de Maupassant. *The House* pourrait être *le brouillon* d'un film romanesque dirigé par quelque Jean Renoir ou John Ford des rives du Jourdain.

Avec *El Salvador : Another Vietnam* de Glenn Silber et Tete Vasconcellos (Etats-Unis) et *Verdronken Land* (le Pays englouti) de Chris Brouwer et Gérard Reteig (Pays-Bas) nous passons à la chronique sociale sinon ouvertement politique. Déjà retenu *pour la prochaine compétition des* Oscars à Hollywood, *El Salvador* est un film clair, direct, efficace, dans la tradition d'Emile de Antonio. Les auteurs disent le non-sens, à leurs *yeux, de l'engagement officiel au* Salvador, embryon possible d'un futur Vietnam. *Verdronken Land* reprend l'héritage de Johan van der Keuken, décrit la tragédie toujours *renouvelée* des hommes de la forêt qu'on chasse de leurs terres et qu'on plonge dans le déracinement, sinon la misère, au nom du progrès. Ces hommes, descendants d'esclaves, habitent le Surinam, l'ancienne Guyane hollandaise.

LOUIS MARCORELLES.

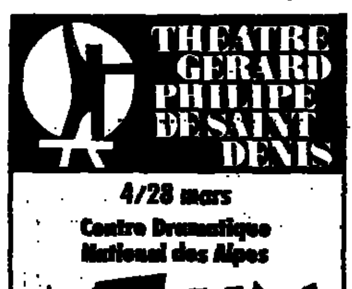














SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

HIPPOLYTE, Chaillot, Gémier (727-81-15), 20 h 30.

AVEZ-VOUS DES NOUVELLES DU DOCTEUR ? Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 20 h 30.

POURQUOI C'EST COMME ÇA, La Souris papivore (278-27-54), 21 h 30.

Mr HYDE, Tai théâtre d'essai (278-10-79), 20 h 30.

LA FAMILLE LEBOVITCH, Tristan Bernard (522-08-40), 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h 30 : Ballets.
Salle Favart (296-12-20), 20 h 30 : Bubbling brown sugar (Harlem années 30).
Chaillot (727-81-15), 20 h 30 : Britannicus ; Foyer, 18 h 15 : les Mille et Une Nuits.
Odéon (325-70-32), 20 h 30 : Hedda Gabler.
TEP (797-96-06), 20 h 30 : Patrice Caratini et Marc Fosset (jazz).
Petit TEP (797-96-06), 20 h 30 : Teatro Porcospino.
Centre Pompidou (277-12-33), Débats ; 18 h 30 : « L'éducation, pour quoi faire ? » ; Cinéma ; 19 h : Cinema in the age of Pollock.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h 30 : Zarathoustra, Danse Buto.
Théâtre Musical de Paris (261-19-83), 18 h 30 : Orchestre de chambre de Pologne ; 20 h 30 : I. Masnaderi (Les Brigands).
Théâtre de la Ville (274-22-77) (voir Théâtre Musical de Paris).

Les autres salles

American Church (372-92-42) 20 h 30 : A Midsummer right's dream
Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche.
Arts-Hébertot (387-23-23), 21 h : l'Etrangleur s'excite.
Atelier (606-49-24), 21 h, : le Nombril.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Bouffes-Parisiens (296-97-03), 21 heures : Diable d'homme.
Cartoucherie, Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : Ecrits contre la Commune ; Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Ella ; Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h 30 : Sebi ; Théâtre de l'Aquarium (374-99-61), 20 h 30 : De mémoire d'oiseau ; Théâtre du soleil (374-24-08), 18 h 30 : Richard II.
Centre d'Art Celtique (258-97-62), 20 h 45 : Perles à rebours.
Centre Culturel de l'Abbaye (354-30-75), 21 h : Poésie sacré.
Château de Vincennes (365-70-13), 21 h : Gerbe de blé.
CISP-Théâtre Paris-12 (343-19-01), 20 h 45 : Récréations de clowns.
Cité internationale (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : la Religieuse ; Grand Théâtre, 20 h 30 : La divine comédie ; Resseire, 20 h 30 : Pierre Abelard 1079-1142.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
Comédie Italienne (321-22-22), 20 h 30 : La servante amoureuse.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30 : Joël.
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Edouard VII (742-57-49), 20 h 30 : la Danse du diable.
Espace Cardin (266-17-30), 20 h 30 : Oratorio pour une vie.
Espace Gaîté (327-95-94), 22 h : Stratégie pour deux jambons.
Essaïon (278-46-42), I, 20 h 45 : le Marteau des maléfices. 22 h 15 : L'Alpage — II, 18 h 30 : Ballades. 20 h 15 : La planète Shakespeare, le conte d'hiver. 21 h : *Protée.*
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : Koude chapo.
Gaîté Montparnasse (322-16-18), 22 h : L'os de cœur.
Galerie 55 (326-63-51), 20 h 30, The Glass menagerie.
Huchette (326-38-99), 20 h 30 : la Cantatrice chauve ; 21 h 15 : la Leçon ; 22 h 30 : l'Augmentation.
Jardin d'Hiver (255-74-40), 21 h : Leçons de bonheur.
La Bruyère (874-76-99), 21 h : le Divan.
Lierre Théâtre (586-55-83), 20 h 30 : La grande peur dans la montagne.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir ; 18 h 30 : Une saison en enfer. 20 h 30 : Un amour de théâtre ; 22 h 15 : S. Joly ; Théâtre Rouge ; 18 h 30 : Don Quichotte ; 20 h 30 : *Douce* ; 22 h 15 : Pour une infinie tendresse ; Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h 30 : La confession d'Igor...
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Marigny (256-04-41), Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 21 h : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Michodière (742-95-22), 20 h 30 : la Pattemouille.
Moderne (280-09-30), 20 h 30 : Trio.
Montparnasse (320-89-90), 21 heures : Trahisons ; Petite salle, 21 h : Un cri.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
Petit Forum (297-53-47), 20 h 30 : Toute honte bue (dern.).
Poche (548-92-97), 21 h : Baron baronne.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
Scala (261-64-00), 20 h 30 : les Caprices de Marianne.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h 45 : le Cœur sur la main.
Studio-théâtre 14 (545-49-77), 20 h 30 : Quelle belle vie, quelle belle mort.
T.A.I. - Théâtre d'Essai (278-10-79), 20 h 30 : La Maison de Bernarda ; 22 h : L'Écume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : Vampire au pensionnat ; 22 heures : Nous on fait où on nous dit de faire.
Théâtre en Rond (387-88-14), 20 h 30 : Roméo et Juliette.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.
Théâtre de la mer (520-74-15), 20 h 30 : Voulez-vous jouer avec moi ?
Théâtre de la Plaine (250-15-65), 20 h 30 : Le dernier des métiers ; *L'Équarissage pour tous.*
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : Pannagleize.
Théâtre des Quatre-Cents Coups (633-01-21), 20 h 30 : Mademoiselle Julie.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : L'Amante Anglaise ; Petite salle, 20 h 30 : Virginia.
Théâtre 13 (589-05-99), 20 h 30 : Les Cancans.
Théâtre 18 (226-47-47), 22 h : Lettre au père.
Théâtre 347 (874-28-34), 19 h 45 : Le roi se meurt.
Variétés (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.

En région parisienne

Antony, Th. F.-Gémier (666-02-74), 21 h : Tout ça c'est une destinée normale.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune *(833-16-16), 19 h 30 : Propos de petit déjeuner à Miami.* II. 20 h 30 : Maria Pineda.
Bobigny, MC (831-11-45), 20 h 30 : la Véridique Histoire de...
Boulogne, T.B.B. (603-60-44), 20 h 30 : Sherlock Holmes.
Châtillon, C.C.C. (697-22-11), 21 h : la Noce chez les petits bourgeois.
Chelles, Théâtre (421-20-36), 20 h 30 : Fin de siècle.
Clichy-la-Garenne, Théâtre Rutebeuf (731-11-53), 18 h 30 : Dieu aboie-t-il ?
Gennevilliers, Théâtre (793-26-30), 20 h 45 : Perspectives ultérieures.
Ivry, Studio (672-37-43), 20 h 30 : l'Ignorant et le Fou.
Malakoff, Théâtre 71 (655-43-45), 21 h : Paris by night ou le bal des ombres.
Meudon, CCM (626-41-20), 20 h 30 : Marcelo Tamoyo.
Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), 20 h 30 : le Désert.
Neuilly, Athlétic (624-03-83), 21 h : l'Abri.
Noisy-le-sec, salle G.-Philipe (849-01-73), 20 h 30 : Rêves sur le mont Gilbert.
Saint-Cyr-l'Ecole, C.C. E.-Triolet (058-45-75), 21 h : le Prix Martin.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h 30 : les Oubliettes.
Saint-Maur, Rond-Point Liberté (889-22-11), 21 h : l'Amant militaire.
Vincennes, Théâtre D.-Sorano (374-73-74), 21 h : Léonce et Léna ; Petit Sorano, 20 h : J.-L. Fischer.

Jeudi 4 mars

Les concerts

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. Z. Mehta, sol. : M. Rostropovitch (Dvorak, Strauss).
Salle Gaveau, 21 h : F. Buffet, G. Rispal, orch. dir. : M. Swierczewski (Bellini, Verdi, Berlioz...).
Radio-France, Grand Auditorium, 20 h 30 : J.-J. Rouvier, J.-J. Kantorow, Ph. Muller (Mozart, Dvorak, Brahms).
Salle Cortot, 21 h : J.-M. Ankri (Milan, Dowland, Giuliani, Pujol...)
Lucernaire, 19 h 45 : M. Winthrop, Ph. Pantet (Tchaïkowsky, Bach, Kreisler), 21 h : P. Aegerter (Beethoven).
Eglise St-Germain-des-Prés, 21 h : G. Zamfir, G. Rabol.
Salle Berlioz, 20 h 30 : J. Juffet, I. Grandet (Brahms, Szymanovski)

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : le Couple idéal, de B. Roland ; 19 h : Hommage à George Cukor : Virtuous sin, de G. Cukor et L. Gasnier ; 21 h : Jacques Prévert et le cinéma : Ciboulette, de C. Autant-Lara, dialogue de J. Prévert.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : la Jeune Fille au carton à chapeau, de B. Barnett ; Dix ans du Forum de Berlin, 1971-1980 : Films expérimentaux : Mare's Tail, de D. Larcher ; 19 h : Fleur pâle, de M. Shinoda.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR DES FEMMES (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LES ANGES DE FER (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE BATEAU (All., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e, (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
BLOW OUT (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 6e (723-69-23) ; Normandie, 9e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
CARMEN JONES (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marbeuf, 8e (225-14-45).
LA CHÈVRE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (Fr.-It., v.o.) (*), Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (542-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
CUTTER'S WAY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
DERNIER CAPRICE (Jap., v.o.), Studio Gît le Cœur, 5e (326-80-25).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
DIVA (Fr.) : Ciné Beaubourg, 4e (271-52-36) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-00-65).
LE DROIT DE TUER (A., v.o.) (**) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Max-Linder, 2e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
ESPION LÈVE-TOI (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Miramar, 14e (320-89-52).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LES FILMS NOUVEAUX

ABSENCE OF MALICE, film américain de Sydney Pollack, v.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE BOURGEOIS GENTILHOMME, film français de Roger Coggio ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Montparnasse 83 6e (544-14-27) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Broadway, 16e (527-41-16).
IL ETAIT UNE FOIS DES GENS HEUREUX : LES PLOUFFE, film canadien de Gilles Carle : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Wepler, 18e (522-46-01).
LA MÉMOIRE COURTE, film français d'Edouardo de Gregorio : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Action République, 11e (805-51-23) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
NAPOLÉON, LE PETIT RENARD BLEU, film soviétique d'Edouard Botcharov, v.f. : Cosmos, 6e (544-28-80), H. sp.
PABLO PICASSO, film français de Frédéric Rossif : Movies, 1er (260-43-99) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
REGLES, RITES, film français d'Alain Fleisher : La Pagode, 7e (705-12-15).
WOLFEN (**), film américain de Michaël Waldleigh, v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-06) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Murat, 16e (651-99-75).

RADIO-TÉLÉVISION

LA FOLLE HISTOIRE DU MONDE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Clichy Pathé, 18e, (522-46-01).
FONTAMARA (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
GEORGIA (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 8e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE GRAND PARDON (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01 ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
LA GUERRE DU FEU (Fr.-Can.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Hollywood-Boul., 9e (770-10-41) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
INCUBUS (Can., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE LARRON (It., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Images, 18e (522-47-94).
LITAN (Fr.) (*) : Impérial, 8e (742-72-52) ; Ciné-Beaubourg, 4e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
MAD MAX (Austr., v.o.) (**) : Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
MA FEMME S'APPELLE REVIENS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
MEPHISTO (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
MILLE MILLIARDS DE DOLLARS (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
MUR MURS ET DOCUMENTEUR (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
POPEYE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23). (v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 9e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Colisée, 8e (359-29-46).
PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (329-41-19).
QUI CHANTE LA-BAS ? (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
RAGTIME (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88).
REMBRANDT FECIT (Holl., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).
RICHES ET CELEBRES (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount City, 8e (562-45-76). — V. f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SAYAT NOVA (Sov., v.o.). Cosmos, 6e (544-28-80).
STRESS ES TRES TRES (Esp., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
TETE A CLAQUES (Fr.), Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
TRANSES (Mar., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
TROP TOT, TROP TARD (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Action République, 11e (805-51-33).
UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
VERS LE SUD (v.o.) : Forum, (297-53-74).

L'élaboration du projet de loi sur l'audiovisuel

Les militants de la C.F.D.T. déplorent le manque de véritable concertation

M. Georges Fillioud, ministre de la communication, devait rencontrer, ce jeudi 4 mars, dans l'après-midi, les différentes organisations syndicales afin de leur communiquer les grandes lignes du projet de loi sur l'audiovisuel, qui sera discuté en conseil des ministres à la fin du mois, pour être présenté ensuite au Parlement. Cette réunion est très attendue par les syndicats, qui se sont plaints plusieurs fois de ne pas être tenus au courant et qui ont tenté de faire pression en appelant à la grève générale le 24 février. La conférence de presse organisée, mardi 2 mars, par la F.T.I.A.A.C-C.F.D.T. (1) traduit bien le climat de malaise et de méfiance qui existe actuellement entre le ministère et certains syndicats de l'audiovisuel.

La situation va-t-elle exploser ou se calmer et retomber comme un soufflé ? Il n'est pas dit que le projet de loi ne convienne pas aux syndicats. La F.T.I.A.A.C.-C.F.D.T., qui a fait connaître ses craintes au vu de ce qui se passe depuis le 10 mai, en est elle-même convenue. Mais les syndicats, échaudés par les différentes réformes élaborées précédemment dans le plus grand secret, sont amers, craignant de voir se perpétuer des méthodes qu'ils espéraient révolues.

Ils reprochent au ministère de la communication l'absence de concertation. M. Georges Fillioud a répondu qu'il avait accordé, depuis le 29 mai, trente-neuf audiences à des délégations syndicales de divers organismes issus de l'O.R.T.F. : « *Jamais une concertation d'une telle ampleur n'avait été organisée* », a-t-il déclaré, précisant dans le même temps qu'il ne saurait être question pour le gouvernement de se dessaisir de la responsabilité de rédiger la loi. A quoi la F.T.I.A.A.C.-C.F.D.T. a rétorqué qu'il y avait effectivement beaucoup de « rencontres », mais qu'il ne fallait pas confondre « discussions » (c'est-à-dire concertation) et « simples auditions ». Le malentendu, important, pourrait conduire à un grave conflit. Est-ce aux syndicats d'élaborer un projet de loi ? Non, affirme très clairement le gouvernement. Non, admettent les syndicats, non mais oui...

Une menace

Les syndicats craignent surtout de ne pas avoir un texte « ouvert » sur lequel ils pourraient intervenir. « *Est-ce que ce sera un projet ouvert ou un produit ficelé ?* », a demandé M. Michel Rey, secrétaire général de la F.T.I.A.A.C.-C.F.D.T., ignorant s'il y aurait « *les grandes lignes ou bien quelque chose de plus précis* ».

La F.T.I.A.A.C.-C.F.D.T. est revenue plusieurs fois sur l'« *absence de concertation* », mais aussi sur la méthode choisie pour les rencontres avec les syndicats depuis le 10 mai. Elle a dénoncé le « *saucissonnage* », qui « *flatte les corporatismes* », qui « *n'est pas le meilleur moyen d'arriver à des synthèses* ». « *Nous avons été reçus par le premier ministre (il a fallu insister), on nous a écoutés, mais il n'y a pas eu de véritable concertation.* »

La F.T.I.A.A.C.-C.F.D.T. a exprimé, d'autre part, sa préoccupation devant la « *chute spectaculaire* » de la production à la télévision. « *Des productions ont été annulées sans qu'il soit possible de faire la part entre les difficultés financières et les réorientations de programme* », a fait remarquer M. Rey. Selon le syndicat, TF 1 aurait annulé vingt et une dramatiques pour investir dans une superproduction, *Africa Korps*, ce qui entraîne une sous-utilisation des installations en France et un chômage accru chez les artistes et les réalisateurs (pour cette dernière catégorie, le chômage serait passé de 40 % à 60 %).

La F.T.I.A.A.C.-C.F.D.T. a enfin rappelé quelques-uns de ses principes pour le futur projet de loi : la création d'une « haute autorité » comme le préconise le rapport Moinot ; le rattachement de T.D.F. à la communication ; la réinsertion de la S.F.P. au sein du service public et non la « filialisation » proposée par le rapport Moinot ; une véritable régionalisation « *qui s'appuie sur des moyens* » ; une convention collective « *extensible* » aux entreprises privées de l'audiovisuel...

Et si ces principes n'étaient pas pris en compte ? « *On assiste à une focalisation, à une convergence dans le temps de problèmes qui pourraient mener à une explosion* », a déclaré le secrétaire général de la F.T.I.A.A.C.-C.F.D.T. Une menace précise, qui, si elle inquiète le gouvernement, ne devrait pourtant pas entamer la fermeté affirmée, à la fois par MM. Georges Fillioud et Pierre Mauroy, pour assurer la continuité du service public. D'autant que le succès de la grève générale est contesté, au ministère. Du côté des syndicats, pour certains, il n'est pas si évident non plus que le moment où elle a eu lieu ait été absolument opportun.

CATHERINE HUMBLOT.

(1) Fédération des travailleurs de l'information, de l'audiovisuel et de l'action culturelle.

A ANTENNE 2

Conflit autour d'un spot publicitaire

L'émission pour enfants, *Récré-A2*, n'a pas été diffusée le 3 mars à la suite d'un désaccord entre les techniciens et la direction. Une diapositive Antenne 2 a occupé l'écran de 14 h 50 à 17 h 25, annonçant seulement l'heure de reprise des émissions. Le conflit a éclaté dans la matinée lorsque les techniciens ont découvert sur le programme de l'émission qu'un spot publicitaire était prévu entre le dessin animé *Goldorak* et une émission en plateau. Des négociations par téléphone ont donc été entamées — en vain — entre la direction de la chaîne et les techniciens du SURT-CFDT qui exigeaient la suppression de ce spot.

Dans un communiqué, le syndicat affirme ne « *pouvoir admettre qu'une émission soit coupée par de la publicité* », et dénonce « *l'utilisation mercantile des enfants comme cibles publicitaires* ». De son côté, l'intersyndicale des journalistes d'Antenne 2 (SNJ, CFDT, FO) soutient les personnels de studios qui ont refusé d'assurer la fabrication de l'émission. « *Le cahier des charges de la société interdit une telle diffusion au cours d'une émission*, rappelle-t-elle, faisant part de son inquiétude *en voyant la direction d'Antenne 2 tenter de déroger aux missions du service public* ».

Quant à la direction d'Antenne 2, elle estime que l'arrêt de travail de certains personnels techniques « *ne repose sur aucune base légale* » du fait de l'absence de préavis et juge « *inexact* » le motif invoqué pour le justifier : « *Le cahier des charges interdit aux chaînes de télévision de couper une émission par des spots publicitaires, or cette obligation n'a nullement été violée puisque les spots sont diffusés entre deux émissions distinctes.* » Elle rappelle enfin qu'il n'appartient qu'à elle ainsi qu'au conseil d'administration de « *veiller au respect de la déontologie imposée par le cahier des charges en matière de publicité* ».

Lors du déjeuner de M. Mauroy avec les présidents de chaîne

LA NÉCESSITÉ D'UNE EMISSION ÉDUCATIVE PAR SOIRÉE EST CONTESTÉE

M. Pierre Mauroy a reçu à déjeuner, mercredi 3 mars, le ministre de la communication, M. Georges Fillioud, ainsi que les présidents des chaînes de radiotélévision, Mme Michèle Cotta (Radio France), MM. Pierre Desgraupes (Antenne 2), Jacques Boutet (TF1), Guy Thomas (FR3), pour examiner notamment les programmes proposés à l'antenne. M. Mauroy a affirmé que les Français doivent pouvoir « *se détendre* » le soir devant leur télévision et avoir le choix entre, au moins, deux programmes de distraction et d'évasion. D'autre part, contrairement à ce qui avait été établi lors de la précédente réunion des trois présidents de chaîne de télévision (*le Monde* du 20 février), certains participants ont contesté la nécessité de prévoir chaque soir, systématiquement, une émission de type « éducatif ». Quant à la réforme de l'audiovisuel, sur laquelle le premier ministre souhaitait recueillir l'avis des « *spécialistes* » que sont les présidents de chaîne, elle devra, selon lui, prévoir la façon dont sera assurée, dans tous les cas, la continuité du service public.

● *M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R.*, s'est déclaré favorable à la création de chaînes de télévision privées. « *Les Français souhaitent une bonne télévision et une pluralité de l'information*, a-t-il dit, *l'éclatement du monopole de la télévision et la création de chaînes privées (sont) les seuls moyens d'améliorer les programmes* ».

M. Bernard Pons souhaite, également, que les téléspectateurs soient associés aux débats de fond, avant la modification du statut de l'audiovisuel, « *par la création de comités départementaux, d'associations de téléspectateurs ou à travers des cahiers de doléances* ».

● *Gilda, la radio libre parisienne (91 MHz)* a été cambriolée dans la nuit du 2 au 3 mars. Alors qu'elle s'apprête à fêter son premier anniversaire, platines, amplificateurs, cassettes, tuners, table de mixage ont disparu pendant les quelques heures d'interruption des émissions.

— *Vu* —

Les fards du porno

On serait curieux de savoir sur lequel des trois boutons les Français ont appuyé mercredi soir. Ils avaient le choix entre un reportage sur les « boat people » de Haïti, la vie d'une goutte de pétrole racontée par Laurent Broomhead et un numéro spécial de « Ciné-Parade » consacré aux films porno. C'est ce qui a appâté près de la moitié des Parisiens (47 %), en tout cas, selon le sondage de Konso-France pour France-Soir. Ils ont été drôlement déçus. Indice de satisfaction : 12/20.

Je dois dire que Claude Villers nous a bien eus. Il nous savait sceptiques, il allait nous donner tort en nous présentant d'entrée de jeu l'extrait d'un film interdit d'antenne. On s'est rameuté — vite, vite, grouille-toi ! — on s'est agglutiné autour du poste, on a vu arriver un couple tout habillé et tout émoustillé. A peine avait-il commencé à se dégrafer, à se délacer... clac ! Coupez. D'accord, c'était un extrait. Pas celui qu'on espérait !

Le reste était plutôt rigolo. On a vu la façon dont une dame, des bigoudis sur la tête, sur le nez des lunettes, poussait d'un air morne des soupirs, des prières et des gémissements destinés à la bande son. On a entendu les témoignages savoureux d'une ouvreuse et d'un exploitant de salle spécialisée dans le « porno-homo ». Des acteurs aussi, des imprésarios, des réalisateurs. Tout un petit business vite fait, mal fait, à peu de frais. L'affaire se monte en une semaine, se tourne en huit jours et s'oublie en un mois. Les comédiens nous ont fait des confidences. L'un d'eux, très beau garçon, compare le sexe au sport, le sexe tel qu'il le pratique avec sa partenaire à la scène ou à l'écran. Là il « joue » l'amour. L'amour, il le « fait » à la maison avec sa femme. Compte-t-il expliquer plus tard à ses trois gamins en quoi consiste son « métier » ? Absolument. Il n'y a pas de honte à donner au public, un certain public, ce qu'il réclame.

Si les dialogues sont débiles, les intrigues bancales et les interprétations tocardes, la faute en revient, paraît-il, entièrement aux pouvoirs publics accusés d'avoir relégué depuis bientôt six ans les films érotiques dans le ghetto « X ». On a beaucoup parlé de la commission de contrôle, à laquelle appartiennent désormais des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, on en a rencontré un, charmant. Sans éprouver à aucun moment — était-ce la peur de nous ennuyer — le besoin d'expliquer en quoi consistent exactement les handicaps du circuit « X ».

CLAUDE SARRAUTE.

Jeudi 4 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : La nuit du général Boulanger.
Réalisation H. Bromberger, avec M. Ronet, C. Minazzoli, M. Birand...
Le 27 juillet 1889, le général Boulanger remporte les élections. Les boulangistes l'invitent à prendre le pouvoir, mais le curieux général, en éternel velléitaire, s'y refuse.
22 h 10 Document : la Terre en héritage.
Le fil de la planète.
Le textile : évolution économique de 1909 à 1975.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Magazine : Affaire vous concernant.
Emission de J. Seguy et Y. Bonsergent.
Où nous mènent les biologistes ? La biologie va-t-elle trop vite pour le droit à la morale ?



21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
Réal. D. Cahen.
Lou Reed, David Bowie, les groupes D.K.P.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma : Pourquoi Israël.
(Première partie). Film français de C. Lanzman (1972).
Enquête menée en Israël. Entretiens avec des juifs rescapés du nazisme, des immigrés juifs d'U.R.S.S., des dockers venus d'Afrique du Nord, des membres d'un kibboutz, des militaires, des touristes, etc.
Aspects divers d'un pays en expansion, menacé par la guerre depuis sa création, selon l'attitude subjective d'un journaliste français, juif assimilé qui fait comprendre la mentalité juive.
22 h Journal.
22 h 30 Deuxième partie du film de Claude Lanzman.

FRANCE-CULTURE

20 h, Nouveau répertoire dramatique : Pionniers à Ingolstadt, de M. Fleisser.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (en direct du Grand auditorium de Radio-France) : « Trios pour piano, violon et violoncelle », de Mozart, Brahms, Dvorak ; par J. Rouvier, piano ; J.-J. Kantorow, violon ; P. Muller, violoncelle.
23 h 30, *La nuit sur France-Musique* : œuvres de J.-S. Bach, Verdi, Brahms ; 23 h, Studio de recherche radiophonique ; « les Villes invisibles » de Calvino, par l'Ensemble instrumental et les chœurs de Radio-France, dir. B. Gillet ; 0 h 5, Fidélité de nuit ; œuvres de Schubert, Mendelssohn, Chopin.

Vendredi 5 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 30 *Les visiteurs du jour.*
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h Télévision scolaire.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 45 *Quotidiennement* vôtre.
18 h 50 Les paris de TF 1.
19 h 5 A la une.
19 h 20 *Emissions régionales.*
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
20 h Journal.
20 h 35 *Comédie : « Deburau ».*
De Sacha Guitry, mise en scène J. Rosny, avec R. Hirsch, L. Amiel, J.-C. Aube...
L'histoire du célèbre mime Jean-Gaspard Deburau, qui, en pleine gloire, brise sa carrière et passe le flambeau à son fils.
22 h 45 Les grandes expositions : La peinture française du XVIIe siècle dans les collections américaines.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h Série : Super Jaimie.
15 h 50 Magazine : Un temps pour tout.
Le charcutier de Villemouille ; Puissance 3 ; Potion magique.
16 h 45 Série documentaire : La Renaissance.
La liberté de l'esprit.
17 h 50 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Le chef de famille.
De N. Companeez. Avec F. Ardant, E. Feuillère, F. Huster...
Antoine rejoint Katie dans le Lot-et-Garonne. Ambiance légère.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. On aurait bien aimé les connaître.
Avec S. Chantal (*Ervamoira*), L. Frain (*le Nabab*), B. Frangin (*Une fin de loup*), H. Gougaud (*Belibaste*), B. de Fréminville (pour « Marthe »).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle l'U.R.S.S. insolite) : « Aelita ».
Film soviétique de Iakov A. Protazanov (1924), avec I. Illinski, L. Solntseva, N. Tsereteli, N. Batalov (muet, noir).
Un ingénieur de Moscou tue sa femme par jalousie. Grâce à un engin qu'il a inventé, il s'enfuit sur la planète Mars, en compagnie d'un détective qui veut l'arrêter et d'un soldat révolutionnaire.
Comédie satirique qui dut sa célébrité à ses épisodes de science-fiction, ses étranges décors « constructivistes » et sa vision de la société martienne dirigée par la reine Aelita.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Force Ouvrière (F.O.).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 Le nouveau vendredi : Une vie sans importance.
Carte blanche à Anne Gaillard.
21 h 30 Téléfilm : L'autre maison.
Scénario : S. Martel et P. Dupriez ; Réal. : D. Georgeot, avec F. Vian, J.-M. Dupuis...
Hélène et Roger, nouveaux locataires d'une maison hantée, sont aux prises avec un personnage fantôme.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

9 h 7, *Matinée des arts et du spectacle.*
10 h 45, Le texte et la marge : « le Choix de Sophie » ; « la Marche de nuit », avec W. Styron.
11 h 2, Semaine internationale du quatuor : Le Trio Pasquier, avec *M. Béroff* au piano (Strauss).
12 h 5, Agora : La liberté souffre violence, avec E. de Miribel.
12 h 45, Panorama : Avec D. Tartakowsky.
13 h 30, Musiques extra-européennes : Bagdad musical contemporain.
14 h 5, Un livre, des voix : « l'Angevine », de R. Fallet.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire : J.-G. Gallot, médecin hygiéniste, député du Poitou aux états généraux.
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique : La musique en France à l'époque baroque : une iconographie d'E. Chabrier ; Musique contemporaine à Paris.
18 h 30, Feuilleton : La Cloche d'Islande, d'après H. K. Laxness.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : La liaison hydrogène.
20 h, 6 : La Pologne à voix haute, par R. Vrigny.
21 h 30, Black and Blue : Vient de paraître.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence ; Les mineurs de fond.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Prokofiev, Bizet, Gottschalk, Ravel, J.-S. Bach, Mendelssohn, Fauré.
8 h 7, Quotidien-musique.
9 h 6, Le matin des musiciens : « Schumann et l'unité allemande » (5e partie) ; œuvres de Schumann et Webern.
12 h, Equivalences : Œuvres de Couperin.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Jeunes solistes (en direct du Studio 119) : O. Yagoubi, pianiste compositeur.
14 h 4, Boîte à musique : Œuvres de Grieg, Saint-Saëns, Elgar, Meyerbeer, Berlioz.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, Sonorités intérieures : Œuvres de Scriabine, Messiaen, Eloy ; 16 h, Prince Albert musicien, œuvres de Prince Albert, Mendelssohn.
17 h 2, Studio-concert (en direct du Studio 106) : Œuvres de Leclair, J.-S. Bach, Couperin, Dussek, Haydn ; avec O. Bailleux, piano-forte et clavecin, P. Evison, flûte traversière baroque.
19 h 38, Jazz : Le clavier bien rythmé.
20 h, Musiques contemporaines.
20 h 20, Concert : « Symphonie n° 73 », de Haydn, « Concerto pour harpe et orchestre », de Albrechtsberger, « Scènes pour violoncelle, harpe et orchestre », de Baird, « Sinfonietta », de Janacek, par l'Orchestre radiosymphonique de Sarrebruck ; Solistes : H. Storck, harpe, K. Storck, violoncelle ; dir. : H. Iwaki.
22 h 15, *La nuit sur France-Musique : Coup d'œil sur les* concertos de Beethoven ; 23 h 5, Ecrans : P. Piccioni ; 0 h 5, Musiques traditionnelles : Rencontre avec F. Grund.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 4 MARS

— *M. Roger-Gérard Schwartzenberg*, président du Mouvement des radicaux de gauche (M.R.G.), participe à l'émission « Tribune libre » sur FR 3, à 18 h 55.

VENDREDI 5 MARS

— *M. Menahem Begin*, premier ministre israélien, est l'invité du « Club de la presse » exceptionnel sur Europe 1, à 18 h 15, enregistré en Israël.

— *M. Ibrahim Souss*, représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) en France, est reçu sur France-Inter, à 19 h 20, après le journal.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente sur licitation au Palais de Justice à PARIS
le LUNDI 22 MARS 1982, à 14 heures EN 4 LOTS
A) DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER sis

AU HAVRE (Seine-Maritime)

148-152-156, boulevard de Strasbourg
et 28-30, rue Georges-Heuillard

1er LOT **UN APPARTEMENT de 3 PIÈCES PRINCIPALES**
Bât. A, escalier 1, au 4e ét. droite et UNE CAVE au sous-sol.
MISE A PRIX .... 100 000 FRANCS

2e LOT **UN APPARTEMENT de 5 PIÈCES PRINCIPALES**
Bât. B, escalier 2, au 5e ét. droite et UNE CAVE au sous-sol.
MISE A PRIX .... 120 000 FRANCS

3e LOT **UN APPARTEMENT de 3 PIÈCES PRINCIPALES**
Bât. B, escalier 2, au 5e ét. à gauche et UNE CAVE au sous-sol
MISE A PRIX .... 100 000 FRANCS

B) DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER sis
LIBRES DE LOCATION ET D'OCCUPATION

AU HAVRE (Seine-Maritime)

4 à 48, rue Dicquemare, 60 et 62, 76 à 100, r. L.-Brindeau,
47 et 49, rue Bernardin-de-Saint-Pierre, 39, rue Voltaire,
5 à 35 et 47 à 65, place des Halles-Centrales

4e LOT : UN LOCAL COMMERCIAL

64, place des Halles et 62, rue Louis-Brindeau
9e Travée Nord-Est, Bât. A, rez-de-chauss. et UNE CAVE au sous-sol
MISE A PRIX .... 60 000 FRANCS

S'adresser pour tous renseignements à Me Marie-José BRICOUT, avocat à Paris-16e, 61, rue La Fontaine. Tél. : 524-39-77.
Me André LE JUGE DE SEGRAIS, avocat à Paris-6e, 9, rue Guénégaud. Tél. : 354-71-18).
A tous avocats près les tribunaux de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil et, pour visiter, s'adresser à Me Marie-José BRICOUT.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de BOBIGNY
le MARDI 16 MARS, à 13 h. 30
EN UN SEUL LOT :

UNE PROPRIÉTÉ à NOISY-LE-GRAND-93

25, rue de la République
consistant en une maison élevée sur sous-sol et cave
d'un rez-de-chaussée divisé en entrée, trois pièces, cuisine,
d'un premier étage divisé en deux pièces, cuisine, salle de bains et w.-c.,
et un autre bâtiment à usage de hangar
TERRAIN d'une contenance totale de 8 a 28 ca

MISE A PRIX : 30 000 FRANCS

S'adresser à Me Bernard ETIENNE, membre de la S.C.P.A. ETIENNE, DORE, WARET-ETIENNE, avocat au barreau de Seine-Saint-Denis, demeurant 11, rue du Général-Leclerc, 93110 Rosny-sous-Bois.
Téléphone : 854-90-87

Vente sur licitation au Palais de Justice de PARIS,
le LUNDI 22 MARS 1982, à 14 heures
EN CINQ LOTS :

à CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE (Val-de-Marne)

1er lot : UNE PARCELLE DE TERRE de 1 are 66,
46, chemin de la Croix-St-Vincent et Sentier des Grandes-Vignes sans no
MISE A PRIX : 5 000 FRANCS
2e lot : UNE PARCELLE DE TERRE de 3 ares 68,
39, rue Gabriel-Péri et Sentier des Hélaines sans no
MISE A PRIX : 15 000 FRANCS
3e lot : UNE PARCELLE DE TERRE de 2 ares 64,
31 a, Sentier des Borets
MISE A PRIX : 2 000 FRANCS

à BAGNOLET (Seine-Saint-Denis)

dans un groupe d'immeubles, 52 à 56, av. Gambetta, et 11, rue Hoche
4e LOT :
dans le bâtiment rue Hoche :
UN APPARTEMENT au 1er étage de 3 pièces dont une aménagée en cuisine
dans le bâtiment avenue Gambetta no 56 :
UNE BOUTIQUE et une cuis. au r.-de-ch. **UN LOGEMENT** 2 p., c. 1er ét., cave au ss-sol
- LIBRES DE LOCATION ET D'OCCUPAT. - M. à P. : 120 000 F

à CROZE (Creuse) Village de BUNLEIX

5e Lot : UNE PARCELLE DE BOIS DE 6 HA 32 A 75 CA. M. à P. : 9 000 F
S'adresser à Me Gérard HELWASER, avocat à Paris, 52, r. E.-Marcel.
Téléphone : 236-27-59.
Me René CAZANAVE, avocat à Paris, 5, rue Gounod.
Téléphone : 622-24-92.
Et sur les lieux pour visiter (4e LOT) les 5, 12, 16 et 20 mars 1982, de 9 heures à 18 heures.

Vente sur saisie. au Palais de justice de Paris
le JEUDI 18 MARS, à 14 h.
EN UN SEUL LOT :

1 APPART. DE 4 PCES PRINCIPALES

ET DÉPEND. AU 3e étage et 2 PIÈCES au 4e étage
dans un immeuble sis à

PARIS (17e), 58, boulevard Pereire

MISE A PRIX : 500 000 F
S'adresser pour tous renseignements à :
Me Dominique ETROY, avocat poursuivant, 25, av. Niel, 75017 Paris.
Tél. : 766-14-92 — 763-86-95 — 763-77-76

SERVICE DES DOMAINES
Prochainement Vente par adjudication

APPARTEMENT DUPLEX 130 m² — État neuf
à AURIS-EN-OISANS 1 600 m d'altitude

Station été-hiver, 100 km de pistes, toutes difficultés, communes avec l'ALPE-D'HUEZ aux deux derniers étages de l'immeuble « Les Martagons ». Sud Sud-Est, face au massif des Écrins, comprenant : Séjour avec cheminée centrale, cuisine, mezzanine, 3 chambres, 2 W.-C., 2 salles de bains, balcons sur 3 côtés, garage, casier à skis. Belles prestations.
RENSEIGNEMENTS : Direction des Services Fiscaux à GRENOBLE 33, cours Jean-Jaurès. — (Tél. : 87-89-60. Poste 430.)

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de PARIS,
le JEUDI 25 MARS 1982, à 14 heures, EN UN SEUL LOT

UN GRAND APPARTEMENT

de 7 pièces princip. et vastes dépend. au 3e étage
et 2 caves et 2 chambres de service dans l'immeuble,

rue Vaneau, no 37

à PARIS (7e arrondissement)

MISE A PRIX : 1 600 000 FRANCS

S'adresser pour tous renseignements à la S.C.P. de GRANVILLIERS, B. LIPSKIND, J.-P. SOMMELET, avocats au Barreau de Paris, 170, boul. Haussmann. Tél. : 562-64-00.
Au Greffe du T.G.I. de Paris où le cahier des charges est déposé.
Et sur les lieux pour visiter.

VENTE SUR LICITATION au Palais de Justice de PARIS
le LUNDI 22 MARS 1982 à 14 heures
EN UN LOT
DANS UN IMMEUBLE sis à

PARIS 17e ARRONDISSEMENT

1, rue Truffaut et 36-38, rue des Dames
à l'angle de ces deux voies

UN APPARTEMENT AU 4e ÉTAGE

comportant : entrée, 4 PIÈCES PRINCIPALES, cuisine, salle de bains, cabinet de toilette, W.-C. — Au sous-sol UNE CAVE, numéro 8.
Et les 147/1000e des parties communes de l'immeuble
LIBRE DE LOCATION et D'OCCUPATION

MISE A PRIX : 350.000 F

S'adresser à : Me Joseph André RAYER, avocat à PARIS 17e, 28, av. Niel (Tél. : 380-77-79). — Me GARNAULT, avocat à PARIS 16e, 17, av. de Lamballe. — A tous avocats postulant près les Tribunaux de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRÉTEIL. — Pour visiter s'adresser à Me RAYER, avocat poursuivant.

LA VILLE DE PARIS

Vend LIBRES aux enchères publiques

6 APPART. - 1 STUDIO - 3 CHAMBRES

(Un appt 3-4 P. Un appt 4-5 P. 2 ch. ont vue directe s/champ de courses)
à PARIS, ENTRE

le BOULEVARD SUCHET et le CHAMP DE COURSES D'AUTEUIL

Le MARDI 16 MARS, à 14 h. 30, à la Chambre des Notaires de Paris.
Me BONNEL, not., 79, bd Malesherbes, PARIS-8e, 296-16-08

Adjudication en la CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'OISE, à BEAUVAIS (60), 10, RUE SAINT-LOUIS,
jeudi 18 mars, 15 heures, par suite de licitation et de surenchères. — 2 lots

1) DOMAINE AGRICOLE, COMMUNE DE VIC-S./CÈRE (CANTAL)
CORPS DE FERME AVEC BATIMENT D'HABITATION ET D'EXPLOITATION, DIVERSES PARCELLES DE TERRE situées de part et d'autre de la R.N. 126, de Montauban à Saint-Flour.
Contenance totale : 93 ha 57 a 93 ca. Mise à prix : 4.048.000 F.
Consignation pour enchérir : 809.600 F (chèque certifié par banque).

2) PROPRIÉTÉ HERBAG. - COMMUNE DE LACAPELLE BARRES (Cantal)
BAT. pour BESTIAUX et PATURE « Montagne de Couvet », « Lavèze », « Montagne ».
Contenance totale : 85 ha 64 a 06 ca. Mise à prix : 1.430.000 F.
Consignation pour enchérir : 286.000 F (chèque certifié par banque).

Renseignements et visites **Me GOURDON, NOTAIRE à AUNEUIL (Oise)**
Route de Beauvais, B.P. 8, 60390 BEAUVAIS. — Tél. : 447-67-21.

Vente s/saisie immob. Palais de Justice Créteil le jeudi 11 mars 1982, à 9 h 30

UNE BOUTIQUE

et UNE CHAMBRE au r.-de-ch. avec cuis., débarras - UN LOCAL de 2 p., cuis., 1er ét. et 3 caves au s/sol, ds imm.

à ST-MAUR-DES-FOSSÉS (94)

52, boulevard de Créteil - C.D. 48.

MISE A PRIX : 80.000 F

S'ad. Me G. BLIAH, av., 43, r. de Richelieu, Paris-1er, tél. 296-29-32, 296-03-74. Ts Av. pr. les trib. de Gde Inst. de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE, CRÉTEIL, VERSAILLES.
Sur place pour visiter.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de VERSAILLES,
le MERCREDI 17 MARS, à 10 heures

UNE MAISON INDÉP. av. JARDIN

8, RUE DE L'ÉTANG, à

VOISINS-LE-BRETONNEUX (Yvelines)

MISE A PRIX .... 325 000 FRANCS
S'adresser à Me Pierre COURTAIGNE, avocat, 32, avenue de Saint-Cloud, à VERSAILLES. Tél. : 950-02-28) et à tous avocats postulants après le Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES.

VENTE au Palais de Justice à PARIS, *JEUDI 18 MARS 1982*, à 14 heures
EN UN LOT

UN APPARTEMENT compr. 4 P. entrée, cuis., W.-C., s.d.b. au 1er étage. — CAVE no 2, dans immeuble.

6, RUE BAYEN - PARIS (17e)

M. à P. : 300.000 F — S'ad. Me Marcel BRAZIER
avocat, 178, bd Haussmann, PARIS (8e) — Tél. : 562-39.03

Vente sur surenchère du dixième
au Palais de justice de BOBIGNY
le *MARDI 16 MARS 1982*, à *13 h 30*
EN UN SEUL LOT

UNE PROPRIÉTÉ

compr. mais. d'hab. él. sur cave-r.-d.-c. div. en sal., s. de b. et W.C. 1er ét., cuis. am., séj. ; 2e ét. 2 ch. et gren.

à MONTFERMEIL (93)

4, rue des Perriers
MISE A PRIX : 121 000 F
S'ad. Me Charles GOURION, av. au barr. de S.-St-Denis, 48, bd, Chanzy à 93190 LIVRY-GARGAN, tél. : 302-65-12. Me Bernard ETIENNE, membre de la S.C.P.A. ETIENNE, DORÉ, WARET-ETIENNE, av. au barr. de S.-St-Denis, 11, r. du Gl-Leclerc, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS, tél. : 854-90-87.

Vente sur saisie immobilière
au Palais de Justice de BOBIGNY
le *MARDI 16 MARS 1982*, à 13 h 30.
EN UN SEUL LOT

UN APPARTEMENT

(lot no 56), bât. D, 4e ét., esc. 8, porte g., comp. *ent.*, s. *de séj.*, 2 ch., cuis., s. d'eau, W.C., logg., 2 plac., *et* UNE CAVE (lot no 172), ds un ens. imm. sis à

NEUILLY-SUR-MARNE (93)

1, avenue Paul-Doumer
et 2, boulevard de la République
MISE A PRIX : 50 000 F
S'ad. à Me Bernard ETIENNE, membre de la S.C.P.A. ETIENNE, DORE, WARET-ETIENNE, av. au barr. de Seine-St-Denis, 11, r. du Gl-Leclerc, 93110 ROSNY-S.-BOIS (854-90-87).

VENTE sur saisie immobilière
au Palais de Justice de NANTERRE
Mercredi 17 MARS 1982, à 14 h

UN APPARTEMENT

de 2 p. cuis., r.-d.-c., bât. B I, avec jouiss. jard. pr., CAVE, EMPL. PARK.

A PUTEAUX (92)

33, rue Cartault
M. à P. : 70 000 F
S'adr. Me BETHOUT et LEOPOLD-COUTURIER, avocats associés, à PARIS-8e, 14, r. d'Anjou. Me PINOT, huiss. PARIS, 12, r. Bayen. Ts avocats pr trib. gde inst. Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil. Sur lieux pour visiter.

SERVICE DES DOMAINES
Adjudic. le mardi 16 mars 1982
à 14 h 30, à BOBIGNY
préfecture, 124, rue Carnot

IMMEUBLE-PAVILLONS
TERRAINS - LIBRES

sauf lot no 1 occupé
PANTIN
1er lot : 50, r. du Pré-St-Gervais, IMMEUBLE et TERRAIN de 375 m2, cad. sect. AP no 65.
MISE A PRIX : 540 000 F
NOISY-LE-SEC
2e lot : 10, r. Auguste-Gouillard, TERRAIN 754 m2, cad sect. AD no 176.
MISE A PRIX : 270 000 F
3e lot : 5, allée des Cottages, PAVILLON et TERRAIN DE 733 m2, cad. sect. AD no 240.
MISE A PRIX : 280 000 F
4e lot : 17, allée de la Libération, PAVILLON et TERRAIN de 640 m2 cad. sect. AD 221.
MISE A PRIX : 240 000 F
Renseignements et consultation du cahier des charges :
— Direction des services fiscaux *de la Seine-St-Denis*, 17, pl. de l'Argonne, 75935 PARIS Cedex 19 (203-00-12, poste 216) ;
— Centre des impôts fonciers no 1, Tour Pariféric, 6, r. Emile-Raynaud, 93306 AUBERVILLIERS Cedex (835-80-19).

Vente Palais de justice BOBIGNY,
MARDI 23 MARS 1982, à 13 h 30

APPT CLICHY-S/BOIS (93)

Allée Fr.-Ladrette et M.-Audin, s/no Vallée N.-D.-des-Anges, bât. 11, 3, allée H.-de-Balzac, esc. A, 1er ét., 4 pièces principales, entrée, dégagement, cuisine, salle de bs, w.-c., placards, loggia
+ 1 CAVE et 1 PARKING

Mise à Prix : 70.000 F

S'adr. Me R. BOISSEL Avocat Paris
14, rue Sainte-Anne. Tél. 261-01-09.

Vente au Palais de Justice à PARIS
le jeudi 25 MARS 1982, à 14 h

APPART. PARIS-5e

Occupé 2e étage
rue MOUFFETARD no 107 109
M. à Px : 82 500 F
S'ad. **Me A. CLAUDE** avoc. Paris
(17e), 1, r. G.-Berger (766-48-42)
et sur place pour visiter.

Vente sur saisie immobilière
au Palais de Justice de BOBIGNY
mardi 16 mars 1982, à 13 h 30
EN UN LOT

UNE MAISON

à usage de commerce et d'habitation comp. un r.-d.-c. av. gde salle de débit et gde cuis. ; 1er ét. div. en 3 ch. av. gren. au-dess. Caves, cour cim. dev. la mais. couv. pr part. av. buv. en bord. de la route, derr. la mais., bâtie av. eau cour., jard.
40, quai de la Rive-Charmante,

NOISY-LE-GRAND (93)

MISE A PRIX : 90 000 F
S'adr. pr ts rens. à Me R. ENNEQUIN, avoc., 16, av. Pierre-Ier-de-Serbie, PARIS-16e (720-84-66), déposit. d'une copie du cah. des ch. A ts avis près *les* T.G.I. de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE ET CRÉTEIL. Me E. FILLETTE, synd. à PONTOISE (95300), 69, r. St-Martin (031-06-53). Au greffe du T.G.I. de BOBIGNY, où le cah. des ch. est dép., et sur les lieux pour visiter

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

emplois régionaux

AATON
Société grenobloise fabricant de caméras cinéma et vidéo, recherche

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN BUREAU D'ÉTUDES
Chef de projet.
Connaissances vidéo, traitement numérique d'image.
Envoyer C.V. à B.P. 104, 38001 Grenoble Cedex.

VILLE DE PONTARLIER (Doubs)
(19.000 habitants)
recherche d'urgence un
Chef de service comptabilité et informatique
contractuel
Grille de rémunér. corresp. à attaché communal 2e cl.
Possibilités de développement de carrières intéressantes.
Age souhaité : 30-35 ans.
Cand. av. C.V. à adr. à M. le Maire de Pontarlier 25300.

INGÉNIEUR CADRE
HEC - ESSEC - ARTS et MÉTIERS - ENST
(25-40 ans environ)
pour conduite commerciale
Projets Informatique et Télécommunications
MIDI DE LA FRANCE
Ecr. avec C.V. et prét. s/nº 7939, *le Monde* Publicité, service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SUD DE LA FRANCE
GRAND QUOTIDIEN REGIONAL
recherche son futur
responsable de rédaction départementale
Ce poste convient à un bon journaliste de formation supérieure, d'une grande disponibilité, ayant l'expérience d'un emploi similaire dans un quotidien. Capable de « sentir » et de relater la vie de son département, il devra animer la rédaction et le réseau de correspondants qui lui seront confiés. A même, par son entregent, de représenter le titre auprès de toutes les collectivités, il sera l'homme du journal dans son département. Nous mettons à sa disposition les moyens nécessaires à sa réussite, celle-ci lui permettant un plan de carrière attractif.

recherche également son
responsable de l'édition et de la maquettisation
Ce poste convient à un secrétaire d'édition-maquettiste de formation ou exerçant actuellement cette fonction dans un quotidien. Rompu aux problèmes de communication et de visualisation de la presse quotidienne, passionné de mise en page. Statut de journaliste. Nombreux avantages sociaux.

Adresser candidatures et C.V. sous Nº 794 à RÉGIE-PRESSE
85 bis, rue Réaumur 75002 PARIS qui transmettra.

Filiale d'un des 1ers Groupes Français rech. pour un de ses Éts de Province
UN CHEF COMPTABLE D'USINE
— 30 ans minimum, chargé de la tenue des comptabilités analytique et générale usine.
— Formation BTS ou DUT comptabilité gestion (DECS apprécié), complétée par 5 ans d'expérience.
— Connaissances informatiques souhaitées.
Adresser C.V. + photo sous le nº T031997M à RÉGIE-PRESSE, 85bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

NICE
Ecole de français pour étrangers cherche
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE/PROFESSEUR
ayant autorité et sens des responsabilités. Grande exp. pratique VIF et DVV exigée.
Ecrire sous le nº T031991M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ORGANISME DE FORMATION SECTEUR SOCIAL recherche
FORMATEUR
possédant :
— Une solide formation comptable ;
— Des capacités affirmées d'organisateur ;
— Une connaissance des institutions sociales et sanitaires et des législations s'y rapportant, ou acceptant de se former ;
— Une aptitude aux contacts humains, dynamisme et pédagogie, en vue de l'animation de stages de formation.
L'activité s'exerce en différentes villes de France (vingt stages d'une semaine par an).
Veuillez adresser une lettre manuscrite sous nº 7.935 *le Monde* Pub., service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

emplois internationaux

Pour Mauritanie recherchons
TECHNICIEN SUPÉRIEUR en bâtiment
— Spécialiste en calcul courant B.A.
— Spécialiste bureau d'étude.
Tél. pr R.-V. : 265-07-42.

OFFRES D'EMPLOIS

BSL PREMIER TRANSFORMATEUR EUROPÉEN D'ACIER INOX ET DE MÉTAUX NOBLES
travaillant pour les ***INDUSTRIES NUCLÉAIRES, CHIMIQUES, AGRO-ALIMENTAIRES*** *etc.*,
recherche pour son département tubes soudés
(350 personnes - 8 000 t par an) un jeune

Ingénieur développement technique

RATTACHE AU RESPONSABLE DE PRODUCTION, IL SERA L'HOMME DU PROGRES TECHNIQUE.

Il devra :
- définir pour le Service des Matériels le cahier des charges des machines nécessaires à la production,
- être en contact avec les fabricants, visiter les expositions,
- mettre en place les nouveaux matériels,
- assister quotidiennement les Chefs d'Ateliers en matière d'outillages, méthodes, sécurité,
- assister les technico-commerciaux pour les marchés compliqués.

L'ingénieur que nous recherchons a déjà 2 ou 3 ans d'expérience industrielle (BE, Méthodes, Essais sur chantiers, etc.).

Il se passionne pour la technique et n'a pas peur des contacts. Lorsqu'il aura affirmé sa compétence et son autorité, des responsabilités plus importantes lui seront confiées (en production par exemple).

Ce poste est situé à l'usine de SOISSONS (1 h 30 de Paris).

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et salaire actuel) sous référence BLT/MM à notre Conseil

Raymond Poulain Consultants
57, avenue de Suffren 75007 PARIS

MEDIA PA

JEUMONT-SCHNEIDER
PLAINE SAINT DENIS
recherche pour son SERVICE INFORMATIQUE, un
ANALYSTE-PROGRAMMEUR CONFIRME
Il participera au sein d'une petite équipe d'études en cours de constitution à la mise en place et à la maintenance d'applications de gestion

Les systèmes étudiés sont mis en place sous CICS.

Une parfaite connaissance du Cobol et du DOS/VS est indispensable.

Une formation technique de type IUT et une expérience de 3 à 5 ans sont demandées.

Adresser CV détaillé avec prétentions Jeumont Schneider Mr Courteaux 194, avenue du Président Wilson 93212 PLAINE ST DENIS

A et M + SUPELEC
un poste taillé à votre mesure :
CHEF DES SERVICES ETUDE ET DEVELOPPEMENT INSTRUMENTATION

Après une première expérience en Bureau d'Etudes, vous avez orienté votre carrière vers l'industrialisation de l'électronique professionnelle.
Les réalités de la production, comme les problèmes de fiabilité ne vous sont pas inconnus. Mieux, vous vous y intéressez.

Importante société française à vocation et implantation internationales, nous occupons, avec des produits leaders, une des premières places de notre secteur d'activité dans le Monde.

Nous vous proposons, en prenant en mains nos services Etude et Développement Instrumentation, de donner une autre envergure à votre carrière.

Basé à Paris, vous animerez une équipe pluridisciplinaire d'ingénieurs et de techniciens (20 à 30 personnes) composée de mécaniciens, électriciens, micro-informaticiens et opticiens.
Ouvert sur l'extérieur, sachant communiquer à tous les niveaux, c'est vous qui établirez un dialogue constructif avec les unités de production.

Adressez votre dossier de candidature avec c.v., photo et prétentions à AXIAL Publicité (réf. 9054), 27, rue Taitbout 75009 Paris, qui transmettra.

LE COMITÉ D'ACCUEIL
Fondation du Ministère de l'Education nationale recherche **PROFESSEURS-ANIMATEURS** pour centres internat. langue et culture françaises. Eté 1982. Expér. pédag. et animation indispensables. Peuvent postuler : agrégés, certifiés, professeurs-stagiaires, etc. Lettres, Langues, Histoire/Géo, Sciences Éco exerçant de préf. dans académies rég. parisienne et limitrophes. STAGE RECRUTEMENT ET INFORMATION : 7 au 9 mai. Pour obtenir dossier candidature, écr. ou tél. : Comité d'accueil, 17, av. de Choisy, 75643 Paris Cedex 13 - 584-12-55.

Centre d'Informations Financières recherche
CONSEILLERS COMMERCIAUX (H. ou F.) :
— débutants ou expérimentés,
— sens de la négociation,
— excellente présentation,
— formation assurée.
Tél. pr RV 563-91-30, P. 201.

Traducteurs arabes, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la sciences et la culture (UNESCO)
organisera, en juin 1982, à Alger, Bagdad, Khartoum, Genève, Londres et Paris et dans d'autres centres s'il y a lieu, un examen d'aptitudes à la traduction en *langue* arabe en vue d'établir une liste de traducteurs qualifiés, auxquels il pourra être proposé des postes vacants ou des engagements temporaires à la Section de traduction arabe de l'Unesco, à Paris.

Les candidats devront être titulaires d'un grade universitaire et être capables de traduire de l'anglais et du français vers l'arabe et de l'arabe vers l'anglais ou le français.

Limite d'âge : 50 ans.
Au-delà de cet âge, les candidats reçus à l'examen peuvent être engagés exclusivement à titre d'auxiliaires temporaires.

Les demandes d'inscription, accompagnées d'un C.V. détaillé et des photocopies des diplômes obtenus par les *candidats*, devront être envoyées à :

L'UNESCO
(Place de Fontenoy, 75700 Paris — Bureau 2102),
avant le 22 mars 1982
(le cachet de la poste faisant foi).

Sté de Presse-Édition recherche
RÉDACTEUR DOCTEUR EN DROIT
Ecrire avec C.V., photo et prét. à TUBRY-SODER, 112, r. de Richelieu, Paris-2e.

Ingénieurs Électriciens Supelec INSA - ESME, postes stables et avenir, rémunération importante. CENAF, 297-49-95.

PME Région Parisienne siège à Paris 4e spécialisée dans fabrication d'enseignes lumineuses recherche
UN TECHNICO-CCIAL EXCLUSIF
Expérimenté pour développer sa clientèle à Paris et en Ile-de-France.
Adresser C.V. + photo + lettre manuscrite à J.L.F., B.P. 19, 24490 La Roche-Chalais.

ET. FINANCIER CHAMPS-ÉLYSÉES recherche
EMPLOYÉS (ÉES) ADMINISTRATIFS (VES)
BAC + 2, avantages sociaux, restaurant d'entreprise.
Envoyer C.V.
Directeur du Personnel
B.P. 720-08
75361 PARIS Cedex 08

URGENT
Etablissement sous contrat recherche
PROFESSEUR SUPPLÉANT
E.F.S.
Adresser C.V. : 36, avenue du Pt-Wilson - 94230 CACHAN.

CENTRE de RECHERCHES
recrute un
INGENIEUR INFORMATICIEN
susceptible d'assurer la mise au point de systèmes de gestion comportant des applications en Temps Réel sur ordinateur.
Une bonne connaissance de l'Anglais est indispensable.
Ecrire avec C.V. détaillé au :
CNET - SDI
40, rue du Général Leclerc
92131 ISSY-LES-MOULINEAUX

SOCIÉTÉ BANLIEUE OUEST
recherche pour son
SERVICE ÉTUDES
INGÉNIEUR A.M. ou ÉQUIVALENT
Ayant quelques années d'expérience en entreprises.
Connaissance en thermique souhaitée.
ANGLAIS parlé.
Adresser curriculum vitae et prétentions sous nº 26.422 à CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE T.P. FILIALE D'UN GRAND GROUPE
recherche
INGENIEURS DEBUTANTS
(ESTP ou équivalent)
CONDUCTEURS DE TRAVAUX
QUELQUES ANNEES D'EXPERIENCE
(IUT Egletons, ou équivalent)
Poste à pourvoir en Métropole.
Adresser C.V., photo et prétentions sous No 26627, CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01 qui transm.

Importante Société de MATERIEL FERROVIAIRE
- proche Pont de Neuilly - recherche
cadre pour seconder son chef du service approvisionnements
Le candidat devra :
- avoir une formation technique supérieure (mécanique - électricité)
- posséder une première expérience industrielle en approvisionnements, fabrication ou B.E.
- connaître l'Anglais
- être disponible rapidement.

Fonction à remplir :
- négociation avec fournisseurs et sous-traitants
- suivi des commandes
- établissement et suivi des budgets approvisionnements
- expéditions - transports (douanes).

Adresser c.v., photo et prétentions sous réf. 9114 à AXIAL Publicité, 27, rue Taitbout 75009 Paris, qui transmettra.

VILLE DE ST-DENIS 93200
recrute
selon conditions statutaires :
— **1 RESPONSABLE SERVICE DES SPORTS** (attaché ou chef de service).
— **2 *ATTACHÉS COMMUNAUX*** pour services municipaux.
 — enseignement
 — personnel
 (expérience, gestion personnel souhaitée)
— **1 DOCUMENTALISTE** (archiviste 2e catégorie)
Expérience professionnelle souhaitée.
Diplômes spécifiques exigés.
Envoyer candidatures et C.V. à M. le Maire.

secrétaires

LE CHEF DU PERSONNEL d'une IMPORTANTE ASSOCIATION A VOCATION SOCIALE, 11e arrt recherche :
UNE SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO
Elle devra assurer son secrétariat, classement courrier, préparation des réunions, constitution *et suivi des dossiers formation.*
Les travaux payes, fichier personnel, déclarations sont assurés par une autre section.
Excellent niveau.
RÉMUNÉRATION EN RAPPORT AVANTAGES SOCIAUX
Adresser C.V. avec photo *et prétentions :*
LEBEUF (F.P.), 6, place de la Madeleine, Paris-8e, qui transm.

DEMANDES D'EMPLOIS

COMPTABLE expérimenté titulaire de D.U.T. finances, comptabilité certificat études juridiques D.E.C.S. cherche emploi **AU MAROC DE CHEF COMPTABLE OU RESPONSABLE ADMINISTRATIF.** Ecrire HAVAS, B.P. 1366, 76065 LE HAVRE CEDEX, réf. 2013.

JEUNE FEMME, 34 ans Adjointe de direction études commerciales et supérieures (secrétariat, économie, philosophie, psychologie) connaissant parfaitement l'espagnol, expérience secrétariat, 9 années expérience internat pour jeunes cas sociaux (6 à 18 ans) ch. poste à responsabilité dans établissement à caractère social de préférence, mais étudierait toutes propositions. Mlle E. CONESA 21, rue du Départ, 75014 Paris. Tél. : 327-89-95.

OFFRE A P.D.-G. ENTREPRENANT DIRECTEUR, 39 ANS
- Formation supérieure complète (droit + Sc. Po).
- Anglais-espagnol, conn. allemand-italien.
- Expérience direction *P.M.E.* + 50 personnes.
- 10 ans Marketing-Publicité commerce international.
- Grande adaptabilité technique et humaine, pratique confirmée des négociations et contacts haut niveau.

Souhaite mettre à disposition *société ou expansion, sa vitalité et* ses qualités professionnelles et personnelles.
France ou étranger.
Ecr. s/nº 6.263 *le Monde* Pub., service *ANNONCES CLASSÉES*, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Gérant de société V.R.P., 30 a., dynamique, bonne présentation, étudierait toutes propositions d'emploi (vente ou représentation). Tél. : 575-29-72 (15e).

CADRE COMMERCIAL, 33 ans, trilingue parfait (allemand + anglais), expér. vente + étranger cherche position en rapport avec connaissances.
Ecrire sous le nº T 031.749 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

propositions diverses

« Les possibilités d'emploi outre-mer, étranger » numéro spécial de MIGRATIONS chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

Pour connaître les possibilités d'emplois à l'étranger (Canada, Australie, Afrique, Amériques, Asie, Europe). Demandez notre revue spécialisée MIGRATIONS (LM), 3, r. Montyon, 75429 Paris Cedex 09 (doc. grat.).

travail à domicile

I.B.M. 82 C, tous travaux copies, rapports, thèses, etc. Téléphone : 306-08-88.

villégiature

AVORIAZ
A louer du 6 au 13 mars, 2 pces, 4 à 5 pers. 1.200 F. Téléphone : 873-21-69.

cours et leçons

Cours de GREC, ancien, moderne, tous niveaux. Téléphone : 336-22-14.

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSE
75 F. TTC m² - 658-81-12.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

Vends Ford Taunus 1600 Touring 81. Px Argus 30.000 F. vendu 25.000 F., état neuf. Téléphone : 283-21-60.

deux-roues

Vends K.T.M. 125 GS. FEVRIER 81. 9.000 F. Téléphone : 858-85-81.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

R. DE TURENNE, imm. 17e 3e ét., petit appt, 4 p., poutres, chem. 550.000 F. 577-96-85.

VIEILLE TEMPLE-Bretagne
SÉJ. 5 FENÊTRES
3 chbres sud 354-42-70.

RUE CHAPON 2 p. 45 m², tt cft, caractère. 4e, ascenseur, soleil. Px 500.000 F. T. 550-34-00.

4e arrdt

HOTEL-DE-VILLE appt 5 P. 118 m², 2e ét., tt cft, asc., chbre serv., possibil. profession libérale. Tél. : 16 (38) 59-70-09.

5e arrdt

JARDIN PLANTES
Constr. GD LUXE en cours
« LE POLIVEAU »
Du 2 au 5 P. et DUPLEX.
Du vendredi au lundi, 11/19 h.
1 et 3, RUE POLIVEAU
Renseignements : 267-37-37.

PRÈS LYCÉE HENRI-IV
BRULERIE SAINT-JACQUES
2, rue Laromiguière
2, 3, 4, 5 PIÈCES
TERRASSES. Parkings.
Cachet exceptionnel.
LIVRAISON MAI 1982.
S/pl., vendr., lundi, de 11 h à 19 h, samedi de 14 h à 18 h, ou BEGI : 267-42-06.

5e-POLIVEAU
9.800F le M2
3 p. cuis. bains. 76 m², asc. loggia, verdure - 336-17-38.

5e, VAL-DE-GRACE au calme
MAISON 200 m², caractère + jardin 55 m². entièr. aménagée. 2.500.000 F. Tél. 544-53-90 ou 474-41-71.

6e arrdt

RUE CHRISTINE
Séjour + chambre
tt cft, charme, 3e ét., ascenseur.
GARBI - 567-22-88.

50 m² A RENOVER
11.000 F le m², étage élevé.
RUE DE SEINE - urgent.
Téléphone : 260-68-55.

RUE JACOB 75 m² sur très belle cour, calme, lumière, ascenseur. RARE. 325-10-56.

13, R. de l'ODÉON
DÉCORATION RAFFINÉE
5/6 P. 160 m², 2 ptes palières, poss. div. Px int. S/pl. mercredi, jeudi 14 h 30/17 h.

7e arrdt

Mo DUPLEIX Gd STANDG., LIMITE 7e, ét. élevé, beau stud. 35 m² + balc. sud, cuis. entièrement équipée, s. de bains, dressing. Impeccable. Tél. : 222-18-49.

8e arrdt

EUROPE - 157 m², vaste séjour + 2 chbres + studette service. Imm. pierre de taille. GARBI - 567-22-88

AVENUE IÉNA, 7 PIÈCES
cuis. équipée, s. de bains, w.-c., possible profession libérale. Prix : 1.950.000 F - 337-51-68.

9e arrdt

BON IXe
pierre de taille 1920, impecc., 5 p. + service, soleil, poss. parking, 1.200.000 F., 281-33-01.

11e arrdt

RÉPUBLIQUE - Vaste 4 P. tt cft, imm. P. de t. stand. 750.000 F. LERMS, 355-58-88.

FAIDHERBE-CHALIGNY
Plusieurs 2 pièces, CONFORT. A rénover. IMM. PIERRE. BAS PRIX. 528-99-04.

PRÈS NATION. Petit duplex, 4 P., joli cuis., s. bns, parf. état. Soleil. 470.000 F. 577-96-85.

FAUBOURG SAINT-ANTOINE
Petit immeuble bourgeois.
3 p., cft. 2e ét., est-ouest, calme Simvim & Cie. 501-78-67.

BASTILLE charmant 3 pièces de caractère, poutres apparentes, mezzanine, 2 s. de bains, excellent état, 100 m², 745.000 F. Notaire 501-54-30 le matin.

MÉTRO NATION
LES ARCADES
DE LA NATION
115, RUE DE MONTREUIL
dans luxueux petit imm. de 4 étages ayant seulement
30 APPARTEMENTS
du studio au 2, 3, 4/5 pièces.
Pour renseignements et vente.
321-47-93

12e arrdt

PROCHE DU BOIS
DE VINCENNES
A 300 m Mo Porte-de-Charenton,
6, rue des Jardiniers
dans immeuble neuf très beaux 4 pièces 96 m² + balcon.
Prix : 905.000 F.
Habitable immédiatement.
Visite sur rendez-vous
577-51-64
ou 321-47-93.

13e arrdt

Métro PORTE-D'ITALIE
OFFRE PROMOTIONNELLE
valable jusqu'au 1er avril 1982
3 pièces, 494.000 F.
4 pièces, 511.000 F.
5 pièces, 733.000 F.
PRETS CONVENTIONNÉS
sur place ce jour 14 h à 19 h,
samedi et dimanche
de 11 à 13 h et de 14 à 19 h.
« LISIÈRE DE PARIS »
45, avenue Jean-Jaurès
GENTILLY
Tél. 546-07-73 ou 723-72-00.

14e arrdt

ALÉSIA-PLANTES 354-42-70
VILLA 250 m²
JARDIN 100 m²
Charme de la campagne.

CAMPAGNE PREMIÈRE beau duplex 5 p. 180 m² 2.100.000. DORESSAY - 548-43-94.

15e arrdt

RUE DE LA CONVENTION (Près SEINE). 4e ét., asc., 4 P. confort, à rénover + service. Px : 755.000 F. - 577-96-85.

CONVENTION - RÉCENT
Beau liv., 4 chbres, 111 m².
IMMEUBLE STANDING
8e ét. Vaste balc., soleil, calme. 1.160.000. 532-66-10.

JAVEL
PLACEMENT
petit immeuble récent 2 P. tt cft loué 3.500 F. ch. comprises. Sinvim & Cie - 501-78-67.

16e arrdt

37, RUE RAYNOUARD
EXCEPTIONNEL : propriétaire vend dans immeuble neuf. droits réduits, 110 m², dernier étage, vue sur Seine, double séjour, 2 chambres, 2 bains, terrasse. Sur place ce jour 14/17 h 30.

17e arrdt

RUE BESSIÈRES
Imm. 1920, beau 2 PIÈCES, tout confort. 280.000 F. Notaire. 501-54-30, le matin.

PEREIRE, 125 m²
dans voie privée, pierre de taille, sud, liv. 40 m², 3 chbres, gde cuis., 2e bains poss. Serv. poss. HOME 75. 553-30-72.
1.050.000 F. URGENT

45, AVENUE DE VILLIERS
Métro MALESHERBES
RÉHABILITATION DE PRESTIGE
anciens ateliers artistes
restructurés en
DUPLEX AVEC LOGGIAS
DE 2-4 et 5 PIÈCES
+ quelques STUDIOS.
Luxueuses prestations. Visite jeudi et vendredi de 12 à 18 h.

18e arrdt

RUE LAMARCK
2 PCES, TT CFT., IMMEUBLE PIERRE. ASC. 280-26-23.

Près PLACE CLICHY, MAISON de CARACTÈRE de 75 m² tt cft. Px 450.000 F, charme campagnard dans PARIS 387-95-97.

78-Yvelines

PARC
MAISONS-LAFFITTE
PRÈS COMMERCES ET GARE
propriétaire vend direct. dans propriété divisible standing. APPARTEMENTS entièrement rénovés cft - Appt rez-de-ch.
156 m² + 37 m² s/s. + 1.204 m² jardin privatif.
- Appt 1er ét. 140 m² + 2 Balcons + 304 m² jardin privatif.
- Appt 2e ét. 140 m² + 223 m² jardin privatif division parcellaire, terrain pour pavillons 1.340 m²
Renseignement : 528-71-03

VERSAILLES CLAGNY. Bel imm. récent. Liv. double, balcon 3 chbres, 105 m², gd standing. 1.050.000 F. Ag. 950-14-07.

91 - Essonne

MONTGERON except., appt de 150 m² habitable avec terrasse, séjour 40 m², 4 chbres, 2 bains. SELLIER : 903-65-42.

PROXIMITÉ D'ORSAY
Bon standing 3e étage F5. 97 m², cuis. 14 m². séj. dble 28.5 m², balcon, 3 chambres 11,9 m², 11,8 m² et 10,5 m², s. de bains, s. d'eau, cave et parkg souterr., frais notariés réduits, reprise P.S.I. 143.600 F. Px 455.000 F. T. : 907-79-26.

PROXIMITÉ ORSAY
Idéal investisseur, résidence récente, studio de 40 m², 3e ét., exposition sud-ouest, loggia, cave, parkg souterrain, reprise P.S.I. 45.000 F, prix 235.000 F. Téléphone : 907-79-26.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE
PRINCIPAUTÉ
Rue de l'Abreuvoir dans un petit immeuble pierre de taille de 3 étages, à vendre
(livraison immédiate)
TRÈS BEAUX APPARTEM.DE 3, 4, ET 5 PIÈCES SUR LUXUEUSES PRESTATIONS.
577-51-64
ou 321-47-93.

NEUILLY/S./BOIS
Immeuble 1967-STANDING 3 TRÈS BEAUX STUDIOS 30 et 38 m² vraie cuisine, bien agencé, balcon exposit. sud 2 et 3e ét. asc. vue sur bois de 450.000 à 600.000 F. Tél. pr. Rz- Vs 805-02-10 ou 722-01-07.

EN BORDURE D'UN PARC
ET A 300 m du R.E.R.
station Nanterre-Préfecture
L'ÉTOILE EN 7 MINUTES

Habitables immédiatement
PRETS CONVENTIONNÉS
A TAUX AVANTAGEUX.

MAISON DE 5 p., 116 m²
en duplex avec un petit jardin privatif et une terrasse de 36 m², cuisine entièrement équipée, 790.000 F box compris.

APPT 5 p., 117 m²
en duplex au dernier étage avec terrasse de 53 m² et cuisine entièrement équipée, 819.000 F, parking compris.

Bureau de vente sur place 28-40, avenue Salvador-Allende NANTERRE, ouvert tous les jours, sauf mardi et mercredi, de 14 h à 19 h, 724-21-33 ou UFIC SIVEGI 260-30-00.

BOULOGNE
Immeuble 1963, confort
5 PIÈCES
102 m² + balcon, 3e étage.
Bon état, libre.
Sinvim & Cie. T. 501-78-67.

Près de
PARIS-LA DÉFENSE, R.E.R.
LE WILSON
94, av. Pt-Wilson à PUTEAUX

2 PIÈCES	50 m²	420.000 F.
3 PIÈCES	66 m²	524.000 F.
4 PIÈCES	92 m²	747.000 F.
5 PIÈCES	105 m²	842.000 F.

parking inclus.
Prêts conventionnés possibles, financement personnalisé.
Appartement décoré.
Ouvert du jeudi au lundi.
Téléphone : 778-98-30
SINVIM : 500-72-00.

A 600 MÈTRES DU MÉTRO

dans un immeuble neuf, habitable 3e trimestre 1982, 3 P. 61 m² + balc. de 15 m² de 503.000 à 546.000 F + parkgs.

Prêts conventionnés possibles. Financement personnalisé.

Appartement modèle sur place Le Rallye, 41, rue de Paris, 92 CLICHY, du jeudi au lundi, de 11 à 13 h et de 14 à 19 h.
Téléphone : 730-11-35
Sinvim 500-72-00.

ASNIÈRES MAIRIE
immeuble rénové.
BEAU VASTE 2 PIÈCES,
tt équipé, moqu. tissu.
Prix : 320.000 F.
Crédit conventionné.
Le propriét. : 265-11-66.

RUEIL-MALMAISON
dans PARC MALMAISON. Bel appt très calme, ensoleillé, verdure, immeuble récent, 4 p., 80 m² + balc. + cave + parkg. Px 600.000 F. T. 574-78-42.

93 Seine-Saint-Denis

A VENDRE
Bord de Seine, à l'Ile Saint-Denis, Appart. 5 p., confort (85 m²), sous-sol 75 m² et 350 m² jardin clos. 450.000 F. Tél. : 471-60-38, heures repas, 471-62-56, heures bureaux.

94 Val-de-Marne

GENTILLY
à 150 mètres de Paris, 4 pièces neuf, 88 m² + balcon 10 m², 690.000 F + parking. Prêts conventionnés possibles, 9, avenue Gallieni. Tél. : 546-23-25 ou Sinvim 500-72-00.

Mo MAIRIE D'IVRY
dans immeuble ravalé
parties communes refaites
DUPLEX
Plusieurs 3 et 4 Pièces
à partir de 245.000 F.
PRÊTS CONVENTIONNÉS
travaux d'aménagement
à terminer. Me voir
vendredi, samedi 14 h, 18 h.
1 et 1 bis, r. Louis-Rousseau.

NEUF F3 85 m² habitable avec balcon, face R.E.R. SELLIER : 903-65-42.

NEUILLY BOIS
Immeuble 1967 - STANDING
3 TRÈS BEAUX STUDIOS
30 et 38 m², vraie cuisine, bien agencé, balc. exp. Sud, 2e et 3e ét., asc., vue s/bois. De 450.000 à 600.000 F. Tél. pr RV: 805-02-10 ou 722-01-07.

NEUILLY ROULE
61 m². AU SOLEIL. 610.000 F. Facil. vendeur. 320-73-73.

BOULOGNE. Rhin et Danube imm. 58, 2 P., tt cft à rénover. 2e, s. asc. 320.000 F. 783-52-74.

CRÉTEIL (94)
à 5 minutes de Paris
tout près métro Université particulier vend dans petit immeuble BEL APPARTEMENT ENSOLEILLÉ (très calme, verdure) 4-5 pièces 86 m², tout confort (moquette pure laine) cave, tél. Prix 355.000 F. M. ROBIN -747-32-58 heures bur. ou 500-34-57 - domicile.

SAINT-MAUR vd libre à la vente dans imm. ancien près du R.E.R. appt 5 P., 100 m² au 1er étage, entrée, cuisine, salle à manger, salon, 3 chambres, salle d'eau, w.-c., cave + parking, cour. Tél. : (86) 88-42-56.

SAINT-MANDÉ, 4 PIÈCES
BEL APPART., bourgeois, cuis., bains, w.-c., tapis, 344-07-13.

95- Val-d'Oise

Proche ENGHIEN
cadre de verdure.
Part. vend vrai 4 pces, plein soleil, résidence 80, parc, tennis, parking, s.-sol. Prix : 580.000 F. Frais réduits, reprise crédit à : 7,40 % possible.
Téléphone : 416-47-86.

Province

CANNES
Bord de mer, devant la plage, de beaux appts avec très bon rapport. Qualité-Prix. CANNES-MIDI, bd du Midi, 06150 CANNES (93) 47-00-55

locations non meublées demandes

Paris

PPTAIRE LOUEZ SOUS 24 H.
Clientèle sélectionnée.
Service gratuit - 770-88-65.

Région parisienne

CADRE de BANQUE muté
cherche
urgent, pavillon F4 ou F5
LE PERREUX ou environs
Téléphone : 959-38-12

Pour stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans - 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE
pour cadres mutés Paris
rech. du STUDIO au 5 P.
LOYERS GARANTIS par stés ou ambassades - 281-10-20.

villas

COURBEVOIE
Près pont Bineau et Neuilly, dans beau jardin 430 m², jolie maison type Mansart, état impeccable, tt conft, env. 200 m² habitables + garage, sous-sol et parking. 1.500.000 F. C. ACHARD. 637-32-93.

LE VÉSINET. prox. RER/lycée, maison caractère, plein Sud, 260 m² sur 1.400, excellent état. Grand living + 6/7 chambres, gd confort. Garage 4 voitures, etc. 2.050.000 F. Heures repas soir, téléphoner au (3) 976-84-80.

VÉSINET
Résidentiel, calme, 10' R.E.R., charmante VILLA, parfait état, séjour, 4 chbres, cuis., bains, salle de jeux, cft, jard., 375 m². AGENCE DE LA TERRASSE LE VÉSINET. 976-05-90.

ANTONY. Ville, 10 P., splendide, tt cft, ter. 500 m², gar., luxe. 1.250.000. 735-70-87.

RÉGION PARISIENNE 91
30 km Paris sud-ouest R.E.R. dans parc 15.000 m², belle maison 280 m², 8 pièces, garage, dépend., agence s'abstenir.
Ecrire sous le no 7.208 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

maisons de campagne

A 2 h 40 de Paris par turbotrain ou autoroute dans la région de Carentan (Manche), plages et port de plaisance proches. Grand choix de
VILLA.
MAISON DE CAMPAGNE
ET TERRAINS A VENDRE.
Ag. de la Baie des Veys
68, r. Holgate, 50500 Carentan.
Tél. : (33) 42-22-88.

DORDOGNE
15 km Brantôme

1 MAISON
De bourg, 7 pces, eau, électr.
Prix : 200.000 F

1 RÉSIDENCE
SECONDAIRE
Tout cft, surface habit. 75 m², séjour avec cheminée et poutres, cuisine aménagée, ttes boiseries internes en chêne, garage indépendant, cave semi-enterrée, puits, 6.000 m² en plantation arbres fruitiers et décoratifs.
Prix : 350.000 F
Tél. (16-47) 28-64-26.

Part. vd maison (cuis., w.-c., s. bns, 2 ch., séj.) avec s/sol aménagé (cuis., w.-c., ch.). Garage, buanderie, hangar, sur terrain 2.230 m² arborisé (ornem., fruitiers, vignes), à 15' Toulon, 20' plage. 560.000 F. Tél. : (93) 23-21-57, de 20 h à 21 h. Libre 6 mois après vente.

propriétés

100 km de Paris, PROPRIÉTÉ de cinéaste. Grand cachet, habit. de suite. Toit ref. à neuf. 5 pièces + cuisine, tout confort, poutres, cheminées, chauffage central. Cave, grenier, grange, écurie. Sur environ 5.800 m² de terrain clos av. arbres fruit.
PRIX : 528.000 F.
Tél. : (26) 42-51-49.

PARMAIN - Beau parc boisé
2 MAISONS. 4 HA
1.200.000 F - 550-34-00.

PRÈS DOURDAN
Magnifique ppté, double séj., s. à manger, 7 chbres, 2 s. de bains, sanitaires, 2 chambres serv., piscine et dépendances. 563-00-21

HOUDIARD - B.P. 83 LAVAL
Tél. : (43) 56-51-60
Sarthe. Beau manoir 16e, 1 ha.
Anjou. Château 17e, 10 à 80 ha.
Manoir partie 16e, 1 ha.
Petit château partie 18e, 4 ha.
Logis 1830, petit parc.
Perche, ppté 7 p., 5 ha.
Bretagne, Dinan, rare,
ppté s/remparts. Site.
Quintin (22), Hôtel part. 17e
à restaurer.
Propriétés et villas
bd mer Dinard-Port-Blanc,
Perros-Guirec,
Trégastel, Moëlan.

VIAGER LIBRE
100 KM PARIS-OUEST
7 KM LYONS-LA-FORET,
Belle MAISON NORMANDE
ENTIÈREMENT RESTAURÉE.
Vaste séjour, loggia,
4 chbres, tt cft, terrain.
480.000 F cpt + rente. 1.844 F par mois sur 1 tête. Tél. h.b. 627-91-41, dom. 622-00-28.

A vendre, belle maison 7 pièces, tout confort, terrain libre, près Isigny (14). Tél. Maître Boinel. LISON (31) 22-80-78.

(27) BRETAGNOLLES
près ÉVREUX belle maison récente 4 chbres + séj. 180 m² + 3.000 m². Terr., calme, verd. Prix : 530.000 F - 574-78-42.

domaines

Part. vd, cause mal. 5 ha 50 cavignes dont 2 ha V.D.Q.S. et A.O.C. Saint-Chinian. Tél. : (67) 89-40-14

MINERVOIS
Splendide domaine agrément en L, maison, 4 belle p., 2 cuis., cft impt, dépendances, serres, volières et agrém. 10.000 m². terr. fruitiers divers, 900.000 F.
JSI 11, bd Lacroix, Narbonne (68) 41-62-33 ou 274-24-45

immobilier information

PRODUITS FINANCIERS
IMMOBILIERS
PROTÉGÉS DE L'INFLATION
RENTABILITÉ EXCEPTION.
DES LOYERS GARANTIS
nbreuses variantes accompagnées de multiples services.
FRANCE C.B.I. - S.A.
194, rue de Tolbiac, Paris-13e
Tél. pour R.V. : 589-76-56.

hôtels particuliers

VERSAILLES. Proche gare R.D. Très bel HOTEL PARTICULIER, MEULIÈRE. 1930. 210 m² habitable, 10 pces. 7 chbres + grenier aménag. Px intér. pour paiement comptant. AGENCE ROYALE. 950-14-60.

fonds de commerce

MARTINIQUE. Vds pet. hôtel bien situé, vue imprenable sur baie du VAUCLIN, zone touristique. - Possibil. agrandir. Prix : 850.000 F.
Tél. : 368-43-51, à partir 18 h.

boutiques

Sout. rue du Maine, 14e arrdt. 45.000 F. Loyer 1.600 F mens. Tél. 630-90-26, à part. de 19 h.

5e BD SAINT-GERMAIN
PETITE BOUTIQUE + BUREAU, 4 lignes tél. BAIL NEUF. Ts commerces, 1.800 mensuel. PRIX : 65.000 F - 325-75-42.

maisons individuelles

750 m S.N.C.F. et R.E.R.
Maisons et duplex
individualisés
5 et 6 PIÈCES
avec gar., jdin ou terrasse de 614.000 F à 715.000 F.
Prêts conventionnés
A.P.L. possible.
Livraison mai 82.
Les Familiales
Maisons témoins sur place :
Quartier du Parc à Guyancourt,
du jeudi au lundi, 11 à 13 h et 14 à 19 h. Tél. : 044-16-60 et Sinvim : 500-72-00.

terrains

PARC
MAISONS-LAFFITTE
32bis RUE MUETTE
ANGLE AV. BERGERET
Près gare et commerces
TERRAIN UNIQUE
1.340 m² X 675 F. Const. pav.
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
Appeler pptaire au 526-71-03.

Conviendrait Constructeur
Commune d'ANCONE, 3 km Nord MONTELIMAR, terrain 8.300 m² avec permis de lotir, 16 lots jumelés.
Avec dossier complet et liste acquéreurs. Prix 700.000 F. H.T.
SAINT-PRIEST IMMOBILIER,
22, rue Aristide-Briand,
69800 SAINT-PRIEST.
Téléphone : (7) 820-72-99.

pavillons

NOISY-LE-GRAND
Parc résidentiel de Villeflix, maison 4 pièces sur 100 m² habitables + garage. Séjour, cheminée. Sur terrain de 1.574 m², nombreux arbres fruitiers et de décorat. Prix : 750.000 F. Téléphoner avant 12 h ou après 18 h au 305-41-21.

PROXIMITÉ ORSAY
Pav. 5 pièces plain-pied 96 m² habitables. Terrain 664 m² arboré séj. dble avec cheminée et accès terrasse, cuisine, 3 chambres, 2 salles de bains, garage double. 785.000 F. Téléphone : 907-79-26.

Dans calme village normand, près Gisors, Pavillon F 4, 82 m² sous-sol total, chauffage fuel sur terrain arboré de 2.650 m² complètement clos.
Tél. après 19 h à 961-67-80.

bureaux

Locations

8e et CHAMPS-ÉLYSÉES
Domiciliation RM-RC, SARL
A partir de 150 F.
CONSTITUTION SOCIÉTÉS
Tél., Télex toutes démarches.
CE2 - 562-42-12

BUREAUX MEUBLES
à Paris 8e, 9e ou 15e
SIEGES SOCIAUX
et DOMICILIATIONS
Télex - Secret - ts services
CONSTITUTION STES
Prix compét. - délais rapides
ASPAC 293.60.50

BOISSY-ST-LÉGER
Terminal R.E.R.
(entre ROISSY et ORLY)
Société internationale modifiant son organisation, cède son bail 3/6/9, surface 320 m² en 17 bureaux, Télex, Téléphone, meubles disponibles si nécessaire. Loyer mensuel, charges comprises : 15.000 F.
T. (1) 569-39-49/569-17-50.

locaux commerciaux

Société produits alimentaires
cherche à louer
entrepôt 400 m² environ.
Proximité
rue des Couronnes (20e).
Bail commercial : 3-6-9 ans.
Téléphone : 797-40-60.

viagers

F. CRUZ - 266-19-00
8, rue La Boétie, Paris-8e.
Px rentes indexées garanties.
Etude gratuite discrète.

7e Appt 4 p., 2 s. de bains, imm. récent pierre de taille, standing occupé Femme 73 ans. 150.000 + rente 7.300 F. LODEL - 355-00-44.

INFORMATIONS « SERVICES »

RÉTROMANIE

Les curiosités de la Bastille

Un Américain égaré place de la Bastille cherchait l'autre jour les vestiges de cette forteresse dont il foulait aux pieds les contours inscrits entre les pavés... *« Où est-elle donc cette fameuse prison ? » « Là-bas »*, lui dit un pince-sans-rire, désignant la bâtisse de la gare désaffectée dont la pendule sans aiguilles symbolise sans doute le temps suspendu. Et le touriste pénétra au salon de la curiosité.

Il n'en croyait pas ses yeux de voir une guillotine parmi les billards Charles-X, des crémaillères fleurdelisées à côté de sabres d'abordage, des dents de cachalot finement gravées et d'impressionnants massacres de cerfs, des marbres romains sous un plafond andalou, des tableaux des écoles hollandaise et flamande au voisinage des paysages de Barbizon, des cannes compagnonniques sous le regard d'un Saint-Roch auvergnat en bois polychrome, des icônes du seizième siècle affrontées à des estampes érotiques japonaises, sans oublier quelques souvenirs historiques comme le berceau en acajou du duc de Grammont ou la baignoire de campagne de Napoléon.

L'évocation de la Bastille ne figurait qu'au fond de quelques assiettes de Nevers, présentées sous vitrine comme des copies particulièrement réussies.

Surpris mais charmé, notre touriste n'a sans doute pas regretté ses 20 francs pour découvrir les milliers d'objets insolites et les tableaux anciens présentés sous la verrière par une centaine d'exposants.

Un musée du faux

Au hasard des stands, citons quelques prix indicatifs : 360 francs un heurtoir en fonte en forme de main ; 450 francs *une assiette de Choisy à décor inspiré de Horace Vernet* ; 600 francs un miroir de soleil de sorcière dans un soleil rayonnant ; 2 800 francs un verre de *gravure maçonnique* ; 6 000 francs un Mont Saint-Michel en paille ; 8 500 francs le *plan de Paris de Turgo gravé en 1734* ; 11 000 francs un anneau astronomique du dix-huitième siècle ; 12 000 francs un buste en faïence d'Epinal représentant *Louis Philippe drapé de tricolore* ; 38 000 francs une paire de coqs en émaux cloisonnés chinois ; 45 000 francs un tableau faunesque d'Antoine Coypel ; *65 000 francs un buffet de sacristie* à quatre portes d'époque Louis XIII ; 70 000 francs une commode en merisier du Languedoc dont la seule curiosité était le prix un peu fort mais, sur le même stand, un excellent tableau de Joss de Momper à *150 000 francs*.

A tous les prix et pour tous les goûts ce salon vaut le déplacement. On regrettera seulement que le petit musée du faux dont *l'idée est à retenir et à creuser*, ne comporte pas des explications plus sérieuses.

GERSAINT.

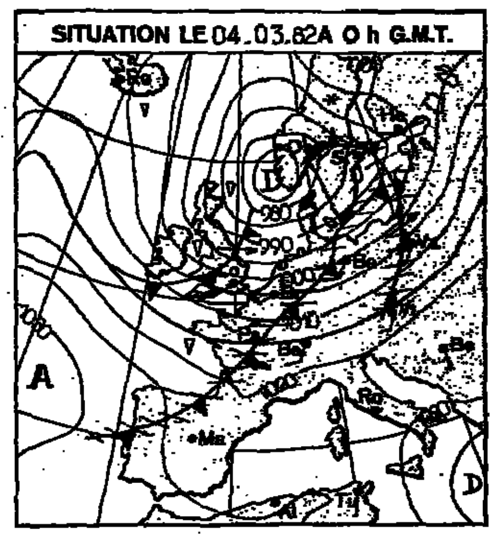
* **Salon de la curiosité et de la peinture. Place de la Bastille jusqu'au 7 mars, de 11 à 20 heures tous les jours ; de 10 à 20 heures le dimanche ; nocturne jusqu'à 23 heures, le jeudi. Entrée 20 francs.**

CALENDRIER DES FOIRES ET SALONS

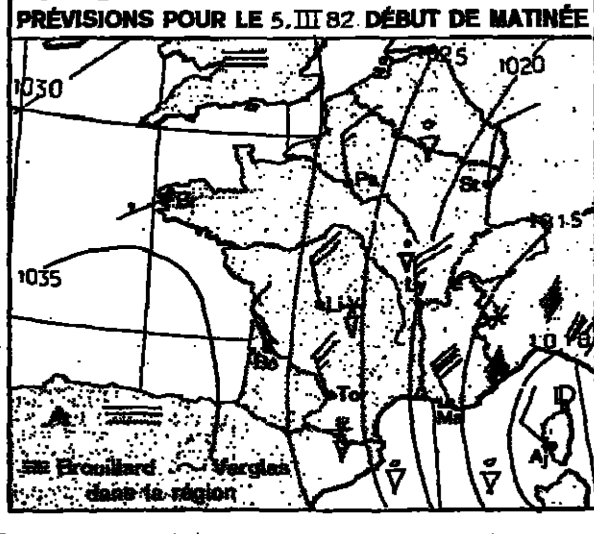
Toulouse (31), brocante au parc Expo, 4-8 mars ; Brest (29), antiquités, brocante au Penfeld, 5-8 mars ; Colomiers (31), antiquités, brocantes, 5-7 mars ; Paris, porte de Pantin, Foire à la ferraille de Printemps, 5-14 mars ; Chatou (78), Foire nationale à la brocante et au jambon, 5-14 mars ; Vertou (44), Salle des fêtes, antiquaires du pays nantais, 16-22 mars ; Moissac (82), antiquités, 17-21 mars ; Paris (Grand Hôtel), congrès mondial des collectionneurs de jouets et poupées, 20-21 mars ; Marseille (parc Chanot), antiquités et brocante de printemps, 26 mars-16 avril ; Châlons-sur-Marne (51), antiquités, brocante, 26-28 mars ; *Saint-Germain-en-Laye (78)*, troisième salon international de l'arme ancienne, 19-31 mars ; Antibes (06), *Salon des antiquités et de la brocante*, 3-19 avril.

MÉTÉOROLOGIE

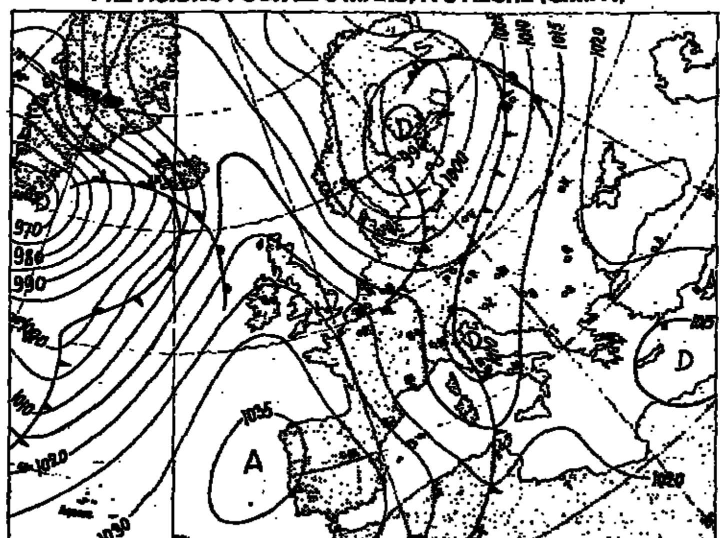
SITUATION LE 04.03.82A O h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 5.III.82 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 5 MARS, A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 4 à 0 heure et le vendredi 5 mars à 24 heures :

La perturbation située jeudi matin des Pyrénées au Massif Central et aux Vosges se déplacera rapidement vers le Méditerranée. A l'arrière, la France *sera envahie par de l'air froid* instable. Vendredi, le ciel sera très nuageux sur les Alpes et la Corse, où l'on notera de la *pluie ou de la neige* avec *une possibilité* d'orages locaux.

Sur l'Ouest du pays, après dissipation des brouillards sur la Bretagne, le ciel sera passagèrement nuageux avec des éclaircies de plus en plus marquées.

Sur la moitié est, jusqu'au Massif Central et aux Pyrénées, le temps sera variable avec des averses de neige à basse altitude alternant avec de belles éclaircies.

Le vent de secteur nord, faible dans l'Ouest, sera modéré dans l'Est avec du mistral et de la tramontane.

Les températures seront en baisse sur la moitié sud-est, de faibles gelées matinales *se produiront* dans l'intérieur.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer à Paris, le 4 mars 1982, à 7 heures, était de 1 013,4 millibars, soit 760,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 3 mars ; le second, le *minimum de la nuit du 3 mars au 4 mars*) : Ajaccio, 16 et 2 degrés ; Biarritz, 21 et 8 ; Bordeaux, 19 et 7 ; Bourges, 16 et 6 ; Brest, 11 et 5 ; Caen, 14 et 6 ; Cherbourg, 11 et 7 ; Clermont-Ferrand, 17 et 5 ; Dijon, 12 et 5 ; Grenoble, 15 et 1 ; Lille, 11 et 6 ; Lyon, 16 et 7 ; Marseille, 16 et 5 ; Nancy, 12 et 5 ; Nantes, 14 et 5 ; Nice, 15 et 5 ; Paris-Le Bourget, 14 et 6 ; Pau, 22 et 5 ; Perpignan, 15 et 6 ; Rennes, 13 et 3 ; Strasbourg, 12 et 6 ; Tours, 14 et 6 ; Toulouse, 20 et 4.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 6 degrés ; Amsterdam, 8 et 5 ; Athènes, 14 et 11 ; Berlin, 9 et 5 ; Bonn, 13 et 6 ; Bruxelles, 11 et 6 ; Le Caire, 23 et 14 ; îles Canaries, 24 et 17 ; Copenhague, 6 et 2 ; Dakar, 28 et 19 ; Genève, 12 et 4 ; Jérusalem, 10 et 2 ; Lisbonne, 19 et 10 ; Londres, 11 et 5 ; Madrid, 19 et 3 ; Moscou, 3 et 1 ; Nairobi, 30 et 17 ; New-York, 2 et – 4 ; Palma-de-Majorque, 17 et 3 ; Rome, 17 et 2 ; Stockholm, 4 et 1.

PROBABILITÉS POUR LA FIN DE LA SEMAINE

Jeudi 4 mars : le temps sera très nuageux sur les régions méridionales, avec des pluies en plaine et de la neige sur les Alpes et les Pyrénées. Une amélioration se produira sur le pourtour méditerranéen *en fin de journée, avec établissement* du mistral et de la tramontane. Sur toutes les autres régions, temps plus frais avec quelques éclaircies, des giboulées et des vents de nord-ouest assez forts.

Vendredi 5 mars : belles éclaircies matinales sur tout le pays, mais des températures voisines de zéro degré dans l'intérieur. En cours de journée, temps frais, ciel variable avec éclaircies et passages nuageux accompagnés d'averses, qui pourront donner de la neige en plaine sur le quart nord-est du pays. Persistance du temps ensoleillé dans le Midi *méditerranéen* avec toujours un fort mistral.

Samedi 6 mars : le temps sera frais le matin avec des gelées de – 2 à – 5 degrés dans l'intérieur, mais le soleil apparaîtra assez largement en cours de journée, et les températures maximales atteindront 13 à 15 degrés dans le Midi, 7 à 10 degrés ailleurs. Les nuages redeviendront nombreux sur l'ouest et le nord-ouest ; en soirée, les vents faibliront.

L'ETAT DE LA NEIGE EN FIN DE SEMAINE

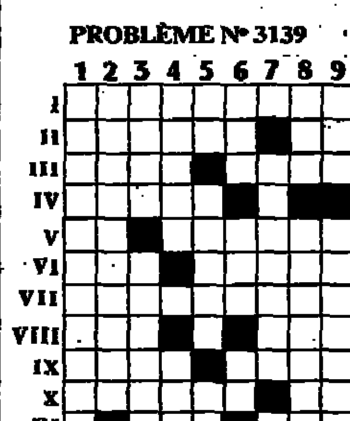
Au cours de ces derniers jours, il y a eu des chutes de neige assez abondantes sur les versants nord. L'enneigement est généralement abondant sur les massifs : partout plus de 60 centimètres de neige vers 1 200 mètres d'altitude, exception fait de la Corse, où il faut monter à 1 600 mètres pour trouver 20 centimètres.

Pour ce week-end, *temps froid* et donc stabilisation du manteau neigeux. Jusqu'à dimanche midi, tous les massifs vont bénéficier d'un temps ensoleillé et froid ; à partir de dimanche arrivée de nuages par le nord-ouest ; sur toutes les montagnes, il neigera, vers 1 200 mètres sur les Pyrénées et dès 500 mètres sur les autres massifs.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3139



HORIZONTALEMENT

I. Plante des truffes. – II. Longuement torturée avant la libération. Adverbe. – III. Perdu dans les Pyrénées. Empêchent les quilles de tomber. – IV. Leur train va sur les routes. – V. Pronom. Tissu de marque. – VI. Dans la charrue. S'emporte facilement lorsqu'il est pliant. – VII. Fait agir en feignant. – VIII. Possessif. Envoi réglé avant d'être commandé. – IX. Le blaireau n'y a pas de poils. Celui qui le fait n'a plus de scrupules. – X. Jolie forme du futur composé. Symbole. – XI. Ouvrage de biset. Ceux qui les aiment les jettent.

VERTICALEMENT

1. Les accidents n'arrêtent pas son galop. – 2. Est parfois servi avec des feuilles de chou. – 3. Repas. Est utilisé pour bombarder. – 4. Champion du cycle. La direction d'un cours lui est confiée. – 5. Sont souvent liés. C'est dans le sac ! Abréviation. – 6. Une grande chaleur y règne au centre de la terre. Se trouve. Patron. – 7. Caractère d'un don. – 8. Officier du roi. Sorte de bipède dépourvu d'entrailles. – 9. Offrent à boire sauf quand ils sont à sec. Ils sont épineux.

Solution du problème n° 3138

Horizontalement

I. Géologues. – II. Etre. Pu. – III. Oenologie. – IV. Mue. Isole. – V. Elèves. As. – VI. Te. Avent. – VII. Ecru. If. – VIII. Epicer. Ou. – IX. Sari. T.N.T. – X. Pensée. – XI. Né. Saveur.

Verticalement

1. Géomètres. – 2. Eteule. Pape. – 3. Ornée. Eire. – 4. Léo. Vaccins. – 5. Lièvre. Sa. – 6. Grosseur. E.V. – 7. Go. Tee. – 8. Epilation. – 9. Suées. Futur.

GUY BROUTY.

DALI SUR TABLE. – Dans la lignée des artistes qui ont créé des assiettes de collection (Picasso, Sonia Delaunay, Cocteau), Salvador Dali s'est, lui aussi, intéressé à la céramique. C'est le porcelainier Raynaud, de Limoges, qui a mis en œuvre ces assiettes éditées par la galerie Furstenberg. Sur un fond bleu de four se détachent, en fins traits d'or, les gravures de Dali sur les thèmes de « Faust » et de « Vénus à la fourrure ». Six assiettes, tirées à deux mille exemplaires, sont numérotées, signées par l'artiste et présentées, avec certificat d'origine, dans un coffret ; chacune de ces assiettes de collection est vendue 1.200 F.

★ *Galerie Furstenberg, 8, rue Jacob, 75006 Paris.*

EN BREF

CONCOURS

POLICE. – La Police nationale recrute 7 000 gardiens de la paix. Les concours organisés en avril, septembre et novembre 1982 *sont ouverts aux candidats des* deux sexes, âgés de 19 ans pour les hommes et de 21 ans pour les femmes.

★ **Direction générale de la Police nationale, service de recrutement, 208, rue du Faubourg Saint-Honoré, B.P. 16 808, 75 363 Paris Cedex 08.**

SALONS

MIEUX-ÊTRE A GENÈVE. – Solvita, le Salon international du mieux-être et de la santé par la nature, est organisé à Genève, du 24 au 28 mars 1982, au Nouveau Palais des expositions. Il accueillera les associations, commerces, laboratoires, entreprises, dont l'activité contribue à l'amélioration de la qualité de la vie : médecines douces, environnement, énergies nouvelles, alimentation naturelle, hygiène et beauté, maison et jardin, corps et esprit.

★ **Conditions d'inscription au secrétariat de Pro Vita Sana, 16, cité Vieusseux, 1203 Genève.**

VIVRE A PARIS

CONTROLE DE SÉCURITÉ AUTOMOBILE. – L'Automobile-Club de l'Ouest organise du 15 au 27 mars 1982 sa campagne « Sécurité printemps ». Quarante techniciens compétents réalisent des contrôles de sécurité gratuits pour les automobilistes circulant dans la capitale aux endroits suivants : Paris 10e, place du Colonel-Fabien, Gare de l'Est ; Paris 12e : esplanade du château de Vincennes ; Paris 13e : porte d'Ivry, contre-allée de la place Yersin et avenue Boutroux ; Paris 15e : place Henri-Queuille ; Paris 16e (bois de Boulogne) : *quai de Seine, face à la passerelle* de l'Avre ; entre les deux lacs, carrefour des cascades, chemin de ceinture du lac inférieur ; angle route de Longchamp, en bout de lac ; Versailles : *face au château* devant les grandes écuries ; Clichy : centre fixe, 22-28, rue Henri-Barbusse, tél. : 737.62.33.

★ **Automobile-Club de l'Ouest, 31, avenue de Friedland, 75008 Paris, tél. : 563.68.62**

COURTS MÉTRAGES A CHATELET. – Du 3 au 9 mars, dix courts métrages seront projetés dans la gare R.E.R. de Châtelet-les Halles. Ces films ont été sélectionnés pour le Festival international du cinéma du tiers-monde, qui se déroule à Paris du 3 au 23 mars 1982. Les projections – d'une durée de deux heures – seront *réalisées à l'aide de huit appareils* vidéo et auront lieu tous les jours de 8 à 20 heures.

PEINTURES SUR SOIE A « MIROMESNIL ». – Une cinquantaine d'artistes exposeront leurs œuvres de peinture sur soie, du 3 au *9 mars, à la station Miromesnil*, de 10 heures à 19 h 30.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 4 mars :

DES DÉCRETS

● Portant relèvement du salaire minimum de croissance en métropole et dans les départements d'outre-mer.

● Portant application de la loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes en ce qui concerne la surface minimale et les emplacements de l'affichage d'opinion et des associations sans but lucratif.

UN ARRÊTÉ

● Relatif aux tarifs conventionnels pour les soins fournis dans les dispensaires publics ou privés.

ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 15 DU 3 MARS 1982

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier										
3	Tous les billets terminés par 3 gagnent 70 F dans toutes les séries										
88	Tous les billets terminés par 88 gagnent 500 F dans toutes les séries										
	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer
909	0099	1099	2099	3099	4099	5099	6099	7099	8099	9099	F. 800
	0909	1909	2909	3909	4909	5909	6909	7909	8909	9909	4 400
	0990	1990	2990	3990	4990	5990	6990	7990	8990	9990	800
215	0125	1125	2125	3125	4125	5125	6125	7125	8125	9125	400
	0152	1152	2152	3152	4152	5152	6152	7152	8152	9152	400
	0215	1215	2215	3215	4215	5215	6215	7215	8215	9215	4 000
	0251	1251	2251	3251	4251	5251	6251	7251	8251	9251	400
	0512	1512	2512	3512	4512	5512	6512	7512	8512	9512	400
	0521	1521	2521	3521	4521	5521	6521	7521	8521	9521	400

Finales et numéros	Numéros gagnants	Sommes à payer série 27	Sommes à payer autres séries	Numéros gagnants	Sommes à payer série 27	Sommes à payer autres séries
9935	3 599	F. 20 000	F. 4 000	9 359	F. 20 000	F. 4 000
	3 959	20 000	4 000	9 395	20 000	4 000
	3 995	20 000	4 000	9 539	20 000	4 000
	5 399	20 000	4 000	9 593	20 070	4 070
	5 939	20 000	4 000	9 935	3 010 000	32 000
	5 993	20 070	4 070	9 953	20 070	4 070

PROCHAIN ARLEQUIN LE 17 MARS 1982 - TIRAGE TELEVISE A 19 h 50

1982 - LOTERIE NATIONALE - TRANCHE DE L'ARLEQUIN - N° 15

PARIS EN VISITES

SAMEDI 6 MARS

« Le pavillon Montpensier », 10 h. 30, place du Palais-Royal, Mme Allaz.

« Le château de Champs », 14 heures, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Meyniel.

« Crypte de Notre-Dame racontée aux jeunes », 14 h. 30, entrée, M. Lepany.

« Musée Marmottan », 15 heures, 2, rue Louis-Boilly, Mme Bachelier.

« Institut de France », 15 heures, quai Conti, Mme Bouquet des Chaux.

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Legrégeois.

« Montagne Sainte-Geneviève », 16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Legrégeois (Caisse nationale des monuments historiques).

« Les chefs-d'œuvre du Louvre », 10 h. 30 et 15 heures, Musée du Louvre.

« Enclos de Picpus », 15 heures, métro Nation, sortie Dorian (Approche de l'art).

« Le classicisme français », 11 heures, Musée du Louvre, porte Denon (Arcus).

« Le Marais », 14 h. 30, 2, rue de Sévigné (A travers Paris).

« De la butte des Moulins à la rue Saint-Anne et de Chabanais », 15 h. 15, 61, rue des Petits-Champs, Mme Barbier.

« Crypte de Notre-Dame », 15 heures, métro Cité (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Jacques Prévert et ses amis », 15 heures, 11, avenue du Président-Wilson, Mme Hauller.

« La Sorbonne », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques, P.-Y. Jaslet.

« Le couvent des Carmes et sa chapelle », 15 heures, entrée de la chapelle (Lutèce visites).

« Place des Vosges », 14 h. 30, 1, place des Vosges (M. Romann).

« L'Orient des croisades », 15 heures, 13, avenue du Président-Wilson (Tourisme culturel).

« Peinture française du dix-septième siècle », 11 heures, Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

10 heures : 60, boulevard Latour-Maubourg : « Colloque de recherches spirituelles » (Domus Medica).

14 h. 45 : 64, rue du Rocher, M. M. de Saint-Pierre : « Docteur Erikson » ; M. P. Bas : « Le pari d'Houphouët-Boigny » ; M. J.-M. Rosenfeld : « Loisirs, culture, animation, presse demain » (Club du Faubourg).

15 heures : Palais de la Découverte, avenue Franklin-Roosevelt, M. P. Bonnet : « L'information scientifique ».

15 heures : 12, rue du Renard, M. Schmitt : « Il faut donner pour recevoir » (Mouvement du Graal).

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES PENSEES

TIRAGE N° 14 DU 3 MARS 1982

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)
1	Néant	Néant
2	52	200
	272	500
	572	500
	922	500
	3 662	2 000
	33 942	10 000
3	263	500
	853	500
	9 593	2 000
	30 183	10 000
	011 303	1 000 000
	140 453	4 000 000
4	4	100
	234	600
	6 594	2 100
	55 514	10 100
	72 954	10 100
5	075	500
	215	500
	4 515	2 000
	8 295	2 000
	33 395	10 000
	46 825	10 000
	75 655	10 000
6	6	100
	286	600
	786	600
	976	600
7	097	500
	1 867	2 000
	5 607	2 000
	00 307	10 000
8	38	200
	88	200
	618	500
	2 408	2 000
9	529	500
	839	500
	959	500
	6 489	2 000
	21 729	10 000
0	00	200
	20	200
	080	500
	230	500
	300	700
	740	500
	2 810	2 000
	84 490	10 000

PROCHAIN TIRAGE TRANCHE DE MARS DES SIGNES DU ZODIAQUE LE 10 MARS 1982

LOTO TIRAGE N° 9	13	16	23	28	42	48	NUMERO COMPLEMENTAIRE 5

PROCHAIN TIRAGE LE 10 MARS 1982 VALIDATION JUSQU'AU 9 MARS APRES-MIDI

1982 · LOTERIE NATIONALE · TRANCHE DES PENSEES · N° 14



Le Monde

économie

SOCIAL

« Nous entendons tenir tous les fronts »

affirment les dirigeants cégétistes

La direction de la C.G.T. est confiante : elle a acquis la conviction que le gouvernement est disposé à corriger les « *mauvaises dispositions* » de sa politique lorsque les travailleurs interviennent. Ainsi, ce sont les actions impulsées par la C.G.T. sur la réduction de la durée du travail sans perte de salaire qui ont amené le gouvernement à déclarer que le passage aux trente-neuf heures devait se faire sans diminution des rémunérations. « *Pour la première fois depuis* le 10 mai, a affirmé le 3 mars, M. René Lomet, secrétaire confédéral, qui présentait à la presse de résultat des travaux de la commission exécutive de la centrale, *les travailleurs sont intervenus en grand sur une question d'importance, ont dit leur mot, et ont obtenu satisfaction. (...) Ils sont aujourd'hui en meilleure posture pour engager des actions et les conduire à des succès.* »

Rappelant que la C.G.T veut soutenir toutes les mesures « *positives* » du gouvernement, « *en veillant à ce quelles soient bien appliquées par le patronat* », et « *combattre les dispositions qui sont mauvaises* », M. Lomet a résumé cette stratégie de la centrale par une formule : « *Nous entendons tenir tous les fronts.* »

La C.G.T. retient ainsi cinq priorités revendicatives : la réduction du temps de travail, « *sans perte de pouvoir d'achat et sans remise en cause des droits acquis* », et la cinquième semaine ; un « *vrai maintien du pouvoir d'achat pour ouis sur la base d'un indice fiable* » (celui de l'INSEE étant toujours récusé) ; la retraite à soixante ans, « *le montant de la pension devant être fixé à 70 %* » ; la mise en place immédiate d'une réforme transitoire des caisses de Sécurité sociale, sans attendre les élections des administrateurs prévues en fin d'année, la C.G.T considérant qu' « *il n'est pas possible de laisser les patrons à la tête des caisses* » ; enfin les droits nouveaux des travailleurs, les entreprises nationales devant « *servir d'exemples* » et le rapport Auroux nécessitant l'intervention des travailleurs pour en corriger les « *insuffisances* ».

La préparation du quarante-et-unième Congrès confédéral en juin à Lille, qui suscite l'inquiétude des militants « *critiques* », n'a pas été abordée lors de cette commission exécutive. En revanche, une partie du débat a porté sur les relations avec la C.F.D.T. M. Krasucki a refusé, devant la presse, de commenter le document présenté le 24 février par M. Maire, sur les rapports C.G.T.-C.F.D.T. : « *On ne va pas s'embarquer dans des discussions philosophico-politiques. L'action syndicale c'est du travail très terre-à-terre. On ne nous fera pas dévier de nos revendications concrètes.* » Le futur secrétaire général de la C.G.T a cependant, et de nouveau, vivement critiqué la position de M. Maire sur la non compensation salariale intégrale pour tous en cas de diminution du temps de travail : « *Si la réduction du temps de travail doit être ce que propose Edmond Maire, ce ne sera rien d'autre que du chômage partiel* », a assuré M. Krasucki.

Quand un syndicat C.G.T. porte plainte contre sa fédération

Que la C.G.T. introduise un référé contre... la C.G.T., voilà qui est pour le moins inhabituel. C'est pourtant ce qui s'est produit, le 2 mars, devant le tribunal de grande instance de Paris, où le syndicat C.G.T. des ouvriers, des employés et des cadres des entreprises diverses de la région parisienne assignait, en référé, la Fédération nationale des employés et cadres C.G.T., « afin que ses deux mille adhérents puissent enfin obtenir leurs cartes d'adhérents à la C.G.T. et les timbres correspondants ». *L'affaire a été renvoyée au 9 mars, le syndicat ayant récusé l'avocat de la Fédération...*

La contestation interne qui secoue la grande centrale ouvrière connaîtrait-elle un rebondissement judiciaire ? La réponse n'est pas si simple. Des clercs de notaire aux employés des organisations politiques, religieuses ou syndicales, en passant par les personnels du tourisme et de l'immobilier, ce syndicat des entreprises diverses de la région parisienne est une véritable mosaïque rassemblant une cinquantaine de professions et de conventions collectives. Lorsqu'en avril 1979, à Tarbes, la Fédération des employés décide de se décentraliser — ce qui doit l'amener d'ici à la fin 1982 à se scinder en deux nouvelles fédérations, l'une pour les organismes sociaux, l'autre pour les organismes financiers, — le syndicat ne s'y oppose pas. Mieux, il applaudit.

Mais il y a façon et façon de décentraliser, manière souple et manière forte. Pour la direction du syndicat, l'application de cette décentralisation ne pouvait se réaliser qu'avec le concours « démocratique » *des travailleurs concernés et en veillant à ce qu'au préalable* « une structure satisfaisante soit trouvée pour chaque secteur et chaque syndiqué ». *Or, à la fin de l'année 1981, la Fédération des employés et des cadres faisait la sourde oreille à la demande de livraison de* « matériel syndical » *(cartes et timbres) pour les deux mille adhérents du syndicat pour 1982. Pis encore, le syndicat accuse la Fédération d'avoir demandé aux sections syndicales de lui adresser directement le règlement des cotisations 1981 et d'être intervenue pour faire fermer ses locaux à la Bourse du travail à Paris...*

« Pour des motifs non clairement explicités »

Les responsables du syndicat sont passés progressivement de l'indignation à la colère devant cette « dispersion arbitraire et autoritaire du syndicat pour des motifs non clairement explicités », *rappelant au passage que, seuls, les adhérents du syndicat peuvent prononcer sa dissolution. L'explication est tout autre à la Fédération des employés où M. Bodo Mirsalis, secrétaire fédéral, affirme :* « Toutes les mesures qui sont prises découlent de l'application du mandat national visant à opérer progressivement la décentralisation ». *Or, ajoute M. Mirsalis,* « ce syndicat *a décidé de se mettre en travers* » *de ladite décentralisation, suivant des* « motivations très diverses ».

Des motivations diverses ? La direction du syndicat proteste de son orthodoxie sur la Pologne. Elle a fidèlement soutenu la position du bureau confédéral, même si certaines de ses sections ont versé, à ce sujet, dans la contestation. A la Fédération, on évoque des « malversations » *: 300 000 F ont disparu des caisses du syndicat. Mais le syndicat incrimine à ce propos* « la carence et la négligence inexcusable » *de son ancien secrétaire général. Alors ? S'agit-il d'un règlement de compte avec un syndicat trop zélé dans la défense des employés des* « organisations démocratiques », *un syndicat qui en août dernier n'a pas hésité à organiser des débrayages pour s'opposer au licenciement d'une employée de Tourisme et Travail ?* « Nous pensons, *souligne un de ses responsables,* qu'il faut défendre l'employé quel que soit l'employeur. »

La Confédération ayant refusé par lettre du 7 janvier 1982 la demande du syndicat de soumettre le contentieux à la commission des conflits, l'arbitrage devrait être judiciaire. Mais il y a aujourd'hui un syndicat amer, désemparé, qui proteste dans les couloirs du Palais de justice de Paris de son attachement à la C.G.T. et craint de voir ses adhérents « se perdre dans la nature »*..., la mosaïque volant alors en éclats.*

MICHEL NOBLECOURT.

● *ROUSSEL-UCLEF : La C.G.T. demande une nationalisation entière et immédiate ».* — Le prix de participation de 34 % de l'Etat dans le capital de Roussel-Uclef ne satisfait pas la C.G.T. « *Nous étions en droit d'attendre un autre résultat après les différentes déclarations de François Mitterrand pendant la campagne électorale* », constate la C.G.T. Elle estime que « *la nationalisation entière et immédiate de Roussel-Uclaf est indispensable pour accomplir la politique souhaitée par les Français dans le domaine de la santé et de l'aide au tiers-monde.* »

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Nouveaux incidents entre grévistes et non grévistes

Le climat social demeure assez tendu dans plusieurs dizaines d'entreprises. Au ministère du travail, plus de soixante-quinze conflits en cours ont été recensés — un peu moins qu'il y a un mois. Pour sa part, la C.G.T a dénombré en janvier, 426 actions revendicatives et en février 472 luttes aux formes les plus diverses, dont 136 grèves et 19 avec occupation, les cégétistes, indique le syndicat, étant le plus souvent les seuls présents dans cette action.

Dans certaines entreprises, débrayages ou grèves ont encore, ces derniers jours, donné lieu à des incidents.

● *A Perpignan (Pyrénées-Orientales)*, une bousculade s'est produite, le 3 mars, entre les forces de l'ordre et manifestants, salariés de l'entreprise Bella (poupées) en difficulté venus réclamer à la préfecture une relance de l'usine.

● *Trois chantiers de construction nucléaire.* — Nogent-sur-Seine (Aube), *Cattenom* (Moselle) et Gravelines (Nord), sont toujours en arrêt de travail pour les 39 heures et des augmentations de salaires. Sur celui de Gravelines, dont l'entrée est bloquée depuis une semaine par un piquet de grève, une échauffourée s'est produite entre grévistes et un ingénieur d'E.D.F qui, voulant forcer le barrage, avait blessé deux ouvriers. Le conflit concerne trois cents salariés qui réclament le paiement intégral des deux heures perdues lors d'une précédente grève.
MACHINE 27 27 27

● *A Tarbes (Hautes-Pyrénées)*, chez CERAVER, filiale du groupe C.G.E. nationalisé, dont les locaux sont occupés par des cégétistes depuis sept semaines, le désaccord entre la C.G.T. et la C.F.D.T se durcit, selon notre correspondant. La C.F.D.T. est hostile à la poursuite de l'occupation et demande l'application des référés ordonnant l'évacuation des locaux et la libre activité de l'usine. Les négociations *se* poursuivent, selon la C.G.T., entre ce syndicat et la direction de la C.G.E.

● *A Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord)*, un millier de personnes ont manifesté, sans incident, devant les portes de la préfecture pour soutenir les grévistes de Sambre et Meuse (petite métallurgie : six cent quatre-vingt-dix salariés) qui réclament le maintien de leur pouvoir d'achat. Cent quinze cadres, techniciens et employés de l'usine ont, de leur côté, déposé une plainte collective pour entrave à la liberté du travail.

● *A Toulouse*, une grève des postiers — depuis le 16 février — perturbe gravement, selon notre correspondante, la distribution du courrier dans la ville nouvelle du Mirail, mettant en difficultés des P.M.E.

Reprises du travail

Ailleurs, divers accords sont intervenus entre grévistes et direction.

● *Aux Papeteries de Gascogne* (Landes, mille deux cents salariés), *l'activité devrait reprendre* le 4 mars après dix-huit jours de grève, un accord étant intervenu pour l'application des trente-neuf heures.

● A la Société Générale, où le personnel de l'informatique, à Paris et dans la région parisienne, est en grève depuis le 4 janvier, le travail pourrait reprendre le 5 ou le 8 mars : après l'élaboration d'un projet d'accord, les syndicats devaient faire connaître leur position, jeudi après-midi. Ce compromis prévoit l'intégration partielle des primes et une réforme de la grille des salaires, facilitant les promotions à l'ancienneté (*le Monde* du 25 février).

● *Nationalisations : Le parti communiste* souhaite que chaque président des entreprises nationalisées soit assisté de deux vice-présidents « *afin que l'Etat, les travailleurs et les usagers soient représentés* », indique M. Jean-Claude Gayssot, membre du bureau politique du P.C., dans le dernier numéro de *Révolution*. *M. Gayssot ajoute que « rien ne peut s'opposer à ce qu'un travailleur soit président du conseil d'administration* ».

● *De nouvelles mesures de chômage technique* ont été annoncées par la direction de Ford Bordeaux lors de la réunion du comité d'établissement. Elles concernent essentiellement l'unité de production de transmission automatique où seront chômés dix-huit jours en mars, onze jours en avril et neuf jours en mai. Dans l'unité de production de boîtes de vitesses de la Fiesta, le chômage ne sera que de deux jours en avril et un jour trois quarts en mai. — *(Corresp.)*

ACCORD A LA FROMAGERIE RICHES-MONTS

Après une journée de négociations à la sous-préfecture de Brioude (Haute-Loire), le protocole d'accord établi entre la direction de la fromagerie Riches-Monts et les représentants syndicaux C.G.T. et F.O. a été signé, mercredi soir 3 mars (*le Monde* du 3 mars).

Les ouvriers ont obtenu la réduction du temps de travail de quarante-deux à trente-neuf heures au 1er janvier 1983, avec une compensation financière partielle qu'ils jugent satisfaisante : compensation à 75 % pour les réductions de quarante-*deux à quarante heures et à* 100 % pour les salaires minimaux conventionnels de quarante à trente-neuf heures ; l'octroi pour tout le personnel d'une prime mensuelle de 400 F par mois, l'embauche d'ici à la fin de l'année de vingt-deux employés temporaires et une augmentation de 3 % pour les plus bas salaires à compter du 1er mars 1982. En revanche, le personnel gréviste n'a pas eu gain de cause en ce qui concerne le paiement de la demi-heure de casse-croûte et ce qui était considéré comme essentiel par beaucoup d'entre eux, l'abandon de la modulation des horaires de trente-deux à quarante-huit heures en fonction de la production laitière.

Les paysans qui avaient investi l'usine dans la nuit du 1er au 2 mars ont quitté les lieux, puisqu'ils avaient conditionné leur départ à la signature d'un accord. Le travail a repris ce jeudi matin 4 mars.

Selon l'enquête trimestrielle de l'INSEE

LES MÉNAGES SE MONTRENT PLUS OPTIMISTES SUR LA SITUATION DE L'ÉCONOMIE

L'enquête de conjoncture auprès des ménages réalisée par l'INSEE entre le 15 janvier et le 5 février, fait état d'une opinion sensiblement plus favorable qu'en octobre, et cela dans tous les domaines : prix, chômage, niveau de vie.

Les ménages interrogés estiment que l'inflation devrait s'atténuer. Ils expriment sur ce point des sentiments analogues à celui qu'ils exprimaient au cours des années 1975-1977, années où l'inflation avoisinait 10 %. A propos du niveau de vie, les ménages confirment une tendance à l'optimisme observée depuis le début de l'année.

Enfin, sans aller jusqu'à prévoir une baisse de la courbe, les ménages croient à une stabilisation du chômage.

Les questions posées sur la situation financière personnelle indique également que l'avenir est vu sous un angle moins sombre que trois mois auparavant. « *11 % des ménages déclarent actuellement s'endetter ou tirer sur leurs réserves et 29,5 % parviennent à mettre de l'argent de côté* ». Sur la situation financière à venir, le sentiment général s'établit maintenant à un meilleur niveau que celui de ces trois dernières années. « *Toutes les catégories sociales participent à cette évolution* ».

Quant à savoir ce qu'ils feraient en cas d'une amélioration notable de leurs ressources, les ménages indiquent une préférence accrue pour la consommation, « *poursuivant ainsi un mouvement entamé depuis janvier 1981* ».

● *Dépôt de bilan.* — La S.S.C.M. (*Société stéphanoise de constructions mécaniques*) qui emploie cinq cent soixante personnes et consacre l'essentiel de son activité à la fabrication de matériel pour les mines, a déposé son bilan au tribunal de commerce de Saint-Etienne. En 1980 la société avait réalisé un chiffre d'affaires de 254 millions de francs dont 96 à l'exportation, mais des difficultés apparaissaient déjà dues au tassement des investissements, tant sur le plan national qu'international. Constituée en société anonyme, en 1912, la S.S.C.M. avait pris alors la suite des établissements Clair dont l'origine remonte à 1850. — *(Corresp.)*.

L'insécurité dans l'abondance

(Suite de la première page.)

Surtout, à la demande de l'Elysée et du premier ministre, M. Gabriel Oheix publiait en mars 1981, un rapport intitulé « *Contre la précarité et la pauvreté* » qui contenait une soixantaine de propositions destinées à améliorer le sort des plus déshérités.

Le nouveau gouvernement n'aurait pas à rougir d'essayer de faire passer dans les faits au moins une partie de ces suggestions, ne serait-ce que celle du versement d'un revenu minimum de « soutien social » pour les plus démunis, financé par des taxes sur les jeux, les signes extérieurs de richesse et les « salariés ayant une garantie de l'emploi ».

Les socialistes n'ont pas la même attitude que les libéraux devant le phénomène de la pauvreté. Sans doute n'ont-ils pas la prétention d'enrayer le fléau en changeant le système économique, mais ils auraient tendance à assimiler au travail de Sisyphe celui qui consiste à essayer de panser les plaies financières des plus dépourvus voire à rechercher les moyens d'une réintégration sociale des « exclus », car le modèle capitaliste, selon eux, secrète automatiquement des pauvres. Alors que faire ?

Quelques pistes intéressantes viennent d'être jalonnées par M. Serge Milano, dans un livre tout récemment publié sur « *la Pauvreté en France* » (2). Bien sûr, on retrouve là des essais de définition, des constats statistiques, tout l'appareil indispensable à la connaissance de l'évolution d'un phénomène souvent mal cerné. L'auteur n'a pas manqué de dossiers puisqu'il a participé aux travaux de la Commission de la protection sociale et de la famille du VIIIe plan, ainsi qu'à des recherches pour la Commission des communautés européennes. Mais ce n'est pas ce nouvel effort de connaissance qui est le plus important, mais l'éclairage porté par un socialiste sur la pauvreté.

Il part de l'idée que dans notre société actuelle, la vie est biologiquement mieux assurée et socialement plus incertaine. C'est la dépendance et l'insécurité dans l'abondance qui caractérisent la « nouvelle pauvreté ». C'est vrai qu'il y a de plus en plus de personnes vulnérables dans un plus grand nombre de domaines. Bien sûr, on pense tout de suite au chômage massif, situation que l'on n'avait pas connue depuis la grande crise des années trente et qui paraissait devoir ne plus réapparaître du fait d'une meilleure connaissance des mécanismes économiques. *Sancta simplicitas !*

Le drame de ces « nouveaux pauvres » est si connu qu'il n'est pas besoin d'insister : aux difficultés matérielles s'ajoutent, on le sait, des handicaps physiques et psychiques maintes fois décrits. Il faut plus insister sur l'allongement de ce que l'on appelle « ancienneté moyenne » du chômage (temps moyen d'arrêt du travail pour des personnes qui sont au chômage à un moment donné). Selon l'A.N.P.E., elle s'est accrue de cent cinquante jours (fin 1974) à deux cent quarante jours (fin 1980).

La crise, au reste, se répercute aussi sur ceux qui travaillent, dans la mesure où le statut de salarié devient précaire du fait de l'extension des contrats d'embauche temporaire, ou à durée déterminée. Près d'un million de personnes font chaque année l'expérience du travail intérimaire et les deux tiers concernent les ouvriers.

A l'insécurité de l'emploi s'ajoute la déqualification du travail salarié qui tend à s'accroître. Précarité également dans les conditions de vie, au bas de l'échelle sociale, zone plus fournie que dans la plupart des pays européens, puisque près du tiers du revenu national est absorbé en France par les 10 % des ménages qui perçoivent les plus hauts revenus alors que près du tiers de ce même revenu national est approprié par les 66 % des ménages qui touchent les plus bas revenus.

On est moins conscient du processus de paupérisation à l'œuvre dans la production de la richesse. M. Serge Milano, dans le livre que nous avons cité, écrit fort justement : « *L'évolution récente du capitalisme, en même temps qu'elle a permis l'accroissement du pouvoir d'achat a développé un devoir d'achat.* »

L'existence de dépenses obligées de consommation provient notamment de la réduction de la durée de vie des biens, de la dissociation croissante des lieux de résidence et des lieux de travail qui force non seulement à un accroissement des dépenses de transport mais des dépenses d'équipement (congélateur) à la nécessité de prendre ses repas à l'extérieur, etc...

Au reste, il n'est plus possible aujourd'hui de vivre *au-dessous* de ses moyens du fait de la pression psychologique de l'environnement et de l'adaptation des productions à toutes les catégories de revenus. « *C'est au cœur même de la richesse que se loge aujourd'hui la pauvreté.* »

Les contraintes du logement se font plus rudes pour les familles ouvrières. Dans un récent rapport écrit pour les premières « Assises nationales sur l'avenir des cités d'Habitat social » (3), M. Jean-Paul Tricart, attaché de recherches au C.N.R.S. parle des « processus de fragilisation du corps social voire de dissociation du tissu social qui semblent devoir affecter durablement les populations habitant le patrimoine H.L.M., du fait de la crise ».

« Néoréalisme » et appropriation

On le constate notamment avec l'augmentation des loyers impayés, les tensions nées d'une cohabitation plus difficile, les jeunes et les immigrés cristallisant les oppositions sociales. Les immeubles où existent les grands logements (F4-F5) ont une probabilité très grande d'être occupés par des familles étrangères. Il en résulte une structure démographique où la population de moins de vingt ans avoisine fréquemment les 50 % et au-delà, la part des jeunes immigrés étant très importante.

La dépendance, l'insécurité, la précarité, plus encore que la pauvreté comme on l'entendait jadis, sont les plaies de la société en crise.

Face à cette situation, on note deux réactions typiques. Celle analysée par la COFREMA (4) sous le nom de « nouveau réalisme ». Selon son directeur, M. Alain de Vulpian, « *une proportion croissante de gens acceptent l'incertitude comme une donnée de base à laquelle il faut s'adapter* ».

Une autre attitude, décelée par un bon connaisseur de la sociologie industrielle, Philippe Bernoux (5), consiste en ce qu'il appelle la lutte des travailleurs pour l'*appropriation* de l'espace, du temps, de la gestion, l'objectif restant toujours le même : affirmer son identité. La grève, le freinage du travail, l'occupation d'usine, participent de cette même quête, de cette même recherche, de cette volonté de secouer l'aliénation, de se faire reconnaître, de s'approprier l'organisation.

Il est sûr en tout cas que les situations de fragilité sociale que l'on analyse aujourd'hui requièrent des réponses institutionnelles beaucoup plus fines qu'auparavant. L'aide sociale pour essayer de réintégrer les « exclus » reste indispensable. Et il faut avoir l'esprit un peu tordu pour le contester, sous prétexte qu'elle légitimerait une certaine représentation de la population qui en fait l'objet. Cela dit, elle ne répond pas du tout aux attentes de ces « nouveaux pauvres » nés de la société d'abondance et de la crise.

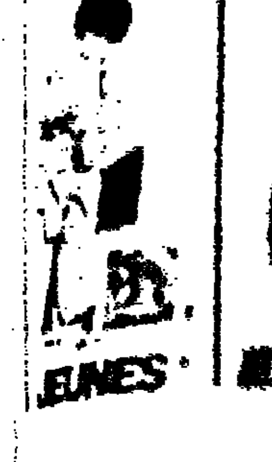
PIERRE DROUIN.

(2) Editions Le Sycomore, 102, bd Beaumarchais, 75011 Paris.

(3) Tenues à Paris le 28 octobre 1981. Secrétariat : Union nationale des fédérations d'organismes d'H.L.M., 14, rue Lord-Byron, 75008 Paris.

(4) L'observatoire de la COFREMA. Communication n° 6, 14, rue Milton, 75009 Paris.

(5) Qui vient de publier aux éditions Privat : « Un travail à soi ».





Air Inter: sur les vols bleus


JEUNES*


ETUDIANTS*


FAMILLES*


CONJOINT*


3ᵉ AGE*


GROUPES*

pour vous les prix se font plus petits

PARIS – BIARRITZ	270F	PARIS MULHOUSE	275F
PARIS BORDEAUX	215F	PARIS – NANTES	210F
PARIS – BREST	275F	PARIS – NICE	380F
PARIS CLERMONT-FD	240F	PARIS – NIMES	250F
PARIS – CORSE	400F	PARIS – PAU	290F
PARIS GRENOBLE	240F	PARIS PERPIGNAN	285F
PARIS – LIMOGES	265F	PARIS – QUIMPER	275F
PARIS – LORIENT	275F	PARIS – RENNES	250F
PARIS LOURDES/TARBES	290F	PARIS ST-ETIENNE	230F
PARIS – LYON	205F	PARIS STRASBOURG	215F
PARIS MARSEILLE	265F	PARIS – TOULON	295F
PARIS MONTPELLIER	250F	PARIS TOULOUSE	250F

PRIX ALLER SIMPLE PAR PERSONNE SUR VOLS BLEUS AU 1.1.82

*JEUNES : moins de 25 ans.
*ÉTUDIANTS : moins de 27 ans.
*FAMILLES : minimum 3 personnes (parents + enfants moins de 25 ans ou 27 ans si étudiants).
*CONJOINT : voyageant en couple.
*3ᵉ ÂGE : hommes 65 ans ou plus - femmes 60 ans ou plus.
*GROUPES : au moins 10 personnes.

Pour connaître tous les avantages tarifaires proposés par AIR INTER sur ses vols bleus et aussi sur ses vols blancs, demandez le GUIDE DES TARIFS RÉDUITS à votre Agence AIR INTER ou à votre Agence de voyages ou écrivez à AIR INTER DC-CX, 1, avenue du Maréchal Devaux - 91550 PARAY VIEILLE POSTE. Pour tous renseignements, appelez AIR INTER PARIS, Tél. : (1) 539.25.25.



AIR INTER
NOTRE MONDE C'EST LA FRANCE

SOCIAL

CHOMAGE ET SOCIÉTÉ

I. — Il n'y a pas de «marché» du travail

par PHILIPPE D'IRIBARNE (*)

Le chômage n'est pas supportable. Malgré les progrès remarquables qu'elles ont accomplis depuis l'époque de la grande crise, les politiques macro-économiques, de droite ou de gauche, arrivent seulement à limiter l'ampleur du désastre. N'est-ce pas que, si certaines formes de chômage sont bien connues, et du coup maintenant limitées, car on sait lutter contre elle, d'autres le sont beaucoup plus mal ?

Certains soulignent depuis longtemps les limites d'explications globales (insuffisance de la demande, surcroît de population active...) et donc des remèdes globaux. Ils mettent en avant l'inadéquation entre les emplois offerts et les demandeurs d'emploi, dénoncent les insuffisances de l'appareil éducatif, le manque de mobilité de la main-d'œuvre. Mais les raisons d'une telle inadéquation ne sont analysées que de manière superficielle. Il est possible d'y voir plus clair en s'intéressant aux phénomènes sociaux qui condamnent les uns et non les autres à chômer.

Pendant que certains ont le plus grand mal à trouver un emploi, d'autres n'ont que l'embarras du choix. Ainsi, par exemple, pour une jeune licenciée en psychologie, accéder à un «vrai travail» dans des délais raisonnables relève quasiment du miracle. Au contraire, un élève de l'Ecole des télécommunications voit, alors qu'il a encore des années d'études devant lui, les entreprises se disputer l'honneur de le payer sans attendre. Parmi les catégories en position spécialement difficile, on trouve des gens très divers : beaucoup de jeunes, mais pas tous, et aussi des vieux ; les non-diplômés, mais aussi les bacheliers et certains diplômés de l'enseignement supérieur. Qu'ont-ils de commun ? Une situation par rapport au marché du travail que l'on pourrait qualifier de «favorisée-défavorisée».

Le «marché» du travail n'en est pas véritablement un. S'il était conforme aux exigences des théoriciens, il supprimerait les distorsions entre la composition de l'offre de travail et celle de la demande. Une pénurie de candidats pour une activité donnée produirait une hausse des salaires qui ferait affluer les travailleurs. Un excès de candidats produirait au contraire une baisse des salaires qui rétablirait l'équilibre. Et dès lors qu'une politique macro-économique correcte assurerait l'*ajustement* des volumes globaux, on serait préservé du chômage, mis à part un chômage «frictionnel» modeste lié à des questions de délais d'ajustement. En fait, pareil mécanisme joue partiellement. Mais pour les activités salariées, son fonctionnement se heurte à de sérieux obstacles. Car la détermination du salaire fait intervenir d'autres considérations que le simple jeu de l'offre et de la demande sur un marché concurrentiel.

Salaire et statut

Le salaire a une fonction fondamentale qui est d'exprimer la place de l'individu au sein d'une hiérarchie de statuts. Cette hiérarchie tient compte d'une part du poste occupé, d'autre part des caractéristiques personnelles (âge, ancienneté, etc.) de celui qui l'occupe. Et, spécialement sans doute dans la société française, le lien entre salaire et statut s'oppose puissamment à ce que le jeu du marché du travail obéisse aux injonctions des théoriciens. Ainsi les activités d'encadrement, si modestes soient-elles, ont, à difficultés égales, un statut beaucoup plus élevé que les activités d'«exécution», même si celles-ci demandent de fortes compétences techniques. Il n'est sans doute pas plus difficile de passer un modeste diplôme universitaire permettant d'être cadre moyen que de maîtriser les finesses d'un métier manuel hautement qualifié. Pourtant, la première activité est beaucoup plus considérée que la seconde.

De même, à difficulté égale, une formation générale ou tertiaire est plus considérée et plus compatible avec des emplois de haut niveau qu'une formation «manuelle». En l'acquérant, on peut espérer arriver plus haut. Diminuer le salaire d'un travailleur en fin de carrière, et spécialement d'un ancien élève de grande école, se heurte au statut dont bénéficient moralement les anciens, etc.

Par ailleurs, il existe un certain nombre de butoirs réglementaires (SMIC) ou contractuels (conventions collectives, accords d'entreprises) qui empêchent souvent que, pour une tâche donnée, la différence entre les salaires des moins performants et ceux de leurs concurrents compense ce qui sépare leurs *efficacités*.

Les deux logiques

Pendant que les niveaux de salaires (et plus largement les divers avantages associés aux diverses fonctions) obéissent ainsi amplement à une logique du statut, les décisions d'embauche obéissent, elles, à la logique du contrat. Une embauche n'a lieu que si l'employeur et l'employé pensent y trouver leur intérêt. Et la rencontre de ces deux logiques est génératrice de chômage.

Pour accomplir un travail donné, une entreprise peut recruter des individus plus ou moins diplômés, expérimentés, etc. Les écarts de salaires entres les uns et les autres sont dus, en grande partie, à des considérations liées à leur statut personnel, qui rendent leurs rapports «qualité-prix» très inégaux. Ainsi l'écart *de salaire entre une dactylo* expérimentée et hautement qualifiée et une débutante qui ne possède que les rudiments de son art est incomparablement inférieur à ce qui sépare ce que leur employeur peut attendre de l'une et de l'autre. L'employeur ne peut guère agir sur cet écart, mais *il est libre de préférer la première* à la deuxième.

Ainsi, un même individu peut, à compétences données, espérer accéder à des activités très diversement placées dans la hiérarchie des statuts et donc très inégalement attirantes (compte tenu de l'ensemble intérêt et durée du travail, statut social qui lui est associé, salaire, sécurité d'emploi, liberté d'horaires, indépendance par rapport à l'encadrement, etc.). Ainsi telle activité tertiaire à laquelle un jeune sans formation professionnelle peut espérer accéder procure à la fois un statut social plus élevé, plus de liberté, etc., et au total est plus attirant qu'un travail en usine. Là encore un individu ne peut changer cette différence, mais il peut rechercher certaines activités et fuir les autres.

Emplois de « deuxième zone »

Les individus qui pour tout ce qui relève de la logique du statut, et en particulier le niveau de salaire, sont relativement avantagés (car ils peuvent prétendre accéder à une situation favorable par rapport à leurs performances) se trouvent du même coup en position difficile pour ce qui relève de la logique du contrat et au premier chef de l'embauche. Ils se trouvent ainsi «avantagés-désavantagés».

Quand ils se présentent sur le «marché» du travail, *ils se trouvent* en compétition, pour les postes les plus intéressants qui leur sont théoriquement accessibles, avec des concurrents qui, désavantagés par rapport à eux quant au rapport statut-performances, sont simultanément plus séduisants pour les employeurs. Ils doivent donc, sauf s'ils disposent d'appuis sérieux, se rabattre sur des postes de «deuxième zone» que leurs concurrents ont dédaignés (ainsi les jeunes peu qualifiés occupent largement les emplois intérimaires ou à durée déterminée).

Et *ils ont de fortes chances* d'être chômeurs : soit qu'ils préfèrent attendre longtemps le prince charmant auquel ils peuvent légitimement prétendre plutôt que de se contenter d'un parti peu enthousiasmant ; soit qu'aucun emploi de «deuxième zone» ne se présente, ne serait-ce que parce que les «meilleurs» emplois auxquels ils peuvent prétendre sont déjà tout au bas de l'échelle. Et plus l'on est avantagé pour ce qui relève du statut, plus on est en position difficile pour ce qui relève du contrat.

Simultanément, les activités que la *logique* du statut conduit à sous-payer par rapport aux exigences qui leur sont associées ont du mal à trouver preneur.

Ces *phénomènes fournissent* une bonne explication des disparités considérables que l'on observe en matière de difficultés à trouver du travail. Les cadres âgés, les débutants qui sortent des filières générales ou tertiaires, ont un statut qui les avantage en matière de salaires, mais ils chôment plus que les autres. Et ils retrouvent dans cette situation défavorable ceux que la loi protège contre le jeu pur et dur du marché du travail : les jeunes qui n'ont rien tiré du système scolaire et auxquels le SMIC évite des salaires trop misérables, les femmes (car les employeurs n'arrivent pas à traduire entièrement en discrimination de salaires leurs préférences pour les candidats masculins). Pendant ce temps, les postes dont le statut n'est pas à la hauteur des compétences qu'ils exigent ont du mal à trouver preneur, ou du moins voient les quitter les plus capables de ceux qui les occupent ; les ouvriers «vraiment» qualifiés se font rares.

Depuis quelques années, ces phénomènes se sont exacerbés. Pendant que les salaires étaient de plus en plus régis par la logique du statut, la gestion du personnel a obéi de plus en plus strictement à celle du contrat. Les politiques «paternalistes», qui gardaient les vieux travailleurs «méritants» et s'attachaient des jeunes destinés à être fidèles, ont été répudiées. Les entreprises se sont orientées vers une recherche beaucoup plus serrée de rentabilité, avec élimination des «poids morts», développement des emplois précaires, sélection rigoureuse des plus «capables», etc. La crise pétrolière a donné une vive impulsion à ce mouvement. Et, simultanément le développement de l'enseignement général, l'intégration du travail salarié dans le rôle «normal» de la femme, ont étoffé les catégories en position difficile.

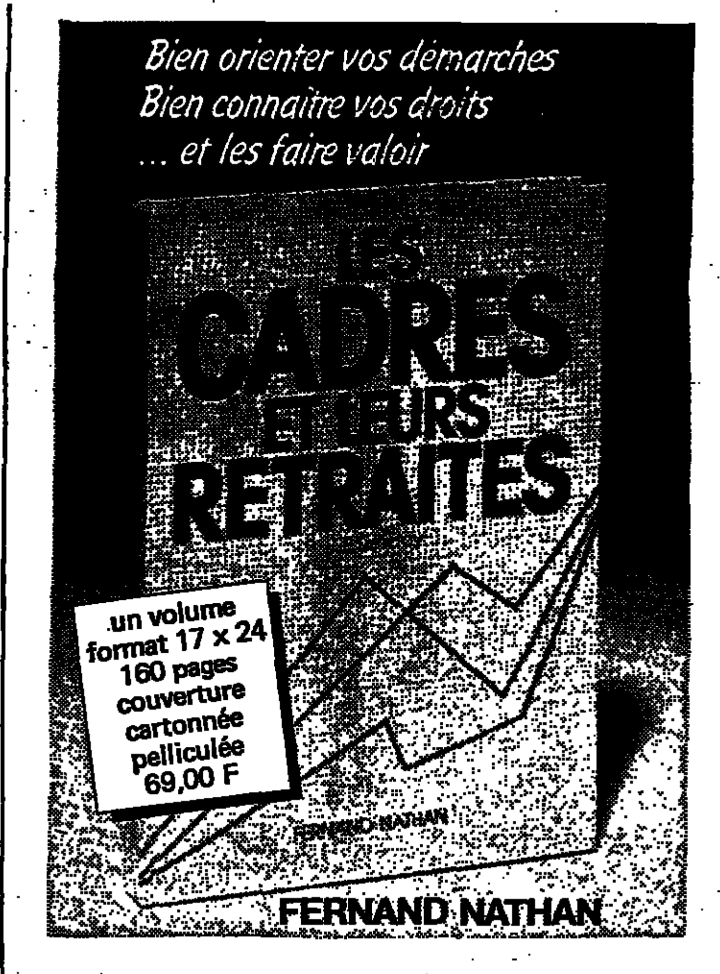
Devant pareille situation, les politiques «classiques» sont impuissantes.

(*) Directeur du Centre de recherche sur le bien-être.

Prochain article :

RÉVISER NOS HIÉRARCHIES









UN ENTRETIEN AVEC M. JEAN LE GARREC

● Les listes de salariés candidats aux conseils d'administration des entreprises nationalisées pourraient être parrainées par les syndicats.

● La loi préconisera un développement des conseils d'atelier.

● Les cadres seront représentés dans les organes de direction.

Chargé de l'extension du secteur public, M. Jean Le Garrec a encore du pain sur la planche. Il lui faut « installer » le haut conseil du secteur public, qui comprendra six députés et quatre sénateurs, l'opposition étant représentée. Ce devrait être chose faite dans un mois. Resteront alors à traiter des sujets aussi importants que le cadre juridique dans lequel évolueront les entreprises nationalisées et la démocratisation du secteur public. Sur ces deux points, les réflexions sont déjà bien avancées, comme on le constatera en lisant l'entretien qu'il nous a accordé.

« La loi votée, les administrateurs généraux désignés et entrés en fonctions, votre secrétariat d'État n'en a pas pour autant fini avec les nationalisations. Il vous faut mettre au point la loi sur l'organisation et la démocratisation du secteur public...

– Avant toute chose, nous devons préparer un certain nombre de décrets d'application qui accompagneront la loi de nationalisation. Le plus important, à nos yeux, est celui qui va préciser la composition et le rôle de ce haut conseil du secteur public prévu à l'article 53 de la loi. Composé de parlementaires des deux Assemblées – six députés et quatre sénateurs, – ainsi que des représentants de la puissance publique, des organisations syndicales, et de diverses personnalités cooptées, ce haut conseil aura pour mission de suivre l'évolution de ce secteur public.

» Si le travail de préparation et de consultation n'est pas terminé, nous avons cependant d'ores et déjà des idées assez précises sur l'action concrète de cet organisme. Il pourrait établir tous les deux ans un rappport rendu public et auquel le gouvernement pourrait répondre. Il pourrait également formuler tous les ans, au moment de la préparation budgétaire, des observations sur l'évolution du secteur public, son rôle, son efficacité. Ces objectifs montrent bien notre volonté d'éviter une étatisation du secteur public.

– Ce serait donc une sorte de conseil de surveillance des entreprises nationalisées...

– Je n'aime pas le mot surveillance. Disons que ce sera un organisme qui posera un regard critique sur l'évolution du secteur public. L'opposition y sera, bien sûr, représentée.

– Outre ce décret qui sortira dans...

– Environ un mois.

– Vous prévoyez également pour le printemps la grande loi...

– En fait, deux lois sont retenues dans le programme gouvernemental. La première s'efforce de donner une base juridique à l'évolution du secteur public. En 1977, le Conseil d'État avait insisté dans un de ses arrêts – baptisé arrêt Cogema – sur la nécessité de préciser les conditions d'évolution du secteur public et de son contrôle par l'État.

Une étape vers la démocratie économique

– Il s'agit donc de fixer le cadre juridique dans lequel les entreprises nationalisées évolueront, de préciser les conditions de transfert de sociétés du secteur public au secteur privé, et inversement.

– C'est bien cela. Cette loi définira le cadre juridique de la respiration – c'est le terme que nous employons – du secteur public.

– Les entreprises publiques procèdent déjà à des cessions ou à des acquisitions de sociétés. Elf-Aquitaine et Renault, pour ne citer qu'elles, le font régulièrement.

– Cela se fait, mais sans base juridique lorsqu'il s'agit de ventes de participations majoritaires.

– Cette frontière, vous allez la fixer à quel niveau de participations de l'État : 51 %, 66 %, 99 % ?

– Nous allons essayer de définir des seuils : entre ce qui relèverait du législateur, du décret ou de la simple information. Cette loi doit permettre d'allier une rigueur juridique à une souplesse de comportement quotidien. A cet égard, le Conseil constitutionnel nous a ouvert une voie. Dans sa décision, il nous dit que si, aux termes de l'article 34 de la Constitution, la loi fixe les règles concernant les nationalisations d'entreprises et les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé, ces dispositions n'imposent pas que toute opération impliquant un transfert du secteur public au secteur privé soit directement décidée par le législateur ; qu'il appartient à celui-ci de poser pour de telles opérations des règles dont l'application incombera aux autorités ou organes désignés par lui. Le Conseil nous montre ainsi la voie d'une « définition-cadre » impliquant plusieurs niveaux pour le suivi et le contrôle du secteur public.

– Ainsi, pour prendre un exemple, la cession d'une participation dans une société inférieure à 50 % ne nécessiterait qu'une simple information. Lorsque la part de l'État serait comprise entre 51 % et 90 % ou 95 % cela relèverait du décret. Au-delà, de la loi.

– Non, je crois en réalité qu'il conviendrait davantage d'établir un parallélisme dans les procédures suivies pour l'entrée ou pour la sortie d'entreprises du secteur public ; ainsi, par exemple, les entreprises qui sont entrées dans le secteur public par la loi ne pourraient en sortir que par la loi également.

– Une des difficultés pour la définition du champ du secteur public est de savoir si les règles contenues dans votre seconde loi, celle sur la démocratisation du secteur public, s'appliqueront aux entreprises détenues à plus de 50 %.

– Le premier problème pour cette seconde loi est d'en définir son champ d'application. C'est clair lorsque la puissance publique contrôle à 100 %. Ça l'est encore à 95 %. Cela devient plus difficile entre 50 % et 95 %. Ça l'est encore plus quand le contrôle à plus de 50 % s'opère par le biais de participations indirectes, comme celles de la Caisse des dépôts.

» L'idée est d'aller le plus loin possible dans l'application de la loi de démocratisation. Mais il ne faut pas que la démocratisation interdise l'évolution. Prenons un cas : on peut concevoir que dans toutes les entreprises contrôlées à plus de 50 % il y ait une représentation des travailleurs. Nous considérons que la participation des salariés à la gestion est un enrichissement de l'entreprise. Notre conception est donc d'aller le plus loin possible dans ce sens. Mais avec une certaine souplesse. Si la part du public dans une entreprise tombait à 45 % par exemple, les salariés, s'ils le désiraient, pourraient alors rester au conseil, étant entendu que les représentants des actionnaires privés seraient majoritaires dans ce conseil.

– Il y a là un problème juridique ?

– Cela suppose une modification de la loi de 1966 sur la composition des conseils d'administration. Un lien se ferait ainsi entre un secteur public très souple et le secteur privé.

– C'est le chemin de l'autogestion ?

– C'est tout simplement une étape vers la démocratie économique.

L'emploi ne sera pas garanti par un statut

– Salariés et syndicats attendent des nouvelles entreprises nationalisées un progrès social et même des garanties d'emploi. Peuvent-ils compter, comme le demande la C.G.T., sur des « garanties collectives minimales pour tous les salariés » ?

– Il existe certainement, pour quelques syndicats, la tentation d'obtenir un statut privilégié pour tout le secteur public et nationalisé, et ainsi de risquer l'isolement d'avec le reste de l'économie. Nous avons toujours dit que nous ne voulions pas du statut unique des salariés du nationalisé. Je comprends tout à fait la volonté des syndicats d'améliorer la protection sociale, d'obtenir des garanties sur l'emploi. Mais il y a deux manières de répondre à leurs revendications. Soit on accorde des garanties par un statut comme à E.D.F., soit on lie cette recherche d'une meilleure protection à la dynamique de la vie industrielle en l'intégrant dans un plan d'évolution de la société nationalisée.

– La C.G.T., par exemple, réclame pour les comités d'entreprise de ces sociétés un droit de regard sur le recrutement et un droit de recours suspensif en cas de réduction d'effectifs. Ces nouveaux droits seront-ils prévus par la loi sur la démocratisation ?

– Non. Cela ne figurera pas dans cette loi. Nous ne voulons pas créer de secteur privilégié. Le gouvernement veut accorder des droits nouveaux aux salariés. Ils figureront dans un autre projet de loi, destiné à tous les salariés, et pas seulement à ceux du secteur nationalisé.

– Vous confirmez à nouveau qu'il n'y aura pas de garantie d'emploi ?

– L'emploi ne sera pas garanti par un statut, mais notre objectif prioritaire et global reste de garantir et même de créer des emplois. Mais, là encore, cet objectif doit être lié à la dynamique et au développement des entreprises. Cela veut dire qu'on peut très bien, dans tel groupe industriel, devoir faire face à des problèmes d'emploi d'une filiale. Le rôle des sociétés sera de maintenir l'emploi par différents moyens, notamment par des changements ou créations d'activités.

– Les salariés pourront s'exprimer et intervenir dans la gestion au sein du conseil d'administration. Comment seront élus ces nouveaux administrateurs ?

– Dans un premier temps, les syndicats vont désigner des représentants au conseil d'administration en tenant compte de leur représentativité dans la société et ses filiales. Des syndicalistes appartenant à des filiales pourront y siéger, mais au nom de la société. Il s'agit là d'une phase transitoire. Ensuite, il y aura des élections.

– Sur des listes syndicales ?

– Nous réfléchissons en concertation avec les syndicats. En tout cas, le principe de l'élection est admis.

– A la proportionnelle ?

– Oui, à la proportionnelle et à la plus forte moyenne.

– Qui pourra présenter des candidats ?

– Nous élaborons un projet qui offrira des solutions très ouvertes dont nous discutons avec les syndicats : personne ne nie l'importance du fait syndical et de son expression ; nous avons en face de nous des interlocuteurs responsables.

» Nous sommes confrontés à un problème majeur : le rôle des syndicats est de défendre et de protéger les salariés. Quant à la fonction d'administrateur, elle implique une responsabilité de gestion. En outre, nous ne pouvons ignorer la faible syndicalisation des salariés, alors qu'un système de démocratisation dans l'entreprise doit s'efforcer de représenter l'ensemble des travailleurs de l'entreprise.

» On ne peut pas faire non plus l'impasse sur le droit à l'expression des syndicats, car ce serait méconnaître le fait syndical dans l'entreprise.

– Les syndicats sont-ils prêts à jouer ce rôle de gestionnaire ?

– Tous les syndicats m'ont fait part de leur accord pour que le représentant des salariés au conseil d'administration agisse en gestionnaire.

» Mais cette représentation doit-elle être totalement liée à la fonction syndicale ou, au contraire, totalement autonome ? On perçoit bien les difficultés des deux approches. Ce que nous tentons, c'est d'élaborer une réponse qui concilie les deux points de vue.

– N'est-ce pas la quadrature du cercle ?

– Non, nous réfléchissons à plusieurs hypothèses. On pourrait proposer – mais ceci n'est qu'un exemple – que les listes de candidatures librement constituées doivent – pour se présenter aux suffrages des travailleurs de l'entreprise – obtenir la signature d'au moins une organisation syndicale représentative dans l'entreprise ou d'un certain nombre d'élus, délégués du personnel ou membres du comité d'entreprise.

– La loi va-t-elle prévoir qu'un des administrateurs salariés ait des responsabilités précises ; vice-président, par exemple, comme le demandent certains syndicats C.G.T. ?

– Il faut éviter le danger d'un texte législatif qui enfermerait des expériences de démocratisation dans un corset trop étroit. Et cela pour au moins deux raisons : il ne faut pas fixer à l'avance des responsabilités qui ne pourraient pas ensuite être facilement assumées ; il ne faut pas empêcher les évolutions. Ce que nous voulons, c'est dégager des perspectives, amorcer un processus, mais aussi pouvoir le maîtriser.

» Ce que nous recherchons avec la démocratisation, c'est qu'il y ait une liaison suffisante entre l'amorce de démocratie que nous voulons créer et un développement de l'information, et aussi de la formation. La démocratie passe par une conquête volontariste et de l'information et de la formation.

Crédit d'heures pour l'information et la formation

– La loi accordera-t-elle un crédit d'heures pour les faciliter ?

– La loi fera des propositions en ce sens. Si nous voulons retrouver l'esprit républicain qui animait tous ceux qui se sont lancés à la conquête d'une école démocratique, si nous voulons aller plus loin et passer de la démocratie politique à la démocratie économique, il faut surtout – et au-delà de la loi – qu'il y ait une volonté d'information et de formation. J'accorde beaucoup d'importance au langage. La maîtrise du langage économique dans nos sociétés complexes crée à elle seule le pouvoir. L'une des clefs du pouvoir des salariés est la maîtrise du langage technique.

– Allez-vous définir par la loi le rôle et la composition des conseils d'atelier ?

– Il nous faut éviter deux risques : celui du basisme, qui tend à refuser la prise en compte des problèmes globaux de gestion des entreprises sous couvert de démocratie à la base. Et, à l'inverse, une pseudo-autonomie de gestion des ateliers, qui aboutit, comme dans les formules de direction participative par objectifs des grandes multinationales, à une auto-exploitation des salariés.

» Notre objectif est d'éviter toute institutionnalisation, niant la spécificité des entreprises. Il faut lier en permanence la mise en œuvre des conseils d'atelier aux progrès de la participation des salariés à la gestion de l'entreprise au niveau le plus élevé.

– La loi créera-t-elle une obligation de créer les conseils d'atelier.

– Il faut éviter toute institutionnalisation prématurée. Mais il y aura un article de la loi qui préconisera un développement – cas par cas et par la négociation – de ces conseils d'atelier.

– Les cadres en seront-ils exclus ?

– Nous garantissons une représentation des cadres dans les organes de direction. Le rôle des cadres est déterminant pour la réussite de la démocratie économique. Voilà même la possibilité d'amorcer une réponse à la question fondamentale : quelle place et quel rôle des cadres dans l'entreprise ?

– Quelle place sera donnée aux usagers ?

– Ce collège dans les conseils d'administration ne se limite pas aux usagers. Il faut concevoir ce collège comme une représentation de l'environnement économique, notamment des collectivités régionales. »

Propos recueillis par
J.-P. DUMONT
et J.-M. QUATREPOINT.

ÉTRANGER

RÉVISANT EN BAISSE SES PRÉVISIONS

La Commission européenne n'exclut pas que la reprise tourne court en 1982

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Un redresement conjoncturel de plus en plus incertain, en raison surtout de la politique de taux d'intérêt élevé pratiquée par les Etats-Unis ; la nécessité, peut-être, pour atténuer les « conséquences catastrophiques » qui résulteraient d'un échec de la reprise en Europe en 1982, d'envisager une « révision radicale » de la politique monétaire européenne à l'égard des Etats-Unis : tels sont les points qui donnent sa tonalité au rapport sur la situation dans la C.E.E., que publie la Commission européenne.

Les experts observent, fin 1981 début 1982, une « *amélioration graduelle du climat conjoncturel* » ; mais ils ajoutent immédiatement que « *cette reprise reste fragile* ». La meilleure preuve, admettent-ils eux-mêmes, c'est que la Commission doit réviser, dans un sens négatif, les prévisions pour 1982 qui figuraient dans le rapport annuel transmis aux gouvernements membres à l'automne dernier. Elle tablait alors sur un accroissement moyen du produit intérieur brut (PIB) dans la Communauté de 2 % en 1982 (à comparer à une diminution de 0,5 % en 1981), mais estime maintenant que cette croissance moyenne ne dépassera pas 1,6 %. Même infléchissement négatif dans le cas particulier de la France : il y est prévu maintenant une croissance de 2,7 %, au lieu de 3 % en octobre dernier.

L'aggravation du chômage promet d'être encore plus lourde dans la C.E.E. que ce qui était envisagé : il pourrait atteindre, en moyenne, 9,1 % de la population active au lieu de 8,5 % prévu en octobre. La Belgique, si l'on en croit les prévisions bruxelloises, doit s'apprêter à subir un taux de chômage record de 13,3 %, ce taux se situant à 8,5 % en France (au lieu de 7,8 % en 1981).

Les prévisions concernant les autres indicateurs économiques varient moins sensiblement : la Commission continue à prévoir un ralentissement du rythme de l'inflation(sauf en Belgique, au Luxembourg et en Grèce, où elle redoute une augmentation sensible) et une très légère amélioration de la situation du commerce extérieur.

Les corections ainsi opérées ne sont guère encouregeantes. Encore, la Commission souligne-t-elle que ces prévisions « *sont fondées sur des hypothèses relativement optimistes quant à l'évolution de l'économie mondiale* » (par exemple, fin de la récession aux Etats-Unis vers le milieu de l'année et fin de la montée des taux d'intérêt). « *Le danger,* poursuit-elle, *est toutefois loin d'être écarté. Il faut toujours craindre qu'une nouvelle détérioration, par exemple dans le domaine des changes, ne fasse avorter la reprise conjoncturelle en Europe.* »

La Commission appelle de ses vœux « *une cohérence interne suffisante entre les Etats membres* », ce qui nécessite, en particulier, un « *effort énergique* » des pays membres où la situation financière (rythme de l'inflation, gonflement des déficits budgétaires) est la plus précaire. Il s'agit du Danemark, de la Grèce, de l'Irlande et de l'Italie. Dans cet esprit, elle salue la politique de stabilisation engagée par la Belgique

La Commission considère comme positives les mesures de stimulation à l'investissement et à l'emploi prises dans certains Etats membres (R.F.A., France, Royaume-Uni), afin de « *neutraliser, en partie, les effets des taux d'intérêt élevés* ». Elle estime opportun « *de mettre à profit la baisse des prix pétroliers pour majorer les taxes à la consommation des produits énergétiques, de façon à faire clairement comprendre aux consommateurs et aux investisseurs qu'il ne saurait être question de relâcher l'effort dans ce domaine...* ».

Mais le danger le plus grave pour l'économie européenne en 1982 « *est d'avoir à subir les effets négatifs des options politiques prises aux Etats-Unis. Ainsi, il n'est pas exclu qu'une reprise conjoncturelle outre-Atlantique conjugue ses effets avec une aggravation du déficit budgétaire fédéral, mettant à nouveau sous pression des taux d'intérêt déjà élevés* ». Ce risque pourrait se combiner avec un nouveau ralentissement de la croissance du commerce mondial, « *en raison des difficultés que connaissent (...) l'Europe de l'Est et certains pays en voie de développement* ».

PHILIPPE LEMAITRE.

En Belgique

LE TAUX D'ESCOMPTE EST RÉDUIT DE 1 %

La Banque nationale de Belgique a décidé le 3 mars de ramener le taux d'escompte de 14 à 13 %. Cette baisse sera effective à compter du jeudi 4 mars.

Cette diminution du loyer de l'argent intervient après la dévaluation de 8,5 % du franc belge décidée le 22 février.

C'est la seconde réduction du taux de l'escompte en Belgique depuis le début de l'année. — (Reuter.)

ÉNERGIE

L'OPEP DEVRAIT SE RÉUNIR AVANT LA FIN DU MOIS DE MARS

M. Al Oteiba, ministre du pétrole des Emirats arabes unis et président en exercice de l'OPEP, a annoncé, le 3 mars, la tenue dans le courant du mois d'une réunion de l'organisation pour examiner les moyens de remédier à l'engorgement du marché pétrolier.

M. Al Oteiba, qui vient de rencontrer les ministres d'Arabie Saoudite, du Qatar et du Koweït, a affirmé que Ryad avait donné son accord à une telle conférence et que la majorité des treize pays membres avaient accepté le principe de cette réunion. — *(Reuter.)*

AGRICULTURE

SELON LA F.A.O., CERTAINS PAYS DONATEURS NE TIENNENT PAS LEURS PROMESSES D'AIDE ALIMENTAIRE.

Les pays donateurs ne tiennent pas leurs promesses d'aide alimentaire en faveur du tiers-monde. Dans son bulletin mensuel, la F.A.O. (organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation), constate que pour la période 1981-1982, 400 000 tonnes de denrées alimentaires destinées au tiers-monde feront défaut à la suite des compressions budgétaires décidées par l'administration Reagan.

Les allocations reçues pour cet exercice *ne s'élèvent plus qu'à* 8,8 millions de tonnes, contre 9,2 millions de tonnes initialement prévus, et ce, souligne la F.A.O., en dépit des efforts déployés par la Communauté européenne pour rattraper ses retards dans la mise en œuvre des programmes d'aide.

En fait l'aide alimentaire est en diminution depuis quatre ans : 9,5 millions de tonnes en 1978-1979, 9 *millions de tonnes en 1979-*1980, 8,4 millions de tonnes en 1980-1981, 8,8 millions de tonnes, non encore attribués en 1981-1982. Principal responsable désigné par la F.A.O., les Etats-Unis mais aussi le Canada dont l'aide en céréales baisse constamment depuis 1976. Par contre, l'Australie, dont l'aide a doublé en cinq ans, le Japon et la C.E.E. sont exempts de ces critiques.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U. ..	6,0560	6,0580	— 50	— 5	— 100	— 35	— 160	— 20
$ can. ..	4,9542	4,9570	— 110	— 61	— 191	— 124	— 478	— 361
Yen (100)	2,5650	2,5669	+ 147	+ 181	+ 314	+ 358	+ 945	+1021
D.M.	2,5550	2,5569	+ 75	+ 102	+ 163	+ 198	+ 542	+ 616
Florin	*2,3319*	2,3336	+ *83*	+ *107*	+ 168	+ 206	+ 543	+ 611
F.B. (100)	13,8455	13,8548	— 89	+ 122	— 109	+ 188	+ 70	+ 560
F.S.	3,2161	3,2198	+ 205	+ 247	+ 388	+ 449	+1100	+1214
L. (1 000) .	4,7494	4,7529	— 282	— 215	— 559	— 468	—1428	—1247
£	11,0461	11,0540	— 32	+ 83	— 33	+ 120	+ 370	+ 677

TAUX DES EURO-MONNAIES

F.S.	9 7/8	10 1/4	9 11/16	10 1/16	9 11/16	10 1/16	9 5/8	10
$ E.-U....	14 1/2	15	14 7/16	14 1/2	14 7/16	14 1/2	14 9/16	14 15/16
Florin	9	9 3/4	9 1/8	9 3/4	9 1/8	9 3/4	9 1/8	9 3/4
F.B. (100)	13 1/4	14 3/4	13 3/16	14 3/4	13 3/16	14 1/2	13 11/16	14 1/2
F.S.	3 7/8	4 5/8	6 1/8	6 5/8	6 5/8	7	7 7/16	7 13/16
L. (1000)	17 3/4	19 3/4	19 1/2	20 15/16	19 3/4	20 1/2	19 11/16	20 5/8
£	14	14 3/4	13 3/4	14 1/4	13 5/8	14 1/4	13 3/8	14
F. français	13 3/4	14 1/4	14 3/8	15 1/8	15	15 3/4	16 1/4	17

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

AUTOMOBILE

AU SALON DE GENÈVE

M. Umberto Agnelli plaide en faveur d'une planification à l'échelle européenne

De notre envoyé spécial

Genève. — *Le cinquante-deuxième Salon de l'automobile de Genève se tient, cette année, dans les murs du nouveau Palais des expositions et des congrès qui a été construit près de l'aéroport de Cointrin. Voitures de tourisme, cycles, motocycles, carrosseries et autres accessoires, quelque mille deux cent vingt-quatre marques sont représentées ici, qui concernent vingt-sept pays.*

Si l'on en croit l'expression « première mondiale », douze nouvelles voitures de tourisme sont à Genève qui n'ont pas encore été présentées au public ni été mises en service. C'est ainsi que l'on peut y voir les nouveaux breaks et familiales 505 Peugeot, un cabriolet Porsche 911 SC, la « petite » Maserati 6 cylindres B.I. turbo de Mitsubihi, la Chevrolet Camaro Z 23 E dotée de son V 8 5 litres, et destinée aux marchés étrangers, la nouvelle Opel Manta, modifiée de ligne avec un moteur de 1.8 litre et la 760 GLE, grosse limousine de Volvo.

Nous ne citerons pas ici les multiples versions de voitures plus connues, que l'imagination fertile des carrossiers a transformées en véhicules inédits.

A y regarder de plus près, toutefois, beaucoup de modifications au niveau des moteurs et des transmissions qui ne sont pas négligeables, reflètent le souci des constructeurs, encore et toujours, d'aller à l'économie de carburant.

A côté des grandes marques européennes ou américaines les stands occupés par les firmes japonaises, ici placées en pleine lumière et non pas dans quelque alcôve ou sombre pavillon comme ce fut parfois le cas, révèlent d'énormes progrès sur le plan de l'esthétique. Les marques japonaises avaient prouvé qu'elles savaient depuis longtemps fabriquer des mécaniques de qualité, elles prouvent à l'évidence aujourd'hui qu'elles savent tout autant maîtriser le style. Les coupés de Toyota ou l'Accord de Honda, qui a pris du volume, n'ont plus rien à envier aux lignes italiennes.

Le talent des constructeurs japonais et leurs dons de commerçants les ont d'ailleurs amenés à conquérir en 1981 près de 30 % du marché suisse. Un marché très ouvert puisqu'il n'y a ici que des constructeurs marginaux. Le marché suisse est d'ailleurs en expansion (+ 3,88 %), le seul avec l'Italie (+ 19 %), tous les autres marchés mondiaux ayant été l'an dernier en baisse : Allemagne (— 4,5 %), Grande-Bretagne (— 2,4 %), France (— 2 %), Etats-Unis (— 5 %.

La présence et le dynamisme de l'industrie automobile japonaise, malgré le tassement des ventes remarqué l'an dernier, continuent, on s'en doute, d'inquiéter les constructeurs occidentaux. La quatrième conférence mondiale de l'automobile qu'organisait, en marge du Salon, notre confrère le *Financial Times* n'a pas manqué d'évoquer à ce propos les vertus du protectionnisme par la voix de M. Umberto Agnelli. Le vice-président de la Fiat, tout comme M. Innocenti, vice-président d'Alfa-Roméo, ont profité de la circonstance pour rappeler aux gouvernements européens combien l'automobile était une pourvoyeuse d'emplois, et à quel point consacrer des sommes colossales à régler ponctuellement des problèmes nationaux était inutile si une planification à l'échelle de l'Europe n'était pas mise sur pied par les Etats.

Passer des accords entre les marques sur le plan des composants ou de la distribution, c'est bien, mais une véritable mobilisation à l'échelle du continent c'est mieux.

On ne s'étonnera donc pas qu'à Genève plusieurs constructeurs européens, et non des moindres, aient jugé utile d'afficher sur leur stand et même sur les pare-brise de leurs voitures exposées cet avertissement clair au public : « *En conduisant une voiture européenne vous sauvegarderez des emplois en Europe... y compris en Suisse.* »

CLAUDE LAMOTTE.

L'ÉTAT VA PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATIVE MANUFRANCE.

La Société coopérative de production et de distribution (S.C.P.D.) Manufrance devrait présenter officiellement, d'ici au 15 mars, un plan de développement industriel et aussi le montage financier qui permettra sa réalisation.

La Société devrait pouvoir disposer entre 150 et 200 millions de francs au cours des trois prochaines années. Une partie de cette somme (20 millions de francs) sera apportée par les salariés de la firme (primes de licenciements, subventions des ASSEDIC pour création d'entreprises, prélèvements mensuels sur les salaires).

L'État devrait participer (subventions et aussi prêts du Fonds de développement économique et social) pour un tiers environ au montant de ces investissements, de même que les banques et aussi la municipalité de Saint-Etienne et le conseil général de la Loire notamment.

Pour répondre à la demande des pouvoirs publics, les deux tiers du programme financier de Manufrance seront engagés pour rénover les capacités industrielles de la firme (les machines dont dispose l'entreprise ont une moyenne de trente ans) ; un tiers seulement devrait alimenter le fonds de roulement de la coopérative.

Si elle obtient un allégement de ses charges sociales

L'industrie de la chaussure s'engage à créer six mille emplois

Satisfaits de la reprise de la consommation, mais inquiets de la hausse de leurs frais, les industriels français de la chaussure demandent à bénéficier des mêmes mesures d'allégement des charges sociales que l'industrie de l'habillement.

Soulignant le faible coût de cette mesure en ce qui les concerne (300 à 400 millions de francs), le président de la fédération française de l'industrie de la chaussure, M. Jean-Charles Labelle, a affirmé, mercredi 3 mars, qu'un allégement de 8 à 9 points des charges sociales permettrait aux entreprises du secteur de regagner 1 milliard de francs de chiffre d'affaires et d'embaucher six mille salariés, soit 10 % de ses effectifs. De plus, a-t-il précisé, « *nous nous engageons à répercuter cette diminution sur nos prix, qui, pour la saison automne-hiver 1982-1983 devraient, sans cela, augmenter de 15 % à 20 %* ».

S'attachant à souligner les similitudes des industries de la chaussure et de la confection, les industriels ont reconnu que, grâce à l'effort de création entrepris depuis plusieurs années, grâce aussi à la reprise de la consommation qui s'est manifestée au quatrième trimestre de 1981 et qui se prolonge (avec, dans certains canaux de distribution, des progressions des ventes de 25 % en janvier et février 1982 !), la situation de l'industrie de la chaussure était meilleure qu'elle ne l'a été et « *la reconquête du marché intérieur est amorcée* », a déclaré M. Labelle.

Mais si le plus gros de la crise est passé, l'industrie de la chaussure n'en reste pas moins extrêmement fragile, et la hausse prévue de ses coûts de 22 % entre la saison automne-hiver 1981 et la saison automne-hiver 1982 risque de la mettre en situation difficile face à ses principaux concurrents (l'Italie notamment où la baisse de coûts prévue est d'environ 17 %).

En 1981, quinze entreprises ont encore fermé leurs portes, et les effectifs ont diminué de 6 %, tombant à soixante mille personnes (soixante-quatorze mille en 1970).

En dépit d'une augmentation de la consommation apparente de 2 % et d'une hausse du chiffre d'affaires de 10 %, la production a reculé de 5 %, à cent quatre-vingt-quinze millions de paires. Enfin la balance du commerce extérieur s'est encore dégradée avec un déficit de 1,4 milliard de francs (1,2 milliard en 1980), les exportations n'ayant augmenté en valeur que de 5 %, tandis que les importations progressaient de 9 %, les plus fortes augmentations provenant de l'Espagne (+ 36 %) et de l'Extrême-Orient (+ 24 %).

A Mérignac (Gironde)

Les salariés de la SIVEM rejettent les propositions de M. Bidermann

Mérignac (Gironde) sera « ville *morte* » jeudi 4 mars, de 14 heures à 16 heures. Les commerçants et les services municipaux, soutenus par M. Michel Sainte-Marie, député (P.S.) de la Gironde, maire de Mérignac et président de la commission urbaine de Bordeaux, ont décidé de manifester ainsi leur solidarité avec les salariés de l'usine SIVEM (Société industrielle de vêtements de *Mérignac*), filiale du groupe Armand Thierry et Sigrand, mise en liquidation le 25 février. La solution difficilement mise sur pied pour permettre une reprise partielle de l'activité de la SIVEM qui possède deux usines à Mérignac et à Aizenay (Vendée) et emploie mille trois cents salariés, semble en effet compromise. Le syndic a annoncé, nous signale notre correspondant, mercredi 3 mars, en comité central d'entreprise, que, si aucun élément nouveau n'intervenait, le licenciement de l'ensemble du personnel serait prononcé la semaine prochaine.

Les salariés de l'usine vendéenne ont rejeté, mardi 2 mars, à une très large majorité (87 %) les propositions de M. Maurice Bidermann, P.-D.G. du premier groupe français de confection. Celui-ci proposait de reprendre, pour 1 F symbolique l'usine vendéenne, spécialisée dans la confection de costumes et de pantalons pour hommes de haut de gamme, en conservant la totalité du personnel (six cent soixante-quatre salariés).

Il posait néanmoins comme *condition, outre l'octroi* par les pouvoirs publics d'une aide d'environ 50 millions de francs dont 25 à 30 millions de francs, de prêts à taux bonifiés, l'acceptation par les salariés d'un « moratoire » prévoyant notamment l'alignement des avantages et (à terme) des salaires sur le minimum de la convention du textile. Le sentiment général est qu'il ne s'agissait pas simplement d'un refus de renoncer aux avantages acquis, mais aussi d'une opposition à une certaine forme de chantage, M. Bidermann étant seul à pouvoir reprendre l'outil industriel et pour rien.

La proposition de M. Bidermann conditionnait la survie de l'autre usine (à *Mérignac*). Cette usine devrait être transformée avec l'appui des *pouvoirs publics* en une société coopérative ouvrière de production (SCOP), son activité étant soutenue par des commandes de sous-traitance pour le groupe Bidermann. Mais la longueur des négociations a considérablement réduit les perspectives pour cette unité, plus ancienne et spécialisée dans la mesure industrielle. La chute des commandes a été telle que la fédération des SCOP a imposé une réduction des projets, les prévisions commerciales ne permettant pas, selon elle, l'embauche de plus de deux cent quarante-six personnes (contre quatre cents prévues initialement).

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

3 mars

Effritement chute des pétrolières

Pratiquement calquée sur celle de la veille, cette séance apparaît hésitante au possible, à cette différence près que les replis semblent l'emporter d'une courte tête. En baisse de 0,5 % environ, l'indicateur n'a guère varié en cours de séance, confirmant l'irrégularité qui prévaut depuis le vendredi précédent autour des groupes de cotation.

Le volume d'affaires ne diminue pas pour autant si l'on en croit les 385 millions de francs négociés mardi sur le marché à terme où l'on a encore enregistré, à titre d'exemple, un total de 200 000 titres P.U.K., voire 350 000 Saint-Gobain.

En ce milieu de semaine, la chute des valeurs pétrolières s'est accentuée sous l'effet d'une série de nouvelles concernant la baisse du prix du pétrole, la dernière en date revenant à la Compagnie britannique B.N.O.C. qui a réduit de 4 dollars le prix de son baril.

A Paris, les valeurs du secteur fléchissent sensiblement, notamment Raffinage, Pétroles-B.P., Elf-Aquitaine qui perdent 3 à 4 %, précédées par Marine-Wendel (– 5,5 %) et Jeumont (– 4,5 %).

Radar, en hausse de 6,6 %, continue à figurer parmi les valeurs en cours, les gains les plus importants concernant également Saulnes (+ 5,5 %), C.F.F. (+ 4 %), Colas (+ 3 %).

Le cours de l'or a encore chuté à Londre, où il régresse à 357,10 dollars l'once, rejoignant son plus bas niveau depuis septembre 1979.

Sur notre place, le lingot retombe en-deça des 70.000 F, à 69.005 F, perdant 1.010 F sur la veille mais le napoléon cède symboliquement du terrain (– 0,10 F), à 610,10 F.

Sur le marché des changes, enfin, la devise américaine cote 6,0535 F contre 6,0600 la veille, le dollar-titre se négociant à 7,31/33 F.

NEW-YORK

Forte baisse

Un vif repli a été enregistré mercredi 3 mars, à la Bourse de New-York, où l'indice Dow Jones a cédé 10,66 points à 815,16, après en avoir perdu plus de 13 en cours de séance.

A l'origine de cette baisse, on trouve, comme la veille, les valeurs de pétroles, très déprimées par l'annonce, par la Grande-Bretagne, d'une réduction de 4 dollars sur le prix du brut en mer du Nord. Parmi les titres les plus touchés, citons, outre Mobil Oil, les sociétés spécialisées dans la recherche de pétrole : Schlumberger, Halliburton, Sedco. Autres victimes du jour, les houillères et les compagnies de chemin de fer qui détiennent d'importants intérêts dans les charbonnages. Enfin, et plus que jamais, la menace d'une aggravation de la récession qui plane sur le marché, et suscite des inquiétudes croissantes : est-on à la veille d'une dépression majeure ? Brochant sur le tout, les banques commencent à réajuster, *en hausse, le taux de leurs avances* aux courtiers, porté de 14 1/2 à 15 1/2 par Bankers Trust. Les transactions ont été très actives, avec 70,6 millions de titres échangés contre 63,8 millions.

VALEURS	Cours du 2 mars	Cours du 3 mars
Alcoa	24 1/2	24 1/2
A.T.T.	54 7/8	54 3/4
Boeing	18 3/4	18 3/8
Chase Manhattan Bank	59 3/4	58 1/4
Du Pont de Nemours	34 3/8	33 7/8
Eastman Kodak	70 3/4	69 1/8
Exxon	28 1/2	27 7/8
Ford	20 1/8	20
General Electric	63 3/4	61 1/8
General Foods	32 1/4	32 1/2
General Motors	38 3/8	39
Goodyear	19 3/4	20
I.B.M.	60 7/8	59 7/8
I.T.T.	26 5/8	28
Mobil Oil	22 1/2	21 3/8
Pfizer	55 1/8	63 5/8
Schlumberger	44 1/2	42 3/4
Texaco	30 1/2	29 3/4
U.A.L. Inc.	18	19
Union Carbide	45 1/4	45 1/8
U.S. Steel	24 3/8	23 1/2
Westinghouse	23 5/8	22 7/8
Xerox Corp.	37 1/2	36 7/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

GROUPE TOTAL. – *Les comptes de la* Française des pétroles, société mère, font apparaître une baisse très sensible des résultats bénéficiaires, qui reviennent de *993* millions de francs en *1980* à *407* millions de francs en 1981, après 200 millions de francs de provisions pour risques généraux. La marge brute d'autofinancement est de *2,63* milliards de francs contre 2,45 milliards de francs, les dividendes des filiales de 964 millions de francs contre 636 millions de francs et une dotation nette de 2 milliards de francs a été faite aux comptes de provision sur participations. Les *tonnages de pétrole brut commercialisés* par le groupe ont fortement baissé en 1981 : 48 millions de tonnes contre 63 millions de tonnes en 1980. Le dividende net de la *C.F.P. sera ramené de 18 F à 15 F.*

FRANÇAISE DE RAFFINAGE. – La Compagnie a vendu 27,6 millions de tonnes en *1981* contre *29* millions de tonnes en 1980 (– 4,7 %), le chiffre d'affaires s'établissant à 45 milliards de francs (+ 25,7 %). L'insuffisance des prix de vente, la hausse du dollar et la diminution de la consommation ont lourdement obéré la situation de la C.F.R. : 1,17 milliard de francs de pertes comptables, contre 96 millions de francs de bénéfice en 1980, la marge brute étant déficitaire de 426 millions de francs contre un bénéfice de 2,27 milliards de francs en 1980.

IMÉTAL. – Le bénéfice net consolidé sera de 115 millions de francs en 1981 contre 248 millions en 1980 (dont 46 millions de plus-values). La filiale S.L.N.-Le Nickel, à 50/50 avec Elf-Aquitaine, affiche une perte de 228 millions de francs contre un déficit de 38 millions en 1980.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	2 mars	3 mars
Valeurs françaises	113,1	111,2
Valeurs étrangères	105	103,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	103,6	103,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 3 mars 14

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	2/3	3/3
1 dollar (en yens)	235,70	235,80

BOURSE DE PARIS Comptant 3 MARS

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	23 50	1 266
5 %	33 60	0 425
3 % amort. 45-54	71	1 767
4 1/4 % 1963	97 80	2 004
Emp. N. Eq. 6 % 67	106 50	4 537
Emp. 7 % 1973	5935	..
Emp. 8,80 % 77	94 35	6 871
Emp. 9,80 % 78	78 30	6 310
E.D.F. 7,8 % 61	....	1 614
E.D.F. 14,5 % 80-82	92 50	9 975
Ch. France 3 %	215 60	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	165	....
Aciers Peugeot	75	76
Actibail	145 70	144 70
Agence Havas	325	321
A.G.F. (St Cent.)	380	380
A.G.P. Vie	2880	2880
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Dév. Rég. P.d.C (Li)	118	120
Didot-Bottin	289 90	300
Dist. Indochine	407	410
Drag. Trav. Pub.	211 50	219 60
Dus-Lamothe	249 30	249 30
Dunlop	6	5 95
Eaux Bass. Vichy	1105	1150
Eaux Vittel	625	625
Ecco	885	910
Economats Centre	461	461
Electro-Banque	169	169
Electro-Financ.	320	324
Elf-Antargaz	215	....
E.L.M. Leblanc	315	315
Entrepôts Paris	176	171
Epargne (B)	1219	1220
Epargne de France	327	....
Escaut-Meuse	193	190
Euromarché	994	993
Europ. Accumul.	70	71
Eternit	340 60	336
Félix Potin	925	911
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1675	4,5 % 1973	1785	1790	1759	1789 50
540	Europe n° 1	598	580	580	590
6 70	Usinor	6 15	6	6	5 90
98	– (obl.)	99 50	99	99	98
165	U.T.A.	160	161	161	157 80
235	Valéo	229 90	226 50	226 70	229 90
380	– (obl. conv.)	362	362	362	361
147	Vallourec	139 20	138	137 40	137
1000	V. Clicquot-P.	1030	1025	990	1046
80	Harmony	80 70	79	78	79
22	Hitachi	20 10	20 40	20 40	20 45
345	Hoechst Akt.	359 10	358	358	362
47	Imp. Chemical	44 20	46	46	44 50
97	Inco. Limited	97	96 10	95 10	96 90
455	IBM	459	445	440	444
145	Driefontein Cst	137 90	133	131 80	134 90
270	Du Pont-Nem.	269 80	268	259	265 50
515	Eastman Kodak	522	520	519	514
66	East Rand	62	59 90	58 50	61
250	Ericsson	256	256	256	252
210	Exxon Corp.	212	210	210	208 80
129	Ford Motors	151	145	145	144
198	Free State	185 40	178 80	178	180
119	Gencor	116	110 50	112	110 50
430	Gén. Electr.	467	456	456	448
265	Gen. Motors	292 50	284	284	279
59	Goldfields	55 50	55 50	54 50	55 50
360	Schlumberger	351	332 70	320	332 70
48	Shell transp.	45	45 20	45 40	44 80
655	Siemens A.G.	670	670	670	667
112	Sony	98 50	102	101	102 50
440	Unilever	454	450	450	....
124	Un. Min. 1/10	129 50	128	126 90	125 50
285	Unit. Techn.	269 80	263 50	263 20	285
192	West Deep	185	178 80	176 10	179
290	West Hold.	287	273	272	276
275	Xerox Corp.	284	281 50	281 50	280
2 85	Zambia Corp.	2 58	2 56	2 56	2 55

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 3/3	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 060	6 053	5 880	6 180
Allemagne (100 DM)	255 190	255 520	248	261
Belgique (100 F)	13 868	13 861	12 600	13 400
Pays Bas (100 fl.)	232 570	232 770	226	237
Danemark (100 krd)	76 110	75 950	74	79
Norvège (100 k)	101 300	101 230	98	103
Grande-Bretagne (£ 1)	11 047	11 027	10 700	11 300
Grèce (100 drachmes)	9 845	9 880	8 750	10 500
Italie (1 000 lires)	4 748	4 755	4 600	5
Suisse (100 fr.)	322 520	322 540	313	328
Suède (100 krs)	104 820	104 690	101	106 500
Autriche (100 sch)	36 375	36 460	36 500	37 100
Espagne (100 pes.)	5 876	5 877	5 650	6 050
Portugal (100 esc.)	8 550	8 560	8 100	9 100
Canada ($ can 1)	4 946	4 952	4 820	5 060
Japon (100 yens)	2 551	2 565	2 450	2 580

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 3/3
Or fin (kilo en barre)	70000	69000
Or fin (en lingot)	70015	69005
Pièce française (20 fr)	610 10	610
Pièce française (10 fr)	500	499 90
Pièce suisse (20 fr)	548	549
Pièce latine (20 fr)	490 50	491
Souverain	845	839
Pièce de 20 dollars	3000 40	2970
Pièce de 10 dollars	1455	1455
Pièce de 5 dollars	780	.....
Pièce de 50 pesos	3176 50	3169
Pièce de 10 florins	550	550

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. LA CRISE DE L'AUDIO-VISUEL : *« Pour une télévision « déchaînée »*, par Jean-Pierre Mallen ; *« La médiatrice rêvée »*, par Gérald Antoine.

ÉTRANGER

3-4. LE VOYAGE DE M. MITTERRAND EN ISRAEL

5. AMÉRIQUES
— ÉTATS-UNIS : de nouvelles armes soviétiques inquiètent les dirigeants américains.

5-6. EUROPE
— POLOGNE : le Bureau international du travail a ouvert un débat sur la répression.
— R.F.A. : nouveau scandale provoqué par des révélations sur les services secrets.

6. ASIE
— CHINE : la réforme des administrations va renforcer la centralisation.

7. AFRIQUE
— CENTRAFRIQUE : le général Kolingba a déjoué une tentative de coup d'État des partisans de M. Patassé.

POLITIQUE

8-9. La préparation des élections *cantonales* : MIDI-PYRÉNÉES.
— M. Chirac dénonce *« l'improvisation, l'incohérence et l'inadaptation de la politique gouvernementale »*.

SOCIÉTÉ

10. La préparation de la Journée des femmes.
— MÉDECINE : de nombreux médecins ont participé à la journée nationale de protestation contre *la nouvelle politique*.
11. JUSTICE : le procès des agresseurs de M. Bakhtiar se poursuit.
12. SPORTS : *remous autour de la succession à la présidence du* C.N.O.S.F.

ÉQUIPEMENT

12. ENVIRONNEMENT : abandon provisoire du projet de Saint-Priest-la-Prugne.

LE MONDE DES LIVRES

13. LE FEUILLETON de Betrand Poirot-Delpech.
14. LA VIE LITTÉRAIRE.
15. LETTRES ÉTRANGÈRES.
16. SOCIÉTÉ : figures américaines.
17. AU FIL DES LECTURES.
18. ENQUÊTE : *« Où en est le Centre national des lettres ? »*

CULTURE

19. CINÉMA : images du réel au Centre Georges-Pompidou.
— ARCHITECTURE : l'ouverture du Barbican Center, à Londres.
21. RADIO-TÉLÉVISION. — VU : « Les fards du porno ».

ÉCONOMIE

26-28. SOCIAL : la C.G.T. *« entend tenir tous les fronts »*.
29. NATIONALISATIONS.
30. ÉTRANGER : la Commission européenne n'exclut pas un échec de la reprise en 1982.
— AFFAIRES : le Salon de l'automobile à Genève.
— L'industrie de la chaussure s'engage à créer six mille emplois si elle obtient un allègement de ses charges sociales.

RADIOTELEVISION (21)
INFORMATIONS « SERVICES » (25) :
Rétromanie; Mots croisés; Météorologie ; « Journal officiel »; Loterie nationale, Arlequin et Loto.
Annonces classées (23-24) ; Carnet (12) ; Programmes spectacles (20-21) ; Bourse (31).

Le numéro du « Monde » daté 4 mars 1982 a été tiré à 535 885 exemplaires.

DRAMATIQUE REBONDISSEMENT DANS LA CRISE DE LA CAISSE-MALADIE DES BOUCHES-DU-RHONE

• M. Lucet, le directeur démis par Mme Questiaux, se donne la mort

• Vives réactions de F.O. et du R.P.R., qui dénoncent « les campagnes de calomnies »

M. René Lucet, 38 ans, ancien directeur de la Caisse primaire centrale d'assurance maladie (C.P.C.A.M.) des Bouches-du-Rhône, que Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale, a d'abord suspendu de ses fonctions, avant de le démettre le 2 mars, s'est donné la mort à son domicile marseillais jeudi matin *4 mars à 6 h 30, à l'aide d'un pistolet* P 38. Il devait comparaître devant une commission disciplinaire. Il avait mercredi après-midi demandé aux personnels (employés et cadres F.O.) qui le soutenaient depuis une semaine de reprendre le travail le 4 mars. M. Lucet était père de deux enfants de neuf et onze ans.

Le ministère de la solidarité nationale a fait savoir jeudi matin que Mme Questiaux ne voulait pas « ajouter par ses commentaires aux conséquences douloureuses, pour les proches de M. René Lucet, d'un drame personnel ». *C'est* d'ailleurs dans cet esprit, ajoute-t-on, que Mme Questiaux « n'avait pas voulu *répondre à la polémique à propos des* problèmes qui justifiaient, dans l'intérêt du service public, le retrait d'agrément de sa fonction de directeur ». « Son emploi dans les organismes de sécurité sociale, précise-t-on, n'était toutefois pas en cause et il devait être reçu au cabinet du ministre le vendredi 5 mars. »

De son côté, M. Bergeron, secrétaire général de F.O., a déclaré que : « Il est mort victime d'une campagne de dénigrement et de calomnies alors que son combat n'avait d'autre objectif que de garder la sécurité sociale au service des seuls assurés. La déclaration qu'il a publiée avant de disparaître est un message d'une profonde dignité et qui s'adresse à tous ceux — dont nous sommes — qui mènent l'éternel combat pour *la justice* et pour la liberté. La *confédération* Force ouvrière tout entière salue la mémoire d'un homme courageux qui est allé à la limite de ce qu'il estimait être son devoir et ses convictions. »

« *La chasse aux sorcières déclenchée* par le gouvernement, avec le soutien de la C.G.T. et de la C.F.D.T., vient de faire *sa première victime* », a affirmé, mercredi, la C.G.C., après le suicide de M. René Lucet. « La confédération française de l'encadrement C.G.C. (...) condamne, avec détermination, les comportements de responsables politiques et syndicaux dont René Lucet a été la victime et affirme que sa mort pèsera lourd dans le bilan moral du changement. »

Au nom du R.P.R., Mme Nicole Chouraqui, secrétaire nationale au travail, a protesté contre les conditions dans lesquelles M. Lucet a été suspendu : « Il semble bien, a précisé Mme Chouraqui, qu'une très forte pression de la C.G.T. ait été à l'origine de la décision de suspension. »

La C.G.T. se refuse à toute réaction nationale, considérant que c'est une « *affaire locale* ». *A la Confédération, on* indique cependant que les administrateurs C.G.T. de la caisse des Bouches-du-Rhône *« ont rempli leur rôle » en dénonçant*, « preuves irréfutables à l'appui », les malversations dans la gestion des fonds. C'est sur la base de ce document, précise-t-on, que le ministre a pris sa décision.

De notre correspondant

Marseille. — Mercredi 3 mars : Les grilles métalliques à commande électrique qu'il avait fait *installer pour isoler la direction* générale de la Caisse d'éventuels manifestants, bouclées depuis une semaine, se sont relevées et il est sorti sur le perron entouré de ses fidèles. Mégaphone en mains, l'air détendu, acclamé par plusieurs centaines de membres du personnel, René Lucet a lu un communiqué. Il nous avait dit la veille au téléphone : *« Je vais faire une sortie à la tête de mes troupes. Ils m'ont soutenu. Je ne les laisse pas tomber. »* René Lucet donna alors l'ordre de reprise du travail *« dans l'intérêt du service public »*, précisant qu'il parlait à la demande de M. Bergeron (voir encadré).

Après avoir fait le signe de la victoire, l'ancien directeur ajouta : *« Vous savez ce qu'a dit MacArthur, vaincu par les Japonais ? I'll come back. Eh bien, moi aussi, je reviendrai. »*

Ce furent les derniers mots prononcés en public, par un homme qui devait se donner la mort quelques heures après. Ces paroles, si bien dans les « manières » du personnage, ne devraient pas étonner outre mesure. Il est allé jusqu'au bout de son engagement. Il n'est pas de la race des vaincus. Pour lui, il s'est trouvé victime d'un règlement de compte politique : il avait été *« jeté en pâture aux communistes »* par le cabinet de Mmes. Questiaux. C'est l'homme, le gaulliste, qui avait engagé dès son arrivée à la tête de la Caisse, une partie de « bras de fer » avec la C.G.T., et celle-ci ne l'a pas supporté.

L'issue tragique de ce conflit — conflit qui, en 1980, avait opposé — manifestations à l'appui — la mutualité des Bouches-du-Rhône à M. Lucet à propos de la suppression du système dit du « tiers payants », dans trois centres médicaux mutualistes de une lutte de deux années menée *par M. Lucet, avec une personnalité* et des méthodes propres qui lui ont valu le ralliement d'une partie des cadres et employés de la Caisse et de solides inimitiées de la part d'autres parties qui n'appréciaient pas l'ironie *de ses propos*, l'autorité de ses méthodes, dans la réorganisation de ce qu'il qualifiait lui-même, en parlant de la Caisse, d'un *« capharnaum »*.

Les syndicats de gauche lui reprochaient notamment de pratiquer *« la chasse aux sorcières »* parmi les délégués syndicaux, en procédant à des mutations qualifiées d'arbitraires. A quoi l'intéressé répondait toujours à sa manière : *« Messieurs X et Y ont été placés dans des centres où leur inactivité chronique, lorsqu'ils sont présents, se fait moins sentir en raison d'effectifs suffisants... »*

La lettre mensuelle que M. Lucet adressait à chacun des trois mille trois cents employés et cadres de la Caisse, par le mordant de ses propos, heurtait souvent leur *« sensibilité syndicale ou politique »* différente de celle de l'expéditeur... *M. Lucet ne faisait pas* mystère de ses engagements ni de ses opinions. Pourtant, tout le monde appréciait ses qualités d'organisateur et de gestionnaire.

M. Jean-René de Laroche, président du conseil d'administration, rappelait la semaine dernière encore les progrès accomplis en deux ans : réduction des délais de remboursement de un mois à dix jours, liquidation des dossiers le jour même de leur dépôt, informatisation à outrance, recherche de simplification administrative par l'emploi de la carte-navette (véritable carte d'identité sociale), décentra lisation par la multiplication des centres de paiement, passant de 28 à 45 en deux ans, *développement* du tiers-payant, amélioration des conditions de travail, économie de 6 millions de francs par an, grâce aux changements du mode de paiement, etc.

Cependant, en novembre et *décembre* 1981, l'inspection générale des affaires sociales entreprenait une enquête à la suite d'anomalies de gestion. On reprochait notamment le quadruplement de frais de mission et de réception, des dépenses excessives comme l'installation de grilles de protection, des caméras vidéo, des voitures de fonction. Mais surtout l'engagement, dès son arrivée, par M. Lucet, de quatre garçons comme chauffeur, bientôt promus *« attachés de secrétariat »*, qui étaient généralement considérés comme des *« gardes du corps »* et se seraient livrés avec l'assentiment du directeur général à des fraudes concernant des remboursements de frais importants. La responsabilité du directeur général et de l'agent comptable de la caisse avait été mise en cause par l'inspection général qui relevait en outre des irrégularités dans certaines imputations en matière *d'indemnités pour congés payés* non pris.

Le 23 février, M. Lucet était suspendu avec traitement, en attentdant que l'action en retrait d'agrément, engagée contre lui, lui soit signifiée. Mme Questiaux n'avait pas attendu la tenue du conseil d'administration extraordinaire, prévue le 26 février pour agir. C'est qu'entre-temps de nouvelles plaintes pour mutations arbitraires et intimidations lui étaient parvenues. Dans sa réponse, M. Lucet faisait litière des reproches formulés contre lui et les qualifiait de *« tissu de mensonges »*. Le ministre lui reprochait pourtant *« d'avoir assorti l'exercice de ses fonctions de procédés incompatibles avec sa qualité de gestionnaire d'un service public »*.

JEAN CONTRUCCI.

L'APPEL A LA REPRISE DU TRAVAIL

C'est sur la demande, le 3 mars, de M. André Bergeron, que M. Lucet a appelé les salariés grévistes qui le soutenaient à reprendre le travail le 4 mars au matin. En fin de journée, le 3 mars, M. Lucet a publié la déclaration suivante : *« Après quelques jours de grève avec occupation des locaux, je demande à tous les cadres et employés grévistes ou non de reprendre avec courage leur travail malgré les difficultés de l'heure présente. Il y va de l'intérêt du service public et des un million neuf cent mille assurés sociaux des Bouches-du-Rhône. Cette déclaration est faite à la demande de notre camarade André Bergeron, qui m'a assuré de son amitié personnelle. Je salue loyalement aujourd'hui la victoire de mes adversaires communistes qui, n'ayant pu nous vaincre à la base, ont su obtenir le soutien décisif de Mme Questiaux pour investir un bastion important. Les événements de demain confirmeront cette analyse. Je remercie tous ceux qui, gaullistes, centristes, socialistes, camarades de Force ouvrière et de la C.F.T.C., ont su me soutenir dans cette entreprise. Plus qu'une affaire matérielle, le combat pour la justice et la liberté est éternel. »*

A partir du 5 mars

ESSENCE ET SUPER : — 5 CENTIMES FUEL ET GAZOLE : + 4 CENTIMES

Le Comité national des prix a confirmé, jeudi 4 mars, la baisse de 5 centimes par litre de l'essence et du supercarburant, et la hausse des prix du gazole et du fuel domestique de 4 centimes par litre.

A Paris, le litre d'essence coûtera donc à compter du 5 mars à 0 heures, 4,04 francs, celui de super, 4,27 francs, le litre de gazole, 3,19 francs et celui de fuel domestique 2,2440 francs. Un communiqué du ministère de l'économie et des finances justifie cette mesure par *« la distorsion de la structure des prix français »* au regard des prix européens du fait de l'évolution des marchés. Il souligne que la hausse du fuel domestique n'est que de 1,8 % et intervient en fin de campagne de chauffe. Il précise enfin que cette décision *« facilitera »* l'application d'un nouveau régime de prix — plus automatique, actuellement *en négociation avec* l'industrie pétrolière.

Le comité a aussi été consulté sur une hausse moyenne de 10 % des tarifs de l'électricité (10 % en basse, moyenne et haute tension avec cependant des modulation, les heures pleines augmentant notamment un peu plus que les heures creuses). Il a enfin accepté une augmentation des *tarifs* du gaz de 7 % *en moyenne* pour les usages domestiques et de 8 % pour les usages industriels. Pour les petits usages la hausse n'est cependant que de 6,4 % à 6,7 % et pour les chaufferies individuelles de 6,3 % à 6,7 %. Gaz *comme* électricité renchérissent aussi à compter du 5 mars.

Ces mesures, si elles doivent réjouir les automobilistes, soulèvent de vives protestations de la part notamment des agriculteurs et des transporteurs routiers.

L'assemblée permanente des chambres d'agriculture, à la veille de ce mouvement, s'inquiétait des intentions prêtées au gouvernement. Les transporteurs routiers ont d'ores et déjà manifesté leur mécontentement. A l'appel de la Fédération nationale des transports routiers (F.N.T.R.), des bouchons ont été prévus dans la matinée du 4 mars notamment à Auch et à Sedan.

Dans une lettre adressée au Premier ministre, M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, indique que ses amis jugent positive la diminution du *prix de l'essence*. En revanche, ils estiment *« qu'une augmentation du gazole et du fuel domestique serait inacceptable »* et que *« cette décision est inopportune et doit être annulée »*, car elle *pèserait d'une manière trop lourde sur les dépenses de chauffage* des familles, en particulier dans le logement social.